

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif
- 1/2 – Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif
- 1/3 – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023 – Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif
- 1/4 – Détermination des règles et durées d'amortissement des immobilisations – Budget principal et budget annexe Gestion du patrimoine locatif
- 1/5 – Actualisation des tarifs des services municipaux applicables au 1^{er} septembre 2024
- 1/6 – Actualisation des redevances d'occupation du domaine public applicables au 1^{er} septembre 2024
- 1/7 – Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables au 1^{er} janvier 2025

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2023
- 3/2 – Lancement du dispositif « Box à vélos sécurisés » et adoption de son règlement intérieur
- 3/3 – Prise en compte de l'impact de la fermeture du Fort pour le titulaire de l'occupation du domaine public du restaurant du Fort
- 3/4 – Prolongation de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement et saisie de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

4 – TRAVAUX

- 4/1 – Adoption de la charte européenne de l'arbre d'agrément et du barème d'évaluation de la valeur des arbres
- 4/2 – Adoption de la convention relative à la rénovation du stade Félix Peltier dans le cadre du fonds de concours « Équipements sportifs » de la MEL
- 4/3 – Constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre, indemnisation des membres qualifiés du jury et fixation de la prime aux candidats dans le cadre de la rénovation des écoles Provinces et Lamartine

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Création et suppression d'emplois au tableau des effectifs
- 5/2 – Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Attribution des subventions annuelles 2024 aux associations du domaine scolaire

8/2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association « Cyclo Club Monsois »

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Prise en compte de l'impact de la fermeture temporaire du Fort pour les usagers de la bibliothèque

9/2 – Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

11/1 – Désignation du correspondant défense de la commune

14 – DIVERS

14/1 – Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et d'état civil proposé par le CDG 59

14/2 – Accord préalable pour une prise de participation de la SAEM Ville Renouvelée dans une société de projet

14/3 – Présentation du rapport annuel du représentant de la commune au conseil d'administration de la SAEM Ville Renouvelée

15 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises en application de la délibération n° 7 du 28 mai 2020 donnant délégations du conseil municipal au Maire au titre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être assuré de la concordance des écritures des Comptes de Gestion dressés par le comptable public pour le budget principal de la Ville et le budget annexe Gestion du patrimoine locatif en 2023, avec celles des Comptes Administratifs établis par les services municipaux pour l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de l'ensemble des bordereaux de titres de recettes et l'ensemble des bordereaux de mandats émis pour chacun des deux budgets pour l'exercice 2023,

Considérant que toutes les écritures sont conformes,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour le budget principal et le budget annexe Gestion du patrimoine locatif pour l'exercice 2023 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMMUNE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME EVELYNE BOURGERY
M VINCENT DHERBOMEZ

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 31/08/2023
DU 01/09/2023 AU 21/03/2024

Population 21697
Nomenclature M14 fonction commune
Voté par Exécution fonction

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	39
	1 Balance des comptes	Etat III-1 40
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 77

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	311,89	Dotations	12 407,65
Terrains	17 096,32	Fonds Globalisés	26 843,51
Constructions	125 973,00	Réserves	113 466,37
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	23 638,22	Différences sur réalisations d'immobilisations	-965,40
Immobilisations corporelles en cours	8 216,79	Report à nouveau	3 977,06
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	500,00	Résultat de l'exercice	3 937,58
Autres immobilisations corporelles	2 014,32	Subventions transférables	16,27
Total immobilisations corporelles (nettes)	177 438,64	Subventions non transférables	25 076,56
Immobilisations financières	980,69	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	178 731,22	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	184 759,59
Créances	873,44	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	3,51
Disponibilités	6 966,90	Fournisseurs ⁽²⁾	1 670,80
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	131,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 840,34	Total dettes à court terme	1 802,66
Comptes de régularisations	0,07	TOTAL DETTES	1 806,17
		Comptes de régularisations	5,86
TOTAL ACTIF	186 571,62	TOTAL PASSIF	186 571,62

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	921 697,88	609 808,90	311 888,98	201 342,98
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	17 611 999,21	515 681,85	17 096 317,36	16 801 181,65
	Constructions en toute propriété	125 773 513,83	49 258,03	125 724 255,80	110 707 421,55
	Construction sur sol autrui en tte prop	248 740,02		248 740,02	248 740,02
	Réseaux installations voirie rés divers	23 970 332,24	332 116,00	23 638 216,24	23 277 206,83
	Collections et oeuvres d'art	3 300,00		3 300,00	3 300,00
	Autres immobilisations corporelles	9 933 028,68	7 922 006,98	2 011 021,70	5 056 776,71
	Immobilisations corporelles en cours	8 216 785,67		8 216 785,67	18 534 101,59
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	500 000,00		500 000,00	500 000,00
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	187 179 397,53	9 428 871,76	177 750 525,77	175 330 071,33	

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	187 179 397,53	9 428 871,76	177 750 525,77	175 330 071,33
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	34 082,41		34 082,41	34 082,41
	Autres titres immobilisés	946 606,58		946 606,58	946 606,58
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	1,00		1,00	1,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		188 160 087,52	9 428 871,76	178 731 215,76	176 310 761,32

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	360 647,10	56 900,35	303 746,75	243 896,23
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	319 437,43		319 437,43	230 366,39
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	136 029,85		136 029,85	73 735,70
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	114 226,77		114 226,77	222 220,57
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 966 896,89		6 966 896,89	6 225 255,25
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		7 897 238,04	56 900,35	7 840 337,69	6 995 474,14

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	68,25		68,25	26,16
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	68,25		68,25	26,16
TOTAL GENERAL (I + II + III)		196 057 393,81	9 485 772,11	186 571 621,70	183 306 261,62

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	12 407 651,11	12 407 651,11
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	113 466 369,85	109 769 216,81
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	3 977 064,19	4 657 677,35
	Résultat de l'exercice	3 937 579,79	3 016 539,88
	Subventions transférables	16 269,54	500,00
	Différences sur réalisations d'immob	-965 404,12	2 612 170,03
	Fonds globalisés	26 843 506,17	25 983 952,60
	Subventions non transférables	25 076 556,40	23 397 691,19
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	184 759 592,93	181 845 398,97	

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers	3 508,90	2 973,90
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 065 555,91	780 300,79
	Dettes fiscales et sociales	9 300,38	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		20 258,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	122 553,65	97 561,58
	Fournisseurs d'immobilisations	605 248,30	444 552,39
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 806 167,14	1 345 646,66	

BILAN (en Euros)

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	5 861,63	115 215,99
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	5 861,63	115 215,99
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	186 571 621,70	183 306 261,62

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	10 759,71	9 964,69
Dotations et subventions reçues	13 812,44	13 067,88
Produits des services	2 866,12	2 960,95
Autres produits	253,94	287,85
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	27 692,21	26 281,37
Traitements, salaires, charges sociales	14 796,01	14 245,57
Achats et charges externes	5 960,13	6 014,05
Participations et interventions	1 994,25	1 925,81
Dotations aux amortissements et provisions	449,61	498,29
Autres charges	772,82	745,33
Charges courantes non financières	23 972,82	23 429,05
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	3 719,39	2 852,32
Produits courants financiers	4,88	26,37
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER	4,88	26,37
RESULTAT COURANT	3 724,28	2 878,69
Produits exceptionnels	506,98	377,29
Charges exceptionnelles	293,67	239,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL	213,30	137,85
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 937,58	3 016,54

COMPTE DE RESULTAT 2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	6 987 241,00	6 183 842,00
Autres impôts et taxes	3 772 465,67	3 780 849,46
Produits services, domaine et ventes div	2 866 122,00	2 960 947,00
Production stockée		
Production immobilisée	33 647,64	48 255,93
Reprise sur amortissements et provisions		3 236,66
Transferts de charges		
Autres produits	220 297,19	236 354,76
Dotations de l'Etat	10 337 312,08	10 137 642,90
Subventions et participations	1 210 911,68	1 369 279,20
Autres attributions (péréquat, compensa)	2 264 211,85	1 560 960,73
TOTAL I	27 692 209,11	26 281 368,64
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	10 477 004,47	10 125 537,24
Charges sociales	4 319 008,47	4 120 033,41
Achats et charges externes	5 960 128,64	6 014 053,68
Impôts et taxes	451 328,81	426 671,65
Dotations amortissements des immob	449 606,24	498 290,52
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges	321 493,59	318 655,52
Contingents et participations	12 508,00	13 111,10
Subventions	1 981 738,98	1 912 694,71
TOTAL II	23 972 817,20	23 429 047,83
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	3 719 391,91	2 852 320,81
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		24 796,54
Autres intérêts et produits assimilés	4 884,67	1 568,66
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	4 884,67	26 365,20
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	4 884,67	26 365,20
A + B - RESULTAT COURANT	3 724 276,58	2 878 686,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	4 460,98	68 351,23
Produits des cessions d'immobilisations	285 233,94	130 400,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	217 281,08	178 535,96
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	506 976,00	377 287,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	5 000,00	
Charg excep op gestion-Autres opérations	2 168,26	106 850,13
Valeur comptable des immo cédées	222 380,24	26 351,61
Diff réalis(positives)transf à investist	62 853,70	104 048,39
Charg excep op capital-Autres opérations	1 270,59	2 183,19
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	293 672,79	239 433,32

COMPTE DE RESULTAT 2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	213 303,21	137 853,87
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	28 204 069,78	26 685 021,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	24 266 489,99	23 668 481,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 937 579,79	3 016 539,88

Opérations Compte de Tiers

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 178 154,68	32 683 981,31	45 862 135,99
Titres de recette émis (b)	7 019 129,08	28 373 982,85	35 393 111,93
Réductions de titres (c)	1 544,00	114 748,57	116 292,57
Recettes nettes (d = b - c)	7 017 585,08	28 259 234,28	35 276 819,36
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 178 154,68	30 432 222,58	43 610 377,26
Mandats émis (f)	7 510 108,45	24 994 427,63	32 504 536,08
Annulations de mandats (g)	746 371,14	672 773,14	1 419 144,28
Depenses nettes (h = f - g)	6 763 737,31	24 321 654,49	31 085 391,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	253 847,77	3 937 579,79	4 191 427,56
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-2 136 605,68		253 847,77		-1 882 757,91
Fonctionnement	7 674 217,23	3 697 153,04	3 937 579,79		7 914 643,98
TOTAL I	5 537 611,55	3 697 153,04	4 191 427,56		6 031 886,07
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 10101-LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO					
Investissement	39 136,14		39 953,51		79 089,65
Fonctionnement	-9 835,75		-93 406,30		-103 242,05
Sous-Total	29 300,39		-53 452,79		-24 152,40
TOTAL III	29 300,39		-53 452,79		-24 152,40
TOTAL I + II + III	5 566 911,94	3 697 153,04	4 137 974,77		6 007 733,67

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 136 605,68		2 136 605,68				2 136 605,68
900	Services généraux des administrations publiques locales	1 222 662,31	495 000,00	1 717 662,31	989 551,71	212,89	989 338,82	728 323,49
901	Sécurité et salubrité publiques	82 990,63	190 000,00	272 990,63	82 590,69		82 590,69	190 399,94
902	Enseignement - Formation	3 335 915,26	50 000,00	3 385 915,26	2 555 906,73		2 555 906,73	830 008,53
903	Culture	665 868,99	-90 000,00	575 868,99	211 547,96	10 288,13	201 259,83	374 609,16
904	Sport et jeunesse	2 145 325,94	-510 000,00	1 635 325,94	582 569,19	104 351,99	478 217,20	1 157 108,74
906	Famille	139 716,17		139 716,17	64 334,52		64 334,52	75 381,65
908	Amenagement et services urbains, environnement	2 850 540,06	361 000,00	3 211 540,06	2 989 960,01	631 518,13	2 358 441,88	853 098,18
910	Opérations patrimoniales	68 882,00		68 882,00				68 882,00
914	Transferts entre sections		33 647,64	33 647,64	33 647,64		33 647,64	
TOTAL		12 648 507,04	529 647,64	13 178 154,68	7 510 108,45	746 371,14	6 763 737,31	6 414 417,37

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
900	Services generaux des administrations publiques locales	915 583,00		915 583,00	340 532,04		340 532,04	575 050,96
902	Enseignement - Formation	311 936,00	118 200,00	430 136,00	118 231,50		118 231,50	311 904,50
903	Culture	14 950,00		14 950,00	10 534,91		10 534,91	4 415,09
904	Sport et jeunesse	60 000,00		60 000,00	235 872,63		235 872,63	-175 872,63
906	Famille	300 000,00		300 000,00	240 000,00		240 000,00	60 000,00
908	Amenagement et services urbains, environnement	496 525,00		496 525,00	486 106,64		486 106,64	10 418,36
910	Operations patrimoniales	68 882,00		68 882,00				68 882,00
912	Dotations, subventions et participations non affectees	5 003 159,04	500 000,00	5 503 159,04	4 851 467,18		4 851 467,18	651 691,86
914	Transferts entre sections	464 862,00	285 233,94	750 095,94	736 384,18	1 544,00	734 840,18	15 255,76
919	Virement de la section de fonctionnement	4 778 610,00	145 447,64	4 924 057,64				4 924 057,64
95	Produit des cessions d'immobilisations	234 000,00	-519 233,94	-285 233,94				-285 233,94
TOTAL		12 648 507,04	529 647,64	13 178 154,68	7 019 129,08	1 544,00	7 017 585,08	6 160 569,60

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
920	Services generaux des administrations publiques locales	4 797 743,40	317 745,00	5 115 488,40	4 913 591,98	130 559,02	4 783 032,96	332 455,44
921	Securite et salubrite publiques	940 099,00	49 105,00	989 204,00	935 633,20	31 118,05	904 515,15	84 688,85
922	Enseignement - Formation	6 087 307,00	119 190,00	6 206 497,00	6 111 853,28	133 674,12	5 978 179,16	228 317,84
923	Culture	1 888 120,00	25 100,00	1 913 220,00	1 842 145,09	52 353,69	1 789 791,40	123 428,60
924	Sport et jeunesse	3 254 395,00	-75 100,00	3 179 295,00	3 085 057,59	151 436,55	2 933 621,04	245 673,96
926	Famille	4 794 184,60	-180 000,00	4 614 184,60	4 581 432,39	57 844,84	4 523 587,55	90 597,05
928	Amenagement et services urbains, environnement	2 649 220,00	90 960,00	2 740 180,00	2 788 329,92	114 242,87	2 674 087,05	66 092,95
934	Transferts entre sections	464 862,00	285 233,94	750 095,94	736 384,18	1 544,00	734 840,18	15 255,76
939	Virement à la section investissement	4 778 610,00	145 447,64	4 924 057,64				4 924 057,64
TOTAL		29 654 541,00	777 681,58	30 432 222,58	24 994 427,63	672 773,14	24 321 654,49	6 110 568,09

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
002	Resultat de fonctionnement reporte	3 977 064,19		3 977 064,19				3 977 064,19
920	Services generaux des administrations publiques locales	229 834,00	760 000,00	989 834,00	444 659,30	14 512,75	430 146,55	559 687,45
921	Securite et salubrite publiques	10 000,00		10 000,00	40 436,00	31 070,00	9 366,00	634,00
922	Enseignement - Formation	748 289,54		748 289,54	754 959,41	6 255,32	748 704,09	-414,55
923	Culture	226 119,00		226 119,00	251 163,86	1 235,09	249 928,77	-23 809,77
924	Sport et jeunesse	640 179,00	12 000,00	652 179,00	744 177,94	3 099,50	741 078,44	-88 899,44
926	Famille	2 429 337,00		2 429 337,00	2 403 327,16	1 913,71	2 401 413,45	27 923,55
928	Amenagement et services urbains, environnement	169 093,00		169 093,00	28 832,13		28 832,13	140 260,87
931	Operations financieres	235 500,00	51 233,94	286 733,94	290 118,61		290 118,61	-3 384,67
932	Dotations et participations non affectees	11 699 554,00		11 699 554,00	11 631 926,58		11 631 926,58	67 627,42
933	Impots et taxes non affectees	11 462 130,00		11 462 130,00	11 750 734,22	56 662,20	11 694 072,02	-231 942,02
934	Transferts entre sections		33 647,64	33 647,64	33 647,64		33 647,64	
TOTAL		31 827 099,73	856 881,58	32 683 981,31	28 373 982,85	114 748,57	28 259 234,28	4 424 747,03

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
90020	Services generaux - Administration generale - Collectivite	904 974,94		904 974,94
90023	Services generaux - Administration generale - Information, communication	4 115,52		4 115,52
90024	Services generaux - Administration generale - Fetes et ceremonies	1 201,38		1 201,38
90025	Services generaux - Administration generale - Aides aux associations	77 083,87	212,89	76 870,98
90026	Services generaux - Administration generale - Cimetieres funebre.	2 176,00		2 176,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 900	Services generaux des administrations publiques locales	989 551,71	212,89	989 338,82
90112	Securite publiques - Securite interieure - Police municipale	82 590,69		82 590,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 901	Securite et salubrite publiques	82 590,69		82 590,69
90213	Enseignement - Enseignement du premier degre - Classes regroupees	2 411 728,53		2 411 728,53
90251	Enseignement - Services annexes - Hebergement scolaire	142 760,70		142 760,70
90255	Enseignement - Services annexes -Classes decouverte services annexes de l'enseignement	1 417,50		1 417,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 902	Enseignement - Formation	2 555 906,73		2 555 906,73
90311	Culture - Expression artistique - Expression musicale, lyrique	17 876,37		17 876,37
90314	Culture - Expression artistique - Cinemas salles de spectacles	28 082,80		28 082,80
90321	Culture - Conservation patrimoines - Bibliothèques, mediatheques	64 220,16		64 220,16
9033	Culture - Action culturelle	101 368,63	10 288,13	91 080,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 903	Culture	211 547,96	10 288,13	201 259,83
90413	Sport - Sports - Piscines	3 923,45		3 923,45
90414	Sport - Sports - Autres equipements sportifs ou de loisir	573 491,98	104 351,99	469 139,99
90421	Sport - Jeunesse - Centres de loisirs	5 153,76		5 153,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 904	Sport et jeunesse	582 569,19	104 351,99	478 217,20
9061	Famille - Services en faveur des personnes agees	11 289,60		11 289,60
9063	Famille - Aides a la famille	23 708,31		23 708,31

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
9064	Famille - Creches	29 336,61		29 336,61

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 906	Famille	64 334,52		64 334,52
90814	A.S.U.E. - Services urbains - Eclairage public	359 147,81		359 147,81
90822	A.S.U.E. - Aménagement urbain - Voirie communale	6 084,50		6 084,50
90823	A.S.U.E. - Aménagement urbain - Espaces verts urbains	117 903,22		117 903,22
90824	A.S.U.E. - Aménagement urbain - Autres Operations	2 506 824,48	631 518,13	1 875 306,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 908	Amenagement et services urbains, environnement	2 989 960,01	631 518,13	2 358 441,88
9142128	Autres agencements et aménagement de terrains	3 665,29		3 665,29
91421312	Batiments scolaires	8 774,10		8 774,10
91421318	Autres batiments publics	21 208,25		21 208,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 914	Transferts entre sections	33 647,64		33 647,64
TOTAL		7 510 108,45	746 371,14	6 763 737,31

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
90020	Services generaux - Administration generale - Collectivite	310 532,04		310 532,04
90025	Services generaux - Administration generale - Aides aux associations	30 000,00		30 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 900	Services generaux des administrations publiques locales	340 532,04		340 532,04
90213	Enseignement - Enseignement du premier degre - Classes regroupees	118 231,50		118 231,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 902	Enseignement - Formation	118 231,50		118 231,50
90321	Culture - Conservation patrimoines - Bibliothèques, mediatheques	10 534,91		10 534,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 903	Culture	10 534,91		10 534,91
90414	Sport - Sports - Autres equipements sportifs ou de loisir	235 872,63		235 872,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 904	Sport et jeunesse	235 872,63		235 872,63
9064	Famille - Creches	240 000,00		240 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 906	Famille	240 000,00		240 000,00
90824	A.S.U.E. - Aménagement urbain - Autres Operations	486 106,64		486 106,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 908	Aménagement et services urbains, environnement	486 106,64		486 106,64
91210222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	856 030,24		856 030,24
91210226	Taxe d'aménagement	3 523,33		3 523,33
9121068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 697 153,04		3 697 153,04
91213151	Subventions d'équipement transférables - GFP de rattachement	7 000,00		7 000,00
91213251	GFP de rattachement	287 760,57		287 760,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 912	Dotations, subventions et participations non affectees	4 851 467,18		4 851 467,18
914192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	62 853,70		62 853,70
9142138	Autres constructions	222 380,24		222 380,24
91428051	Concessions et droits similaires	25 583,00	1 044,00	24 539,00
91428121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	25 378,01		25 378,01
91428152	Installations de voirie	4 248,00		4 248,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
91428158	Autres installations matériel et outillage techniques	55 652,58		55 652,58
91428182	Matériel de transport	58 065,00		58 065,00
91428183	Matériel de bureau et matériel informatique	76 902,74		76 902,74
91428184	Mobilier	69 061,82		69 061,82
91428188	Amortissements autres immobilisations corporelles	136 259,09	500,00	135 759,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 914	Transferts entre sections	736 384,18	1 544,00	734 840,18
TOTAL		7 019 129,08	1 544,00	7 017 585,08

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
92020	Services generaux - Administration generale - Collectivite	3 416 305,53	54 500,28	3 361 805,25
92021	Services generaux - Administration generale - Assemblee locale	381 630,05	55,90	381 574,15
92022	Services generaux - Administration generale - Etat	20 285,06		20 285,06
92023	Services generaux - Administration generale - Information, communication	139 426,47	636,99	138 789,48
92024	Services generaux - Administration generale - Fetes et ceremonies	45 575,12	55,00	45 520,12
92025	Services generaux - Administration generale - Aides aux associations	852 543,52	73 221,91	779 321,61
92026	Services generaux - Administration generale - Cimetieres funebre.	57 826,23	2 088,94	55 737,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 920	Services generaux des administrations publiques locales	4 913 591,98	130 559,02	4 783 032,96
92112	Securite publiques - Securite interieure - Police municipale	935 633,20	31 118,05	904 515,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 921	Securite et salubrite publiques	935 633,20	31 118,05	904 515,15
92213	Enseignement - Enseignement du premier degre - Classes regroupees	3 922 844,45	120 668,55	3 802 175,90
92251	Enseignement - Services annexes - Hebergement scolaire	2 109 993,12	9 599,00	2 100 394,12
92255	Enseignement - Services annexes -Classes decouverte services annexes de l'enseignement	79 015,71	3 406,57	75 609,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 922	Enseignement - Formation	6 111 853,28	133 674,12	5 978 179,16
92311	Culture - Expression artistique - Expression musicale, lyrique	697 846,99	17,51	697 829,48
92314	Culture - Expression artistique - Cinemas salles de spectacles	205 003,92	27 191,87	177 812,05
92321	Culture - Conservation patrimoines - Bibliothèques, mediatheques	387 539,51	1 477,57	386 061,94
9233	Culture - Action culturelle	551 754,67	23 666,74	528 087,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	Culture	1 842 145,09	52 353,69	1 789 791,40
92413	Sport - Sports - Piscines	1 020 009,08	26 085,81	993 923,27
92414	Sport - Sports - Autres equipements sportifs ou de loisir	1 051 418,13	96 687,48	954 730,65
92421	Sport - Jeunesse - Centres de loisirs	677 536,89	24 793,25	652 743,64

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
92422	Sport - Jeunesse - Autres activites pour les jeunes	336 093,49	3 870,01	332 223,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 924	Sport et jeunesse	3 085 057,59	151 436,55	2 933 621,04

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
9260	Famille - Services communs	1 088 518,91		1 088 518,91
9261	Famille - Services en faveur des personnes agees	1 728 746,54	3 735,40	1 725 011,14
9263	Famille - Aides a la famille	211 695,41	4 462,00	207 233,41
9264	Famille - Creches	1 552 471,53	49 647,44	1 502 824,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	Famille	4 581 432,39	57 844,84	4 523 587,55
92813	A.S.U.E. - Services urbains - Proprete urbaine	438 614,23	67 815,96	370 798,27
92814	A.S.U.E. - Services urbains - Eclairage public	433 968,03	17 119,85	416 848,18
92823	A.S.U.E. - Amenagement urbain - Espaces verts urbains	1 413 501,62	7 986,36	1 405 515,26
92824	A.S.U.E. - Amenagement urbain - Autres Operations	502 246,04	21 320,70	480 925,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 928	Amenagement et services urbains, environnement	2 788 329,92	114 242,87	2 674 087,05
934675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	222 380,24		222 380,24
9346761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	62 853,70		62 853,70
9346811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	451 150,24	1 544,00	449 606,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 934	Transferts entre sections	736 384,18	1 544,00	734 840,18
TOTAL		24 994 427,63	672 773,14	24 321 654,49

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
92020	Services generaux - Administration generale - Collectivite	294 685,14	747,63	293 937,51
92022	Services generaux - Administration generale - Etat	52 221,65	3 765,12	48 456,53
92024	Services generaux - Administration generale - Fetes et ceremonies	72,80		72,80
92025	Services generaux - Administration generale - Aides aux associations	61 109,71	10 000,00	51 109,71
92026	Services generaux - Administration generale - Cimetieres funebre.	36 570,00		36 570,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 920	Services generaux des administrations publiques locales	444 659,30	14 512,75	430 146,55
92112	Securite publiques - Securite interieure - Police municipale	40 436,00	31 070,00	9 366,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 921	Securite et salubrite publiques	40 436,00	31 070,00	9 366,00
92213	Enseignement - Enseignement du premier degre - Classes regroupees	93 129,93	220,00	92 909,93
92251	Enseignement - Services annexes - Hebergement scolaire	576 712,16	6 035,32	570 676,84
92255	Enseignement - Services annexes -Classes decouverte services annexes de l'enseignement	85 117,32		85 117,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 922	Enseignement - Formation	754 959,41	6 255,32	748 704,09
92311	Culture - Expression artistique - Expression musicale, lyrique	59 395,01		59 395,01
92314	Culture - Expression artistique - Cinemas salles de spectacles	65 031,83		65 031,83
92321	Culture - Conservation patrimoines - Bibliotheques, mediatheques	13 958,87	235,09	13 723,78
9233	Culture - Action culturelle	112 778,15	1 000,00	111 778,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	Culture	251 163,86	1 235,09	249 928,77
92413	Sport - Sports - Piscines	231 483,19	3 099,50	228 383,69
92414	Sport - Sports - Autres equipements sportifs ou de loisir	43 260,74		43 260,74
92421	Sport - Jeunesse - Centres de loisirs	448 312,01		448 312,01
92422	Sport - Jeunesse - Autres activites pour les jeunes	21 122,00		21 122,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 924	Sport et jeunesse	744 177,94	3 099,50	741 078,44
9260	Famille - Services communs	185 967,84		185 967,84

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9261	Famille - Services en faveur des personnes agees	1 394 271,44	1 913,69	1 392 357,75

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9263	Famille - Aides a la famille	101 258,82		101 258,82
9264	Famille - Creches	721 829,06	0,02	721 829,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	Famille	2 403 327,16	1 913,71	2 401 413,45
92813	A.S.U.E. - Services urbains - Proprete urbaine	18 397,94		18 397,94
92814	A.S.U.E. - Services urbains - Eclairage public	3 499,49		3 499,49
92824	A.S.U.E. - Amenagement urbain - Autres Operations	6 934,70		6 934,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 928	Amenagement et services urbains, environnement	28 832,13		28 832,13
931764	Produits financiers - revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	4 884,67		4 884,67
931775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	285 233,94		285 233,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 931	Operations financieres	290 118,61		290 118,61
93273221	FNGIR	657,00		657,00
9327411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	3 486 494,00		3 486 494,00
93274123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	6 349 304,00		6 349 304,00
93274127	Dotation nationale de péréquation	467 951,00		467 951,00
932744	FCTVA	33 563,08		33 563,08
932748372	Dotation politique de la ville	1 293 957,50		1 293 957,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 932	Dotations et participations non affectees	11 631 926,58		11 631 926,58
93373111	Impôts directs locaux	6 985 960,00		6 985 960,00
9337318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	1 281,00		1 281,00
93373211	Attribution de compensation	2 082 928,00		2 082 928,00
93373212	Dotation de solidarité communautaire	408 109,00		408 109,00
93373223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	361 351,00		361 351,00
9337343	Taxes et participations liées à urbanisation et environnement - taxe sur pylones électriques	5 600,00		5 600,00
9337351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	314 635,32	24 612,00	290 023,32

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9337368	Taxes locale sur la publicité extérieure	44 048,13	22 448,20	21 599,93
9337381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	609 963,42	9 602,00	600 361,42
9337482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	397,00		397,00
93374832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	151 031,35		151 031,35
93374834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	785 430,00		785 430,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 933	Impots et taxes non affectees	11 750 734,22	56 662,20	11 694 072,02
934722	Immobilisations corporelles	33 647,64		33 647,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 934	Transferts entre sections	33 647,64		33 647,64
TOTAL		28 373 982,85	114 748,57	28 259 234,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		12 373 956,83					12 373 956,83			12 373 956,83
10222	FCTVA		25 730 270,36				856 030,24	26 586 300,60			26 586 300,60
10223	TLE		133 780,60					133 780,60			133 780,60
10226	Taxe d'aménagement		119 901,64				3 523,33	123 424,97			123 424,97
1022	Sous Total compte 1022		25 983 952,60				859 553,57	26 843 506,17			26 843 506,17
10251	Dons et legs en capital		33 694,28					33 694,28			33 694,28
1025	Sous Total compte 1025		33 694,28					33 694,28			33 694,28
102	Sous Total compte 102		38 391 603,71				859 553,57	39 251 157,28			39 251 157,28
1068	Excédtt de fonctionnement capitalisé		109 769 216,81				3 697 153,04	113 466 369,85			113 466 369,85
106	Sous Total compte 106		109 769 216,81				3 697 153,04	113 466 369,85			113 466 369,85
10	Sous Total compte 10		148 160 820,52				4 556 706,61	152 717 527,13			152 717 527,13
110	Report à nouveau solde créditeur		4 657 677,35	3 697 153,04	3 016 539,88			3 697 153,04	7 674 217,23		3 977 064,19
11	Sous Total compte 11		4 657 677,35	3 697 153,04	3 016 539,88			3 697 153,04	7 674 217,23		3 977 064,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice excéd déficit		3 016 539,88	3 016 539,88				3 016 539,88	3 016 539,88		0,00
12	Sous Total compte 12		3 016 539,88	3 016 539,88				3 016 539,88	3 016 539,88		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		500,00						500,00		500,00
13151	Subv équipt transf GFP rattachement					13 356,76			13 356,76		13 356,76
1315	Sous Total compte 1315					13 356,76			13 356,76		13 356,76
1318	Subv équipt transf - autres subv					2 412,78			2 412,78		2 412,78
131	Sous Total compte 131		500,00			15 769,54			16 269,54		16 269,54
1321	Etat et EPN		5 698 417,47			764 257,44			6 462 674,91		6 462 674,91
1322	Région		10 939 801,19			446 847,20			11 386 648,39		11 386 648,39
1323	Dépt		807 285,50						807 285,50		807 285,50
13251	GFP de rattachement		2 690 943,08			287 760,57			2 978 703,65		2 978 703,65
1325	Sous Total compte 1325		2 690 943,08			287 760,57			2 978 703,65		2 978 703,65
1327	Budget communautaire fonds structurels		904 344,23						904 344,23		904 344,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1328	Autres		2 356 899,72				180 000,00		2 536 899,72		2 536 899,72
132	Sous Total compte 132		23 397 691,19				1 678 865,21		25 076 556,40		25 076 556,40
13	Sous Total compte 13		23 398 191,19				1 694 634,75		25 092 825,94		25 092 825,94
165	Dép et caution reçus		2 973,90	937,35	937,35		535,00	937,35	4 446,25		3 508,90
16	Sous Total compte 16		2 973,90	937,35	937,35		535,00	937,35	4 446,25		3 508,90
192	Plus ou moins-values cessions immo		2 568 978,45				62 853,70		2 631 832,15		2 631 832,15
193	Autres neutralisations et régularisation		43 191,58	3 640 427,85				3 640 427,85	43 191,58	3 597 236,27	
19	Sous Total compte 19		2 612 170,03	3 640 427,85			62 853,70	3 640 427,85	2 675 023,73	965 404,12	
	Total classe 1		181 848 372,87	10 355 058,12	3 017 477,23		6 314 730,06	10 355 058,12	191 180 580,16	3 597 236,27	184 422 758,31
2031	Frais d'études	148 466,62				78 954,42		227 421,04		227 421,04	
2033	Frais d'insertion	6 568,36						6 568,36		6 568,36	
203	Sous Total compte 203	155 034,98				78 954,42		233 989,40		233 989,40	
2051	Concessions et droits similaires	720 348,30			88 770,40	56 130,58		776 478,88	88 770,40	687 708,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
205	Sous Total compte 205	720 348,30			88 770,40	56 130,58		776 478,88	88 770,40	687 708,48	
20	Sous Total compte 20	875 383,28			88 770,40	135 085,00		1 010 468,28	88 770,40	921 697,88	
2111	Terrains nus	247 261,05				82 030,24		329 291,29		329 291,29	
2112	Terrains de voirie	1 772 642,39			48,45			1 772 642,39	48,45	1 772 593,94	
2113	Terr aménagés autres que voirie	3 552 734,08				17,04		3 552 751,12		3 552 751,12	
2115	Terrains bâtis	1 986 860,27						1 986 860,27		1 986 860,27	
2116	Cimetières	211 692,77						211 692,77		211 692,77	
2118	Autres terrains	1 203 055,98						1 203 055,98		1 203 055,98	
211	Sous Total compte 211	8 974 246,54			48,45	82 047,28		9 056 293,82	48,45	9 056 245,37	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 224 279,34				49 169,79		2 273 449,13		2 273 449,13	
2128	Autres agenct et améngt terrains	6 092 959,61		1,55		189 343,55		6 282 304,71		6 282 304,71	
212	Sous Total compte 212	8 317 238,95		1,55		238 513,34		8 555 753,84		8 555 753,84	
21311	Hôtel de ville	5 490 904,50		4 537 423,95		16 188,76		10 044 517,21		10 044 517,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21312	Batiments scolaires	24 909 334,54		5 487 356,75		138 715,34		30 535 406,63		30 535 406,63	
21316	Construct-batiments publics-equipement cimé	847 215,58				2 176,00		849 391,58		849 391,58	
21318	Autres batiments publics	65 282 838,92		4 866 138,89	440 663,54	498 691,71		70 647 669,52	440 663,54	70 207 005,98	
2131	Sous Total compte 2131	96 530 293,54		14 890 919,59	440 663,54	655 771,81		112 076 984,94	440 663,54	111 636 321,40	
2135	Instal gales agentc amégts const	1 257 303,84			9 753,39	10 485,33		1 267 789,17	9 753,39	1 258 035,78	
2138	Autres constructions	12 969 082,20				133 323,23	223 248,78	13 102 405,43	223 248,78	12 879 156,65	
213	Sous Total compte 213	110 756 679,58		14 890 919,59	450 416,93	799 580,37	223 248,78	126 447 179,54	673 665,71	125 773 513,83	
2141	Construct sur sol autrui bats publics	199 240,17						199 240,17		199 240,17	
2145	Const sol autrui instal agentc amégat	49 499,85						49 499,85		49 499,85	
214	Sous Total compte 214	248 740,02						248 740,02		248 740,02	
2151	Réseaux de voirie	1 207 068,05				6 084,50		1 213 152,55		1 213 152,55	
2152	Installations de voirie	415 957,00				774,00		416 731,00		416 731,00	
21533	Réseaux cablés	9 133 384,28			656,38			9 133 384,28	656,38	9 132 727,90	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21534	Réseaux électrification	7 323 963,51			92,52	359 147,81		7 683 111,32	92,52	7 683 018,80	
21538	Autres réseaux	5 524 701,99						5 524 701,99		5 524 701,99	
2153	Sous Total compte 2153	21 982 049,78			748,90	359 147,81		22 341 197,59	748,90	22 340 448,69	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	24 556,51				6 990,10		31 546,61		31 546,61	
2156	Sous Total compte 2156	24 556,51				6 990,10		31 546,61		31 546,61	
21571	Mat outil voirie mat roulant	32 141,07						32 141,07		32 141,07	
21578	Autre mat et outillage de voirie	35 308,40				4 007,52		39 315,92		39 315,92	
2157	Sous Total compte 2157	67 449,47				4 007,52		71 456,99		71 456,99	
2158	Autres instal mat outil tech	1 563 550,04		3 470,04	34 800,00	150 767,74		1 717 787,82	34 800,00	1 682 987,82	
215	Sous Total compte 215	25 260 630,85		3 470,04	35 548,90	527 771,67		25 791 872,56	35 548,90	25 756 323,66	
2161	Oeuvres et objets d'art	3 300,00						3 300,00		3 300,00	
216	Sous Total compte 216	3 300,00						3 300,00		3 300,00	
2181	Instal gales agentct amngts divers	409 745,38			65,35	897,49		410 642,87	65,35	410 577,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Mat de transport	1 505 335,32			138 421,43	65 067,55		1 570 402,87	138 421,43	1 431 981,44	
2183	Mat bureau mat informatique	2 339 997,80			1 224 793,21	57 166,27		2 397 164,07	1 224 793,21	1 172 370,86	
2184	Mobilier	1 949 355,33			363 526,68	68 065,02		2 017 420,35	363 526,68	1 653 893,67	
2185	Cheptel	1 180,00						1 180,00		1 180,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	6 156 977,68			2 842 520,13	162 576,22		6 319 553,90	2 842 520,13	3 477 033,77	
218	Sous Total compte 218	12 362 591,51			4 569 326,80	353 772,55		12 716 364,06	4 569 326,80	8 147 037,26	
21	Sous Total compte 21	165 923 427,45		14 894 391,18	5 055 341,08	2 001 685,21	223 248,78	182 819 503,84	5 278 589,86	177 540 913,98	
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 561,55			1,55			1 561,55	1,55	1 560,00	
2313	Constructions	17 866 557,22		2 158 889,07	17 069 700,50	4 518 033,17		24 543 479,46	17 069 700,50	7 473 778,96	
2315	Instal mat outil techn	3 470,04			3 470,04			3 470,04	3 470,04	0,00	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	548 683,34				746 371,14	746 371,14	1 295 054,48	746 371,14	548 683,34	
231	Sous Total compte 231	18 420 272,15		2 158 889,07	17 073 172,09	5 264 404,31	746 371,14	25 843 565,53	17 819 543,23	8 024 022,30	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	113 829,44				78 933,93		192 763,37		192 763,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23	Sous Total compte 23	18 534 101,59		2 158 889,07	17 073 172,09	5 343 338,24	746 371,14	26 036 328,90	17 819 543,23	8 216 785,67	
244	Immob affect à ccas	500 000,00						500 000,00		500 000,00	
24	Sous Total compte 24	500 000,00						500 000,00		500 000,00	
261	Titres de participation	34 082,41						34 082,41		34 082,41	
26	Sous Total compte 26	34 082,41						34 082,41		34 082,41	
272	Titres immob : droit de créance	946 606,58						946 606,58		946 606,58	
274	Prêts					30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		0,00
2764	Créances particul et aut pers droit priv	1,00						1,00		1,00	
276	Sous Total compte 276	1,00						1,00		1,00	
27	Sous Total compte 27	946 607,58				30 000,00	30 000,00	976 607,58	30 000,00	946 607,58	
28051	Concessions et droits similaires		674 040,30	88 770,40		1 044,00	25 583,00	89 814,40	699 623,30		609 808,90
2805	Sous Total compte 2805		674 040,30	88 770,40		1 044,00	25 583,00	89 814,40	699 623,30		609 808,90
280	Sous Total compte 280		674 040,30	88 770,40		1 044,00	25 583,00	89 814,40	699 623,30		609 808,90

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		443 524,43				25 378,01		468 902,44		468 902,44
28128	Amort autres agencet amégat terr		46 779,41						46 779,41		46 779,41
2812	Sous Total compte 2812		490 303,84				25 378,01		515 681,85		515 681,85
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		49 258,03						49 258,03		49 258,03
2813	Sous Total compte 2813		49 258,03						49 258,03		49 258,03
28151	Réseaux de voirie		1 800,00						1 800,00		1 800,00
28152	Installations de voirie		97 329,73				4 248,00		101 577,73		101 577,73
281531	Réseaux adduction eau		47 304,18		-47 304,18						0,00
281532	Réseaux assainissement		25 088,79		-25 088,79						0,00
281533	Réseaux câblés		58 914,14						58 914,14		58 914,14
281534	Réseaux électrification		92 579,40						92 579,40		92 579,40
281538	Autres réseaux		4 851,76		72 392,97				77 244,73		77 244,73
28153	Sous Total compte 28153		228 738,27						228 738,27		228 738,27

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		24 556,51						24 556,51		24 556,51
28156	Sous Total compte 28156		24 556,51						24 556,51		24 556,51
281571	Mat roulant		32 141,07						32 141,07		32 141,07
281578	Amort autre mat outillage de voirie		35 308,40						35 308,40		35 308,40
28157	Sous Total compte 28157		67 449,47						67 449,47		67 449,47
28158	Autres instal mat outil tech		721 627,48	34 800,00			55 652,58	34 800,00	777 280,06		742 480,06
2815	Sous Total compte 2815		1 141 501,46	34 800,00			59 900,58	34 800,00	1 201 402,04		1 166 602,04
28181	Instal gales agencé amngts divers		409 745,38	65,35				65,35	409 745,38		409 680,03
28182	Mat de transport		1 092 758,33	138 421,43			58 065,00	138 421,43	1 150 823,33		1 012 401,90
28183	Mat bureau mat informatique		1 569 078,54	652 764,45			76 902,74	652 764,45	1 645 981,28		993 216,83
28184	Mobilier		1 662 000,00	170 469,58			69 061,82	170 469,58	1 731 061,82		1 560 592,24
28185	Cheptel		1 180,00					1 180,00	1 180,00		1 180,00
28188	Amort autres immobilisations corporelles		3 412 975,11	438 284,26		500,00	136 259,09	438 784,26	3 549 234,20		3 110 449,94

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		8 147 737,36	1 400 005,07		500,00	340 288,65	1 400 505,07	8 488 026,01		7 087 520,94
281	Sous Total compte 281		9 828 800,69	1 434 805,07		500,00	425 567,24	1 435 305,07	10 254 367,93		8 819 062,86
28	Sous Total compte 28		10 502 840,99	1 523 575,47		1 544,00	451 150,24	1 525 119,47	10 953 991,23		9 428 871,76
	Total classe 2	186 813 602,31	10 502 840,99	18 576 855,72	22 217 283,57	7 511 652,45	1 450 770,16	212 902 110,48	34 170 894,72	188 160 087,52	9 428 871,76
4011	Fournisseurs		112 183,86	5 691 935,19	5 653 545,07			5 691 935,19	5 765 728,93		73 793,74
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		198,00						198,00		198,00
4017	Sous Total compte 4017		198,00						198,00		198,00
401	Sous Total compte 401		112 381,86	5 691 935,19	5 653 545,07			5 691 935,19	5 765 926,93		73 991,74
4041	Fournis immob		235 418,26	7 429 560,89	7 593 700,41			7 429 560,89	7 829 118,67		399 557,78
40471	Fournis immob - retenues de garantie		205 134,13	45 581,70	46 138,09			45 581,70	251 272,22		205 690,52
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			142 052,02	142 052,02			142 052,02	142 052,02		0,00
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		4 000,00	4 000,00				4 000,00	4 000,00		0,00
4047	Sous Total compte 4047		209 134,13	191 633,72	188 190,11			191 633,72	397 324,24		205 690,52

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404		444 552,39	7 621 194,61	7 781 890,52			7 621 194,61	8 226 442,91		605 248,30
408	Fournis factures non parvenues		667 918,93	667 918,93	991 564,17			667 918,93	1 659 483,10		991 564,17
40	Sous Total compte 40		1 224 853,18	13 981 048,73	14 426 999,76			13 981 048,73	15 651 852,94		1 670 804,21
4111	Redevables - amiable	190 060,25		774 990,21	720 295,89			965 050,46	720 295,89	244 754,57	
4116	Redevables - contentieux	68 101,27		66 990,67	46 969,40			135 091,94	46 969,40	88 122,54	
411	Sous Total compte 411	258 161,52		841 980,88	767 265,29			1 100 142,40	767 265,29	332 877,11	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	9 524,24		100 697,84	89 109,09			110 222,08	89 109,09	21 112,99	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	2 798,00		6 434,00	2 575,00			9 232,00	2 575,00	6 657,00	
414	Sous Total compte 414	12 322,24		107 131,84	91 684,09			119 454,08	91 684,09	27 769,99	
4181	Redevables produits non encore facturés	30 312,82			30 312,82			30 312,82	30 312,82		0,00
418	Sous Total compte 418	30 312,82			30 312,82			30 312,82	30 312,82		0,00
41	Sous Total compte 41	300 796,58		949 112,72	889 262,20			1 249 909,30	889 262,20	360 647,10	
421	Personnel - rémunérations dues			8 565 320,95	8 565 320,95			8 565 320,95	8 565 320,95		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel - oppositions			14 278,79	14 278,79			14 278,79	14 278,79		0,00
4287	Personnel - produits à recevoir	430,69			430,69			430,69	430,69		0,00
428	Sous Total compte 428	430,69			430,69			430,69	430,69		0,00
42	Sous Total compte 42	430,69		8 579 599,74	8 580 030,43			8 580 030,43	8 580 030,43		0,00
431	Sécurité sociale			3 389 436,04	3 389 436,04			3 389 436,04	3 389 436,04		0,00
437	Autres organismes sociaux			3 456 914,39	3 456 914,39			3 456 914,39	3 456 914,39		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer				2 026,43				2 026,43		2 026,43
438	Sous Total compte 438				2 026,43				2 026,43		2 026,43
43	Sous Total compte 43			6 846 350,43	6 848 376,86			6 846 350,43	6 848 376,86		2 026,43
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	23 627,50		41 067,40	64 694,90			64 694,90	64 694,90		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			23 127,50	23 127,50			23 127,50	23 127,50		0,00
441	Sous Total compte 441	23 627,50		64 194,90	87 822,40			87 822,40	87 822,40		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			139 588,79	139 588,79			139 588,79	139 588,79		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte 442			139 588,79	139 588,79			139 588,79	139 588,79		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	270,00		18 387 921,00	18 388 191,00			18 388 191,00	18 388 191,00		0,00
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux			270,00				270,00		270,00	
4431	Sous Total compte 4431	270,00		18 388 191,00	18 388 191,00			18 388 461,00	18 388 191,00	270,00	
44351	Opér particul grp dépenses		258,00	12 612,00	12 354,00			12 612,00	12 612,00		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	16 509,47		2 491 037,00	2 507 546,47			2 507 546,47	2 507 546,47		0,00
4435	Sous Total compte 4435	16 509,47	258,00	2 503 649,00	2 519 900,47			2 520 158,47	2 520 158,47		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses		20 000,00	924 000,00	904 000,00			924 000,00	924 000,00		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable	141 999,97		1 311 905,62	1 453 905,59			1 453 905,59	1 453 905,59		0,00
4437	Sous Total compte 4437	141 999,97	20 000,00	2 235 905,62	2 357 905,59			2 377 905,59	2 377 905,59		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			531,37	531,37			531,37	531,37		0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable			268 333,66				268 333,66		268 333,66	
4438	Sous Total compte 4438			268 865,03	531,37			268 865,03	531,37	268 333,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443	158 779,44	20 258,00	23 396 610,65	23 266 528,43			23 555 390,09	23 286 786,43	268 603,66	
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations		228,74	5 188,51	3 419,12			5 188,51	3 647,86	1 540,65	
44566	TVA déduct sur autres biens et services		81,81	14 176,67	14 066,74			14 176,67	14 148,55	28,12	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	38 270,00		550 239,00	539 244,00			588 509,00	539 244,00	49 265,00	
4456	Sous Total compte 4456	38 270,00	310,55	569 604,18	556 729,86			607 874,18	557 040,41	50 833,77	
44571	Etat - TVA collectée			6 491,22	6 637,28			6 491,22	6 637,28		146,06
4457	Sous Total compte 4457			6 491,22	6 637,28			6 491,22	6 637,28		146,06
445	Sous Total compte 445	38 270,00	310,55	576 095,40	563 367,14			614 365,40	563 677,69	50 687,71	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			40 820,81	41 084,92			40 820,81	41 084,92		264,11
4486	Autres charges à payer				6 863,78				6 863,78		6 863,78
4487	Produits à recevoir	10 000,00			10 000,00			10 000,00	10 000,00		0,00
448	Sous Total compte 448	10 000,00			16 863,78			10 000,00	16 863,78		6 863,78
44	Sous Total compte 44	230 676,94	20 568,55	24 217 310,55	24 115 255,46			24 447 987,49	24 135 824,01	312 163,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	73 735,70		225 273,87	162 979,72			299 009,57	162 979,72	136 029,85	
45	Sous Total compte 45	73 735,70		225 273,87	162 979,72			299 009,57	162 979,72	136 029,85	
4621	Créances cess immob - amiable			285 233,94	285 233,94			285 233,94	285 233,94		0,00
462	Sous Total compte 462			285 233,94	285 233,94			285 233,94	285 233,94		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser			3 840,00	3 840,00			3 840,00	3 840,00		0,00
464	Sous Total compte 464			3 840,00	3 840,00			3 840,00	3 840,00		0,00
466	Excédit de verSEMENT		3 093,18	76 912,22	75 995,37			76 912,22	79 088,55		2 176,33
46711	Autres comptes créditeurs		94 468,40	1 119 594,26	1 145 503,18			1 119 594,26	1 239 971,58		120 377,32
4671	Sous Total compte 4671		94 468,40	1 119 594,26	1 145 503,18			1 119 594,26	1 239 971,58		120 377,32
46721	Débiteurs divers - amiable	133 022,35		1 571 437,11	1 646 108,90			1 704 459,46	1 646 108,90	58 350,56	
46726	Débiteurs divers - contentieux	58 052,59		15 723,99	17 900,37			73 776,58	17 900,37	55 876,21	
4672	Sous Total compte 4672	191 074,94		1 587 161,10	1 664 009,27			1 778 236,04	1 664 009,27	114 226,77	
467	Sous Total compte 467	191 074,94	94 468,40	2 706 755,36	2 809 512,45			2 897 830,30	2 903 980,85		6 150,55

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4687	Divers - produits à recevoir	30 714,94			30 714,94			30 714,94	30 714,94		0,00
468	Sous Total compte 468	30 714,94			30 714,94			30 714,94	30 714,94		0,00
46	Sous Total compte 46	221 789,88	97 561,58	3 072 741,52	3 205 296,70			3 294 531,40	3 302 858,28		8 326,88
4711	Verst des régisseurs		31 923,15	1 154 839,24	1 124 457,59			1 154 839,24	1 156 380,74		1 541,50
4712	Viremts réimputés		2 382,73	11 252,50	9 069,77			11 252,50	11 452,50		200,00
47131	Raet : verst contrib directes			7 284 863,00	7 284 863,00			7 284 863,00	7 284 863,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			10 734 186,00	10 734 186,00			10 734 186,00	10 734 186,00		0,00
47134	Raet : subv		822,90	1 695 585,41	1 694 762,51			1 695 585,41	1 695 585,41		0,00
47138	Raet : autres		5 722,27	5 321 500,57	5 318 251,84			5 321 500,57	5 323 974,11		2 473,54
4713	Sous Total compte 4713		6 545,17	25 036 134,98	25 032 063,35			25 036 134,98	25 038 608,52		2 473,54
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		126,98	4 388,89	4 261,91			4 388,89	4 388,89		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		52 583,60	76 694,33	24 110,73			76 694,33	76 694,33		0,00
47141	Sous Total compte 47141		52 710,58	81 083,22	28 372,64			81 083,22	81 083,22		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4714	Sous Total compte 4714		52 710,58	81 083,22	28 372,64			81 083,22	81 083,22		0,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		21 413,85	149 621,77	129 208,92			149 621,77	150 622,77		1 001,00
4717	Sous Total compte 4717		21 413,85	149 621,77	129 208,92			149 621,77	150 622,77		1 001,00
4718	Autres recettes à régulariser		237,54	1 648 221,52	1 648 629,55			1 648 221,52	1 648 867,09		645,57
471	Sous Total compte 471		115 213,02	28 081 153,23	27 971 801,82			28 081 153,23	28 087 014,84		5 861,61
47218	Autres dépenses			0,47	0,47			0,47	0,47		0,00
4721	Sous Total compte 4721			0,47	0,47			0,47	0,47		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			1 738,32	1 738,32			1 738,32	1 738,32		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	26,16		17 421,90	17 448,06			17 448,06	17 448,06		0,00
472	Sous Total compte 472	26,16		19 160,69	19 186,85			19 186,85	19 186,85		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		2,97	3,92	0,97			3,92	3,94		0,02
4788	Autres comptes transitoires			68,25				68,25		68,25	
478	Sous Total compte 478		2,97	72,17	0,97			72,17	3,94	68,23	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47	26,16	115 215,99	28 100 386,09	27 990 989,64			28 100 412,25	28 106 205,63		5 793,38
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		56 900,35						56 900,35		56 900,35
491	Sous Total compte 491		56 900,35						56 900,35		56 900,35
49	Sous Total compte 49		56 900,35						56 900,35		56 900,35
	Total classe 4	827 455,95	1 515 099,65	85 971 823,65	86 219 190,77			86 799 279,60	87 734 290,42	930 409,40	1 865 420,22
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			58 566,62	58 566,62			58 566,62	58 566,62		0,00
51178	Autres valeurs impayées			50,00	50,00			50,00	50,00		0,00
5117	Sous Total compte 5117			50,00	50,00			50,00	50,00		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			22 243,79	22 243,79			22 243,79	22 243,79		0,00
511	Sous Total compte 511			80 860,41	80 860,41			80 860,41	80 860,41		0,00
515	Compte au trésor	6 215 888,63		30 909 626,18	30 170 954,54			37 125 514,81	30 170 954,54	6 954 560,27	
51	Sous Total compte 51	6 215 888,63		30 990 486,59	30 251 814,95			37 206 375,22	30 251 814,95	6 954 560,27	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	8 106,62		3 375,01	375,01			11 481,63	375,01	11 106,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	1 260,00			30,00			1 260,00	30,00	1 230,00	
541	Sous Total compte 541	9 366,62		3 375,01	405,01			12 741,63	405,01	12 336,62	
54	Sous Total compte 54	9 366,62		3 375,01	405,01			12 741,63	405,01	12 336,62	
580	Opérations d'ordre budgétaires			771 575,82	771 575,82			771 575,82	771 575,82		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			18 241,55	18 241,55			18 241,55	18 241,55		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			110,62	110,62			110,62	110,62		0,00
588	Autres virements internes			3 514,66	3 514,66			3 514,66	3 514,66		0,00
58	Sous Total compte 58			793 442,65	793 442,65			793 442,65	793 442,65		0,00
	Total classe 5	6 225 255,25		31 787 304,25	31 045 662,61			38 012 559,50	31 045 662,61	6 966 896,89	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					938 497,35	25 798,09	938 497,35	25 798,09	912 699,26	
604	Sous Total compte 604					938 497,35	25 798,09	938 497,35	25 798,09	912 699,26	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					99 360,35	2 463,02	99 360,35	2 463,02	96 897,33	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					1 712 968,88	168 939,03	1 712 968,88	168 939,03	1 544 029,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					636 398,01	122 035,50	636 398,01	122 035,50	514 362,51	
6061	Sous Total compte 6061					2 448 727,24	293 437,55	2 448 727,24	293 437,55	2 155 289,69	
60622	Achts non stkés carburants					48 517,25	2 322,11	48 517,25	2 322,11	46 195,14	
60623	Achts non stkés d'aliment					84 226,39	385,87	84 226,39	385,87	83 840,52	
60624	Achts non stkés produits traitement					7 970,74		7 970,74		7 970,74	
60628	Achts autres fournit non stkées					60 604,69	428,22	60 604,69	428,22	60 176,47	
6062	Sous Total compte 6062					201 319,07	3 136,20	201 319,07	3 136,20	198 182,87	
60631	Achts non stkés fournit entretien					72 673,53	418,35	72 673,53	418,35	72 255,18	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					224 509,02	14 029,49	224 509,02	14 029,49	210 479,53	
60636	Achts non stkés vêtements travail					32 952,06	1 105,05	32 952,06	1 105,05	31 847,01	
6063	Sous Total compte 6063					330 134,61	15 552,89	330 134,61	15 552,89	314 581,72	
6064	Achts non stkés fournit admin					30 050,69	1 753,22	30 050,69	1 753,22	28 297,47	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					38 548,66	1 044,74	38 548,66	1 044,74	37 503,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6067	Achts non stkés fournit scolaires					52 608,38	904,71	52 608,38	904,71	51 703,67	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					73 320,54	3 615,77	73 320,54	3 615,77	69 704,77	
606	Sous Total compte 606					3 174 709,19	319 445,08	3 174 709,19	319 445,08	2 855 264,11	
60	Sous Total compte 60					4 113 206,54	345 243,17	4 113 206,54	345 243,17	3 767 963,37	
611	Contrats prestations de services					573 842,33	110 808,93	573 842,33	110 808,93	463 033,40	
6135	Locations mobilières					45 219,97	21,60	45 219,97	21,60	45 198,37	
613	Sous Total compte 613					45 219,97	21,60	45 219,97	21,60	45 198,37	
614	Charges locatives et de copropriété					74 443,16	873,88	74 443,16	873,88	73 569,28	
61521	Entretien et réparations de terrains					59 733,06	3 261,60	59 733,06	3 261,60	56 471,46	
615221	Bâtiments publics					214 701,59	21 118,24	214 701,59	21 118,24	193 583,35	
615228	Autres bâtiments					24 430,66	540,00	24 430,66	540,00	23 890,66	
61522	Sous Total compte 61522					239 132,25	21 658,24	239 132,25	21 658,24	217 474,01	
615231	Voeries					19 599,38	19 016,66	19 599,38	19 016,66	582,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615232	Réseaux					87 256,71	3 127,84	87 256,71	3 127,84	84 128,87	
61523	Sous Total compte 61523					106 856,09	22 144,50	106 856,09	22 144,50	84 711,59	
6152	Sous Total compte 6152					405 721,40	47 064,34	405 721,40	47 064,34	358 657,06	
61551	Entretien réparations matériel roulant					22 863,45	160,84	22 863,45	160,84	22 702,61	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					70 520,34	9 501,12	70 520,34	9 501,12	61 019,22	
6155	Sous Total compte 6155					93 383,79	9 661,96	93 383,79	9 661,96	83 721,83	
6156	Maintenance					594 605,13	27 346,20	594 605,13	27 346,20	567 258,93	
615	Sous Total compte 615					1 093 710,32	84 072,50	1 093 710,32	84 072,50	1 009 637,82	
6161	Multirisques					93 730,80	39,24	93 730,80	39,24	93 691,56	
616	Sous Total compte 616					93 730,80	39,24	93 730,80	39,24	93 691,56	
617	Etudes et recherches					13 829,40	2 082,00	13 829,40	2 082,00	11 747,40	
6182	Divers doc générale et technique					10 768,27	285,00	10 768,27	285,00	10 483,27	
6184	Divers verst à organismes formation					44 748,98	12 919,64	44 748,98	12 919,64	31 829,34	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					55 517,25	13 204,64	55 517,25	13 204,64	42 312,61	
61	Sous Total compte 61					1 950 293,23	211 102,79	1 950 293,23	211 102,79	1 739 190,44	
6218	Autre personnel extérieur au service					43 705,67		43 705,67		43 705,67	
621	Sous Total compte 621					43 705,67		43 705,67		43 705,67	
6226	Rému intermédi honoraires					20 374,80		20 374,80		20 374,80	
6227	Rému intermédi honoraires					1 115,07		1 115,07		1 115,07	
6228	Rému intermédi honoraires divers					9 321,69	1 374,42	9 321,69	1 374,42	7 947,27	
622	Sous Total compte 622					30 811,56	1 374,42	30 811,56	1 374,42	29 437,14	
6231	Pub public relat publ annonces insert					11 224,44	478,80	11 224,44	478,80	10 745,64	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					94 819,91	4 382,69	94 819,91	4 382,69	90 437,22	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					49 246,34	624,00	49 246,34	624,00	48 622,34	
6238	Pub public relat publ divers					14 425,68		14 425,68		14 425,68	
623	Sous Total compte 623					169 716,37	5 485,49	169 716,37	5 485,49	164 230,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6247	Transports collectifs					44 847,27	4 398,08	44 847,27	4 398,08	40 449,19	
624	Sous Total compte 624					44 847,27	4 398,08	44 847,27	4 398,08	40 449,19	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					1 257,35		1 257,35		1 257,35	
6256	Déplacts missions récep - missions					143,50		143,50		143,50	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					10 618,00	1 778,17	10 618,00	1 778,17	8 839,83	
625	Sous Total compte 625					12 018,85	1 778,17	12 018,85	1 778,17	10 240,68	
6261	Frais d'affranchissement					31 807,32		31 807,32		31 807,32	
6262	Frais de télécommunication					39 406,47	2 230,47	39 406,47	2 230,47	37 176,00	
626	Sous Total compte 626					71 213,79	2 230,47	71 213,79	2 230,47	68 983,32	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					1 738,32		1 738,32		1 738,32	
6281	Aut serv extér concours divers					11 908,60		11 908,60		11 908,60	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					74 272,85	3 665,41	74 272,85	3 665,41	70 607,44	
6288	Autres serv extér					11 673,59		11 673,59		11 673,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					97 855,04	3 665,41	97 855,04	3 665,41	94 189,63	
62	Sous Total compte 62					471 906,87	18 932,04	471 906,87	18 932,04	452 974,83	
6331	Versement mobilité					183 608,48		183 608,48		183 608,48	
6332	Cotisations versées au FNAL					45 901,46		45 901,46		45 901,46	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					181 630,23		181 630,23		181 630,23	
633	Sous Total compte 633					411 140,17		411 140,17		411 140,17	
63512	Impôts directs - taxes foncières					18 200,90		18 200,90		18 200,90	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					4 310,00		4 310,00		4 310,00	
6351	Sous Total compte 6351					22 510,90		22 510,90		22 510,90	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					2 167,28		2 167,28		2 167,28	
635	Sous Total compte 635					24 678,18		24 678,18		24 678,18	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					20 593,39	5 082,93	20 593,39	5 082,93	15 510,46	
63	Sous Total compte 63					456 411,74	5 082,93	456 411,74	5 082,93	451 328,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64111	Persl titulaire_rémun principale					6 547 037,71		6 547 037,71		6 547 037,71	
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					332 872,63		332 872,63		332 872,63	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					1 080 838,12		1 080 838,12		1 080 838,12	
6411	Sous Total compte 6411					7 960 748,46		7 960 748,46		7 960 748,46	
64131	Persel non titulaire - rémunération					2 503 756,75		2 503 756,75		2 503 756,75	
6413	Sous Total compte 6413					2 503 756,75		2 503 756,75		2 503 756,75	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					66 838,76		66 838,76		66 838,76	
6419	Rembst rémunérations du persel					430,69	55 595,19	430,69	55 595,19		55 164,50
641	Sous Total compte 641					10 531 774,66	55 595,19	10 531 774,66	55 595,19	10 476 179,47	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					1 790 661,97		1 790 661,97		1 790 661,97	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					2 249 884,65	876,44	2 249 884,65	876,44	2 249 008,21	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					100 251,05		100 251,05		100 251,05	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					17 177,01		17 177,01		17 177,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					4 157 974,68	876,44	4 157 974,68	876,44	4 157 098,24	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					102 063,70		102 063,70		102 063,70	
6475	Autres charges sociales médecine travail					60 992,53	1 146,00	60 992,53	1 146,00	59 846,53	
647	Sous Total compte 647					163 056,23	1 146,00	163 056,23	1 146,00	161 910,23	
6488	Autres charges de personnel					825,00		825,00		825,00	
648	Sous Total compte 648					825,00		825,00		825,00	
64	Sous Total compte 64					14 853 630,57	57 617,63	14 853 630,57	57 617,63	14 796 012,94	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n					16 283,71		16 283,71		16 283,71	
6518	Autres					5 926,59	1 782,00	5 926,59	1 782,00	4 144,59	
651	Sous Total compte 651					22 210,30	1 782,00	22 210,30	1 782,00	20 428,30	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					259 103,75		259 103,75		259 103,75	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					38 588,67		38 588,67		38 588,67	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					1 070,78		1 070,78		1 070,78	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6537	Sous Total compte 6537					1 070,78		1 070,78		1 070,78	
653	Sous Total compte 653					298 763,20		298 763,20		298 763,20	
65541	Contributions au fonds de compensation d					12 354,00	426,00	12 354,00	426,00	11 928,00	
6554	Sous Total compte 6554					12 354,00	426,00	12 354,00	426,00	11 928,00	
6558	Autres contributions obligatoires					580,00		580,00		580,00	
655	Sous Total compte 655					12 934,00	426,00	12 934,00	426,00	12 508,00	
657362	CCAS					904 000,00		904 000,00		904 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					904 000,00		904 000,00		904 000,00	
6573	Sous Total compte 6573					904 000,00		904 000,00		904 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					1 164 376,75	86 637,77	1 164 376,75	86 637,77	1 077 738,98	
657	Sous Total compte 657					2 068 376,75	86 637,77	2 068 376,75	86 637,77	1 981 738,98	
65888	Autres					2 302,09		2 302,09		2 302,09	
6588	Sous Total compte 6588					2 302,09		2 302,09		2 302,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					2 302,09		2 302,09		2 302,09	
65	Sous Total compte 65					2 404 586,34	88 845,77	2 404 586,34	88 845,77	2 315 740,57	
6718	Charg except aut charg except opér gest					46,35		46,35		46,35	
671	Sous Total compte 671					46,35		46,35		46,35	
673	Charges except titres annulés					2 121,91		2 121,91		2 121,91	
6748	Autres subv exceptionnelles					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
674	Sous Total compte 674					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
675	Charges except vnc immob cédées					222 380,24		222 380,24		222 380,24	
6761	Différences sur réalisations (positives)					62 853,70		62 853,70		62 853,70	
676	Sous Total compte 676					62 853,70		62 853,70		62 853,70	
678	Autres charges exceptionnelles					1 270,59		1 270,59		1 270,59	
67	Sous Total compte 67					293 672,79		293 672,79		293 672,79	
6811	DA - immob					451 150,24	1 544,00	451 150,24	1 544,00	449 606,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					451 150,24	1 544,00	451 150,24	1 544,00	449 606,24	
68	Sous Total compte 68					451 150,24	1 544,00	451 150,24	1 544,00	449 606,24	
	Total classe 6					24 994 858,32	728 368,33	24 994 858,32	728 368,33	24 321 654,49	55 164,50
70311	Concession dans cimetières (produit net)						35 295,00		35 295,00		35 295,00
70312	Redevances funéraires						1 275,00		1 275,00		1 275,00
7031	Sous Total compte 7031						36 570,00		36 570,00		36 570,00
70323	Redev occupation domaine public communal						1 101,00		1 101,00		1 101,00
7032	Sous Total compte 7032						1 101,00		1 101,00		1 101,00
703	Sous Total compte 703						37 671,00		37 671,00		37 671,00
7062	Prestation serv redev droits culturel						67 788,01		67 788,01		67 788,01
70631	Redev droits services à caract sportif					3 099,50	201 858,19	3 099,50	201 858,19		198 758,69
70632	Redev droits services à caract loisirs					1 000,00	41 985,72	1 000,00	41 985,72		40 985,72
7063	Sous Total compte 7063					4 099,50	243 843,91	4 099,50	243 843,91		239 744,41

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7066	Prestation serv redev droits social						295 406,09		295 406,09		295 406,09
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					6 035,32	646 636,14	6 035,32	646 636,14		640 600,82
706	Sous Total compte 706					10 134,82	1 253 674,15	10 134,82	1 253 674,15		1 243 539,33
70841	Mise à dispo persel aux BA					1 913,69	1 580 239,28	1 913,69	1 580 239,28		1 578 325,59
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						6 268,08		6 268,08		6 268,08
7084	Sous Total compte 7084					1 913,69	1 586 507,36	1 913,69	1 586 507,36		1 584 593,67
70876	Aut prod rebost frais par GFP rattach						157,50		157,50		157,50
7087	Sous Total compte 7087						157,50		157,50		157,50
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						160,50		160,50		160,50
708	Sous Total compte 708					1 913,69	1 586 825,36	1 913,69	1 586 825,36		1 584 911,67
70	Sous Total compte 70					12 048,51	2 878 170,51	12 048,51	2 878 170,51		2 866 122,00
722	Immobilisations corporelles						33 647,64		33 647,64		33 647,64
72	Sous Total compte 72						33 647,64		33 647,64		33 647,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73111	Impôts directs locaux						6 985 960,00		6 985 960,00		6 985 960,00
7311	Sous Total compte 7311						6 985 960,00		6 985 960,00		6 985 960,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						1 281,00		1 281,00		1 281,00
731	Sous Total compte 731						6 987 241,00		6 987 241,00		6 987 241,00
73211	Attribution de compensation						2 082 928,00		2 082 928,00		2 082 928,00
73212	Dotation de solidarité communautaire						408 109,00		408 109,00		408 109,00
7321	Sous Total compte 7321						2 491 037,00		2 491 037,00		2 491 037,00
73221	FNGIR						657,00		657,00		657,00
73223	Fonds péréquation des ress com interco						361 351,00		361 351,00		361 351,00
7322	Sous Total compte 7322						362 008,00		362 008,00		362 008,00
732	Sous Total compte 732						2 853 045,00		2 853 045,00		2 853 045,00
7336	Droits de place						1 500,00		1 500,00		1 500,00
7338	Taxes services publics - domaine-autres						336,00		336,00		336,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
733	Sous Total compte 733						1 836,00		1 836,00		1 836,00
7343	Taxe sur pylones électriques						5 600,00		5 600,00		5 600,00
734	Sous Total compte 734						5 600,00		5 600,00		5 600,00
7351	Taxe sur électricité					24 612,00	314 635,32	24 612,00	314 635,32		290 023,32
735	Sous Total compte 735					24 612,00	314 635,32	24 612,00	314 635,32		290 023,32
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					22 448,20	44 048,13	22 448,20	44 048,13		21 599,93
736	Sous Total compte 736					22 448,20	44 048,13	22 448,20	44 048,13		21 599,93
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					9 602,00	609 963,42	9 602,00	609 963,42		600 361,42
738	Sous Total compte 738					9 602,00	609 963,42	9 602,00	609 963,42		600 361,42
73	Sous Total compte 73					56 662,20	10 816 368,87	56 662,20	10 816 368,87		10 759 706,67
7411	DGFdotation forfaitaire						3 486 494,00		3 486 494,00		3 486 494,00
74123	DGF solidarité urbaine						6 349 304,00		6 349 304,00		6 349 304,00
74127	Dotation nationale de péréquation						467 951,00		467 951,00		467 951,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7412	Sous Total compte 7412						6 817 255,00		6 817 255,00		6 817 255,00
741	Sous Total compte 741						10 303 749,00		10 303 749,00		10 303 749,00
744	FCTVA						33 563,08		33 563,08		33 563,08
74718	Autres participations Etat						70 644,34		70 644,34		70 644,34
7471	Sous Total compte 7471						70 644,34		70 644,34		70 644,34
7472	Participations - Région					10 000,00	16 934,70	10 000,00	16 934,70		6 934,70
7473	Participations - Dépt						11 996,58		11 996,58		11 996,58
74751	Participations - GFP de rattachement						110 314,70		110 314,70		110 314,70
7475	Sous Total compte 7475						110 314,70		110 314,70		110 314,70
7478	Participations - autres organismes					0,02	1 011 021,38	0,02	1 011 021,38		1 011 021,36
747	Sous Total compte 747					10 000,02	1 220 911,70	10 000,02	1 220 911,70		1 210 911,68
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						397,00		397,00		397,00
74832	Attribution du fonds départemental de pé						151 031,35		151 031,35		151 031,35

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						785 430,00		785 430,00		785 430,00
748372	Dotation politique de la ville						1 293 957,50		1 293 957,50		1 293 957,50
74837	Sous Total compte 74837						1 293 957,50		1 293 957,50		1 293 957,50
7483	Sous Total compte 7483						2 230 418,85		2 230 418,85		2 230 418,85
7484	Dotation de recensement						3 896,00		3 896,00		3 896,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						29 500,00		29 500,00		29 500,00
748	Sous Total compte 748						2 264 211,85		2 264 211,85		2 264 211,85
74	Sous Total compte 74					10 000,02	13 822 435,63	10 000,02	13 822 435,63		13 812 435,61
752	Revenus des immeubles					3 985,12	165 691,87	3 985,12	165 691,87		161 706,75
7588	Autres produits divers de gestion couran					1 224,03	59 814,47	1 224,03	59 814,47		58 590,44
758	Sous Total compte 758					1 224,03	59 814,47	1 224,03	59 814,47		58 590,44
75	Sous Total compte 75					5 209,15	225 506,34	5 209,15	225 506,34		220 297,19
764	Revenus des VMP						4 884,67		4 884,67		4 884,67

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
76	Sous Total compte 76						4 884,67		4 884,67		4 884,67
7711	Débits et pénalités perçus						500,00		500,00		500,00
7718	Autres prod except sur opé gestion					30 398,00	30 398,00	30 398,00	30 398,00		0,00
771	Sous Total compte 771					30 398,00	30 898,00	30 398,00	30 898,00		500,00
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						3 960,98		3 960,98		3 960,98
775	Produits des cessions d'immobilisati						285 233,94		285 233,94		285 233,94
7788	Produits exceptionnels divers						217 281,08		217 281,08		217 281,08
778	Sous Total compte 778						217 281,08		217 281,08		217 281,08
77	Sous Total compte 77					30 398,00	537 374,00	30 398,00	537 374,00		506 976,00
	Total classe 7					114 317,88	28 318 387,66	114 317,88	28 318 387,66		28 204 069,78
	Total général	193 866 313,51	193 866 313,51	146 691 041,74	142 499 614,18	32 620 828,65	36 812 256,21	373 178 183,90	373 178 183,90	223 976 284,57	223 976 284,57

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
EVENEMENTIEL	0,00	2 571,00	2 571,00	0,00	2 571,00	2 571,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	2 571,00	2 571,00	0,00	2 571,00	2 571,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
EVENEMENTIEL	0,00	1 450,00	1 450,00	0,00	1 417,00	1 417,00	33,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	0,00	1 450,00	1 450,00	0,00	1 417,00	1 417,00	33,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
EVENEMENTIEL	0,00	1 417,00	1 417,00	0,00	1 450,00	1 450,00	0,00	33,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	1 417,00	1 417,00	0,00	1 450,00	1 450,00	0,00	33,00
TOTAUX	0,00	5 438,00	5 438,00	0,00	5 438,00	5 438,00	33,00	33,00

Page des signatures

10100 - COMMUNE DE MONS EN BAROEUL -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GIVERS Melanie-Gwenael (1018316292-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFiP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ... , le 25/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE DE MONS EN BAROEUL** - pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

D'HERBOMEZ Vincent (1005773895-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A VILLENEUVE-D'ASCQ, le 25/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
MME EVELYNE BOURGERY
M VINCENT DHERBOMEZ

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 31/08/2023
DU 01/09/2023 AU 21/03/2024

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 45</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>46</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	335,39
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	538,23	Réserves	233,43
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	-9,84
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-93,41
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	22,50
Total immobilisations corporelles (nettes)	538,23	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	538,23	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	488,08
Créances	115,14	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	25,99
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	0,34
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	137,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	115,14	Total dettes à court terme	138,28
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	164,28
		Comptes de régularisations	1,00
TOTAL ACTIF	653,36	TOTAL PASSIF	653,36

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	979 128,92	440 903,91	538 225,01	579 032,96
	Construction sur sol autrui en tte prop	131 587,17	131 587,17		
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	73 098,32	73 098,32		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	1 183 814,41	645 589,40	538 225,01	579 032,96	

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	1 183 814,41	645 589,40	538 225,01	579 032,96
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		1 183 814,41	645 589,40	538 225,01	579 032,96

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	79 168,38		79 168,38	44 003,14
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	32 288,00		32 288,00	60 184,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	3 679,44		3 679,44	900,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	115 135,82		115 135,82	105 087,14

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	0,13		0,13	
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,13		0,13	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 298 950,36	645 589,40	653 360,96	684 120,10

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	335 387,84	335 387,84
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	233 431,86	233 431,86
	Report à nouveau	-9 835,75	
	Résultat de l'exercice	-93 406,30	-9 835,75
	Subventions d'investissement	22 500,00	25 500,00
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	488 077,65	584 483,95	

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières	25 994,96	23 849,40
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	1 900,10	
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	343,80	2 040,75
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP	136 029,85	73 735,70
	Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes	9,72	9,81	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	164 278,43	99 635,66	

BILAN (en Euros)

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 004,88	0,49
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 004,88	0,49
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	653 360,96	684 120,10

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	149,47	149,06
Autres produits	10,69	43,59
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	160,16	192,65
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	155,84	104,84
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	59,15	57,57
Autres charges	47,08	43,08
Charges courantes non financières	262,07	205,49
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-101,91	-12,84
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-101,91	-12,84
Produits exceptionnels	8,51	3,00
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8,51	3,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-93,41	-9,84

COMPTE DE RESULTAT 2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers	149 466,25	149 063,01
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	10 692,89	43 589,62
TOTAL I	160 159,14	192 652,63
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	155 836,64	104 837,56
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés	47 082,53	43 082,55

COMPTE DE RESULTAT 2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	59 154,00	57 568,00
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		0,27
TOTAL II	262 073,17	205 488,38
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-101 914,03	-12 835,75
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

COMPTE DE RESULTAT 2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-101 914,03	-12 835,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	2 779,44	
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	5 728,29	3 000,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	8 507,73	3 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	8 507,73	3 000,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	168 666,87	195 652,63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	262 073,17	205 488,38
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-93 406,30	-9 835,75

Opérations Compte de Tiers

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	212 097,26	460 117,00	672 214,26
Titres de recette émis (b)	61 452,00	179 779,86	241 231,86
Réductions de titres (c)		11 112,99	11 112,99
Recettes nettes (d = b - c)	61 452,00	168 666,87	230 118,87
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	212 097,26	388 347,12	600 444,38
Mandats émis (f)	21 498,49	262 073,17	283 571,66
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	21 498,49	262 073,17	283 571,66
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	39 953,51		
(h - d) Déficit		93 406,30	53 452,79

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO					
Investissement	39 136,14		39 953,51		79 089,65
Fonctionnement	-9 835,75		-93 406,30		-103 242,05
Sous-Total	29 300,39		-53 452,79		-24 152,40
TOTAL III	29 300,39		-53 452,79		-24 152,40
TOTAL I + II + III	29 300,39		-53 452,79		-24 152,40

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 500,00		2 500,00	152,44		152,44	2 347,56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	234 279,48	-27 682,22	206 597,26	18 346,05		18 346,05	188 251,21
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	236 779,48	-27 682,22	209 097,26	18 498,49		18 498,49	190 598,77
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	236 779,48	-27 682,22	209 097,26	18 498,49		18 498,49	190 598,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	
TOTAL GENERAL		239 779,48	-27 682,22	212 097,26	21 498,49		21 498,49	190 598,77

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	179 048,48	-179 048,48					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 500,00		2 500,00	2 298,00		2 298,00	202,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	181 548,48	-179 048,48	2 500,00	2 298,00		2 298,00	202,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	181 548,48	-179 048,48	2 500,00	2 298,00		2 298,00	202,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 231,00	112 230,12	170 461,12	59 154,00		59 154,00	111 307,12
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	58 231,00	112 230,12	170 461,12	59 154,00		59 154,00	111 307,12
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		39 136,14	39 136,14				39 136,14
TOTAL GENERAL		239 779,48	-27 682,22	212 097,26	61 452,00		61 452,00	150 645,26

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	157 100,25	50 000,00	207 100,25	202 919,17		202 919,17	4 181,08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	450,00		450,00				450,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00		500,00				500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	158 050,25	50 000,00	208 050,25	202 919,17		202 919,17	5 131,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 231,00	112 230,12	170 461,12	59 154,00		59 154,00	111 307,12
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	58 231,00	112 230,12	170 461,12	59 154,00		59 154,00	111 307,12
002	Résultat d'exploitation reporté	9 835,75		9 835,75				9 835,75
TOTAL GENERAL		226 117,00	162 230,12	388 347,12	262 073,17		262 073,17	126 273,95

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	178 117,00		178 117,00	152 611,21	3 144,96	149 466,25	28 650,75
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 000,00		45 000,00	18 660,92	7 968,03	10 692,89	34 307,11
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		234 000,00	234 000,00	5 507,73		5 507,73	228 492,27
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	223 117,00	234 000,00	457 117,00	176 779,86	11 112,99	165 666,87	291 450,13
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 000,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	
TOTAL GENERAL		226 117,00	234 000,00	460 117,00	179 779,86	11 112,99	168 666,87	291 450,13

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	152,44		152,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	152,44		152,44
2138	Autres constructions	18 346,05		18 346,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 346,05		18 346,05
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	18 498,49		18 498,49
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 498,49		18 498,49
13915	Groupements de collectivités	3 000,00		3 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00		3 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 000,00		3 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 498,49		21 498,49

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 298,00		2 298,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 298,00		2 298,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 298,00		2 298,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 298,00		2 298,00
28131	Bâtiments	11 306,00		11 306,00
28138	Autres constructions	47 848,00		47 848,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 154,00		59 154,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	59 154,00		59 154,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	61 452,00		61 452,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	619,75		619,75
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 560,37		1 560,37
614	Charges locatives et de copropriété	152 770,75		152 770,75
61521	Bâtiments publics	885,77		885,77
63512	Taxes foncières	45 726,53		45 726,53
63513	Autres impôts locaux	1 356,00		1 356,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	202 919,17		202 919,17
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	202 919,17		202 919,17
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	59 154,00		59 154,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 154,00		59 154,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	59 154,00		59 154,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	262 073,17		262 073,17

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7083	Locations diverses	152 611,21	3 144,96	149 466,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	152 611,21	3 144,96	149 466,25
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	18 660,43	7 968,03	10 692,40
7588	Autres	0,49		0,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 660,92	7 968,03	10 692,89
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	2 779,44		2 779,44
778	Autres produits exceptionnels	2 728,29		2 728,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 507,73		5 507,73
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	176 779,86	11 112,99	165 666,87
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 000,00		3 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00		3 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 000,00		3 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	179 779,86	11 112,99	168 666,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		335 387,84						335 387,84		335 387,84
102	Sous Total compte 102		335 387,84						335 387,84		335 387,84
1068	Autres réserves		233 431,86						233 431,86		233 431,86
106	Sous Total compte 106		233 431,86						233 431,86		233 431,86
10	Sous Total compte 10		568 819,70						568 819,70		568 819,70
119	Report à nouveau (solde débiteur)			9 835,75				9 835,75		9 835,75	
11	Sous Total compte 11			9 835,75				9 835,75		9 835,75	
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)	9 835,75			9 835,75			9 835,75	9 835,75		0,00
12	Sous Total compte 12	9 835,75			9 835,75			9 835,75	9 835,75		0,00
1315	Groupements de collectivités		30 000,00						30 000,00		30 000,00
131	Sous Total compte 131		30 000,00						30 000,00		30 000,00
13915	Groupements de collectivités	4 500,00				3 000,00		7 500,00		7 500,00	
1391	Sous Total compte 1391	4 500,00				3 000,00		7 500,00		7 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
139	Sous Total compte 139	4 500,00				3 000,00		7 500,00		7 500,00	
13	Sous Total compte 13	4 500,00	30 000,00			3 000,00		7 500,00	30 000,00		22 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		23 849,40	76,22	76,22	152,44	2 298,00	228,66	26 223,62		25 994,96
16	Sous Total compte 16		23 849,40	76,22	76,22	152,44	2 298,00	228,66	26 223,62		25 994,96
	Total classe 1	14 335,75	622 669,10	9 911,97	9 911,97	3 152,44	2 298,00	27 400,16	634 879,07	17 335,75	624 814,66
2131	Bâtiments	486 067,88						486 067,88		486 067,88	
2138	Autres constructions	474 714,99				18 346,05		493 061,04		493 061,04	
213	Sous Total compte 213	960 782,87				18 346,05		979 128,92		979 128,92	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	131 587,17						131 587,17		131 587,17	
214	Sous Total compte 214	131 587,17						131 587,17		131 587,17	
2181	Installations générales, agencements, am	12 164,00						12 164,00		12 164,00	
2184	Mobilier	54 321,95						54 321,95		54 321,95	
2188	Autres	6 612,37						6 612,37		6 612,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	73 098,32						73 098,32		73 098,32	
21	Sous Total compte 21	1 165 468,36				18 346,05		1 183 814,41		1 183 814,41	
28131	Bâtiments		305 713,37				11 306,00		317 019,37		317 019,37
28138	Autres constructions		76 036,54				47 848,00		123 884,54		123 884,54
2813	Sous Total compte 2813		381 749,91				59 154,00		440 903,91		440 903,91
28148	Autres constructions		131 587,17						131 587,17		131 587,17
2814	Sous Total compte 2814		131 587,17						131 587,17		131 587,17
28181	Installations générales, agencements et		12 164,00						12 164,00		12 164,00
28184	Mobilier		54 321,95						54 321,95		54 321,95
28188	Autres		6 612,37						6 612,37		6 612,37
2818	Sous Total compte 2818		73 098,32						73 098,32		73 098,32
281	Sous Total compte 281		586 435,40				59 154,00		645 589,40		645 589,40
28	Sous Total compte 28		586 435,40				59 154,00		645 589,40		645 589,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	1 165 468,36	586 435,40			18 346,05	59 154,00	1 183 814,41	645 589,40	1 183 814,41	645 589,40
4011	Fournisseurs			156 417,38	156 417,38			156 417,38	156 417,38		0,00
401	Sous Total compte 401			156 417,38	156 417,38			156 417,38	156 417,38		0,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations			20 000,70	20 000,70			20 000,70	20 000,70		0,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		2 040,75	1 696,95				1 696,95	2 040,75		343,80
4047	Sous Total compte 4047		2 040,75	1 696,95				1 696,95	2 040,75		343,80
404	Sous Total compte 404		2 040,75	21 697,65	20 000,70			21 697,65	22 041,45		343,80
40	Sous Total compte 40		2 040,75	178 115,03	176 418,08			178 115,03	178 458,83		343,80
411	Clients	42 447,70		210 551,86	205 399,34			252 999,56	205 399,34	47 600,22	
4161	Créances douteuses	1 555,44		30 123,16	110,44			31 678,60	110,44	31 568,16	
416	Sous Total compte 416	1 555,44		30 123,16	110,44			31 678,60	110,44	31 568,16	
41	Sous Total compte 41	44 003,14		240 675,02	205 509,78			284 678,16	205 509,78	79 168,38	
44562	TVA sur immobilisations			1 655,00	1 655,00			1 655,00	1 655,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44566	TVA sur autres biens et services			581,67	581,67			581,67	581,67		0,00
44567	Crédit de TVA à reporter	60 184,00		554 717,00	582 613,00			614 901,00	582 613,00	32 288,00	
4456	Sous Total compte 4456	60 184,00		556 953,67	584 849,67			617 137,67	584 849,67	32 288,00	
44571	TVA collectée			32 355,12	34 255,22			32 355,12	34 255,22		1 900,10
4457	Sous Total compte 4457			32 355,12	34 255,22			32 355,12	34 255,22		1 900,10
445	Sous Total compte 445	60 184,00		589 308,79	619 104,89			649 492,79	619 104,89	30 387,90	
447	Autres impôts, taxes			47 082,53	47 082,53			47 082,53	47 082,53		0,00
44	Sous Total compte 44	60 184,00		636 391,32	666 187,42			696 575,32	666 187,42	30 387,90	
451	Compte de rattachement avec (à subdivis		73 735,70	162 979,72	225 273,87			162 979,72	299 009,57		136 029,85
45	Sous Total compte 45		73 735,70	162 979,72	225 273,87			162 979,72	299 009,57		136 029,85
466	Excédents de versement		9,81	0,09				0,09	9,81		9,72
46711	Autres comptes créditeurs			152,44	152,44			152,44	152,44		0,00
4671	Sous Total compte 4671			152,44	152,44			152,44	152,44		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - Amiable	900,00		5 558,88	5 558,88			6 458,88	5 558,88	900,00	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			2 779,44				2 779,44		2 779,44	
4672	Sous Total compte 4672	900,00		8 338,32	5 558,88			9 238,32	5 558,88	3 679,44	
467	Sous Total compte 467	900,00		8 490,76	5 711,32			9 390,76	5 711,32	3 679,44	
46	Sous Total compte 46	900,00	9,81	8 490,85	5 711,32			9 390,85	5 721,13	3 669,72	
4713	Recettes perçues avant émission des titr			0,09	0,09			0,09	0,09		0,00
471411	Excédents à réimputer - Personnes physiq			296,49	296,51			296,49	296,51		0,02
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale			9 154,01	9 154,01			9 154,01	9 154,01		0,00
47141	Sous Total compte 47141			9 450,50	9 450,52			9 450,50	9 450,52		0,02
4714	Sous Total compte 4714			9 450,50	9 450,52			9 450,50	9 450,52		0,02
47171	Recettes relevé Banque de France - Hors			18 174,55	18 607,39			18 174,55	18 607,39		432,84
4717	Sous Total compte 4717			18 174,55	18 607,39			18 174,55	18 607,39		432,84
4718	Autres recettes à régulariser			3 159,04	3 731,06			3 159,04	3 731,06		572,02

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471			30 784,18	31 789,06			30 784,18	31 789,06		1 004,88
4728	Autres dépenses à régulariser			0,09	0,09			0,09	0,09		0,00
472	Sous Total compte 472			0,09	0,09			0,09	0,09		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,49	1,56	0,94			1,56	1,43	0,13	
478	Sous Total compte 478		0,49	1,56	0,94			1,56	1,43	0,13	
47	Sous Total compte 47		0,49	30 785,83	31 790,09			30 785,83	31 790,58		1 004,75
	Total classe 4	105 087,14	75 786,75	1 257 437,77	1 310 890,56			1 362 524,91	1 386 677,31	115 135,95	139 288,35
5118	Autres valeurs à l'encaissement			5 280,90	5 280,90			5 280,90	5 280,90		0,00
511	Sous Total compte 511			5 280,90	5 280,90			5 280,90	5 280,90		0,00
51	Sous Total compte 51			5 280,90	5 280,90			5 280,90	5 280,90		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaire			62 154,00	62 154,00			62 154,00	62 154,00		0,00
588	Autres virements internes			0,09	0,09			0,09	0,09		0,00
58	Sous Total compte 58			62 154,09	62 154,09			62 154,09	62 154,09		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5			67 434,99	67 434,99			67 434,99	67 434,99		0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie					619,75		619,75		619,75	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi					1 560,37		1 560,37		1 560,37	
606	Sous Total compte 606					2 180,12		2 180,12		2 180,12	
60	Sous Total compte 60					2 180,12		2 180,12		2 180,12	
614	Charges locatives et de copropriété					152 770,75		152 770,75		152 770,75	
61521	Bâtiments publics					885,77		885,77		885,77	
6152	Sous Total compte 6152					885,77		885,77		885,77	
615	Sous Total compte 615					885,77		885,77		885,77	
61	Sous Total compte 61					153 656,52		153 656,52		153 656,52	
63512	Taxes foncières					45 726,53		45 726,53		45 726,53	
63513	Autres impôts locaux					1 356,00		1 356,00		1 356,00	
6351	Sous Total compte 6351					47 082,53		47 082,53		47 082,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
635	Sous Total compte 635					47 082,53		47 082,53		47 082,53	
63	Sous Total compte 63					47 082,53		47 082,53		47 082,53	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					59 154,00		59 154,00		59 154,00	
681	Sous Total compte 681					59 154,00		59 154,00		59 154,00	
68	Sous Total compte 68					59 154,00		59 154,00		59 154,00	
	Total classe 6					262 073,17		262 073,17		262 073,17	
7083	Locations diverses					3 144,96	152 611,21	3 144,96	152 611,21		149 466,25
708	Sous Total compte 708					3 144,96	152 611,21	3 144,96	152 611,21		149 466,25
70	Sous Total compte 70					3 144,96	152 611,21	3 144,96	152 611,21		149 466,25
752	Revenus des immeubles non affectés à des					7 968,03	18 660,43	7 968,03	18 660,43		10 692,40
7588	Autres						0,49		0,49		0,49
758	Sous Total compte 758						0,49		0,49		0,49
75	Sous Total compte 75					7 968,03	18 660,92	7 968,03	18 660,92		10 692,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						2 779,44		2 779,44		2 779,44
777	Quote-part des subventions d'investissem						3 000,00		3 000,00		3 000,00
778	Autres produits exceptionnels						2 728,29		2 728,29		2 728,29
77	Sous Total compte 77						8 507,73		8 507,73		8 507,73
	Total classe 7					11 112,99	179 779,86	11 112,99	179 779,86		168 666,87
	Total général	1 284 891,25	1 284 891,25	1 334 784,73	1 388 237,52	294 684,65	241 231,86	2 914 360,63	2 914 360,63	1 578 359,28	1 578 359,28

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

10101 - LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GIVERS Melanie-Gwenael (1018316292-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DRFiP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ... , le 25/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LOCATIONS DE SALLES MONS EN BARO** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

D'HERBOMEZ Vincent (1005773895-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A VILLENEUVE-D'ASCQ, le 25/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « *le conseil municipal arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des Décisions Modificatives de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

A – BUDGET PRINCIPAL

a) Section de fonctionnement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	920 à 929 Charges et produits ventilés	23 586 814,31	4 609 469,43
	931 Opérations financières		290 118,61
	932 Dotations et opérations affectées		11 631 926,58
	933 Impôts et taxes non affectées		11 694 072,02
	Total opérations réelles de l'exercice	23 586 814,31	28 225 586,64
Opérations d'ordre	934 Transferts entre sections	734 840,18	33 647,64
Total opérations de l'exercice		24 321 654,49	28 259 234,28
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			3 937 579,79
Résultats antérieurs	002 Excédent de fonctionnement reporté		3 977 064,19
RESULTAT DE CLOTURE (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)			7 914 643,98

b) Section d'investissement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	900 à 909 Charges et produits ventilés	6 730 089,67	1 431 277,72
	911 Opérations financières		
	912 Dotations et opérations affectées		1 154 314,14
	Total opérations réelles de l'exercice	6 730 089,67	2 585 591,86
Opérations d'ordre	910 Opérations patrimoniales		
	914 Transferts entre sections	33 647,64	734 840,18
Total opérations de l'exercice		6 763 737,31	3 320 432,04
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			-3 443 305,27
Résultats antérieurs	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 697 153,04
	001 Déficit d'investissement reporté	2 136 605,68	
RESULTAT DE CLOTURE (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)			-1 882 757,91
Reports		2 009 108,25	
RESULTAT DE CLOTURE (y compris reports)			-3 891 866,16

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

a) Section de fonctionnement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	011 Charges à caractère général	202 919,17	
	65 Charges de gestion courantes		
	70 Ventes de produits fabriqués prestations		149 466,25
	75 Autres produits de gestion courante		10 692,89
	77 produits exceptionnels		5 507,73
	Total opérations réelles de l'exercice	202 919,17	165 666,87
Opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	042 Transferts entre sections (amortissements)	59 154,00	3 000,00
Total opérations de l'exercice		262 073,17	168 666,87
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			-93 406,30
Résultats antérieurs	002 déficit de fonctionnement reporté	9 835,75	
RESULTAT DE CLOTURE (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)			- 103 242,05

b) Section d'investissement :

OPERATIONS	CHAPITRES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Opérations réelles	13 Subventions d'investissement reçues		
	16 Emprunts et dettes assimilées	152,44	2 298,00
	21 Immobilisations corporelles	18 346,05	
	Total opérations réelles de l'exercice	18 498,49	2 298,00
Opérations d'ordre	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	3 000,00	59 154,00
Total opérations de l'exercice		21 498,49	61 452,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			39 953,51
Résultats antérieurs	001 Excédent antérieur reporté		39 136,14
RESULTAT DE CLOTURE (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)			79 089,65

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2023 de la Ville et le Compte Administratif 2023 du budget annexe Gestion du patrimoine locatif tels qu'ils se présentent ci-dessus et tels qu'ils sont repris dans le rapport détaillé, joint en annexe,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de l'exercice 2023 pour un montant de 2 009 108,25 € au budget principal de la Ville.



Rapport sur le Compte Administratif 2023

Ville de Mons en Barœul

Sommaire

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A. Les dépenses courantes	4
B. Les recettes courantes	8
C. Les dépenses et recettes exceptionnelles	12
D. Le bilan de la section de fonctionnement	13
II. SECTION D’INVESTISSEMENT	14
A. Les dépenses	14
B. Les recettes	17
C. Le bilan de la section d’investissement	18
III. BILAN GLOBAL 2023	18
PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE	20
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	20
A. Les dépenses	20
B. Les recettes	21
II. SECTION D’INVESTISSEMENT	22
III. BILAN GLOBAL 2023	22

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif retrace l'exécution financière de l'exercice précédent. Il permet de dégager les résultats comptables, qui font l'objet d'une affectation sur le budget de l'exercice suivant.

Pour mémoire, le budget 2024 de la Ville et le budget annexe 2024 Gestion du patrimoine locatif ont été adoptés avant approbation des Comptes Administratifs 2023. Les résultats ont néanmoins été repris par anticipation, avec l'accord du comptable public, compte tenu de la concordance des écritures avec le compte de Gestion.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous retrace les montants des prévisions et des réalisations pour les dépenses et les recettes réelles de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 :

	Dépenses	Recettes
Total budgété	24 758 069,00	28 388 035,54
Total mandaté	23 586 814,31	28 225 586,64
Pourcentage de réalisation	95,27 %	99,43 %

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 (dépenses exceptionnelles comprises) sont en augmentation de 1,71 % par rapport à l'exercice 2022 (elles s'élevaient alors à 23 190 299,14 €).

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 (recettes exceptionnelles comprises) sont en augmentation de 5,37 % par rapport à celles de 2022 (elles s'élevaient alors à 26 787 273,61 €).

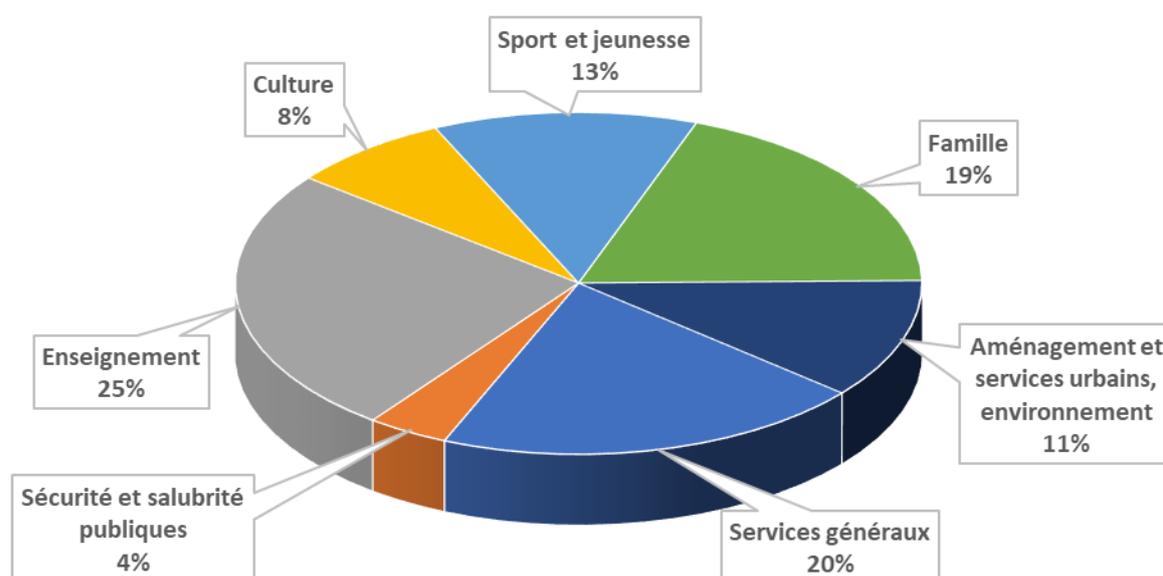
Chaque année, la commune retrace ses dépenses et recettes afin d'établir des comparaisons non biaisées entre les exercices comptables. Elle isole les dépenses et recettes « courantes », répétitives, des dépenses et recettes « exceptionnelles », qui ne sont pas reproductibles d'un exercice à un autre.

Après une année 2022 fortement impactée par l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, les dépenses de l'année 2023 ont connu une hausse plus modérée. Les recettes réelles sont en progression principalement sous l'effet des recettes exceptionnelles. Le détail en est exposé ci-après.

A. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) atteignent **23 519 115 €** en 2023. Le taux de réalisation par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2023 est de 96,37 %.

La ventilation globale des dépenses « courantes » de fonctionnement de la Ville en 2023 est la suivante :



Le tableau synthétique ci-dessous précise les détails des dépenses et leur évolution entre 2022 et 2023, par sous-fonctions et chapitres fonctionnels.

Chap	Intitulé	CA 2022 (€)	Budget 2023 (€)	CA 2023 (€)	Evol. de CA à CA	Taux d'exé. 2023
92020	ADMINISTRATION GEN. DE LA COLLECTIVITE	539 070	547 360	482 384	-10,52%	88,13%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	905	8 600	1 760	94,57%	20,47%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	1 416	2 000	73	-94,84%	3,65%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION	43 345	95 870	86 772	100,19%	90,51%
92024	FETES ET CEREMONIES	40 868	69 800	45 520	11,38%	65,21%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	616 701	667 906	637 678	3,40%	95,47%
92026	CIMETIERE	4 695	16 750	6 728	43,29%	40,17%
	FLUIDES	338 995	322 800	241 292	-28,82%	74,75%
	CHARGES DE PERSONNEL	3 092 938	3 066 657	3 244 264	4,89%	105,79%
920	SERVICES GENERAUX	4 678 931	4 797 743	4 746 471	1,44%	98,93%
92112	POLICE MUNICIPALE	229 135	259 299	198 952	-13,17%	76,73%
	CHARGES DE PERSONNEL	646 949	679 300	705 188	9,00%	103,81%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	876 084	938 599	904 140	3,20%	96,33%
92213	CLASSES REGROUPEES	499 572	557 214	507 809	1,65%	91,13%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	546 934	566 600	561 764	2,71%	99,15%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	123 667	55 920	25 854	-79,09%	46,23%
	FLUIDES	570 311	628 500	594 149	4,18%	94,53%
	CHARGES DE PERSONNEL	4 027 669	4 275 773	4 286 169	6,42%	100,24%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	5 768 153	6 084 007	5 975 745	3,60%	98,22%
92311	EXPRESSION MUSICALE	7 183	10 380	7 773	8,21%	74,88%
92314	SALLES DE SPECTACLES	240 591	221 870	124 370	-48,31%	56,06%
92321	BIBLIOTHEQUE	62 946	63 820	63 744	1,27%	99,88%
9233	ACTION CULTURELLE	100 471	104 400	107 047	6,55%	102,54%
	FLUIDES	168 625	251 450	234 803	39,25%	93,38%
	CHARGES DE PERSONNEL	1 233 417	1 236 100	1 251 828	1,49%	101,27%
923	CULTURE	1 813 233	1 888 020	1 789 565	-1,31%	94,79%
92413	PISCINE	150 654	201 050	230 933	53,29%	114,86%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	362 196	399 850	395 312	9,14%	98,87%
92421	CENTRES DE LOISIRS	312 890	297 700	222 243	-28,97%	74,65%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	47 538	43 475	43 060	-9,42%	99,05%
	FLUIDES	749 889	787 550	635 159	-15,30%	80,65%
	CHARGES DE PERSONNEL	1 481 315	1 524 770	1 405 040	-5,15%	92,15%
924	SPORT ET JEUNESSE	3 104 483	3 254 395	2 931 747	-5,56%	90,09%
9260	SERVICES COMMUNS	720 000	904 400	877 771	21,91%	97,06%
9261	SERVICES AUX AINES	106 372	103 560	100 967	-5,08%	97,50%
9263	AIDES A LA FAMILLE	37 673	58 097	36 788	-2,35%	63,32%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	276 486	315 528	335 381	21,30%	106,29%
	FLUIDES	58 047	66 800	66 069	13,82%	98,91%
	CHARGES DE PERSONNEL	3 120 476	3 345 800	3 080 383	-1,28%	92,07%
926	FAMILLE	4 319 055	4 794 185	4 497 359	4,13%	93,81%
92813	PROPRETE URBAINE	129 467	162 000	131 425	1,51%	81,13%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	71 139	82 000	53 713	-24,50%	65,50%
92820	SERVICES COMMUNS	10 080	0	0	-100,00%	
92823	ESPACES VERTS URBAINS	172 150	224 600	220 763	28,24%	98,29%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	255 904	270 750	229 300	-10,40%	84,69%
	FLUIDES	232 131	266 350	383 817	65,34%	144,10%
	CHARGES DE PERSONNEL	1 513 316	1 643 520	1 655 070	9,37%	100,70%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 383 453	2 649 220	2 674 088	12,19%	100,94%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT. 920 à 928		22 943 393	24 406 169	23 519 115	2,51%	96,37%

NB : la catégorie « fluides » englobe les dépenses relatives à l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage urbain.

Principales variations des dépenses de fonctionnement hors fluides et dépenses de personnel :

> 920 - Services généraux

Les dépenses des services généraux hors fluides et dépenses de personnel sont en hausse de 14 K€. Les dépenses ont le plus augmenté en pourcentage au niveau de la communication. Les frais d'impression sont en hausse de 13 K€, en raison de l'augmentation du prix du papier.

Les dépenses d'administration générale sont en diminution, notamment pour les dépenses de carburant (- 7 K€), les annonces et insertions (- 18 K€), les frais d'affranchissement (- 4 K€).

Les aides aux associations sont en hausse de 21 K€, soit une hausse de 3,40 % par rapport à celles attribuées au cours de l'exercice 2022.

> 921 – Sécurité

La légère diminution constatée en 2023 concernant les dépenses de ce chapitre s'explique notamment par des frais de maintenance moins importants sur le système de vidéoprotection.

> 922 - Enseignement et formation

Les dépenses du chapitre 922 augmentent légèrement, en lien avec l'inflation. Les dépenses de classes de découverte sont nettement inférieures à celles de l'année précédente (- 79 %). Les dépenses de classes découvertes varient d'une année sur l'autre en fonction des écoles organisatrices et de leurs demandes d'organisation de sorties.

> 923 – Culture

Après un retour à la normale post-crise sanitaire sur la programmation de spectacles en 2022, les dépenses culturelles diminuent à nouveau, cette fois en raison des événements du mois de juin et de l'indisponibilité de la salle Allende pendant tout le second semestre 2023.

> 924 - Sport et jeunesse

Les dépenses concernant la piscine sont en hausse de 53 %. Les frais d'entretien du bâtiment expliquent en grande partie cette hausse, avec notamment le remplacement des luminaires pour 36 K€.

Les dépenses des centres de loisirs sont en diminution de 28 %, en raison d'achats de prestations (compte 6042) moins importants.

> 926 – Famille

L'augmentation de la sous-fonction 9260 (services communs) s'explique par la subvention versée au CCAS, passée de 820 000 € en 2022 à 904 000 € en 2023.

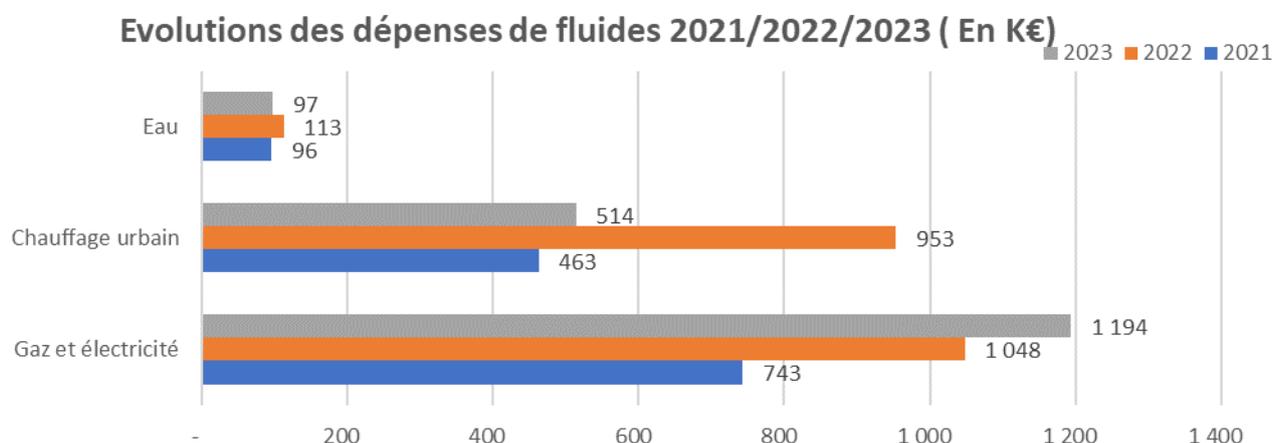
L'augmentation de la sous-fonction 9264 (crèches et établissements petite enfance), s'explique par un nouveau marché pour la prestation de gestion du multi-accueil de l'Europe, lequel s'accompagne d'une hausse de prix.

> 928 - Aménagement et services urbains, environnement

La principale variation concerne une hausse des dépenses d'entretien des espaces verts (+ 28 %). Les dépenses (hors consommation électrique) moins importantes en 2023 au niveau de l'éclairage public s'expliquent essentiellement par des dépenses de réparation moins importantes.

❖ Dépenses d'énergie :

L'année dernière, un graphique a permis de montrer les évolutions des dépenses de fluides entre 2021 et 2022, suite notamment aux évolutions importantes du coût des énergies. Il a semblé intéressant d'ajouter l'année 2023 sur ce même graphique pour avoir un aperçu des variations de coûts sur ces 3 années :



Alors que tous les postes étaient en augmentation en 2022, les dépenses évoluent de manière différenciée en 2023.

En ce qui concerne l'eau, le prix au m³ n'a pas varié entre 2021 et 2023 ; la légère augmentation enregistrée en 2022 s'explique par des fuites traitées en 2022, d'où un retour « à la normale ».

Le chauffage urbain a été impacté par une hausse importante du prix du MWh en 2022. Un avenant à la convention MEL signé en fin d'année 2022 a permis de revenir à des tarifs moins onéreux dès la fin de l'année 2022, ce qui explique la diminution sensible des dépenses de chauffage urbain en 2023.

La Ville recourt aux marchés de l'UGAP, centrale d'achat pour le secteur public au niveau national, pour la fourniture en gaz et électricité. Les coûts ont subi les hausses de tarifs ininterrompues entre 2021 et 2023.

❖ **Dépenses de personnel** :

Les dépenses de personnel se sont élevées à **15,31 M€** en 2023. Elles représentent 64,89 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, ramenées à 58,2 % après déduction des remboursements des charges de personnel liées aux agents mis à disposition du CCAS et des structures d'accueil pour personnes âgées.

	Réalisé 2022 (M€)	Réalisé 2023 (M€)	Evol 2022/2023
Rémunérations	10,29	10,58	2,77%
<i>dont personnel titulaire</i>	6,47	7,96 <i>dont 6,55M€ de rém. principale et 1,41M€ d'indemnités</i>	23,03%
Charges salariales	4,04	4,16	2,81%
Autres charges diverses (dont cotisation CDG 59, Plurélya...)	0,51	0,57	13,06%
Total	14,84	15,31	3,13%

Les augmentations sont principalement liées à :

- la hausse de la valeur du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023,
- la revalorisation du SMIC de 2,22 % au 1^{er} mai 2023,
- la revalorisation des grilles indiciaires pour les plus bas salaires des catégories B et C au 1^{er} juillet 2023,
- la mise en place d'une IFSE pour tous les agents de catégorie C à compter du 1^{er} juin 2023,
- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

B. Les recettes courantes

Les recettes courantes de fonctionnement (hors produits exceptionnels : Dotation Politique de la Ville et cessions) s'élèvent à **26 424 653 €** en 2023. Le taux de réalisation est de 100,39 %.

1. Les dotations et participations :

Les dotations de l'Etat augmentent de 2,24 %, soit un peu moins qu'entre 2021 et 2022 (+ 2,43 %). En termes de montant, l'augmentation est de 243 K€.

La dotation forfaitaire évolue très peu depuis 2020. Par rapport à 2022, la hausse est de 0,86 %, soit + 29 K€. Entre 2020 et 2023, la dotation forfaitaire a connu une augmentation de 2,36 %.

La Dotation de Solidarité Urbaine augmente de 133 K€, soit 2,51 %. Entre 2020 et 2023, la DSU progresse d'environ 130 K€ par an.

La Dotation Nationale de Péréquation augmente de 17 K€, soit 8,59 %.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dispositif de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités reversé à la commune par la MEL, s'élève à 361 K€, soit une progression de 4,98 % par rapport à 2022.

Les montants de l'**Attribution de Compensation** (2,08 M€) et de la **Dotation de Solidarité Communautaire** (408 K€) sont identiques pour 2023 à ceux perçus pour 2022.

La Ville a bénéficié de 33 K€ en 2023 au titre du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA), pour les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en 2022 (dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de la voirie communale).

Le versement au titre du **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** 2023 est de 151 K€, soit une hausse de 24 % par rapport à 2022.

2. La fiscalité directe et les compensations fiscales :

Le produit de la fiscalité directe s'élève à 6,98 M€, soit une hausse de 803 K€ entre 2022 et 2023 (+ 13 %). Cette situation s'explique à la fois par la revalorisation des valeurs locatives, qui a été de 7,1 % en 2023, et par la hausse des taux.

Les compensations au titre de la fiscalité s'élèvent à 785 430 €, en augmentation de 5,76 %.

3. La fiscalité indirecte :

Les recettes provenant de la fiscalité indirecte progressent de manière différente entre elles en 2023 :

- les versements au titre de **la taxe additionnelle aux droits de mutation** diminuent de 21 % en passant de 763 K€ en 2022 à 601 K€ en 2023. Les augmentations des taux d'intérêt produisent leurs effets sur le marché de l'immobilier,

- le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** augmente de 86 %, une augmentation qui s'explique par des modalités de versement différentes, par l'intermédiaire des services de l'État et non plus des fournisseurs d'électricité. En outre, l'épuration des comptes d'attentes a conduit à émettre des titres pour des années antérieures.

Le tableau ci-dessous récapitule les évolutions entre 2020 et 2023 :

	2020	2021	2022	2023	Ecart 2022/2023
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	5 086	5 202	5 338	5 600	4,91%
DROITS DE MUTATION	564 445	553 513	762 768	600 758	-21,24%
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	164 433	169 406	155 559	290 023	86,44%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	28 075	26 082	22 448	21 600	-3,78%

4. Les autres recettes courantes :

Le montant total des autres recettes courantes de fonctionnement atteint **4,39 M€** en 2023, en diminution de 7,55 % par rapport à 2022.

Ces recettes sont issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, conservatoire, salles de spectacles, location de salles...),
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département... pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le CCAS et les structures d'accueil pour personnes âgées, pour le personnel mis à disposition par la Ville.

Les évolutions entre 2022 et 2023 de ces recettes affectées sont synthétisées par articles et chapitres fonctionnels dans le tableau ci-dessous.

EVOLUTION DES PRINCIPALES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Intitulé	Budget 2022 (€)	CA 2022 (€)	Budget 2023 (€)	CA 2023 (€)	Evol. de CA à CA	Taux d'exé 2023
92020	ADMINISTRATION GEN. DE LA COLL.	107 918	139 521	80 878	107 439	-22,99%	132,84%
92021	ASSEMBLEE LOCALE						
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	31 347	48 933	43 606	48 457	-0,97%	111,12%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUB		100				
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	53 350	82 400	71 000	48 496	-41,15%	68,30%
92026	CIMETIERE	34 850	33 545	34 350	36 570	9,02%	106,46%
920	SERVICES GENERAUX	227 465	304 499	229 834	240 962	-20,87%	104,84%
92112	POLICE MUNICIPALE	14 000	10 228	10 000	9 366	-8,43%	93,66%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	14 000	10 228	10 000	9 366	-8,43%	93,66%
92213	CLASSES REGROUPEES	71 300	123 973	73 943	87 436	-29,47%	118,25%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	520 000	561 134	550 000	570 677	1,70%	103,76%
92255	ACCUEIL PERI SCOLAIRE	124 347	86 129	124 347	85 117	-1,17%	68,45%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	715 647	771 236	748 290	743 230	-3,63%	99,32%
92311	EXPRESSION MUSICALE	55 000	64 591	60 000	58 785	-8,99%	97,98%
92314	SALLES DE SPECTACLES	78 000	63 162	61 000	61 168	-3,16%	100,28%
92321	BIBLIOTHEQUE	7 080	10 696	9 540	13 724	28,31%	143,86%
9233	ACTION CULTURELLE	58 644	76 262	86 579	107 280	40,67%	123,91%
923	CULTURE	198 724	214 710	217 119	240 957	12,22%	110,98%
92413	PISCINE	123 000	226 966	210 000	227 884	0,40%	108,52%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 950	23 400	17 500	29 148	24,57%	166,56%
92421	CENTRES DE LOISIRS (DT MERCREDIS)	434 000	437 903	399 000	448 312	2,38%	112,36%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	24 118	8 142	12 179	21 122	159,42%	173,43%
924	SPORT ET JEUNESSE	603 068	696 410	638 679	726 466	4,32%	113,75%
9260	SERVICES COMMUNS	157 884	204 141	173 528	185 968	-8,90%	107,17%
9261	SERVICES AUX AINES	1 547 998	1 572 214	1 490 381	1 392 358	-11,44%	93,42%
9263	AIDES A LA FAMILLE	133 001	58 426	122 528	101 259	73,31%	82,64%
9264	CRECHE / ETAB. PETITE ENFANCE	636 787	706 398	642 900	721 829	2,18%	112,28%
926	FAMILLE	2 475 670	2 541 180	2 429 337	2 401 413	-5,50%	98,85%
92813	PROPRETE URBAINE		600	0	18 398		
92823	ESPACES VERTS URBAINS		3 827				
92824	AMENAGEMENT URBAIN	238 000	203 214	169 093	6 935	-96,59%	4,10%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	238 000	207 641	169 093	25 333	-87,80%	14,98%
TOTAL DES RECETTES DE FONCT. 920 à 928		4 472 574	4 745 903	4 442 352	4 387 727	-7,55%	98,77%

La baisse de ces recettes trouve en partie une explication dans les événements du mois de juin, qui ont perturbé le fonctionnement des services et notamment impacté les recettes du domaine culturel. Les recettes de la sous-fonction Action culturelle ont augmenté par rapport à 2022, en raison d'un montant plus important des sommes perçues auprès de la MEL, dans le cadre des Fabriques Culturelles.

La location des salles connaît une baisse de ses recettes en conséquence des émeutes du mois de juin, à hauteur de - 41 %.

Les moindres recettes sur la fonction 92020 s'expliquent par des subventions plus importantes perçues en 2022 dans le cadre du dispositif France Services.

La chute de recettes de 96 % en matière d'Aménagement urbain s'explique notamment par la perception d'une subvention de l'État, en 2022, pour la direction de projet ANRU.

On observe globalement sur l'ensemble de ces recettes un taux de réalisation de 98,77 %.

Les subventions perçues représentent 28 % des autres recettes de fonctionnement, pour un montant de 1,2 M€, soit une part identique à celle de l'année précédente.

C. Les dépenses et recettes exceptionnelles

Le montant des dépenses exceptionnelles de fonctionnement s'élève à 67 K€ en 2023, celui des recettes exceptionnelles à 1,8 M€.

Dépenses exceptionnelles 2023 :

Les dépenses exceptionnelles concernent principalement :

- les dépenses directement liées au sinistre du mois de juin (59 K€),
- l'annulation de titres sur exercices antérieurs (2 K€),
- une subvention exceptionnelle versée suite aux catastrophes climatiques et humanitaires survenues au Maroc et en Lybie (5 K€),
- de menues dépenses exceptionnelles diverses dont des remboursements aux familles (1 K€).

Recettes exceptionnelles 2023 :

Le montant des recettes exceptionnelles enregistrées en 2023, s'élève quant à lui à 1,8 M€ et concerne :

- les indemnités et avances d'indemnités d'assurance liées à des sinistres subis, pour 168 K€ dont 150 K€ pour les évènements de juin,
- la valorisation des certificats d'énergie pour 13,8 K€,
- la cession d'un bien immobilier pour 234 K€ (étage du 134 rue du Général de Gaulle),
- la cession de divers biens pour 39 K€, dont 28 K€ de véhicules,

- le produit des placements financiers pour 4,9 K€,
- l'annulation de mandats pour 4 K€,
- la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour des opérations d'investissements finalisées ou en cours d'exécution, à hauteur de 1,3 M€, conformément au tableau ci-dessous :

Dotation Politique de la Ville (DPV)	Perçu en 2023 (€)
Crèche Joséphine Baker	63 316
Hôtel de ville	540 642
Ecole Anne Frank	330 000
Stade Félix Peltier	360 000
TOTAL	1 293 958

D. Le bilan de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats définitifs 2023, le bilan des opérations réelles de la section de fonctionnement 2023 peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS COURANTES	23 519 115	26 419 768
Solde intermédiaire - Epargne sur opérations courantes		2 900 654
Dotation Politique de la Ville		1 293 958
Intérêts des placements		4 885
Autres charges et produits exceptionnels	67 700	506 976
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	67 700	1 805 819
Total épargne nette 2023		4 638 773

Les recettes courantes ont augmenté légèrement plus que les dépenses courantes, par rapport à 2022. Le solde intermédiaire est un peu plus élevé (de 133 K€) par rapport à l'année précédente.

L'autofinancement dégagé sur la base des seules opérations courantes de la Ville atteint ainsi **2,9 M€** en 2023.

Avec les charges et produits exceptionnels réalisés en 2023, l'autofinancement total dégagé s'élève à **4,64 M€**.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses liées aux opérations d'investissement atteignent en 2023 **6 730 089,67 €**, 5 169 542,31 € si l'on ne tient pas compte des restes à réaliser, soit 58,2 % des crédits inscrits au budget primitif hors restes à réaliser.

Les recettes d'investissement s'établissent quant à elles à hauteur de **2 585 591,86 €**, soit 71,05 % des crédits inscrits au budget.

A. Les dépenses

De façon globale, la ventilation des dépenses d'investissement réalisées en 2023, acquisitions foncières comprises, se présente de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	CA 2023
900	Services généraux	989 339
901	Sécurité et salubrité publiques	82 591
902	Enseignement	2 555 907
903	Culture	201 260
904	Sport et jeunesse	478 217
906	Famille	64 335
908	Aménagement et services urbains, environnement	2 358 442
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 730 090

Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,48 M€

Les dépenses consacrées au Programme de Rénovation Urbaine, pour les études de programmation et les opérations de la phase opérationnelle de l'ANRU 2, se sont élevées en 2023 à **1,48 M€** (contre 1,36 M€ en 2022).

Ces dépenses ont principalement concerné :

- l'aménagement des cellules Europe (1,2 M€),
- les frais de dépollution du terrain Ile-de-France (171 K€),
- les frais d'études, dont l'étude urbaine Les Sarts (20 K€),
- la réalisation d'une maquette de présentation du projet NPRU (16 K€),
- la crèche municipale Joséphine Baker (9 K€),
- la crèche Europe (3 K€).

Travaux du programme d'équipement : 4,29 M€

Cette catégorie concerne toutes les opérations hors Programme de Rénovation Urbaine et maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Ville. En 2023, les dépenses d'un montant total de **4,29 M€** (contre 4,13 M€ en 2022) ont principalement concerné :

- les travaux de rénovation de l'école Anne Frank (1,25 M€),
- les travaux de rénovation de l'école et la construction d'un restaurant scolaire à l'école La Paix (1,09 M€),
- les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (589 K€),
- la rénovation de l'éclairage public (359 K€),
- les frais d'études et de travaux du dojo (175 K€),
- les travaux de réhabilitation du local associatif Périgord (37 K€),
- les études et suivi des désordres de structure du Fort (72 K€),
- les travaux du stade Félix Peltier (54 K€),
- les dépenses directement liées au sinistre du mois de juin (261 K€),
- l'acquisition du bien immobilier sis 5 rue Marcel Pinchon (124 K€) et d'une parcelle de terrain rue Pasteur (82 K€).

Travaux du programme de maintenance : 956 K€

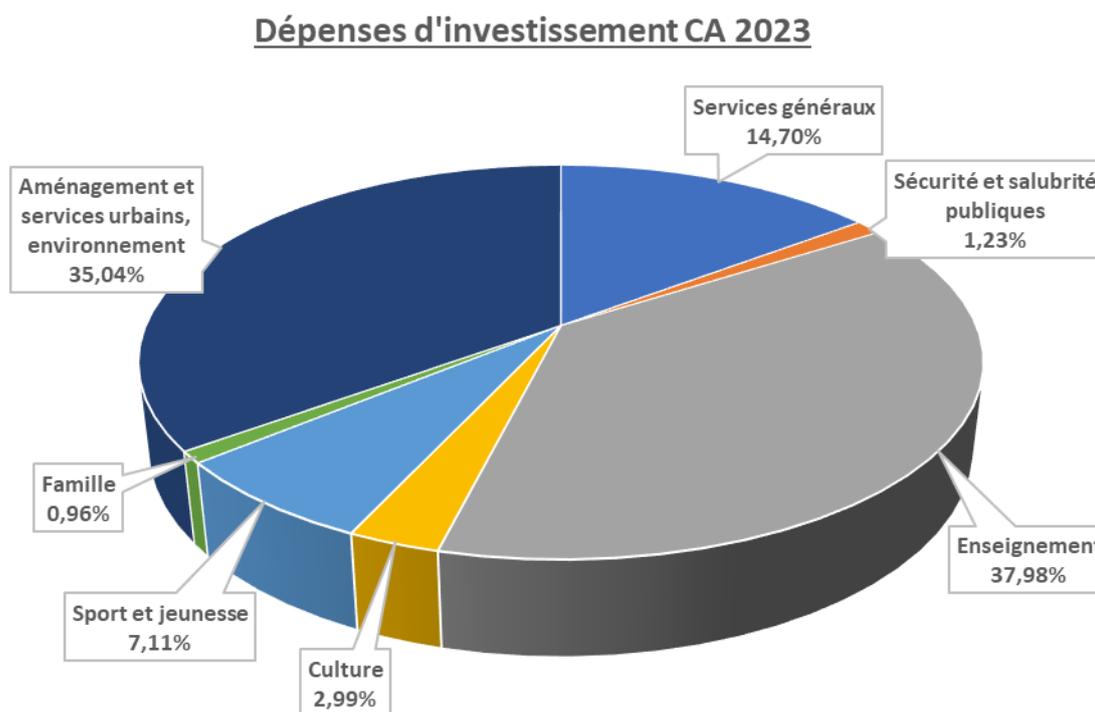
Les dépenses liées aux opérations d'investissement pour l'entretien et l'amélioration du patrimoine de la Ville s'élèvent à **956 K€** en 2023. Ces travaux intègrent la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'AD'AP.

Les principales opérations de travaux de maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Ville ont concerné :

- **les équipements administratifs** : évolution de progiciels et acquisition de logiciels (15 K€), acquisition de divers matériel informatique et téléphonique, copieurs et mobilier (45 K€, dont 26 K€ dans le cadre du sinistre) et l'achat de mobilier (10 K€ dont 9 K€ dans le cadre du sinistre),
- **la Police Municipale** : acquisition d'un véhicule pour 21 K€, de vélos (2 K€) et autres matériels suite aux pertes subies lors du sinistre,
- **les équipements scolaires** : travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP (128 K€), acquisition de matériel informatique et copieurs (4 K€), mobilier et matériel divers dans les écoles (6 K€), mobilier et matériel dans les restaurants scolaires (29 K€),

- **les équipements culturels** : acquisition d'instruments et matériel pour le conservatoire (17 K€), acquisition de mobilier et matériel pour la bibliothèque (23 K€),
- **les équipements sportifs** : travaux de mise aux normes et d'accessibilité AD'AP de la salle de Lattre (141 K€), travaux de mise aux normes d'accessibilité AD'AP de la salle Léo Lagrange (32 K€), travaux d'éclairage de la salle Montaigne (10 K€), menuiseries dans la salle Rabelais (5 K€), installation d'un portail au stade de Lattre (14 K€),
- **les équipements jeunesse** : divers matériels pour les centres de loisirs et d'animation jeunesse (5 K€),
- **les équipements petite enfance** : divers travaux dont AD'AP au Centre Camille Guérin (20 K€), achat de mobilier pour les lieux d'accueil (8 K€), et de matériel pour 10 K€.
- **les travaux d'entretien et d'amélioration des services urbains** :
 - 6 K€ de travaux de voirie et l'acquisition de barrières anti-véhicules béliers (47 K€),
 - l'achat de plantations pour 49 K€, l'acquisition de divers matériels pour les espaces verts (tondeuses, remorque...) pour 61 K€,
 - l'acquisition d'une table de pique-nique pour le parc des Franciscaines pour 6 K€,
 - l'acquisition de radar pédagogique pour 5 K€.

La ventilation par fonction est la suivante :



Les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2023, reportés au budget 2024, s'élèvent à **2 009 108 €**, dont :

- l'école Anne Frank : 519 485 €,
- le stade Félix Peltier : 467 551 €,
- l'école La Paix : 190 372 €,
- le Fort : 174 577 €,
- le dojo : 151 667 €,
- la salle Provinces : 127 698 €.

B. Les recettes

66 % des recettes d'investissement proviennent de subventions, pour un montant total de 1,7 M€. Le Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) perçu en 2023, basé sur le niveau d'investissement N-1, s'élève à 856 K€.

Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la commune a bénéficié de trois versements en 2023, pour des opérations réalisées ou en cours de réalisation :

- 301 227 € pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville,
- 118 231 € pour la rénovation et extension de l'école Anne Frank,
- 10 534 € pour la numérisation de la bibliothèque.

Les recettes perçues au titre de l'ANRU correspondent à :

- 175 000 € pour le dojo,
- 60 000 € pour la crèche Joséphine Baker,
- 38 390 € pour l'aménagement des cellules Europe.

Les autres recettes d'investissement proviennent principalement :

- du Conseil Régional, à hauteur de 446 847 €, pour les cellules Europe,
- de la MEL, à hauteur de 301 117 €, dont 250 000 € au titre du fonds de concours « Transition écologique »,
- de la CAF, à hauteur de 180 000 €, pour la crèche Joséphine Baker.

C. Le bilan de la section d'investissement

Compte tenu des résultats définitifs, le bilan de la section d'investissement 2023 peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	6 730 090	2 585 592
dont opérations de Rénovation Urbaine	1 481 093	725 238
dont Programme d'équipement	4 292 867	403 504
dont Programme de maintenance	956 130	347 297
Recettes non affectées (FCTVA, TA...)		1 109 554
Besoin (-) en financement 2023		-4 144 498

Les opérations réelles de dépenses et de recettes d'investissement font apparaître un besoin de financement 2023 consolidé à hauteur de **4,14 M€** (hors restes à réaliser).

III. BILAN GLOBAL 2023

En ce qui concerne les opérations réelles, la section d'investissement présente un solde déficitaire de 3 780 221 € et la section de fonctionnement, un solde excédentaire de 3 937 580 €. L'exercice 2023 présente ainsi un **solde excédentaire de 494 275 €** (hors restes à réaliser en investissement).

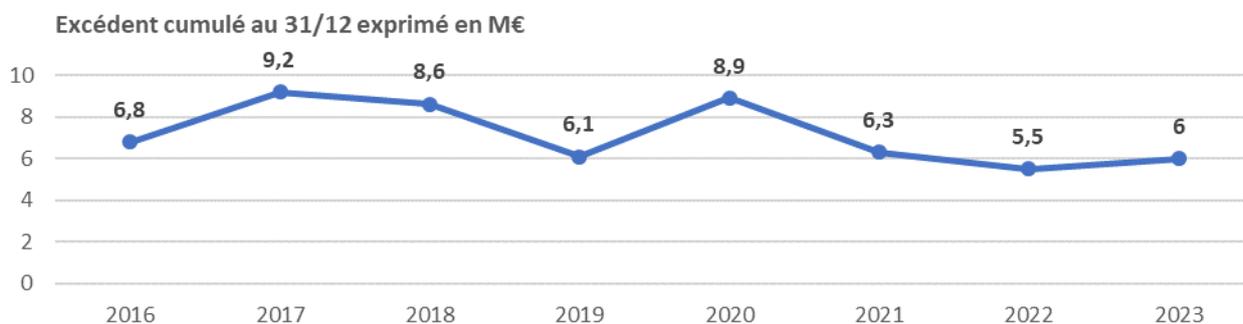
Avec intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement en 2023 et des résultats cumulés des exercices antérieurs, le résultat disponible pour financer les opérations du Budget Primitif 2024 et des années suivantes est de **6 031 886 €** (4 022 777,82 € en intégrant les restes à réaliser 2023).

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	24 321 654	6 763 737	31 085 392
Titres émis	28 259 234	3 320 432	31 579 666
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>3 937 580</i>	<i>-3 443 305</i>	<i>494 275</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-701 193</i>	<i>701 193</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice isolé	3 236 387	-2 742 113	494 275
Excédent de fonct. capitalisé		3 697 153	3 697 153
Résultat antérieur reporté	3 977 064	-2 136 606	1 840 459
Résultat cumulé	7 914 644	-1 882 758	6 031 886

EVOLUTION DES RESULTATS CUMULES 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultats annuels	-614 699	-2 476 261	2 775 739	-2 573 043	-763 681	494 275
Reprise des résultats SAM		1 033				
Reprise des résultats SI gens du voyage	31 230					
Excédent cumulé au 31/12	8 573 825	6 099 630	8 875 369	6 302 326	5 537 612	6 031 886

EVOLUTION DE L'EXCEDENT CUMULE SUR LA PERIODE 2016-2023 :



PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

Le budget annexe est consacré aux dépenses et recettes relatives à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la galerie commerciale Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et du 134 rue du Général de Gaulle.

La location des garages ainsi que la location des locaux aménagés à caractère professionnel sont assujetties de plein droit à la TVA. La Ville a également exercé un droit d'option pour l'assujettissement à la TVA de la location des locaux professionnels ou commerciaux non aménagés.

Les loyers perçus par la Ville sont principalement destinés au financement des charges de copropriété, des taxes foncières et aux travaux d'entretien et d'amélioration de ces équipements.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **202 919,17 €** en 2023, soit une augmentation de 37,18 % par rapport à 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à **165 666,87 €**, soit une baisse de 14,01 % par rapport à 2022.

A. Les dépenses

L'année 2023 a été marquée, tout comme en 2022, par une augmentation assez importante des charges imputées sur le budget annexe, reprises dans le tableau ci-dessous.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Evol. de CA à CA
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	428,34	619,75	44,69%
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	43,35	1 560,37	3499,47%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	103 867,99	152 770,75	47,08%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS		885,77	
6156	FRAIS DE MAINTENANCE	497,88	0,00	-100,00%
63512	TAXES FONCIERES	43 082,55	45 726,53	6,14%
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX		1 356,00	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		0,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 920,11	202 919,17	37,18%
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,27	0,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,27	0,00	-100,00%
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR		0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		147 920,38	202 919,17	37,18%
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		3 000,00	
042	TRNSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	57 568,00	59 154,00	2,76%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		205 488,38	262 073,17	27,54%

B. Les recettes

Les produits liés aux loyers perçus par la Ville ont augmenté de 0,27 % en 2023 (contre 0,68 % en 2022). Les autres recettes de gestion courante ont diminué.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2022(€)	CA 2023(€)	Evol. de CA à CA
7083	LOCATIONS DIVERSES	149 063,01	149 466,25	0,27%
70	VENTES DE PRODUITS FAB. ET PRESTA. DE SERVICES	149 063,01	149 466,25	10,36%
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	0,00	0,00	
74	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
752	REVENUS DES IMMEUBLES	11 439,74	10 692,40	-6,53%
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	32 149,88	0,49	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 589,62	10 692,89	-75,47%
773	MANDATS ANNULES		2 779,44	
7788	RECETTE EXCEPTIONNELLE		2 728,29	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 507,73	

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		192 652,63	165 666,87	-14,01%
042		3 000,00	3 000,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		195 652,63	168 666,87	-13,79%

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 18 498,49 €. Elles concernent :

- les fonds travaux versés aux syndics de copropriété,
- le remboursement de deux cautions pour la location de garages (152 €).

Les recettes réelles d'investissement 2023 s'élèvent quant à elles à 2 298 € et concernent l'enregistrement des cautions et dépôts de garantie préalables à l'occupation de cellules commerciales en location.

III. BILAN GLOBAL 2023

En ce qui concerne les opérations réelles, la section de fonctionnement présente un solde déficitaire de 37 252,30 €, la section d'investissement un solde déficitaire de 16 200,49 €.

L'exercice 2023 repris de manière isolée présente **un solde déficitaire de 53 452,79 €**.

En reprenant les résultats antérieurs cumulés, le résultat cumulé de l'exercice 2023 présente un **solde final déficitaire de 24 152,40 €**.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	202 919,17	18 498,49	221 417,66
Titres émis	165 666,87	2 298,00	167 964,87
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>-37 252,30</i>	<i>-16 200,49</i>	<i>-53 452,79</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-56 154,00</i>	<i>56 154,00</i>	<i>0,00</i>
Résultat de l'exercice isolé	-93 406,30	39 953,51	-53 452,79
Résultat antérieur reporté	-9 835,75	39 136,14	29 300,39
Résultat cumulé	-103 242,05	79 089,65	-24 152,40

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
MONS EN BAROEUL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590410300011

POSTE COMPTABLE : VILLENEUVE D'ASCQ

M. 14

**Compte administratif
voté par fonction (3)**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, EPCI, syndicat mixte...).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Le choix du vote par fonction n'est ouvert qu'aux communes de 10 000 habitants et plus, groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune et à leurs établissements publics autres que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et les caisses des écoles (art. 2312-3 ; L. 5211-36 et R. 5211-14 du CGCT).

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Exécution du budget de l'exercice - Résultats et restes à réaliser	5
C - Modalités de vote du budget	9

II - Présentation générale du budget

A1.1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	10
A1.2 - Vue d'ensemble - Sections	12
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	15
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	16
B1 - Balance générale du budget - Fonctionnement	17
B2 - Balance générale du budget - Investissement	18

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	20
A0 à A9 - Section de fonctionnement - Chapitres fonctionnels - Détail articles	22
A10 - Section de fonctionnement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles	32
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
B0 à B9 - Section d'investissement - Chapitres fonctionnels - Détail articles	41
B10 - Section d'investissement - Opérations non ventilées - Vue d'ensemble et détail articles	51

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par nature	58
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	142
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (1)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	143
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	146
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	151
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	153

(1) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 59410	VILLE DE MONS EN BAROEUL BUDGET PRINCIPAL VILLE	CA 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	21501
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	46
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
17193050	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1097	1299
2	Produit des impositions directes/population	325	719
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1312	1494
4	Dépenses d'équipement brut/population	311	344
5	Encours de dette/population	0.00	1006
6	DGF/population	479	198
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.8	61.6
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	83.56	93.6
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23.7	23.1
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	67.4

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / solde (1)
TOTAL DU BUDGET	33 221 997,48	39 253 883,55	6 031 886,07
Fonctionnement	24 321 654,49	28 259 234,28	3 937 579,79
Investissement	6 763 737,31	7 017 585,08	253 847,77
002 Résultat reporté N-1	0,00	3 977 064,19	3 977 064,19
001 Solde d'investissement N-1	2 136 605,68	0,00	-2 136 605,68

	Mandats émis	Titres émis	Résultat / solde (A) (1)
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	24 321 654,49	32 236 298,47	(2) 7 914 643,98
Investissement	8 900 342,99	7 017 585,08	(3) -1 882 757,91

- (1) Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde=Recettes-Dépenses).
 (2) Résultat à affecter, si excédentaire ou à reporter en D002 si déficitaire.
 (3) A reporter ligne 001.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap. / Article	Libellé (4)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
920	Services généraux admin. publiq. Locale	5 115 488,40	4 783 032,96	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	989 204,00	904 515,15	0,00
922	Enseignement - Formation	6 206 497,00	5 978 179,16	0,00
923	Culture	1 913 220,00	1 789 791,40	0,00
924	Sport et jeunesse	3 179 295,00	2 933 621,04	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
926	Famille	4 614 184,60	4 523 587,55	0,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	2 740 180,00	2 674 087,05	0,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00	0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
934	Transferts entre sections	464 862,00	734 840,18	0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
939	Virement à la section d'investissement	4 924 057,64	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL		30 146 988,64	24 321 654,49	(I) 0,00

Chap. / Article	Libellé (4)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
900	Services généraux administrat° publiques	1 717 662,31	989 338,82	84 977,70
901	Sécurité et salubrité publiques	272 990,63	82 590,69	7 740,34
902	Enseignement - Formation	3 385 915,26	2 555 906,73	768 508,89
903	Culture	575 868,99	201 259,83	244 170,00
904	Sport et jeunesse	1 635 325,94	478 217,20	780 819,59
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
906	Famille	139 716,17	64 334,52	1 750,61
907	Logement	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnemt	3 211 540,06	2 358 441,88	121 141,12
909	Action économique	0,00	0,00	0,00
3140		0,00	0,00	0,00

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

Chap. / Article	Libellé (4)	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	68 882,00	0,00	
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	33 647,64	33 647,64	
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00		
001	Solde exécution invest. reporté	2 136 605,68	2 136 605,68	
TOTAL		13 178 154,68	8 900 342,99	(II) 2 009 108,25

(4) Numéro du chapitre ou de l'article. Ouvrir autant de lignes chapitre ou article que nécessaire, suivant le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE	B

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE=(A)+(B) Excédent si positif Déficit si négatif
Dépenses	Recettes	Solde (B) (1)	
I+II 2 009 108,25	III+IV 0,00	-2 009 108,25	4 022 777,82
I (2) 0,00	III (2) 0,00	0,00	7 914 643,98
II (2) 2 009 108,25	IV (2) 0,00	-2 009 108,25	-3 891 866,16

(1) Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

(2) A reporter au budget supplémentaire N+1

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap. / Article	Libellé (3)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
920	Services généraux admin. publiq. Locale	989 834,00	430 073,75	0,00
921	Sécurité et salubrité publiques	10 000,00	9 366,00	0,00
922	Enseignement - Formation	748 289,54	748 704,09	0,00
923	Culture	226 119,00	249 928,77	0,00
924	Sport et jeunesse	652 179,00	741 078,44	0,00
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
926	Famille	2 429 337,00	2 401 413,45	0,00
927	Logement	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnem	169 093,00	28 904,93	0,00
929	Action économique	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	1 500,00	290 118,61	0,00
932	Dotations & participations non affectées	11 699 554,00	11 631 926,58	
933	Impôts et taxes non affectées	11 462 130,00	11 694 072,02	
934	Transferts entre sections	33 647,64	33 647,64	
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 977 064,19	3 977 064,19	
TOTAL		32 398 747,37	32 236 298,47	(III) 0,00

Chap. / Article	Libellé (3)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
900	Services généraux administrat° publiques	915 583,00	340 532,04	0,00
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	430 136,00	118 231,50	0,00
903	Culture	14 950,00	10 534,91	0,00
904	Sport et jeunesse	60 000,00	235 872,63	0,00
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00
906	Famille	300 000,00	240 000,00	0,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnem	496 525,00	486 106,64	0,00
909	Action économique	0,00	0,00	0,00
910	Opérations patrimoniales	68 882,00	0,00	
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	5 503 159,04	4 851 467,18	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00
914	Transferts entre sections	464 862,00	734 840,18	
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00
919	Virement de la section de fonctionnem	4 924 057,64	0,00	

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

Chap. / Article	Libellé (3)	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
95	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	
TOTAL		13 178 154,68	7 017 585,08	(IV) 0,00

(3) Numéro du chapitre ou de l'article. Ouvrir autant de lignes chapitre ou article que nécessaire, suivant le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	C

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par fonction :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement ».
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1.1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	24 321 654,49	G	28 259 234,28
	Section d'investissement	B	6 763 737,31	H	7 017 585,08

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 977 064,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 136 605,68 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	33 221 997,48	= G+H+I+J	39 253 883,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 009 108,25	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 009 108,25	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	24 321 654,49	= G+I+K	32 236 298,47
	Section d'investissement	= B+D+F	10 909 451,24	= H+J+L	7 017 585,08
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	35 231 105,73	= G+H+I+J+K+L	39 253 883,55

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
920	Services généraux admin. publiq. Locale	0,00	0,00		
921	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00		
922	Enseignement - Formation	0,00	0,00		
923	Culture	0,00	0,00		
924	Sport et jeunesse	0,00	0,00		
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00		
926	Famille	0,00	0,00		
927	Logement	0,00	0,00		
928	Aménagt., services urbains, environnem	0,00	0,00		
929	Action économique	0,00	0,00		
931	Opérations financières	0,00	0,00		
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00		
936	Frais de fonctio	0,00	0,00		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 009 108,25	L	0,00
900	Services généraux administrat° publiques	84 977,70	0,00		
901	Sécurité et salubrité publiques	7 740,34	0,00		
902	Enseignement - Formation	768 508,89	0,00		
903	Culture	244 170,00	0,00		
904	Sport et jeunesse	780 819,59	0,00		
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00		
906	Famille	1 750,61	0,00		
907	Logement	0,00	0,00		
908	Aménagt et services urbains, environnem	121 141,12	0,00		
909	Action économique	0,00	0,00		
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00
95	Produits des cessions d'immobilisations		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE – FONCTIONS	A1.2

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER	NON VENTILE	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES
INVESTISSEMENT						
DEPENSES (a)	11 041 549,00	6 763 737,31	2 009 108,25	33 647,64	989 338,82	82 590,69
90 Opérations d'équipement	10 939 019,36	6 730 089,67	2 009 108,25		989 338,82	82 590,69
91 Opérations non ventilées (910 à 914)	102 529,64	33 647,64	0,00	33 647,64		
915/916/917 OP. P/C/ DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00		
918 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (c)	13 178 154,68	7 017 585,08	0,00	5 586 307,36	340 532,04	0,00
90 Opérations d'équipement	2 217 194,00	1 431 277,72	0,00		340 532,04	0,00
91 Opérations non ventilées (910 à 914)	6 036 903,04	5 586 307,36	0,00	5 586 307,36		
915/916/917 OP. P/C/ DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00		
919 Virement de la section de fonctionnem	4 924 057,64					
95 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00			

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS (mandats et titres émis)	RESTES A REALISER	NON VENTILE	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (b)	30 146 988,64	24 321 654,49	0,00	734 840,18	4 783 032,96	904 515,15
92 Services individualisés	24 758 069,00	23 586 814,31	0,00		4 783 032,96	904 515,15
93 Services communs non ventilés (931 à 935)	464 862,00	734 840,18	0,00	734 840,18		
936 Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		
938 Dépenses imprévues	0,00					
939 Virement à la section d'investissement	4 924 057,64					
RECETTES(d)	28 421 683,18	28 259 234,28	0,00	23 649 764,85	430 073,75	9 366,00
92 Services individualisés	5 224 851,54	4 609 469,43	0,00		430 073,75	9 366,00
93 Services communs non ventilés	23 196 831,64	23 649 764,85	0,00	23 649 764,85		

SECTION	RESULTAT DU BUDGET DE L'EXERCICE (y compris affectation 1068) Déficit si négatif Excédent si positif	REPORT DE L'EXERCICE PRECEDENT	
		Report Déficit si négatif Excédent si positif	Affectation 1068 (pour information)
INVESTISSEMENT (c-a)	253 847,77	-2 136 605,68	3 697 153,04
FONCTIONNEMENT (d-b)	3 937 579,79	3 977 064,19	

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

TOTAL	4 191 427,56	1 840 458,51	3 697 153,04
-------	--------------	--------------	--------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE – FONCTIONS (suite)

II
A1.2

2 ENSEIGNEMENT FORMATION	3 CULTURE	4 SPORT ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONO- MIQUE
2 555 906,73	201 259,83	478 217,20	0,00	64 334,52	0,00	2 358 441,88	0,00
2 555 906,73	201 259,83	478 217,20	0,00	64 334,52	0,00	2 358 441,88	0,00
118 231,50	10 534,91	235 872,63	0,00	240 000,00	0,00	486 106,64	0,00
118 231,50	10 534,91	235 872,63	0,00	240 000,00	0,00	486 106,64	0,00

5 978 179,16	1 789 791,40	2 933 621,04	0,00	4 523 587,55	0,00	2 674 087,05	0,00
5 978 179,16	1 789 791,40	2 933 621,04	0,00	4 523 587,55	0,00	2 674 087,05	0,00
748 704,09	249 928,77	741 078,44	0,00	2 401 413,45	0,00	28 904,93	0,00
748 704,09	249 928,77	741 078,44	0,00	2 401 413,45	0,00	28 904,93	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

OPERATIONS REELLES (exercice + restes à réaliser) (1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
920 à 929 Charges ventilées	23 586 814,31	920 à 929 – Produits ventilés	4 609 469,43
931 Opérations financières(charges)	0,00	931 Opérations financières (produits)	290 118,61
932 Dotations & participations non affectées	0,00	932 Dotations & participations non affectées	11 631 926,58
933 Impôts et taxes non affectées	0,00	933 Impôts et taxes non affectées	11 694 072,02
936 Frais de fonction des groupes d'élus	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES	I 23 586 814,31	TOTAL RECETTES REELLES	II 28 225 586,64
SOLDE DES OPERATIONS REELLES (= II – I) :		4 638 772,33	
Excédent si positif			
Déficit si négatif			

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks).

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	935 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
934 Transferts entre sections	734 840,18	934 Transferts entre sections	33 647,64
TOTAL	III 734 840,18	TOTAL	IV 33 647,64
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (= III – IV) :		701 192,54	

TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE

DEPENSES :	24 321 654,49	RECETTES :	28 259 234,28
-------------------	----------------------	-------------------	----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	3 977 064,19
TOTAL	0,00	TOTAL	3 977 064,19

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

DEPENSES	24 321 654,49	RECETTES	32 236 298,47
RESULTAT GLOBAL :	7 914 643,98		
Excédent si positif			
Déficit si négatif			

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

OPERATIONS REELLES (exercice + restes à réaliser) (1)

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT	CHAPITRES	MONTANT
900 à 909 Dépenses ventilées	8 739 197,92	900 à 909 Recettes ventilées	1 431 277,72
911 Dettes et autres opérations financières	0,00	911 Dettes et autres opérations financières	0,00
912 Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	912 Dotat°, subv., participat° non affectées	1 154 314,14
913 Taxes non affectées.	0,00	913 Taxes non affectées.	0,00
915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	915 Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00
916 Opérat° invest. voirie communale	0,00	916 Opérat° invest. voirie communale	0,00
917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	917 Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00
		95 Produits des cessions d'immobilisations	0,00
TOTAL	V 8 739 197,92	TOTAL	VI 2 585 591,86
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (VI – V) :		-6 153 606,06	

(1) Y compris les opérations mixtes (rattachements de fin d'exercice, variation des stocks)

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
910 Opérations patrimoniales	VII	0,00	910 Opérations patrimoniales	VIII	0,00
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
914 Transferts entre sections		33 647,64	914 Transferts entre sections		734 840,18
TOTAL	IX	33 647,64	TOTAL	X	734 840,18
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (X - IX) :		701 192,54			

TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE

DEPENSES :	8 772 845,56	RECETTES :	3 320 432,04
-------------------	---------------------	-------------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	2 136 605,68	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 697 153,04
		001 Solde exécution invest. reporté	0,00
TOTAL	XI 2 136 605,68	TOTAL	XII 3 697 153,04

TOTAL DE LA SECTION

DEPENSES : XIII = V+VII+IX+XI	10 909 451,24	RECETTES : XIV = VIII+X+XII	7 017 585,08
SOLDE D'EXECUTION :		-3 891 866,16	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 956 611,61		5 956 611,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 306 023,28		15 306 023,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 315 740,57		2 315 740,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 438,85	285 233,94	293 672,79
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	449 606,24	449 606,24
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		23 586 814,31	734 840,18	24 321 654,49
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	55 164,50		55 164,50
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 866 122,00		2 866 122,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		33 647,64	33 647,64
73	Impôts et taxes	10 759 706,67		10 759 706,67
74	Dotations et participations	13 812 435,61		13 812 435,61
75	Autres produits de gestion courante	220 297,19	0,00	220 297,19
76	Produits financiers	4 884,67	0,00	4 884,67
77	Produits exceptionnels	506 976,00	0,00	506 976,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		28 225 586,64	33 647,64	28 259 234,28
Pour information R 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				3 977 064,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	B2

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	135 085,00	0,00	135 085,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 968 037,57	33 647,64	2 001 685,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 596 967,10	0,00	4 596 967,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 730 089,67	33 647,64	6 763 737,31
Pour information				2 136 605,68
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

	Dépenses totales	Déficit ou solde N-1	TOTAL SECTION
Fonctionnement (voir page précédente)	A1 24 321 654,49	D002 0,00	24 321 654,49
Investissement	B1 6 763 737,31	D001 2 136 605,68	8 900 342,99

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	859 553,57	0,00	859 553,57
13	Subventions d'investissement	1 694 634,75	0,00	1 694 634,75
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	535,00	0,00	535,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		62 853,70	62 853,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	868,54	222 380,24	223 248,78
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00
28	Amortissement des immobilisations		449 606,24	449 606,24
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 585 591,86	734 840,18	3 320 432,04
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

	Recettes totales	Excédent ou solde N-1	Affectation (N-1)	TOTAL SECTION
Fonctionnement (voir page précédente)	A2 28 259 234,28	R002 3 977 064,19		32 236 298,47
Investissement	B2 3 320 432,04	R001 0,00	R1068 3 697 153,04	7 017 585,08

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (1)	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Mandats émis (3)	Charges rattachées (4)	Restes à réaliser (5)	
920	Services généraux admin. publiq. Locale	5 115 488,40	4 655 823,66	127 209,30	0,00	332 455,44
921	Sécurité et salubrité publiques	989 204,00	882 401,76	22 113,39	0,00	84 688,85
922	Enseignement - Formation	6 206 497,00	5 711 003,27	267 175,89	0,00	228 317,84
923	Culture	1 913 220,00	1 741 940,97	47 850,43	0,00	123 428,60
924	Sport et jeunesse	3 179 295,00	2 707 554,68	226 066,36	0,00	245 673,96
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Famille	4 614 184,60	4 445 664,83	77 922,72	0,00	90 597,05
927	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	2 740 180,00	2 441 970,76	232 116,29	0,00	66 092,95
929	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Transferts entre sections	464 862,00	734 840,18			-269 978,18
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00				
939	Virement à la section d'investissement (7)	4 924 057,64				
002	Résultat de fonctionnement reporté (8)	0,00				
	TOTAL DE LA SECTION	30 146 988,64	23 321 200,11	1 000 454,38	0,00	5 825 334,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(3) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(5) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(7) Equivalent au chapitre 919, virement de la section de fonctionnement en section d'investissement

(8) La ligne budgétaire 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandats ou de titres ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit ou excédent constaté au compte administratif).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (1)	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Titres émis (3)	Produits rattachés (4)	Restes à réaliser (5)	
920	Services généraux admin. publiq. Locale	989 834,00	430 073,75	0,00	0,00	559 760,25
921	Sécurité et salubrité publiques	10 000,00	9 366,00	0,00	0,00	634,00
922	Enseignement - Formation	748 289,54	748 704,09	0,00	0,00	-414,55
923	Culture	226 119,00	249 928,77	0,00	0,00	-23 809,77
924	Sport et jeunesse	652 179,00	741 078,44	0,00	0,00	-88 899,44
925	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926	Famille	2 429 337,00	2 401 413,45	0,00	0,00	27 923,55
927	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	Aménagt., services urbains, environnemt	169 093,00	28 904,93	0,00	0,00	140 188,07
929	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Opérations financières	1 500,00	290 118,61	0,00	0,00	-288 618,61
932	Dotations & participations non affectées	11 699 554,00	11 631 926,58			67 627,42
933	Impôts et taxes non affectées	11 462 130,00	11 694 072,02			-231 942,02
934	Transferts entre sections	33 647,64	33 647,64			0,00
935	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (7)	3 977 064,19				
	TOTAL DE LA SECTION	32 398 747,37	32 236 298,47	0,00	0,00	162 448,90

(1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(3) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(5) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(7) La ligne budgétaire 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandats ou de titres ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit ou excédent constaté au compte administratif).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A0

DETAIL DU CHAPITRE 920 : Services généraux des administrations publiques locales

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	5 115 488,40	4 655 823,66	127 209,30	0,00	332 455,44
920-2	<u>Administration générale</u>	5 115 488,40	4 655 823,66	127 209,30	0,00	332 455,44
92020	Administration générale collectivité	3 572 358,00	3 309 621,41	52 183,84	0,00	210 552,75
92021	Assemblée locale	384 200,00	380 598,90	975,25	0,00	2 625,85
92022	Administration générale de l'état	12 150,00	18 875,11	1 409,95	0,00	-8 135,06
92023	Information, communication, publicité	155 174,00	130 545,49	8 243,99	0,00	16 384,52
92024	Fêtes et cérémonies	70 900,00	45 520,12	0,00	0,00	25 379,88
92025	Aides assoc. (non classées ailleurs)	849 706,40	719 135,86	60 185,75	0,00	70 384,79
92026	Cimetières et pompes funèbres	71 000,00	51 526,77	4 210,52	0,00	15 262,71
920-3	<u>Justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-4	<u>Coopérat° décentralisée, act° européenne</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	989 834,00	430 073,75	0,00	0,00	559 760,25
920-2	<u>Administration générale</u>	989 834,00	430 073,75	0,00	0,00	559 760,25
92020	Administration générale collectivité	840 878,00	293 937,51	0,00	0,00	546 940,49
92022	Administration générale de l'état	43 606,00	48 456,53	0,00	0,00	-4 850,53
92025	Aides assoc. (non classées ailleurs)	71 000,00	51 109,71	0,00	0,00	19 890,29
92026	Cimetières et pompes funèbres	34 350,00	36 570,00	0,00	0,00	-2 220,00
920-3	<u>Justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
920-4	<u>Coopérat° décentralisée, act° européenne</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A1

DETAIL DU CHAPITRE 921 : Sécurité et salubrité publiques

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	989 204,00	882 401,76	22 113,39	0,00	84 688,85
921-1	<u>Sécurité intérieure</u>	989 204,00	882 401,76	22 113,39	0,00	84 688,85
92112	Police municipale	989 204,00	882 401,76	22 113,39	0,00	84 688,85
921-2	<u>Hygiène et salubrité publique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	10 000,00	9 366,00	0,00	0,00	634,00
921-1	<u>Sécurité intérieure</u>	10 000,00	9 366,00	0,00	0,00	634,00
92112	Police municipale	10 000,00	9 366,00	0,00	0,00	634,00
921-2	<u>Hygiène et salubrité publique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A2

DETAIL DU CHAPITRE 922 : Enseignement - Formation

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	6 206 497,00	5 711 003,27	267 175,89	0,00	228 317,84
922-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-1	Enseignement du premier degré	3 944 264,00	3 594 581,01	207 594,89	0,00	142 088,10
92213	Classes regroupées	3 944 264,00	3 594 581,01	207 594,89	0,00	142 088,10
922-2	Enseignement du deuxième degré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-3	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-4	Formation continue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-5	Services annexes de l'enseignement	2 262 233,00	2 116 422,26	59 581,00	0,00	86 229,74
92251	Hébergement et restauration scolaire	2 137 153,00	2 040 813,12	59 581,00	0,00	36 758,88
92255	Classes découverte, services annexes	125 080,00	75 609,14	0,00	0,00	49 470,86
	RECETTES DE L'EXERCICE	748 289,54	748 704,09	0,00	0,00	-414,55
922-0	Services communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-1	Enseignement du premier degré	73 942,54	92 909,93	0,00	0,00	-18 967,39
92213	Classes regroupées	73 942,54	92 909,93	0,00	0,00	-18 967,39
922-2	Enseignement du deuxième degré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-3	Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-4	Formation continue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922-5	Services annexes de l'enseignement	674 347,00	655 794,16	0,00	0,00	18 552,84
92251	Hébergement et restauration scolaire	550 000,00	570 676,84	0,00	0,00	-20 676,84
92255	Classes découverte, services annexes	124 347,00	85 117,32	0,00	0,00	39 229,68

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A3

DETAIL DU CHAPITRE 923 : Culture

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 913 220,00	1 741 940,97	47 850,43	0,00	123 428,60
923-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-1	<u>Expression artistique</u>	1 020 500,00	849 774,84	25 866,69	0,00	144 858,47
92311	Expression musicale, lyrique et choré.	717 780,00	697 829,48	0,00	0,00	19 950,52
92314	Cinémas et autres salles de spectacles	302 720,00	151 945,36	25 866,69	0,00	124 907,95
923-2	<u>Conservation & diffusion des patrimoines</u>	383 520,00	384 478,34	1 583,60	0,00	-2 541,94
92321	Bibliothèques et médiathèques	383 520,00	384 478,34	1 583,60	0,00	-2 541,94
923-3	<u>Action culturelle</u>	509 200,00	507 687,79	20 400,14	0,00	-18 887,93
	RECETTES DE L'EXERCICE	226 119,00	249 928,77	0,00	0,00	-23 809,77
923-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923-1	<u>Expression artistique</u>	121 000,00	124 426,84	0,00	0,00	-3 426,84
92311	Expression musicale, lyrique et choré.	60 000,00	59 395,01	0,00	0,00	604,99
92314	Cinémas et autres salles de spectacles	61 000,00	65 031,83	0,00	0,00	-4 031,83
923-2	<u>Conservation & diffusion des patrimoines</u>	9 540,00	13 723,78	0,00	0,00	-4 183,78
92321	Bibliothèques et médiathèques	9 540,00	13 723,78	0,00	0,00	-4 183,78
923-3	<u>Action culturelle</u>	95 579,00	111 778,15	0,00	0,00	-16 199,15

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A4

DETAIL DU CHAPITRE 924 : Sport et jeunesse

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	3 179 295,00	2 707 554,68	226 066,36	0,00	245 673,96
924-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-1	<u>Sports</u>	2 093 810,00	1 769 752,36	178 901,56	0,00	145 156,08
92413	Piscines	1 094 250,00	978 518,81	15 404,46	0,00	100 326,73
92414	Autres équipements sportifs ou de loisir	999 560,00	791 233,55	163 497,10	0,00	44 829,35
924-2	<u>Jeunesse</u>	1 085 485,00	937 802,32	47 164,80	0,00	100 517,88
92421	Centres de loisirs	735 300,00	609 703,84	43 039,80	0,00	82 556,36
92422	Autres activités pour les jeunes	350 185,00	328 098,48	4 125,00	0,00	17 961,52
	RECETTES DE L'EXERCICE	652 179,00	741 078,44	0,00	0,00	-88 899,44
924-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924-1	<u>Sports</u>	241 000,00	271 644,43	0,00	0,00	-30 644,43
92413	Piscines	211 500,00	228 383,69	0,00	0,00	-16 883,69
92414	Autres équipements sportifs ou de loisir	29 500,00	43 260,74	0,00	0,00	-13 760,74
924-2	<u>Jeunesse</u>	411 179,00	469 434,01	0,00	0,00	-58 255,01
92421	Centres de loisirs	399 000,00	448 312,01	0,00	0,00	-49 312,01
92422	Autres activités pour les jeunes	12 179,00	21 122,00	0,00	0,00	-8 943,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A5

DETAIL DU CHAPITRE 925 : Interventions sociales et santé

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-1	Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-2	Interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-1	Santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925-2	Interventions sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A6

DETAIL DU CHAPITRE 926 : Famille

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	4 614 184,60	4 445 664,83	77 922,72	0,00	90 597,05
926-0	<u>Services communs</u>	1 112 200,00	1 088 518,91	0,00	0,00	23 681,09
926-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	1 834 360,00	1 712 112,99	12 898,15	0,00	109 348,86
926-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-3	<u>Aides à la famille</u>	276 796,60	205 459,13	1 774,28	0,00	69 563,19
926-4	<u>Crèches et garderies</u>	1 390 828,00	1 439 573,80	63 250,29	0,00	-111 996,09
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 429 337,00	2 401 413,45	0,00	0,00	27 923,55
926-0	<u>Services communs</u>	373 528,00	185 967,84	0,00	0,00	187 560,16
926-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	1 290 381,00	1 392 357,75	0,00	0,00	-101 976,75
926-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
926-3	<u>Aides à la famille</u>	122 528,00	101 258,82	0,00	0,00	21 269,18
926-4	<u>Crèches et garderies</u>	642 900,00	721 829,04	0,00	0,00	-78 929,04

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A7

DETAIL DU CHAPITRE 927 : Logement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-1	<u>Parc privé de la ville</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-2	<u>Aide au secteur locatif</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-3	<u>Aides à l'accession à la propriété</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-1	<u>Parc privé de la ville</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-2	<u>Aide au secteur locatif</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927-3	<u>Aides à l'accession à la propriété</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A8

DETAIL DU CHAPITRE 928 : Aménagement et services urbains, environnement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 740 180,00	2 441 970,76	232 116,29	0,00	66 092,95
928-1	<u>Services urbains</u>	799 180,00	614 476,54	173 169,91	0,00	11 533,55
92813	Propreté urbaine	384 720,00	319 189,08	51 609,19	0,00	13 921,73
92814	Eclairage public	414 460,00	295 287,46	121 560,72	0,00	-2 388,18
928-2	<u>Aménagement urbain</u>	1 941 000,00	1 827 494,22	58 946,38	0,00	54 559,40
92823	Espaces verts urbains	1 405 300,00	1 366 870,81	38 644,45	0,00	-215,26
92824	Autres opérations d'aménagement urbain	535 700,00	460 623,41	20 301,93	0,00	54 774,66
928-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	169 093,00	28 904,93	0,00	0,00	140 188,07
928-1	<u>Services urbains</u>	0,00	21 897,43	0,00	0,00	-21 897,43
92813	Propreté urbaine	0,00	18 397,94	0,00	0,00	-18 397,94
92814	Eclairage public	0,00	3 499,49	0,00	0,00	-3 499,49
928-2	<u>Aménagement urbain</u>	169 093,00	7 007,50	0,00	0,00	162 085,50
92824	Autres opérations d'aménagement urbain	169 093,00	7 007,50	0,00	0,00	162 085,50
928-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A9

DETAIL DU CHAPITRE 929 : Action économique

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
929-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4)

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	A10

93 – Services communs non ventilés

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	5 388 919,64	734 840,18	0,00	0,00	4 654 079,46
931	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Dotations & participations non affectées	0,00	0,00			0,00
933	Impôts et taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	<i>Transferts entre sections (6)</i>	<i>464 862,00</i>	<i>734 840,18</i>			<i>-269 978,18</i>
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>
936	Frais de fonction des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Dépenses imprévues	0,00				
939	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 924 057,64</i>				
	RECETTES DE L'EXERCICE	23 196 831,64	23 649 764,85	0,00	0,00	-452 933,21
931	Opérations financières	1 500,00	290 118,61	0,00	0,00	-288 618,61
932	Dotations & participations non affectées	11 699 554,00	11 631 926,58			67 627,42
933	Impôts et taxes non affectées	11 462 130,00	11 694 072,02			-231 942,02
934	<i>Transferts entre sections (6)</i>	<i>33 647,64</i>	<i>33 647,64</i>			<i>0,00</i>
935	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) A l'exclusion du virement à la section d'investissement.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-1

CHAPITRE 931 – Opérations financières

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 500,00	290 118,61	0,00	0,00	-288 618,61
764	Revenus valeurs mobilières de placement	1 500,00	4 884,67	0,00	0,00	-3 384,67
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	285 233,94	0,00	0,00	-285 233,94

Détail du calcul des ICNE

Pour information (6) :	66112	7622
Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif (idem pour le compte 7622).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-2

CHAPITRE 932 – Dotations et participations non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE (6)	0,00	0,00			0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (6)	11 699 554,00	11 631 926,58			67 627,42
73221	FNGIR	657,00	657,00			0,00
7411	Dotation forfaitaire	3 516 267,00	3 486 494,00			29 773,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 401 971,00	6 349 304,00			52 667,00
74127	Dotation nationale de péréquation	441 702,00	467 951,00			-26 249,00
744	FCTVA	45 000,00	33 563,08			11 436,92
748372	Dotation politique de la ville	1 293 957,00	1 293 957,50			-0,50

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 932 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-3

CHAPITRE 933 – Impôts et taxes non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	11 462 130,00	11 694 072,02			-231 942,02
73111	Impôts directs locaux	6 964 857,00	6 985 960,00			-21 103,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 281,00			-1 281,00
73211	Attribution de compensation	2 082 928,00	2 082 928,00			0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	408 109,00	408 109,00			0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	345 000,00	361 351,00			-16 351,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	5 200,00	5 600,00			-400,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	155 000,00	290 023,32			-135 023,32
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	22 000,00	21 599,93			400,07
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	600 000,00	600 361,42			-361,42
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	397,00			-397,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	121 500,00	151 031,35			-29 531,35
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	757 536,00	785 430,00			-27 894,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-4

CHAPITRE 934 – Transferts entre sections(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE – Autofinancement (4) (6)	464 862,00	734 840,18	-269 978,18
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0,00	222 380,24	-222 380,24
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00	62 853,70	-62 853,70
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	464 862,00	449 606,24	15 255,76
	RECETTES DE L'EXERCICE (5) (6)	33 647,64	33 647,64	0,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	33 647,64	33 647,64	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

(6) Les comptes 6815 et 7815 peuvent figurer dans le détail du chapitre 934 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-5

CHAPITRE 935 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (5)	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis. En recettes : titres émis.

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés (col.2).

(4) Egales aux recettes du chapitre 935.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 935.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	A10-6

CHAPITRE 936 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus
CHAPITRE 938 – Dépenses imprévues
CHAPITRE 939 – Virement à la section d'investissement

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	CHAPITRE 936 – Frais de fonction des groupes d'élus (Uniquement en DEPENSES pour les communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de 100 000 habitants et plus)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CHAPITRE 938 – Dépenses imprévues	0,00				
	CHAPITRE 939 – Virement à la section d'investissement	4 924 057,64				

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) Hors rattachements. En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre et recettes justifiées non rattachées.

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3 + col.4).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES TOTALES	11 041 549,00	6 763 737,31	2 009 108,25	2 268 703,44
900	Services généraux administrat° publiques	1 717 662,31	989 338,82	84 977,70	643 345,79
901	Sécurité et salubrité publiques	272 990,63	82 590,69	7 740,34	182 659,60
902	Enseignement - Formation	3 385 915,26	2 555 906,73	768 508,89	61 499,64
903	Culture	575 868,99	201 259,83	244 170,00	130 439,16
904	Sport et jeunesse	1 635 325,94	478 217,20	780 819,59	376 289,15
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Famille	139 716,17	64 334,52	1 750,61	73 631,04
907	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnem	3 211 540,06	2 358 441,88	121 141,12	731 957,06
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	68 882,00	0,00	0,00	68 882,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	33 647,64	33 647,64	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

RESULTAT N-1 REPORTE 001	2 136 605,68
CUMUL	10 909 451,24

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES TOTALES	13 178 154,68	7 017 585,08	0,00	6 160 569,60
900	Services généraux administrat° publiques	915 583,00	340 532,04	0,00	575 050,96
901	Sécurité et salubrité publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement - Formation	430 136,00	118 231,50	0,00	311 904,50
903	Culture	14 950,00	10 534,91	0,00	4 415,09
904	Sport et jeunesse	60 000,00	235 872,63	0,00	-175 872,63
905	Interventions sociales et santé	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Famille	300 000,00	240 000,00	0,00	60 000,00
907	Logement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Aménagt et services urbains, environnem	496 525,00	486 106,64	0,00	10 418,36
909	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	5 503 159,04	4 851 467,18	0,00	651 691,86
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	68 882,00	0,00		68 882,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	464 862,00	734 840,18		-269 978,18
919	<i>Virement de la section de fonctionnem</i>	4 924 057,64			
95	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pas été émis.

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

RESULTAT N-1 REPORTE 001	0,00
CUMUL	7 017 585,08

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B0

DETAIL DU CHAPITRE 900 : Services généraux des administrations publiques locales

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 717 662,31	989 338,82	84 977,70	643 345,79
900-2	<u>Administration générale</u>	1 717 662,31	989 338,82	84 977,70	643 345,79
90020	Administration générale collectivité	1 490 480,41	904 974,94	84 977,70	500 527,77
90023	Information, communication, publicité	15 450,00	4 115,52	0,00	11 334,48
90024	Fêtes et cérémonies	700,00	1 201,38	0,00	-501,38
90025	Aides assoc. (non classées ailleurs)	183 855,90	76 870,98	0,00	106 984,92
90026	Cimetières et pompes funèbres	27 176,00	2 176,00	0,00	25 000,00
900-3	<u>Justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	<u>Coopérat° décentralisée. act° européenne</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	915 583,00	340 532,04	0,00	575 050,96
900-2	<u>Administration générale</u>	915 583,00	340 532,04	0,00	575 050,96
90020	Administration générale collectivité	885 583,00	310 532,04	0,00	575 050,96
90025	Aides assoc. (non classées ailleurs)	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
900-3	<u>Justice</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
900-4	<u>Coopérat° décentralisée. act° européenne</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B1

DETAIL DU CHAPITRE 901 : Sécurité et salubrité publiques

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	272 990,63	82 590,69	7 740,34	182 659,60
901-1	<u>Sécurité intérieure</u>	272 990,63	82 590,69	7 740,34	182 659,60
90112	Police municipale	272 990,63	82 590,69	7 740,34	182 659,60
901-2	<u>Hygiène et salubrité publique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
901-1	<u>Sécurité intérieure</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
901-2	<u>Hygiène et salubrité publique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B2

DETAIL DU CHAPITRE 902 : Enseignement - Formation

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	3 385 915,26	2 555 906,73	768 508,89	61 499,64
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	3 223 245,95	2 411 728,53	760 607,11	50 910,31
90213	Classes regroupées	3 223 245,95	2 411 728,53	760 607,11	50 910,31
902-2	<u>Enseignement du deuxième degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation continue</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-5	<u>Services annexes de l'enseignement</u>	162 669,31	144 178,20	7 901,78	10 589,33
90251	Hébergement et restauration scolaire	160 669,31	142 760,70	7 901,78	10 006,83
90255	Classes découverte, services annexes	2 000,00	1 417,50	0,00	582,50
	RECETTES DE L'EXERCICE	430 136,00	118 231,50	0,00	311 904,50
902-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-1	<u>Enseignement du premier degré</u>	430 136,00	118 231,50	0,00	311 904,50
90213	Classes regroupées	430 136,00	118 231,50	0,00	311 904,50
902-2	<u>Enseignement du deuxième degré</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-3	<u>Enseignement supérieur</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-4	<u>Formation continue</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
902-5	<u>Services annexes de l'enseignement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B3

DETAIL DU CHAPITRE 903 : Culture

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	575 868,99	201 259,83	244 170,00	130 439,16
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Expression artistique</u>	167 128,99	45 959,17	15 780,15	105 389,67
90311	Expression musicale, lyrique et choré.	19 600,00	17 876,37	0,00	1 723,63
90314	Cinémas et autres salles de spectacles	147 528,99	28 082,80	15 780,15	103 666,04
903-2	<u>Conservat° et diffusion des patrimoines</u>	63 391,50	64 220,16	1 095,37	-1 924,03
90321	Bibliothèques et médiathèques	63 391,50	64 220,16	1 095,37	-1 924,03
903-3	<u>Action culturelle</u>	345 348,50	91 080,50	227 294,48	26 973,52
903143140	<u>Opération n°3140</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	14 950,00	10 534,91	0,00	4 415,09
903-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
903-1	<u>Expression artistique</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
90314	Cinémas et autres salles de spectacles	0,00	0,00	0,00	0,00
903-2	<u>Conservat° et diffusion des patrimoines</u>	14 950,00	10 534,91	0,00	4 415,09
90321	Bibliothèques et médiathèques	14 950,00	10 534,91	0,00	4 415,09
903-3	<u>Action culturelle</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES FONCTIONNELS	B4

DETAIL DU CHAPITRE 904 : Sport et jeunesse

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 635 325,94	478 217,20	780 819,59	376 289,15
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>Sports</u>	1 580 625,94	473 063,44	780 819,59	326 742,91
90413	Piscines	93 000,00	3 923,45	5 841,83	83 234,72
90414	Autres équipements sportifs ou de loisir	1 487 625,94	469 139,99	774 977,76	243 508,19
904-2	<u>Jeunesse</u>	54 700,00	5 153,76	0,00	49 546,24
90421	Centres de loisirs	54 200,00	5 153,76	0,00	49 046,24
90422	Autres activités pour les jeunes	500,00	0,00	0,00	500,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	60 000,00	235 872,63	0,00	-175 872,63
904-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
904-1	<u>Sports</u>	60 000,00	235 872,63	0,00	-175 872,63
90414	Autres équipements sportifs ou de loisir	60 000,00	235 872,63	0,00	-175 872,63
904-2	<u>Jeunesse</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) – crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B5

DETAIL DU CHAPITRE 905 : Interventions sociales et santé

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
905-1	<u>Santé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
905-2	<u>Interventions sociales</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B6

DETAIL DU CHAPITRE 906 : Famille

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	139 716,17	64 334,52	1 750,61	73 631,04
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	0,00	11 289,60	0,00	-11 289,60
906-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Aides à la famille</u>	45 413,00	23 708,31	1 750,61	19 954,08
906-4	<u>Crèches et garderies</u>	94 303,17	29 336,61	0,00	64 966,56
	RECETTES DE L'EXERCICE	300 000,00	240 000,00	0,00	60 000,00
906-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-1	<u>Services en faveur des personnes âgées</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-2	<u>Actions en faveur de la maternité</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-3	<u>Aides à la famille</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
906-4	<u>Crèches et garderies</u>	300 000,00	240 000,00	0,00	60 000,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B7

DETAIL DU CHAPITRE 907 : Logement

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Parc privé de la ville</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Aide au secteur locatif</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Aides à l'accession à la propriété</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
907-0	<u>Services communs</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-1	<u>Parc privé de la ville</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-2	<u>Aide au secteur locatif</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
907-3	<u>Aides à l'accession à la propriété</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B8

DETAIL DU CHAPITRE 908 : Aménagement et services urbains, environnement

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	3 211 540,06	2 358 441,88	121 141,12	731 957,06
908-1	<u>Services urbains</u>	420 000,00	359 147,81	3 303,86	57 548,33
90814	Eclairage public	420 000,00	359 147,81	3 303,86	57 548,33
908-2	<u>Aménagement urbain</u>	2 791 540,06	1 999 294,07	117 837,26	674 408,73
90822	Voirie communale et routes	30 000,00	6 084,50	4 491,56	19 423,94
90823	Espaces verts urbains	169 073,88	117 903,22	39 202,90	11 967,76
90824	Autres opérations d'aménagement urbain	2 592 466,18	1 875 306,35	74 142,80	643 017,03
908-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908243140	<u>Opération n°3140</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	496 525,00	486 106,64	0,00	10 418,36
908-1	<u>Services urbains</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
908-2	<u>Aménagement urbain</u>	496 525,00	486 106,64	0,00	10 418,36
90824	Autres opérations d'aménagement urbain	496 525,00	486 106,64	0,00	10 418,36
908-3	<u>Environnement</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES FONCTIONNELS	B9

DETAIL DU CHAPITRE 909 : Action économique

Articles	LIBELLES	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
909-0	<u>Interventions économiques</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-1	<u>Foires et marchés</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-2	<u>Aides à l'agriculture et aux industries</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-3	<u>Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-4	<u>Aides commerce, services marchands</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-5	<u>Aides au tourisme</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
909-6	<u>Aides aux services publics</u>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10

91 et 95 – Opérations non ventilées

Article	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	102 529,64	33 647,64
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	68 882,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	0,00	0,00
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	33 647,64	33 647,64
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00
918	Dépenses imprévues	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	10 960 960,68	5 586 307,36
910	<i>Opérations patrimoniales</i>	68 882,00	0,00
911	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
912	Dotat°, subv., participat° non affectées	5 503 159,04	4 851 467,18
913	Taxes non affectées.	0,00	0,00
914	<i>Transferts entre sections</i>	464 862,00	734 840,18
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00
919	Virement de la section de fonctionnem	4 924 057,64	0,00
95	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-0

CHAPITRE 910 – Opérations patrimoniales

(intégrations et sorties d'actif – opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)

Article	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	68 882,00	0,00
21311	<i>Hôtel de ville</i>	10 459,00	0,00
21312	<i>Bâtiments scolaires</i>	35 165,00	0,00
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	23 258,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3)	68 882,00	0,00
238	<i>Avances versées commandes immo. incorp.</i>	68 882,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-1

CHAPITRE 911 – Dettes et autres opérations financières

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-2

CHAPITRE 912 – Dotations, subventions et participations non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	5 503 159,04	4 851 467,18	651 691,86
10222	FCTVA	750 000,00	856 030,24	-106 030,24
10226	Taxe d'aménagement	16 500,00	3 523,33	12 976,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 697 153,04	3 697 153,04	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	7 000,00	-7 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 039 506,00	287 760,57	751 745,43

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-3

CHAPITRE 913 – Taxes non affectées

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Dépenses engagées non mandatées .Recettes restant à émettre sur titre justificatif (art.R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS NON VENTILEES	B10-4

CHAPITRE 914 – Transferts entre sections

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	CREDITS A ANNULER (3)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (4)	33 647,64	33 647,64	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>33 647,64</i>	<i>33 647,64</i>	<i>0,00</i>
2128	<i>Autres agencements et aménagements</i>	<i>3 665,29</i>	<i>3 665,29</i>	<i>0,00</i>
21312	<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>8 774,10</i>	<i>8 774,10</i>	<i>0,00</i>
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	<i>21 208,25</i>	<i>21 208,25</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES DE L'EXERCICE (5) (6)	464 862,00	734 840,18	-269 978,18
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	<i>0,00</i>	<i>62 853,70</i>	<i>-62 853,70</i>
2138	<i>Autres constructions</i>	<i>0,00</i>	<i>222 380,24</i>	<i>-222 380,24</i>
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>24 341,00</i>	<i>24 539,00</i>	<i>-198,00</i>
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	<i>25 379,00</i>	<i>25 378,01</i>	<i>0,99</i>
28152	<i>Installations de voirie</i>	<i>0,00</i>	<i>4 248,00</i>	<i>-4 248,00</i>
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	<i>55 652,58</i>	<i>55 652,58</i>	<i>0,00</i>
28182	<i>Matériel de transport</i>	<i>58 065,77</i>	<i>58 065,00</i>	<i>0,77</i>
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>76 902,74</i>	<i>76 902,74</i>	<i>0,00</i>
28184	<i>Mobilier</i>	<i>69 061,82</i>	<i>69 061,82</i>	<i>0,00</i>
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	<i>155 459,09</i>	<i>135 759,09</i>	<i>19 700,00</i>

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : mandats émis ; en recettes : titres émis.

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2 + col.3).

(4) Egale aux recettes du chapitre 934 en fonctionnement.

(5) Egale aux dépenses du chapitre 934 en fonctionnement.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 914 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B10-5
DEPENSES IMPREVUES – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	

RECAPITULATION DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)

Articles	LIBELLE	CREDITS OUVERTS Prévisions (1)	REALISATIONS (2)	RESTES A REALISER (3)	CREDITS A ANNULER (4)
	DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
915	Op. d'invest. / ets d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00
916	Opérat° invest. voirie communale	0,00	0,00	0,00	0,00
917	Opérat° sous mandat (dont trav d'office)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour le compte de tiers.

CHAPITRE 918 – Dépenses imprévues
CHAPITRE 919 – Virements de la section de fonctionnement
CHAPITRE 95 – Produits des cessions d'immobilisations

Prévisions (BP + DM) (1)		
DEPENSES	RECETTES	
CHAPITRE 918 Dépenses imprévues	CHAPITRE 919 Virement de la section de fonctionnement	CHAPITRE 95 Produits des cessions d'immobilisations
0,00	4 924 057,64	0,00

(1) Il n'y a pas de réalisations sur les chapitres 918, 919 et 95.

IV – ANNEXES – PRESENTATION CROISEE	IV
PRESENTATION GENERALE	A1

SECTION	Opérations non ventilées	0 Services généraux administrat° publiq. I	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	--------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------

I REALISATIONS(de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses de fonctionnement	734 840,18	4 783 032,96	904 515,15	5 978 179,16	1 789 791,40	2 933 621,04
Recettes de fonctionnement	23 649 764,85	430 073,75	9 366,00	748 704,09	249 928,77	741 078,44
Fonctionnement – Solde	22 914 924,67	-4 352 959,21	-895 149,15	-5 229 475,07	-1 539 862,63	-2 192 542,60
Dépenses d'investissement	33 647,64	989 338,82	82 590,69	2 555 906,73	201 259,83	478 217,20
Recettes d'investissement	5 586 307,36	340 532,04	0,00	118 231,50	10 534,91	235 872,63
Investissement – Solde	5 552 659,72	-648 806,78	-82 590,69	-2 437 675,23	-190 724,92	-242 344,57

II – RESTES A REALISER AU 31/12/N

Dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement – Solde	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement	0,00	84 977,70	7 740,34	768 508,89	244 170,00	780 819,59
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement – Solde	0,00	-84 977,70	-7 740,34	-768 508,89	-244 170,00	-780 819,59

CREDITS EMPLOYES (=I+II)

Dépenses de fonctionnement	734 840,18	4 783 032,96	904 515,15	5 978 179,16	1 789 791,40	2 933 621,04
Recettes de fonctionnement	23 649 764,85	430 073,75	9 366,00	748 704,09	249 928,77	741 078,44
Fonctionnement – Solde	22 914 924,67	-4 352 959,21	-895 149,15	-5 229 475,07	-1 539 862,63	-2 192 542,60
Dépenses d'investissement	33 647,64	1 074 316,52	90 331,03	3 324 415,62	445 429,83	1 259 036,79
Recettes d'investissement	5 586 307,36	340 532,04	0,00	118 231,50	10 534,91	235 872,63
Investissement – Solde	5 552 659,72	-733 784,48	-90 331,03	-3 206 184,12	-434 894,92	-1 023 164,16
TOTAL DEPENSES	768 487,82	5 857 349,48	994 846,18	9 302 594,78	2 235 221,23	4 192 657,83
TOTAL RECETTES	29 236 072,21	770 605,79	9 366,00	866 935,59	260 463,68	976 951,07
SOLDE GLOBAL	28 467 584,39	-5 086 743,69	-985 480,18	-8 435 659,19	-1 974 757,55	-3 215 706,76

IV – ANNEXES – PRESENTATION CROISEE	IV
PRESENTATION GENERALE	A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt, services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL GENERAL
--------------------------------------	--------------	---------------	--	------------------------	---------------

0,00	4 523 587,55	0,00	2 674 087,05	0,00	24 321 654,49
0,00	2 401 413,45	0,00	28 904,93	0,00	28 259 234,28
0,00	-2 122 174,10	0,00	-2 645 182,12	0,00	3 937 579,79
0,00	64 334,52	0,00	2 358 441,88	0,00	6 763 737,31
0,00	240 000,00	0,00	486 106,64	0,00	7 017 585,08
0,00	175 665,48	0,00	-1 872 335,24	0,00	253 847,77

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	1 750,61	0,00	121 141,12	0,00	2 009 108,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	-1 750,61	0,00	-121 141,12	0,00	-2 009 108,25

0,00	4 523 587,55	0,00	2 674 087,05	0,00	24 321 654,49
0,00	2 401 413,45	0,00	28 904,93	0,00	28 259 234,28
0,00	-2 122 174,10	0,00	-2 645 182,12	0,00	3 937 579,79
0,00	66 085,13	0,00	2 479 583,00	0,00	8 772 845,56
0,00	240 000,00	0,00	486 106,64	0,00	7 017 585,08
0,00	173 914,87	0,00	-1 993 476,36	0,00	-1 755 260,48
0,00	4 589 672,68	0,00	5 153 670,05	0,00	33 094 500,05
0,00	2 641 413,45	0,00	515 011,57	0,00	35 276 819,36
0,00	-1 948 259,23	0,00	-4 638 658,48	0,00	2 182 319,31

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – VUE D'ENSEMBLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

IV

A1

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° publiqu. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	4 783 032,96	904 515,15	5 978 179,16	1 789 791,40
011	Charges à caractère général	980 793,72	186 444,03	1 574 754,85	518 138,41
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	2 135,00	-24,01	554 951,88	11 838,05
60611	Eau et assainissement	5 137,29	0,00	35 910,59	4 918,89
60612	Energie - Electricité	139 672,04	0,00	369 978,69	214 628,29
60613	Chauffage urbain	96 482,54	0,00	188 260,05	15 256,30
60622	Carburants	9 757,96	5 003,79	600,00	0,00
60623	Alimentation	2 368,87	0,00	43 305,17	5 598,11
60624	Produits de traitement	360,00	0,00	644,91	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	531,54	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 459,64	0,00	43 533,93	1 546,32
60632	Fournitures de petit équipement	60 823,85	6 878,45	52 920,03	11 152,21
60636	Vêtements de travail	3 335,38	4 725,59	8 033,55	0,00
6064	Fournitures administratives	23 735,80	1 097,16	0,00	3 521,54
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	37 399,61
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	51 703,67	0,00
6068	Autres matières et fournitures	516,84	0,00	45 516,96	691,34
611	Contrats de prestations de services	0,00	11 054,00	0,00	105 904,92
6135	Locations mobilières	10 367,53	0,00	2 697,13	7 260,07
614	Charges locatives et de copropriété	7 300,88	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 544,92	0,00	74 191,12	5 618,50
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 246,40	0,00	4 272,75	5 554,83
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 416,34	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 540,76	1 249,20	572,90	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 828,04	684,62	7 904,67	16 873,94
6156	Maintenance	174 415,63	144 576,41	66 760,53	27 801,22
6161	Multirisques	93 691,56	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 741,00	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° public. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
6182	Documentation générale et technique	4 492,32	0,00	0,00	4 472,95
6184	Versements à des organismes de formation	31 829,34	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	19 824,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 115,07	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	7 325,97
6231	Annonces et insertions	10 745,64	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	55 784,80	0,00	-330,46	3 841,78
6236	Catalogues et imprimés	38 251,18	0,00	242,40	732,76
6238	Divers	5 397,94	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 280,00	0,00	9 895,61	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 080,17	0,00	0,00	177,18
6256	Missions	143,50	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 518,32	0,00	0,00	6 321,51
6261	Frais d'affranchissement	31 807,32	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 337,80	576,06	8 936,50	2 653,92
627	Services bancaires et assimilés	195,03	0,00	1 011,27	127,44
6281	Concours divers (cotisations)	9 965,60	1 493,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	2 709,46	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 896,00	4 836,00	0,00	1 941,59
63512	Taxes foncières	18 200,90	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	4 310,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 481,52	552,76	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	14 979,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 922 523,09	705 187,52	4 286 168,75	1 251 650,55
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	43 257,16	448,51
6331	Versement mobilité	33 465,53	7 297,62	54 248,46	15 502,13
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 366,41	1 824,50	13 561,84	3 875,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	31 527,22	7 297,97	54 230,11	15 501,24
64111	Rémunération principale titulaires	1 315 002,18	345 773,41	1 648 715,42	580 170,99
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	74 078,66	17 153,55	70 696,97	24 497,62
64118	Autres indemnités titulaires	283 079,38	152 162,65	147 688,08	57 143,69
64131	Rémunérations non tit.	237 052,93	0,00	1 057 158,27	205 161,05
6417	Rémunérations des apprentis	10 650,13	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	308 181,19	56 301,59	575 029,28	149 879,41
6453	Cotisations aux caisses de retraites	444 655,12	116 656,21	575 873,73	189 688,30

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° publiq. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 483,15	0,00	42 334,37	8 191,27
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 245,96	720,02	3 375,06	1 590,97
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	102 063,70	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	59 846,53	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	825,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	874 004,15	12 508,00	117 005,22	19 776,05
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	12 308,81	0,00	1 826,64	2 148,26
6518	Autres	1 516,80	0,00	0,00	2 627,79
6531	Indemnités	259 103,75	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	38 588,67	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 070,78	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	11 928,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	580,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	559 113,25	0,00	115 178,58	15 000,00
65888	Autres	2 302,09	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 712,00	375,60	250,34	226,39
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	46,35
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	712,00	375,60	88,20	180,04
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	162,14	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	430 073,75	9 366,00	748 704,09	249 928,77
013	Atténuations de charges	55 164,50	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 164,50	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	37 588,50	0,00	640 600,82	108 934,23
70311	Concessions cimetières (produit net)	35 295,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	1 275,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	861,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	67 788,01
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	40 985,72
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	640 600,82	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° publiq. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	157,50	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	160,50
73	Impôts et taxes	1 836,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	336,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	35 775,41	0,00	98 329,19	88 302,60
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	38 693,52	4 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	2 452,90
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	81 849,70
7478	Participat° Autres organismes	2 379,41	0,00	59 635,67	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
748372	Dotations politique de la ville	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	3 896,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	29 500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 597,51	9 366,00	4 300,37	43 720,29

Comptes par nature	LIBELLE	920 Services généraux administrat° publiq. I	921 Sécurité et salubrité publiques	922 Enseignement - Formation	923 Culture
752	Revenus des immeubles	104 610,63	0,00	1 800,00	23 732,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	5 986,88	9 366,00	2 500,37	19 988,29
77	Produits exceptionnels	189 111,83	0,00	5 473,71	8 971,65
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 613,44	0,00	0,00	1 274,74
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	186 498,39	0,00	5 473,71	7 696,91

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – VUE D'ENSEMBLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A1

924 Sport et jeunesse	925 Interventions sociales et santé	926 Famille	927 Logement	928 Aménagt, services urbains, environnemt	929 Action économique	TOTAL
2 933 621,04	0,00	4 523 587,55	0,00	2 674 087,05	0,00	23 586 814,31
1 172 524,80	0,00	515 501,67	0,00	1 008 454,13	0,00	5 956 611,61
116 276,78	0,00	79 916,36	0,00	147 605,20	0,00	912 699,26
45 502,62	0,00	3 571,68	0,00	1 856,26	0,00	96 897,33
393 529,91	0,00	44 259,98	0,00	381 960,94	0,00	1 544 029,85
196 126,56	0,00	18 237,06	0,00	0,00	0,00	514 362,51
4 782,38	0,00	0,00	0,00	26 051,01	0,00	46 195,14
15 007,46	0,00	16 784,74	0,00	776,17	0,00	83 840,52
4 146,90	0,00	0,00	0,00	2 818,93	0,00	7 970,74
754,47	0,00	6 365,63	0,00	52 524,83	0,00	60 176,47
10 990,05	0,00	4 818,30	0,00	8 906,94	0,00	72 255,18
24 342,12	0,00	9 773,07	0,00	44 589,80	0,00	210 479,53
2 328,36	0,00	2 113,65	0,00	11 310,48	0,00	31 847,01
0,00	0,00	7,49	0,00	-64,52	0,00	28 297,47
0,00	0,00	104,31	0,00	0,00	0,00	37 503,92
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 703,67
16 136,82	0,00	6 744,56	0,00	98,25	0,00	69 704,77
0,00	0,00	216 551,37	0,00	129 523,11	0,00	463 033,40
3 196,71	0,00	0,00	0,00	21 676,93	0,00	45 198,37
0,00	0,00	38 924,82	0,00	27 343,58	0,00	73 569,28
2 787,60	0,00	0,00	0,00	53 683,86	0,00	56 471,46
84 522,61	0,00	3 053,55	0,00	2 652,65	0,00	193 583,35
9 816,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 890,66
0,00	0,00	0,00	0,00	582,72	0,00	582,72
0,00	0,00	0,00	0,00	53 712,53	0,00	84 128,87
110,00	0,00	0,00	0,00	11 229,75	0,00	22 702,61
9 713,56	0,00	0,00	0,00	7 014,39	0,00	61 019,22
145 948,56	0,00	6 508,26	0,00	1 248,32	0,00	567 258,93
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 691,56
0,00	0,00	0,00	0,00	8 006,40	0,00	11 747,40
565,00	0,00	953,00	0,00	0,00	0,00	10 483,27

924 Sport et jeunesse	925 Interventions sociales et santé	926 Famille	927 Logement	928 Aménagt, services urbains, environnemt	929 Action économique	TOTAL
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 829,34
550,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 374,80
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115,07
0,00	0,00	621,30	0,00	0,00	0,00	7 947,27
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 745,64
2 627,00	0,00	28 514,10	0,00	0,00	0,00	90 437,22
1 275,60	0,00	6 542,40	0,00	1 578,00	0,00	48 622,34
0,00	0,00	9 027,74	0,00	0,00	0,00	14 425,68
18 455,22	0,00	9 818,36	0,00	0,00	0,00	40 449,19
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 257,35
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 839,83
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 807,32
4 408,62	0,00	1 616,83	0,00	1 646,27	0,00	37 176,00
404,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,32
0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	11 908,60
58 217,83	0,00	141,82	0,00	9 538,33	0,00	70 607,44
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 673,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 200,90
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 310,00
0,00	0,00	0,00	0,00	133,00	0,00	2 167,28
0,00	0,00	531,29	0,00	0,00	0,00	15 510,46
1 405 040,07	0,00	3 080 383,24	0,00	1 655 070,06	0,00	15 306 023,28
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 705,67
16 863,72	0,00	36 383,27	0,00	19 847,75	0,00	183 608,48
4 215,83	0,00	9 095,88	0,00	4 961,63	0,00	45 901,46
16 863,40	0,00	36 379,60	0,00	19 830,69	0,00	181 630,23
434 215,42	0,00	1 399 116,58	0,00	824 043,71	0,00	6 547 037,71
20 834,99	0,00	83 117,34	0,00	42 493,50	0,00	332 872,63
56 429,76	0,00	290 074,05	0,00	94 260,51	0,00	1 080 838,12
481 644,68	0,00	355 738,82	0,00	167 001,00	0,00	2 503 756,75
0,00	0,00	33 140,22	0,00	23 048,41	0,00	66 838,76
188 816,88	0,00	335 783,17	0,00	176 670,45	0,00	1 790 661,97
164 127,06	0,00	483 507,71	0,00	274 500,08	0,00	2 249 008,21
19 768,36	0,00	14 206,59	0,00	6 267,31	0,00	100 251,05

924 Sport et jeunesse	925 Interventions sociales et santé	926 Famille	927 Logement	928 Aménagt, services urbains, environnemt	929 Action économique	TOTAL
1 259,97	0,00	3 840,01	0,00	2 145,02	0,00	17 177,01
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 063,70
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 846,53
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
354 181,65	0,00	927 702,64	0,00	10 562,86	0,00	2 315 740,57
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 283,71
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 144,59
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 103,75
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 588,67
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 928,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580,00
0,00	0,00	904 000,00	0,00	0,00	0,00	904 000,00
354 181,65	0,00	23 702,64	0,00	10 562,86	0,00	1 077 738,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 302,09
1 874,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 438,85
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,35
766,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 121,91
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
1 108,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270,59
741 078,44	0,00	2 401 413,45	0,00	28 904,93	0,00	4 609 469,43
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 164,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 164,50
372 124,06	0,00	1 706 874,39	0,00	0,00	0,00	2 866 122,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 295,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275,00
240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 788,01
198 758,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 758,69
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 985,72
173 125,37	0,00	122 280,72	0,00	0,00	0,00	295 406,09
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 600,82
0,00	0,00	1 578 325,59	0,00	0,00	0,00	1 578 325,59

924 Sport et jeunesse	925 Interventions sociales et santé	926 Famille	927 Logement	928 Aménagt, services urbains, environnemt	929 Action économique	TOTAL
0,00	0,00	6 268,08	0,00	0,00	0,00	6 268,08
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
324 773,64	0,00	690 192,14	0,00	6 934,70	0,00	1 244 307,68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 122,00	0,00	6 828,82	0,00	0,00	0,00	70 644,34
0,00	0,00	0,00	0,00	6 934,70	0,00	6 934,70
0,00	0,00	9 543,68	0,00	0,00	0,00	11 996,58
28 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 314,70
275 186,64	0,00	673 819,64	0,00	0,00	0,00	1 011 021,36
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 896,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00
29 568,16	0,00	4 346,92	0,00	18 397,94	0,00	220 297,19
27 217,20	0,00	4 346,92	0,00	0,00	0,00	161 706,75

924 Sport et jeunesse	925 Interventions sociales et santé	926 Famille	927 Logement	928 Aménagt, services urbains, environnemt	929 Action économique	TOTAL
2 350,96	0,00	0,00	0,00	18 397,94	0,00	58 590,44
14 612,58	0,00	0,00	0,00	3 572,29	0,00	221 742,06
500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	72,80	0,00	3 960,98
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14 112,58	0,00	0,00	0,00	3 499,49	0,00	217 281,08

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 920 – Services généraux des administrations publiques locales

Comptes par nature	LIBELLE	920-2 Administration générale		
		920-20 Administration générale collectivité	920-21 Assemblée locale	920-22 Administration générale de l'état
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	3 361 805,25	381 574,15	20 285,06
011	Charges à caractère général	596 210,69	1 760,25	3 045,33
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 963,51	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	54 756,65	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	38 346,36	0,00	0,00
60622	Carburants	9 757,96	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 190,35	56,70	0,00
60624	Produits de traitement	360,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 294,52	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	47 198,66	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 335,38	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	20 690,47	0,00	3 045,33
6068	Autres matières et fournitures	493,19	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	9 029,83	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	19 943,56	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 540,76	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 291,77	0,00	0,00
6156	Maintenance	104 265,46	0,00	0,00
6161	Multirisques	93 691,56	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 978,56	1 113,76	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	31 829,34	0,00	0,00
6226	Honoraires	19 824,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 115,07	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 745,64	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	920-2 Administration générale		
		920-20 Administration générale collectivité	920-21 Assemblée locale	920-22 Administration générale de l'état
6232	Fêtes et cérémonies	1 351,01	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 129,98	0,00	0,00
6238	Divers	5 397,94	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 280,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 080,17	0,00	0,00
6256	Missions	143,50	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 262,02	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	31 807,32	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	14 567,10	589,79	0,00
627	Services bancaires et assimilés	195,03	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 465,60	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 896,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	18 200,90	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	4 310,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 481,52	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 729 632,86	81 050,70	17 239,73
6331	Versement mobilité	29 405,58	2 606,38	240,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 351,41	651,59	60,03
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	29 394,61	679,05	240,09
64111	Rémunération principale titulaires	1 289 064,61	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	71 998,55	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	281 202,63	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	154 484,96	34 231,13	12 062,65
6417	Rémunérations des apprentis	10 650,13	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 175,44	39 925,99	3 649,33
6453	Cotisations aux caisses de retraites	432 833,67	1 420,91	501,37
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 255,54	1 370,19	486,17
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 080,50	165,46	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	102 063,70	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	59 846,53	0,00	0,00
6488	Autres charges	825,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 961,70	298 763,20	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	920-2 Administration générale		
		920-20 Administration générale collectivité	920-21 Assemblée locale	920-22 Administration générale de l'état
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	10 868,81	0,00	0,00
6518	Autres	1 516,80	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	259 103,75	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	38 588,67	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	1 070,78	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	16 274,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 302,09	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	293 937,51	0,00	48 456,53
013	Atténuations de charges	55 164,50	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 164,50	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 018,50	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	861,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	157,50	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 836,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	1 500,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	336,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 379,41	0,00	33 396,00
7478	Participat° Autres organismes	2 379,41	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	3 896,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	29 500,00
75	Autres produits de gestion courante	47 040,71	0,00	15 060,53
752	Revenus des immeubles	46 541,60	0,00	15 060,53
7588	Autres produits div. de gestion courante	499,11	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	186 498,39	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	186 498,39	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 920 – Services généraux des administrations publiques locales

920-2 Administration générale					920-3 Justice	920-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 920
920-23 Information, communication, publicité	920-24 Fêtes et cérémonies	920-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	920-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 920-2		920-41 Subvention globale	920-48 Autres act° coopération décentralisée	
138 789,48	45 520,12	779 321,61	55 737,29	4 783 032,96	0,00	0,00	0,00	4 783 032,96
86 465,79	45 520,12	235 770,36	12 021,18	980 793,72	0,00	0,00	0,00	980 793,72
0,00	250,00	1 885,00	0,00	2 135,00	0,00	0,00	0,00	2 135,00
0,00	0,00	2 861,83	311,95	5 137,29	0,00	0,00	0,00	5 137,29
0,00	0,00	79 934,06	4 981,33	139 672,04	0,00	0,00	0,00	139 672,04
0,00	0,00	58 136,18	0,00	96 482,54	0,00	0,00	0,00	96 482,54
0,00	0,00	0,00	0,00	9 757,96	0,00	0,00	0,00	9 757,96
117,74	821,46	182,62	0,00	2 368,87	0,00	0,00	0,00	2 368,87
0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	360,00
0,00	0,00	165,12	0,00	2 459,64	0,00	0,00	0,00	2 459,64
1 454,84	0,00	7 836,60	4 333,75	60 823,85	0,00	0,00	0,00	60 823,85
0,00	0,00	0,00	0,00	3 335,38	0,00	0,00	0,00	3 335,38
0,00	0,00	0,00	0,00	23 735,80	0,00	0,00	0,00	23 735,80
0,00	0,00	23,65	0,00	516,84	0,00	0,00	0,00	516,84
0,00	1 337,70	0,00	0,00	10 367,53	0,00	0,00	0,00	10 367,53
0,00	0,00	7 300,88	0,00	7 300,88	0,00	0,00	0,00	7 300,88
0,00	0,00	3 601,36	0,00	23 544,92	0,00	0,00	0,00	23 544,92
0,00	0,00	4 246,40	0,00	4 246,40	0,00	0,00	0,00	4 246,40
0,00	30 416,34	0,00	0,00	30 416,34	0,00	0,00	0,00	30 416,34
0,00	0,00	0,00	0,00	9 540,76	0,00	0,00	0,00	9 540,76
0,00	0,00	4 376,07	160,20	18 828,04	0,00	0,00	0,00	18 828,04
47 779,20	0,00	21 094,65	1 276,32	174 415,63	0,00	0,00	0,00	174 415,63
0,00	0,00	0,00	0,00	93 691,56	0,00	0,00	0,00	93 691,56
0,00	0,00	400,00	0,00	4 492,32	0,00	0,00	0,00	4 492,32
0,00	0,00	0,00	0,00	31 829,34	0,00	0,00	0,00	31 829,34

920-2 Administration générale					920-3 Justice	920-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 920
920-23 Information, communication, publicité	920-24 Fêtes et cérémonies	920-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	920-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 920-2		920-41 Subvention globale	920-48 Autres act° coopération décentralisée	
0,00	0,00	0,00	0,00	19 824,00	0,00	0,00	0,00	19 824,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 115,07	0,00	0,00	0,00	1 115,07
0,00	0,00	0,00	0,00	10 745,64	0,00	0,00	0,00	10 745,64
3 016,60	12 312,32	39 104,87	0,00	55 784,80	0,00	0,00	0,00	55 784,80
33 988,00	126,00	3 007,20	0,00	38 251,18	0,00	0,00	0,00	38 251,18
0,00	0,00	0,00	0,00	5 397,94	0,00	0,00	0,00	5 397,94
0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,17	0,00	0,00	0,00	1 080,17
0,00	0,00	0,00	0,00	143,50	0,00	0,00	0,00	143,50
0,00	256,30	0,00	0,00	2 518,32	0,00	0,00	0,00	2 518,32
0,00	0,00	0,00	0,00	31 807,32	0,00	0,00	0,00	31 807,32
109,41	0,00	1 113,87	957,63	17 337,80	0,00	0,00	0,00	17 337,80
0,00	0,00	0,00	0,00	195,03	0,00	0,00	0,00	195,03
0,00	0,00	500,00	0,00	9 965,60	0,00	0,00	0,00	9 965,60
0,00	0,00	0,00	0,00	4 896,00	0,00	0,00	0,00	4 896,00
0,00	0,00	0,00	0,00	18 200,90	0,00	0,00	0,00	18 200,90
0,00	0,00	0,00	0,00	4 310,00	0,00	0,00	0,00	4 310,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 481,52	0,00	0,00	0,00	1 481,52
50 883,69	0,00	0,00	43 716,11	2 922 523,09	0,00	0,00	0,00	2 922 523,09
677,13	0,00	0,00	536,35	33 465,53	0,00	0,00	0,00	33 465,53
169,30	0,00	0,00	134,08	8 366,41	0,00	0,00	0,00	8 366,41
677,17	0,00	0,00	536,30	31 527,22	0,00	0,00	0,00	31 527,22
0,00	0,00	0,00	25 937,57	1 315 002,18	0,00	0,00	0,00	1 315 002,18
0,00	0,00	0,00	2 080,11	74 078,66	0,00	0,00	0,00	74 078,66
0,00	0,00	0,00	1 876,75	283 079,38	0,00	0,00	0,00	283 079,38
36 274,19	0,00	0,00	0,00	237 052,93	0,00	0,00	0,00	237 052,93
0,00	0,00	0,00	0,00	10 650,13	0,00	0,00	0,00	10 650,13
10 292,61	0,00	0,00	4 137,82	308 181,19	0,00	0,00	0,00	308 181,19
1 422,04	0,00	0,00	8 477,13	444 655,12	0,00	0,00	0,00	444 655,12
1 371,25	0,00	0,00	0,00	9 483,15	0,00	0,00	0,00	9 483,15
0,00	0,00	0,00	0,00	4 245,96	0,00	0,00	0,00	4 245,96

920-2 Administration générale					920-3 Justice	920-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 920
920-23 Information, communication, publicité	920-24 Fêtes et cérémonies	920-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	920-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 920-2		920-41 Subvention globale	920-48 Autres act° coopération décentralisée	
0,00	0,00	0,00	0,00	102 063,70	0,00	0,00	0,00	102 063,70
0,00	0,00	0,00	0,00	59 846,53	0,00	0,00	0,00	59 846,53
0,00	0,00	0,00	0,00	825,00	0,00	0,00	0,00	825,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 440,00	0,00	542 839,25	0,00	874 004,15	0,00	0,00	0,00	874 004,15
1 440,00	0,00	0,00	0,00	12 308,81	0,00	0,00	0,00	12 308,81
0,00	0,00	0,00	0,00	1 516,80	0,00	0,00	0,00	1 516,80
0,00	0,00	0,00	0,00	259 103,75	0,00	0,00	0,00	259 103,75
0,00	0,00	0,00	0,00	38 588,67	0,00	0,00	0,00	38 588,67
0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,78	0,00	0,00	0,00	1 070,78
0,00	0,00	542 839,25	0,00	559 113,25	0,00	0,00	0,00	559 113,25
0,00	0,00	0,00	0,00	2 302,09	0,00	0,00	0,00	2 302,09
0,00	0,00	712,00	0,00	5 712,00	0,00	0,00	0,00	5 712,00
0,00	0,00	712,00	0,00	712,00	0,00	0,00	0,00	712,00
0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
0,00	0,00	51 109,71	36 570,00	430 073,75	0,00	0,00	0,00	430 073,75
0,00	0,00	0,00	0,00	55 164,50	0,00	0,00	0,00	55 164,50
0,00	0,00	0,00	0,00	55 164,50	0,00	0,00	0,00	55 164,50
0,00	0,00	0,00	36 570,00	37 588,50	0,00	0,00	0,00	37 588,50
0,00	0,00	0,00	35 295,00	35 295,00	0,00	0,00	0,00	35 295,00
0,00	0,00	0,00	1 275,00	1 275,00	0,00	0,00	0,00	1 275,00
0,00	0,00	0,00	0,00	861,00	0,00	0,00	0,00	861,00
0,00	0,00	0,00	0,00	157,50	0,00	0,00	0,00	157,50
0,00	0,00	0,00	0,00	1 836,00	0,00	0,00	0,00	1 836,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
0,00	0,00	0,00	0,00	336,00	0,00	0,00	0,00	336,00
0,00	0,00	0,00	0,00	35 775,41	0,00	0,00	0,00	35 775,41
0,00	0,00	0,00	0,00	2 379,41	0,00	0,00	0,00	2 379,41
0,00	0,00	0,00	0,00	3 896,00	0,00	0,00	0,00	3 896,00
0,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00

920-2 Administration générale					920-3 Justice	920-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 920
920-23 Information, communication, publicité	920-24 Fêtes et cérémonies	920-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	920-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 920-2		920-41 Subvention globale	920-48 Autres act° coopération décentralisée	
0,00	0,00	48 496,27	0,00	110 597,51	0,00	0,00	0,00	110 597,51
0,00	0,00	43 008,50	0,00	104 610,63	0,00	0,00	0,00	104 610,63
0,00	0,00	5 487,77	0,00	5 986,88	0,00	0,00	0,00	5 986,88
0,00	0,00	2 613,44	0,00	189 111,83	0,00	0,00	0,00	189 111,83
0,00	0,00	2 613,44	0,00	2 613,44	0,00	0,00	0,00	2 613,44
0,00	0,00	0,00	0,00	186 498,39	0,00	0,00	0,00	186 498,39

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 921 – Sécurité et salubrité publiques

Comptes par nature	LIBELLE	921-1 Sécurité intérieure				
		921-10 Services communs	921-11 Police nationale	921-12 Police municipale	921-13 Pompiers, incendies et secours	921-14 Autres services de protection civile
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	904 515,15	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	186 444,03	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	-24,01	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	5 003,79	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	6 878,45	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 725,59	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 097,16	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	11 054,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	1 249,20	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	684,62	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	144 576,41	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 741,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	576,06	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	1 493,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	4 836,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	552,76	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	705 187,52	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	7 297,62	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 824,50	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	7 297,97	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	345 773,41	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	17 153,55	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	152 162,65	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	56 301,59	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	116 656,21	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	720,02	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	921-1 Sécurité intérieure				
		921-10 Services communs	921-11 Police nationale	921-12 Police municipale	921-13 Pompiers, incendies et secours	921-14 Autres services de protection civile
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	12 508,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	11 928,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	580,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	375,60	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	375,60	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	9 366,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	9 366,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	9 366,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 921 – Sécurité et salubrité publiques

Sous-total 921-1	921-2 Hygiène et salubrité publique	TOTAL DE LA FONCTION 921
904 515,15	0,00	904 515,15
186 444,03	0,00	186 444,03
-24,01	0,00	-24,01
5 003,79	0,00	5 003,79
6 878,45	0,00	6 878,45
4 725,59	0,00	4 725,59
1 097,16	0,00	1 097,16
11 054,00	0,00	11 054,00
1 249,20	0,00	1 249,20
684,62	0,00	684,62
144 576,41	0,00	144 576,41
3 741,00	0,00	3 741,00
576,06	0,00	576,06
1 493,00	0,00	1 493,00
4 836,00	0,00	4 836,00
552,76	0,00	552,76
705 187,52	0,00	705 187,52
7 297,62	0,00	7 297,62
1 824,50	0,00	1 824,50
7 297,97	0,00	7 297,97
345 773,41	0,00	345 773,41
17 153,55	0,00	17 153,55
152 162,65	0,00	152 162,65
56 301,59	0,00	56 301,59
116 656,21	0,00	116 656,21
720,02	0,00	720,02
0,00	0,00	0,00
12 508,00	0,00	12 508,00

Sous-total 921-1	921-2 Hygiène et salubrité publique	TOTAL DE LA FONCTION 921
11 928,00	0,00	11 928,00
580,00	0,00	580,00
375,60	0,00	375,60
375,60	0,00	375,60
9 366,00	0,00	9 366,00
0,00	0,00	0,00
9 366,00	0,00	9 366,00
9 366,00	0,00	9 366,00
0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 922 – Enseignement - Formation

Comptes par nature	LIBELLE	922-0 Services communs	922-1 Enseignement du premier degré			
			922-11 Ecoles maternelles	922-12 Ecoles primaires	922-13 Classes regroupées	Sous-total 922-1
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	3 802 175,90	3 802 175,90
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	933 987,74	933 987,74
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	20 215,34	20 215,34
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	34 003,49	34 003,49
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	334 494,14	334 494,14
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	174 686,52	174 686,52
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	35 051,17	35 051,17
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	49,75	49,75
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	441,09	441,09
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	27 956,00	27 956,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	44 297,02	44 297,02
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	4 600,29	4 600,29
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	51 703,67	51 703,67
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	41 089,28	41 089,28
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	2 230,33	2 230,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	70 717,67	70 717,67
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	4 272,75	4 272,75
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	5 017,89	5 017,89
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	61 149,34	61 149,34
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	-330,46	-330,46
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	242,40	242,40
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	13 142,01	13 142,01
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	6 248,59	6 248,59
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	922-0 Services communs	922-1 Enseignement du premier degré			
			922-11 Ecoles maternelles	922-12 Ecoles primaires	922-13 Classes regroupées	Sous-total 922-1
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	2 709,46	2 709,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 751 182,94	2 751 182,94
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	33 581,89	33 581,89
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	8 395,52	8 395,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	33 576,53	33 576,53
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	1 648 715,42	1 648 715,42
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	70 696,97	70 696,97
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	147 688,08	147 688,08
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	10 942,21	10 942,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	260 696,35	260 696,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	533 078,52	533 078,52
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	436,39	436,39
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	3 375,06	3 375,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	117 005,22	117 005,22
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	1 826,64	1 826,64
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	115 178,58	115 178,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	92 909,93	92 909,93
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	83 135,85	83 135,85
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	38 693,52	38 693,52
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	44 442,33	44 442,33
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 300,37	4 300,37
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00

Comptes par nature	LIBELLE	922-0 Services communs	922-1 Enseignement du premier degré			
			922-11 Ecoles maternelles	922-12 Ecoles primaires	922-13 Classes regroupées	Sous-total 922-1
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 500,37	2 500,37
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	5 473,71	5 473,71
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	5 473,71	5 473,71

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 922 – Enseignement - Formation

922-2 Enseignement du deuxième degré	922-3 Enseignement supérieur	922-4 Formation continue	922-5 Services annexes de l'enseignement					Sous-total 922-5	TOTAL de la fonction 922
			922-51 Hébergement et restauration scolaire	922-52 Transports scolaires	922-53 Sport scolaire	922-54 Médecine scolaire	922-55 Classes découverte, services annexes		
0,00	0,00	0,00	2 100 394,12	0,00	0,00	0,00	75 609,14	2 176 003,26	5 978 179,16
0,00	0,00	0,00	614 912,89	0,00	0,00	0,00	25 854,22	640 767,11	1 574 754,85
0,00	0,00	0,00	518 319,25	0,00	0,00	0,00	16 417,29	534 736,54	554 951,88
0,00	0,00	0,00	1 907,10	0,00	0,00	0,00	0,00	1 907,10	35 910,59
0,00	0,00	0,00	35 484,55	0,00	0,00	0,00	0,00	35 484,55	369 978,69
0,00	0,00	0,00	13 573,53	0,00	0,00	0,00	0,00	13 573,53	188 260,05
0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
0,00	0,00	0,00	88,80	0,00	0,00	0,00	8 165,20	8 254,00	43 305,17
0,00	0,00	0,00	595,16	0,00	0,00	0,00	0,00	595,16	644,91
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,45	90,45	531,54
0,00	0,00	0,00	15 577,93	0,00	0,00	0,00	0,00	15 577,93	43 533,93
0,00	0,00	0,00	8 623,01	0,00	0,00	0,00	0,00	8 623,01	52 920,03
0,00	0,00	0,00	3 433,26	0,00	0,00	0,00	0,00	3 433,26	8 033,55
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 703,67
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 427,68	4 427,68	45 516,96
0,00	0,00	0,00	466,80	0,00	0,00	0,00	0,00	466,80	2 697,13
0,00	0,00	0,00	3 473,45	0,00	0,00	0,00	0,00	3 473,45	74 191,12
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 272,75
0,00	0,00	0,00	572,90	0,00	0,00	0,00	0,00	572,90	572,90
0,00	0,00	0,00	2 886,78	0,00	0,00	0,00	0,00	2 886,78	7 904,67
0,00	0,00	0,00	5 611,19	0,00	0,00	0,00	0,00	5 611,19	66 760,53
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-330,46
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,40
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 246,40	-3 246,40	9 895,61
0,00	0,00	0,00	2 687,91	0,00	0,00	0,00	0,00	2 687,91	8 936,50

922-2 Enseignement du deuxième degré	922-3 Enseignement supérieur	922-4 Formation continue	922-5 Services annexes de l'enseignement						TOTAL de la fonction 922
			922-51 Hébergement et restauration scolaire	922-52 Transports scolaires	922-53 Sport scolaire	922-54 Médecine scolaire	922-55 Classes découverte, services annexes	Sous-total 922-5	
0,00	0,00	0,00	1 011,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,27	1 011,27
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 709,46
0,00	0,00	0,00	1 485 236,59	0,00	0,00	0,00	49 749,22	1 534 985,81	4 286 168,75
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 257,16	43 257,16	43 257,16
0,00	0,00	0,00	20 580,12	0,00	0,00	0,00	86,45	20 666,57	54 248,46
0,00	0,00	0,00	5 144,67	0,00	0,00	0,00	21,65	5 166,32	13 561,84
0,00	0,00	0,00	20 567,14	0,00	0,00	0,00	86,44	20 653,58	54 230,11
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 648 715,42
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 696,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 688,08
0,00	0,00	0,00	1 041 588,85	0,00	0,00	0,00	4 627,21	1 046 216,06	1 057 158,27
0,00	0,00	0,00	313 018,49	0,00	0,00	0,00	1 314,44	314 332,93	575 029,28
0,00	0,00	0,00	42 614,43	0,00	0,00	0,00	180,78	42 795,21	575 873,73
0,00	0,00	0,00	41 722,89	0,00	0,00	0,00	175,09	41 897,98	42 334,37
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 375,06
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 005,22
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 826,64
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 178,58
0,00	0,00	0,00	244,64	0,00	0,00	0,00	5,70	250,34	250,34
0,00	0,00	0,00	88,20	0,00	0,00	0,00	0,00	88,20	88,20
0,00	0,00	0,00	156,44	0,00	0,00	0,00	5,70	162,14	162,14
0,00	0,00	0,00	570 676,84	0,00	0,00	0,00	85 117,32	655 794,16	748 704,09
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	570 676,84	0,00	0,00	0,00	69 923,98	640 600,82	640 600,82
0,00	0,00	0,00	570 676,84	0,00	0,00	0,00	69 923,98	640 600,82	640 600,82
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 193,34	15 193,34	98 329,19
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 693,52
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 193,34	15 193,34	59 635,67

922-2 Enseignement du deuxième degré	922-3 Enseignement supérieur	922-4 Formation continue	922-5 Services annexes de l'enseignement					Sous-total 922-5	TOTAL de la fonction 922
			922-51 Hébergement et restauration scolaire	922-52 Transports scolaires	922-53 Sport scolaire	922-54 Médecine scolaire	922-55 Classes découverte, services annexes		
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,37
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,37
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473,71
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473,71

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 923 – Culture

Comptes par nature	LIBELLE	923-0 Services communs	923-1 Expression artistique			
			923-11 Expression musicale, lyrique et choré.	923-12 Arts plastiques, activités artistiques	923-13 Théâtres	923-14 Cinémas et autres salles de spectacles
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	697 829,48	0,00	0,00	177 812,05
011	Charges à caractère général	0,00	6 497,07	0,00	0,00	175 129,22
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 757,77
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	599,43
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	37 531,21
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	15 256,30
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 835,50
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 525,61	0,00	0,00	2 217,73
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	513,75	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	59 621,77
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984,58
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	-308,64
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	5 554,83
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 838,00	0,00	0,00	9 760,00
6156	Maintenance	0,00	430,61	0,00	0,00	11 734,40
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 773,32
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	2 599,91
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	161,56
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 326,25
6262	Frais de télécommunications	0,00	104,89	0,00	0,00	1 505,47
627	Services bancaires et assimilés	0,00	84,21	0,00	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	923-0 Services communs	923-1 Expression artistique			
			923-11 Expression musicale, lyrique et choré.	923-12 Arts plastiques, activités artistiques	923-13 Théâtres	923-14 Cinémas et autres salles de spectacles
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 217,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	690 056,94	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	448,51	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	8 522,09	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 130,42	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	8 521,14	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	340 140,97	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	9 133,83	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	25 745,63	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	102 720,29	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	80 750,54	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	107 344,81	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	4 058,15	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	540,56	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 275,47	0,00	0,00	2 627,79
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	1 275,47	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 627,79
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	55,04
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	46,35
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	8,69
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	59 395,01	0,00	0,00	65 031,83
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	58 785,01	0,00	0,00	37 618,31
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	58 785,01	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	37 618,31
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452,90

Comptes par nature	LIBELLE	923-0 Services communs	923-1 Expression artistique			
			923-11 Expression musicale, lyrique et choré.	923-12 Arts plastiques, activités artistiques	923-13 Théâtres	923-14 Cinémas et autres salles de spectacles
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452,90
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	21 096,66
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	21 068,33
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	28,33
77	Produits exceptionnels	0,00	610,00	0,00	0,00	3 863,96
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 065,39
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	610,00	0,00	0,00	2 798,57

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 923 – Culture

Sous- total 923-1	923-2 Conservation & diffusion des patrimoines					Sous-total 923-2	923-3 Action culturelle	Total de la fonction 923
	923-21 Bibliothèques et médiathèques	923-22 Musées	923-23 Archives	923-24 Entretien du patrimoine culturel				
875 641,53	386 061,94	0,00	0,00	0,00	386 061,94	528 087,93	1 789 791,40	
181 626,29	62 871,47	0,00	0,00	0,00	62 871,47	273 640,65	518 138,41	
4 757,77	3 177,50	0,00	0,00	0,00	3 177,50	3 902,78	11 838,05	
599,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 319,46	4 918,89	
37 531,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 097,08	214 628,29	
15 256,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 256,30	
2 835,50	198,15	0,00	0,00	0,00	198,15	2 564,46	5 598,11	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 546,32	1 546,32	
4 743,34	2 087,26	0,00	0,00	0,00	2 087,26	4 321,61	11 152,21	
0,00	3 521,54	0,00	0,00	0,00	3 521,54	0,00	3 521,54	
0,00	37 399,61	0,00	0,00	0,00	37 399,61	0,00	37 399,61	
513,75	177,59	0,00	0,00	0,00	177,59	0,00	691,34	
59 621,77	3 800,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00	42 483,15	105 904,92	
1 984,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 275,49	7 260,07	
-308,64	4 224,00	0,00	0,00	0,00	4 224,00	1 703,14	5 618,50	
5 554,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 554,83	
12 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 275,94	16 873,94	
12 165,01	3 042,46	0,00	0,00	0,00	3 042,46	12 593,75	27 801,22	
0,00	4 472,95	0,00	0,00	0,00	4 472,95	0,00	4 472,95	
3 773,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 552,65	7 325,97	
2 599,91	99,96	0,00	0,00	0,00	99,96	1 141,91	3 841,78	
161,56	453,60	0,00	0,00	0,00	453,60	117,60	732,76	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177,18	177,18	
4 326,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 995,26	6 321,51	
1 610,36	173,62	0,00	0,00	0,00	173,62	869,94	2 653,92	
84,21	43,23	0,00	0,00	0,00	43,23	0,00	127,44	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 941,59	1 941,59	

Sous-total 923-1	923-2 Conservation & diffusion des patrimoines					923-3 Action culturelle	Total de la fonction 923
	923-21 Bibliothèques et médiathèques	923-22 Musées	923-23 Archives	923-24 Entretien du patrimoine culturel	Sous-total 923-2		
11 217,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 761,34	14 979,17
690 056,94	322 146,33	0,00	0,00	0,00	322 146,33	239 447,28	1 251 650,55
448,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448,51
8 522,09	4 119,60	0,00	0,00	0,00	4 119,60	2 860,44	15 502,13
2 130,42	1 029,80	0,00	0,00	0,00	1 029,80	715,15	3 875,37
8 521,14	4 119,54	0,00	0,00	0,00	4 119,54	2 860,56	15 501,24
340 140,97	145 323,99	0,00	0,00	0,00	145 323,99	94 706,03	580 170,99
9 133,83	6 599,77	0,00	0,00	0,00	6 599,77	8 764,02	24 497,62
25 745,63	9 300,15	0,00	0,00	0,00	9 300,15	22 097,91	57 143,69
102 720,29	59 021,20	0,00	0,00	0,00	59 021,20	43 419,56	205 161,05
80 750,54	40 579,10	0,00	0,00	0,00	40 579,10	28 549,77	149 879,41
107 344,81	48 802,83	0,00	0,00	0,00	48 802,83	33 540,66	189 688,30
4 058,15	2 379,93	0,00	0,00	0,00	2 379,93	1 753,19	8 191,27
540,56	870,42	0,00	0,00	0,00	870,42	179,99	1 590,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 903,26	872,79	0,00	0,00	0,00	872,79	15 000,00	19 776,05
1 275,47	872,79	0,00	0,00	0,00	872,79	0,00	2 148,26
2 627,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 627,79
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
55,04	171,35	0,00	0,00	0,00	171,35	0,00	226,39
46,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,35
8,69	171,35	0,00	0,00	0,00	171,35	0,00	180,04
124 426,84	13 723,78	0,00	0,00	0,00	13 723,78	111 778,15	249 928,77
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96 403,32	9 163,50	0,00	0,00	0,00	9 163,50	3 367,41	108 934,23
58 785,01	9 003,00	0,00	0,00	0,00	9 003,00	0,00	67 788,01
37 618,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 367,41	40 985,72
0,00	160,50	0,00	0,00	0,00	160,50	0,00	160,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 452,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 849,70	88 302,60
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2 452,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452,90

Sous- total 923-1	923-2 Conservation & diffusion des patrimoines					923-3 Action culturelle	Total de la fonction 923
	923-21 Bibliothèques et médiathèques	923-22 Musées	923-23 Archives	923-24 Entretien du patrimoine culturel	Sous-total 923-2		
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 849,70	81 849,70
21 096,66	4 560,28	0,00	0,00	0,00	4 560,28	18 063,35	43 720,29
21 068,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 663,67	23 732,00
28,33	4 560,28	0,00	0,00	0,00	4 560,28	15 399,68	19 988,29
4 473,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 497,69	8 971,65
1 065,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,35	1 274,74
3 408,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 288,34	7 696,91

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 924 – Sport et jeunesse

Comptes par nature	LIBELLE	924-0 Services communs	924-1 Sports			
			924-11 Salles de sport, gymnases	924-12 Stades	924-13 Piscines	924-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	993 923,27	954 730,65
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	527 447,49	416 505,69
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	29 521,05	14 621,10
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	188 000,00	162 784,09
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	78 993,33	116 812,26
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	107,25	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	4 086,72	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	406,42	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	5 019,36	4 404,93
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	6 748,35	11 946,29
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	2 328,36	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	2 003,00	2 612,50
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	271,12	2 925,59
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 787,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	41 741,60	42 619,01
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	3 475,66	6 341,02
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	2 378,97	6 543,24
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	100 912,49	38 052,98
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	550,80	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	2 627,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	1 275,60	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	1 005,00	1 428,08

Comptes par nature	LIBELLE	924-0 Services communs	924-1 Sports			
			924-11 Salles de sport, gymnases	924-12 Stades	924-13 Piscines	924-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	404,58	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	58 217,83	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	466 475,78	265 201,66
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	5 942,95	3 247,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	1 485,69	811,95
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	5 942,77	3 248,32
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	167 611,66	153 448,47
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	7 834,38	6 409,18
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	21 498,12	20 624,01
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	126 217,74	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	64 597,37	25 057,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	59 913,85	51 813,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	5 071,25	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	360,00	540,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	273 023,30
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	273 023,30
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	228 383,69	43 260,74
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	198 998,69	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	198 758,69	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	28 465,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	28 465,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	420,00	29 148,16

Comptes par nature	LIBELLE	924-0 Services communs	924-1 Sports			
			924-11 Salles de sport, gymnases	924-12 Stades	924-13 Piscines	924-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	27 217,20
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	420,00	1 930,96
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	500,00	14 112,58
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 112,58

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 924 – Sport et jeunesse

924-15 Manifestations sportives	Sous-total 924-1	924-2 Jeunesse				Total de la fonction 924
		924-21 Centres de loisirs	924-22 Autres activités pour les jeunes	924-23 Colonies de vacances	Sous-total 924-2	
0,00	1 948 653,92	652 743,64	332 223,48	0,00	984 967,12	2 933 621,04
0,00	943 953,18	206 035,75	22 535,87	0,00	228 571,62	1 172 524,80
0,00	0,00	96 660,68	19 616,10	0,00	116 276,78	116 276,78
0,00	44 142,15	1 360,47	0,00	0,00	1 360,47	45 502,62
0,00	350 784,09	42 940,26	-194,44	0,00	42 745,82	393 529,91
0,00	195 805,59	0,00	320,97	0,00	320,97	196 126,56
0,00	0,00	4 782,38	0,00	0,00	4 782,38	4 782,38
0,00	107,25	14 851,82	48,39	0,00	14 900,21	15 007,46
0,00	4 086,72	60,18	0,00	0,00	60,18	4 146,90
0,00	406,42	348,05	0,00	0,00	348,05	754,47
0,00	9 424,29	1 565,76	0,00	0,00	1 565,76	10 990,05
0,00	18 694,64	5 316,64	330,84	0,00	5 647,48	24 342,12
0,00	2 328,36	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328,36
0,00	4 615,50	11 521,32	0,00	0,00	11 521,32	16 136,82
0,00	3 196,71	0,00	0,00	0,00	0,00	3 196,71
0,00	2 787,60	0,00	0,00	0,00	0,00	2 787,60
0,00	84 360,61	162,00	0,00	0,00	162,00	84 522,61
0,00	9 816,68	0,00	0,00	0,00	0,00	9 816,68
0,00	0,00	0,00	110,00	0,00	110,00	110,00
0,00	8 922,21	791,35	0,00	0,00	791,35	9 713,56
0,00	138 965,47	6 983,09	0,00	0,00	6 983,09	145 948,56
0,00	0,00	0,00	565,00	0,00	565,00	565,00
0,00	550,80	0,00	0,00	0,00	0,00	550,80
0,00	2 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 627,00
0,00	1 275,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275,60
0,00	0,00	18 455,22	0,00	0,00	18 455,22	18 455,22
0,00	2 433,08	236,53	1 739,01	0,00	1 975,54	4 408,62
0,00	404,58	0,00	0,00	0,00	0,00	404,58

924-15 Manifestations sportives	Sous-total 924-1	924-2 Jeunesse				Total de la fonction 924
		924-21 Centres de loisirs	924-22 Autres activités pour les jeunes	924-23 Colonies de vacances	Sous-total 924-2	
0,00	58 217,83	0,00	0,00	0,00	0,00	58 217,83
0,00	731 677,44	385 039,70	288 322,93	0,00	673 362,63	1 405 040,07
0,00	9 190,91	4 057,32	3 615,49	0,00	7 672,81	16 863,72
0,00	2 297,64	1 014,32	903,87	0,00	1 918,19	4 215,83
0,00	9 191,09	4 057,06	3 615,25	0,00	7 672,31	16 863,40
0,00	321 060,13	0,00	113 155,29	0,00	113 155,29	434 215,42
0,00	14 243,56	0,00	6 591,43	0,00	6 591,43	20 834,99
0,00	42 122,13	0,00	14 307,63	0,00	14 307,63	56 429,76
0,00	126 217,74	289 475,07	65 951,87	0,00	355 426,94	481 644,68
0,00	89 655,21	61 677,55	37 484,12	0,00	99 161,67	188 816,88
0,00	111 727,76	12 657,55	39 741,75	0,00	52 399,30	164 127,06
0,00	5 071,25	12 100,83	2 596,28	0,00	14 697,11	19 768,36
0,00	900,02	0,00	359,95	0,00	359,95	1 259,97
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	273 023,30	60 508,15	20 650,20	0,00	81 158,35	354 181,65
0,00	273 023,30	60 508,15	20 650,20	0,00	81 158,35	354 181,65
0,00	0,00	1 160,04	714,48	0,00	1 874,52	1 874,52
0,00	0,00	51,59	714,48	0,00	766,07	766,07
0,00	0,00	1 108,45	0,00	0,00	1 108,45	1 108,45
0,00	271 644,43	448 312,01	21 122,00	0,00	469 434,01	741 078,44
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	198 998,69	173 125,37	0,00	0,00	173 125,37	372 124,06
0,00	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00
0,00	198 758,69	0,00	0,00	0,00	0,00	198 758,69
0,00	0,00	173 125,37	0,00	0,00	173 125,37	173 125,37
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	28 465,00	275 186,64	21 122,00	0,00	296 308,64	324 773,64
0,00	0,00	0,00	21 122,00	0,00	21 122,00	21 122,00
0,00	28 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 465,00
0,00	0,00	275 186,64	0,00	0,00	275 186,64	275 186,64
0,00	29 568,16	0,00	0,00	0,00	0,00	29 568,16
0,00	27 217,20	0,00	0,00	0,00	0,00	27 217,20
0,00	2 350,96	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,96

		924-2 Jeunesse				Total de la fonction 924
924-15 Manifestations sportives	Sous-total 924-1	924-21 Centres de loisirs	924-22 Autres activités pour les jeunes	924-23 Colonies de vacances	Sous-total 924-2	
0,00	14 612,58	0,00	0,00	0,00	0,00	14 612,58
0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
0,00	14 112,58	0,00	0,00	0,00	0,00	14 112,58

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 925 – Interventions sociales et santé

Comptes par nature	LIBELLE	925-1 Santé				925-2 Interventions sociales	
		925-10 Services communs	925-11 Dispensaires, établissements sanitaires	925-12 Actions de prévention sanitaire	Sous-total 925-1	925-20 Services communs	925-21 Services à caractère social handicapés
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 925 – Interventions sociales et santé

925-2 Interventions sociales				Total de la fonction 925
925-22 Act° pour l'enfance et l'adolescence	925-23 Act° pour personnes en difficulté	925-24 Autres services	Sous-total 925-2	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 926 – Famille

Comptes par nature	LIBELLE	926-0 Services communs	926-1 Services en faveur des personnes âgées	926-2 Actions en faveur de la maternité	926-3 Aides à la famille	926-4 Crèches et garderies	TOTAL de la fonction 926
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	1 088 518,91	1 725 011,14	0,00	207 233,41	1 502 824,09	4 523 587,55
011	Charges à caractère général	0,00	112 063,67	0,00	51 956,68	351 481,32	515 501,67
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	28 506,51	0,00	0,00	51 409,85	79 916,36
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	1 714,94	1 856,74	3 571,68
60612	Energie - Electricité	0,00	11 096,35	0,00	24 863,65	8 299,98	44 259,98
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	12 293,16	5 943,90	18 237,06
60623	Alimentation	0,00	15 534,10	0,00	68,25	1 182,39	16 784,74
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	-28,22	6 393,85	6 365,63
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	330,69	4 487,61	4 818,30
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 652,84	0,00	108,44	7 011,79	9 773,07
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	463,68	1 649,97	2 113,65
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	7,49	7,49
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	104,31	104,31
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	81,90	6 662,66	6 744,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 676,00	0,00	0,00	208 875,37	216 551,37
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	-754,80	39 679,62	38 924,82
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	547,58	2 505,97	3 053,55
6156	Maintenance	0,00	883,49	0,00	2 463,24	3 161,53	6 508,26
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	953,00	953,00
6228	Divers	0,00	621,30	0,00	0,00	0,00	621,30
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	28 718,10	0,00	0,00	-204,00	28 514,10
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 788,80	0,00	0,00	753,60	6 542,40
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	9 027,74	0,00	9 027,74
6247	Transports collectifs	0,00	9 818,36	0,00	0,00	0,00	9 818,36
6262	Frais de télécommunications	0,00	236,53	0,00	634,61	745,69	1 616,83
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	141,82	0,00	141,82
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	531,29	0,00	0,00	0,00	531,29

Comptes par nature	LIBELLE	926-0 Services communs	926-1 Services en faveur des personnes âgées	926-2 Actions en faveur de la maternité	926-3 Aides à la famille	926-4 Crèches et garderies	TOTAL de la fonction 926
012	Charges de personnel, frais assimilés	184 518,91	1 612 947,47	0,00	131 574,09	1 151 342,77	3 080 383,24
6331	Versement mobilité	2 102,38	18 480,49	0,00	1 602,42	14 197,98	36 383,27
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	525,63	4 620,13	0,00	400,49	3 549,63	9 095,88
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 102,45	18 479,15	0,00	1 601,84	14 196,16	36 379,60
64111	Rémunération principale titulaires	101 313,94	864 743,60	0,00	49 288,30	383 770,74	1 399 116,58
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 743,86	53 844,07	0,00	2 017,07	21 512,34	83 117,34
64118	Autres indemnités titulaires	22 914,64	206 850,54	0,00	11 886,36	48 422,51	290 074,05
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	29 609,49	326 129,33	355 738,82
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	33 140,22	33 140,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 220,22	142 577,45	0,00	16 768,78	160 216,72	335 783,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33 415,79	300 517,05	0,00	17 164,45	132 410,42	483 507,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	1 189,89	13 016,70	14 206,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	180,00	2 834,99	0,00	45,00	780,02	3 840,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	904 000,00	0,00	0,00	23 702,64	0,00	927 702,64
657362	Subv. fonct. CCAS	904 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	904 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	23 702,64	0,00	23 702,64
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	185 967,84	1 392 357,75	0,00	101 258,82	721 829,04	2 401 413,45
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	185 967,84	1 392 357,75	0,00	6 268,08	122 280,72	1 706 874,39
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	122 280,72	122 280,72
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	185 967,84	1 392 357,75	0,00	0,00	0,00	1 578 325,59
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	6 268,08	0,00	6 268,08
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	90 643,82	599 548,32	690 192,14
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	6 828,82	0,00	6 828,82
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	9 543,68	0,00	9 543,68
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	74 271,32	599 548,32	673 819,64
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	4 346,92	0,00	4 346,92
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 346,92	0,00	4 346,92
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 927 – Logement

Comptes par nature	LIBELLE	927-0 Services communs	927-1 Parc privé de la ville	927-2 Aide au secteur locatif	927-3 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL de la fonction 927
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 928 – Aménagement et services urbains, environnement

Comptes par nature	LIBELLE	928 -1 Services urbains						
		928-10 Services communs	928-11 Eau et assainissement	928-12 Collecte et traitement ordures ménagères	928-13 Propreté urbaine	928-14 Eclairage public	928-15 Transports urbains	928-16 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	370 798,27	416 848,18	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	131 424,87	416 848,18	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	363 135,65	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	1 319,04	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	129 523,11	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	582,72	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	53 712,53	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	928 -1 Services urbains						
		928-10 Services communs	928-11 Eau et assainissement	928-12 Collecte et traitement ordures ménagères	928-13 Propreté urbaine	928-14 Eclairage public	928-15 Transports urbains	928-16 Autres réseaux et services divers
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	239 373,40	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	2 901,80	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	725,41	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	2 902,79	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	136 882,49	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	7 152,42	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	10 421,37	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	9 001,35	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	23 730,81	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	45 291,51	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	363,45	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	18 397,94	3 499,49	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	18 397,94	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	18 397,94	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	3 499,49	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 499,49	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 928 – Aménagement et services urbains, environnement

928-2 Aménagement urbain					928-3 Environnement				TOTAL de la fonction 928
928-20 Services communs	928-21 Equipements de voirie	928-22 Voirie communale et routes	928-23 Espaces verts urbains	928-24 Autres opérations d'aménagement urbain	928-30 Services communs	928-31 Aménagement des eaux	928-32 Act° spécif. lutte contre la pollution	928-33 Préservation du milieu naturel	
0,00	0,00	0,00	1 405 515,26	480 925,34	0,00	0,00	0,00	0,00	2 674 087,05
0,00	0,00	0,00	230 898,82	229 282,26	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008 454,13
0,00	0,00	0,00	0,00	147 605,20	0,00	0,00	0,00	0,00	147 605,20
0,00	0,00	0,00	1 306,26	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 856,26
0,00	0,00	0,00	10 190,00	8 635,29	0,00	0,00	0,00	0,00	381 960,94
0,00	0,00	0,00	26 051,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 051,01
0,00	0,00	0,00	398,22	377,95	0,00	0,00	0,00	0,00	776,17
0,00	0,00	0,00	2 818,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 818,93
0,00	0,00	0,00	52 524,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 524,83
0,00	0,00	0,00	8 906,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 906,94
0,00	0,00	0,00	41 909,97	2 679,83	0,00	0,00	0,00	0,00	44 589,80
0,00	0,00	0,00	9 991,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 310,48
0,00	0,00	0,00	0,00	-64,52	0,00	0,00	0,00	0,00	-64,52
0,00	0,00	0,00	0,00	98,25	0,00	0,00	0,00	0,00	98,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 523,11
0,00	0,00	0,00	1 768,34	19 908,59	0,00	0,00	0,00	0,00	21 676,93
0,00	0,00	0,00	0,00	27 343,58	0,00	0,00	0,00	0,00	27 343,58
0,00	0,00	0,00	53 089,86	594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 683,86
0,00	0,00	0,00	441,17	2 211,48	0,00	0,00	0,00	0,00	2 652,65
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582,72
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 712,53
0,00	0,00	0,00	11 229,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 229,75
0,00	0,00	0,00	0,00	7 014,39	0,00	0,00	0,00	0,00	7 014,39
0,00	0,00	0,00	0,00	1 248,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248,32
0,00	0,00	0,00	7 646,40	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 006,40
0,00	0,00	0,00	1 089,60	488,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 578,00

928-2 Aménagement urbain					928-3 Environnement				TOTAL de la fonction 928
928-20 Services communs	928-21 Equipements de voirie	928-22 Voirie communale et routes	928-23 Espaces verts urbains	928-24 Autres opérations d'aménagement urbain	928-30 Services communs	928-31 Aménagement des eaux	928-32 Act° spécif. lutte contre la pollution	928-33 Préservation du milieu naturel	
0,00	0,00	0,00	953,10	693,17	0,00	0,00	0,00	0,00	1 646,27
0,00	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
0,00	0,00	0,00	0,00	9 538,33	0,00	0,00	0,00	0,00	9 538,33
0,00	0,00	0,00	133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133,00
0,00	0,00	0,00	1 173 256,44	242 440,22	0,00	0,00	0,00	0,00	1 655 070,06
0,00	0,00	0,00	14 337,57	2 608,38	0,00	0,00	0,00	0,00	19 847,75
0,00	0,00	0,00	3 584,18	652,04	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,63
0,00	0,00	0,00	14 319,59	2 608,31	0,00	0,00	0,00	0,00	19 830,69
0,00	0,00	0,00	582 498,42	104 662,80	0,00	0,00	0,00	0,00	824 043,71
0,00	0,00	0,00	29 660,18	5 680,90	0,00	0,00	0,00	0,00	42 493,50
0,00	0,00	0,00	51 100,52	32 738,62	0,00	0,00	0,00	0,00	94 260,51
0,00	0,00	0,00	124 458,31	33 541,34	0,00	0,00	0,00	0,00	167 001,00
0,00	0,00	0,00	23 048,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 048,41
0,00	0,00	0,00	129 437,81	23 501,83	0,00	0,00	0,00	0,00	176 670,45
0,00	0,00	0,00	193 856,70	35 351,87	0,00	0,00	0,00	0,00	274 500,08
0,00	0,00	0,00	4 989,74	914,12	0,00	0,00	0,00	0,00	6 267,31
0,00	0,00	0,00	1 965,01	180,01	0,00	0,00	0,00	0,00	2 145,02
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	1 360,00	9 202,86	0,00	0,00	0,00	0,00	10 562,86
0,00	0,00	0,00	1 360,00	9 202,86	0,00	0,00	0,00	0,00	10 562,86
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	7 007,50	0,00	0,00	0,00	0,00	28 904,93
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	6 934,70	0,00	0,00	0,00	0,00	6 934,70
0,00	0,00	0,00	0,00	6 934,70	0,00	0,00	0,00	0,00	6 934,70
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 397,94
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 397,94
0,00	0,00	0,00	0,00	72,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3 572,29
0,00	0,00	0,00	0,00	72,80	0,00	0,00	0,00	0,00	72,80

928-2 Aménagement urbain					928-3 Environnement				TOTAL de la fonction 928
928-20 Services communs	928-21 Equipements de voirie	928-22 Voirie communale et routes	928-23 Espaces verts urbains	928-24 Autres opérations d'aménagement urbain	928-30 Services communs	928-31 Aménagement des eaux	928-32 Act° spécif. lutte contre la pollution	928-33 Préservation du milieu naturel	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 499,49

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 929 – Action économique

Comptes par nature	LIBELLE	929-0 Interventions économiques	929-1 Foires et marchés	929-2 Aides à l'agriculture et aux industries	929-3 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	929-4 Aides commerce, services marchands
	DEPENSES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) A détailler par compte par nature, y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 929 – Action économique

929-5 Aides au tourisme	929-6 Aides aux services publics	TOTAL DE LA FONCTION 929
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – VUE D'ENSEMBLE – SECTION D'INVESTISSEMENT

IV

A1

Comptes par nature	LIBELLE	900 Services généraux administrat° publiques	901 Sécurité et salubrité publiques	902 Enseignement - Formation	903 Culture
	DEPENSES – REALISATIONS	989 338,82	82 590,69	2 555 906,73	201 259,83
20	Immobilisations incorporelles	56 077,30	4 549,80	0,00	40 808,70
2031	Frais d'études	40 755,42	4 549,80	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	15 321,88	0,00	0,00	40 808,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	186 789,48	78 040,89	203 631,73	72 483,38
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	16 188,76	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	129 941,24	0,00
21316	Equipements du cimetière	2 176,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	44 025,89	0,00	0,00	5 845,88
2135	Installations générales, agencements	3 400,80	0,00	1 293,73	3 088,13
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	108,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	6 008,08	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 007,52	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 871,90	0,00	10 854,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	897,49	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	27 439,00	35 600,55	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	45 318,14	2 072,89	8 099,19	1 456,05
2184	Mobilier	10 179,58	345,16	23 836,86	21 803,20
2188	Autres immobilisations corporelles	13 176,40	40 022,29	23 598,63	40 290,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	716 472,04	0,00	2 352 275,00	87 967,75

Comptes par nature	LIBELLE	900 Services généraux administrat° publiques	901 Sécurité et salubrité publiques	902 Enseignement - Formation	903 Culture
2313	Constructions	716 472,04	0,00	2 309 955,20	87 967,75
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	42 319,80	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	340 532,04	0,00	118 231,50	10 534,91
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	309 997,04	0,00	118 231,50	10 534,91
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	6 356,76	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 412,78	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	301 227,50	0,00	118 231,50	10 534,91
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	535,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	535,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE DE L'EXERCICE		-648 806,78	-82 590,69	-2 437 675,23	-190 724,92

RESTES A REALISER (1)

DEPENSES	84 977,70	7 740,34	768 508,89	244 170,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE	-84 977,70	-7 740,34	-768 508,89	-244 170,00

CUMUL

DEPENSES TOTALES	1 074 316,52	90 331,03	3 324 415,62	445 429,83
RECETTES TOTALES)	340 532,04	0,00	118 231,50	10 534,91
SOLDE CUMULE	-733 784,48	-90 331,03	-3 206 184,12	-434 894,92

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectés à des équipements.

IV – ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE – VUE D'ENSEMBLE – SECTION D'INVESTISSEMENT

A1

904 Sport et jeunesse	905 Interventions sociales et santé	906 Famille	907 Logement	908 Aménagt et services urbains, environnemt	909 Action économique	TOTAL
478 217,20	0,00	64 334,52	0,00	2 358 441,88	0,00	6 730 089,67
13 152,00	0,00	0,00	0,00	20 497,20	0,00	135 085,00
13 152,00	0,00	0,00	0,00	20 497,20	0,00	78 954,42
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 130,58
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
239 344,61	0,00	54 714,56	0,00	1 133 032,92	0,00	1 968 037,57
0,00	0,00	0,00	0,00	82 030,24	0,00	82 030,24
0,00	0,00	0,00	0,00	17,04	0,00	17,04
0,00	0,00	0,00	0,00	49 169,79	0,00	49 169,79
0,00	0,00	0,00	0,00	185 678,26	0,00	185 678,26
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 188,76
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 941,24
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 176,00
217 521,95	0,00	35 094,76	0,00	174 994,98	0,00	477 483,46
1 582,80	0,00	623,48	0,00	496,39	0,00	10 485,33
0,00	0,00	0,00	0,00	133 323,23	0,00	133 323,23
0,00	0,00	0,00	0,00	6 084,50	0,00	6 084,50
0,00	0,00	0,00	0,00	666,00	0,00	774,00
0,00	0,00	0,00	0,00	359 147,81	0,00	359 147,81
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	982,02	0,00	6 990,10
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 007,52
6 030,05	0,00	0,00	0,00	114 011,79	0,00	150 767,74
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897,49
0,00	0,00	0,00	0,00	2 028,00	0,00	65 067,55
0,00	0,00	220,00	0,00	0,00	0,00	57 166,27
0,00	0,00	8 674,99	0,00	3 225,23	0,00	68 065,02
14 209,81	0,00	10 101,33	0,00	21 177,64	0,00	162 576,22
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
225 720,59	0,00	9 619,96	0,00	1 204 911,76	0,00	4 596 967,10

904 Sport et jeunesse	905 Interventions sociales et santé	906 Famille	907 Logement	908 Aménagt et services urbains, environnemt	909 Action économique	TOTAL
189 106,46	0,00	9 619,96	0,00	1 204 911,76	0,00	4 518 033,17
36 614,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 933,93
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
235 872,63	0,00	240 000,00	0,00	486 106,64	0,00	1 431 277,72
235 872,63	0,00	240 000,00	0,00	485 238,10	0,00	1 399 874,18
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 356,76
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,78
235 872,63	0,00	60 000,00	0,00	38 390,90	0,00	764 257,44
0,00	0,00	0,00	0,00	446 847,20	0,00	446 847,20
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	868,54	0,00	868,54
0,00	0,00	0,00	0,00	868,54	0,00	868,54
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-242 344,57	0,00	175 665,48	0,00	-1 872 335,24	0,00	-5 298 811,95

780 819,59	0,00	1 750,61	0,00	121 141,12	0,00	2 009 108,25
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-780 819,59	0,00	-1 750,61	0,00	-121 141,12	0,00	-2 009 108,25

1 259 036,79	0,00	66 085,13	0,00	2 479 583,00	0,00	8 739 197,92
235 872,63	0,00	240 000,00	0,00	486 106,64	0,00	1 431 277,72
-1 023 164,16	0,00	173 914,87	0,00	-1 993 476,36	0,00	-7 307 920,20

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 900 – Services généraux des administrations publiques locales

Comptes par nature	LIBELLE	900-2 Administration générale		
		900-20 Administration générale collectivité	900-21 Assemblée locale	900-22 Administration générale de l'état
	DEPENSES – REALISATIONS	904 974,94	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	56 077,30	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 755,42	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	15 321,88	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 796,52	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	16 188,76	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 400,80	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 871,90	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	27 439,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	45 318,14	0,00	0,00
2184	Mobilier	10 179,58	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 398,34	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	716 101,12	0,00	0,00
2313	Constructions	716 101,12	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	310 532,04	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	309 997,04	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	6 356,76	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 412,78	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	301 227,50	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	900-2 Administration générale		
		900-20 Administration générale collectivité	900-21 Assemblée locale	900-22 Administration générale de l'état
16	Emprunts et dettes assimilées	535,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	535,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 900 – Services généraux des administrations publiques locales

900-2 Administration générale					900-3 Justice	900-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 900
900-23 Information, communication, publicité	900-24 Fêtes et cérémonies	900-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	900-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 900-2		900-41 Subvention globale	900-48 Autres actions coopération décentralisée	
4 115,52	1 201,38	76 870,98	2 176,00	989 338,82	0,00	0,00	0,00	989 338,82
0,00	0,00	0,00	0,00	56 077,30	0,00	0,00	0,00	56 077,30
0,00	0,00	0,00	0,00	40 755,42	0,00	0,00	0,00	40 755,42
0,00	0,00	0,00	0,00	15 321,88	0,00	0,00	0,00	15 321,88
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 115,52	1 201,38	46 500,06	2 176,00	186 789,48	0,00	0,00	0,00	186 789,48
0,00	0,00	0,00	0,00	16 188,76	0,00	0,00	0,00	16 188,76
0,00	0,00	0,00	2 176,00	2 176,00	0,00	0,00	0,00	2 176,00
0,00	0,00	44 025,89	0,00	44 025,89	0,00	0,00	0,00	44 025,89
0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,80	0,00	0,00	0,00	3 400,80
108,00	0,00	0,00	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00	108,00
4 007,52	0,00	0,00	0,00	4 007,52	0,00	0,00	0,00	4 007,52
0,00	0,00	0,00	0,00	19 871,90	0,00	0,00	0,00	19 871,90
0,00	0,00	897,49	0,00	897,49	0,00	0,00	0,00	897,49
0,00	0,00	0,00	0,00	27 439,00	0,00	0,00	0,00	27 439,00
0,00	0,00	0,00	0,00	45 318,14	0,00	0,00	0,00	45 318,14
0,00	0,00	0,00	0,00	10 179,58	0,00	0,00	0,00	10 179,58
0,00	1 201,38	1 576,68	0,00	13 176,40	0,00	0,00	0,00	13 176,40
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	370,92	0,00	716 472,04	0,00	0,00	0,00	716 472,04
0,00	0,00	370,92	0,00	716 472,04	0,00	0,00	0,00	716 472,04
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	30 000,00	0,00	340 532,04	0,00	0,00	0,00	340 532,04
0,00	0,00	0,00	0,00	309 997,04	0,00	0,00	0,00	309 997,04

900-2 Administration générale					900-3 Justice	900-4 Coopérat° décentralisée, act° européenne		TOTAL DE LA FONCTION 900
900-23 Information, communication, publicité	900-24 Fêtes et cérémonies	900-25 Aides assoc. (non classées ailleurs)	900-26 Cimetières et pompes funèbres	Sous-Total 900-2		900-41 Subvention globale	900-48 Autres actions coopération décentralisée	
0,00	0,00	0,00	0,00	6 356,76	0,00	0,00	0,00	6 356,76
0,00	0,00	0,00	0,00	2 412,78	0,00	0,00	0,00	2 412,78
0,00	0,00	0,00	0,00	301 227,50	0,00	0,00	0,00	301 227,50
0,00	0,00	0,00	0,00	535,00	0,00	0,00	0,00	535,00
0,00	0,00	0,00	0,00	535,00	0,00	0,00	0,00	535,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 901 – Sécurité et salubrité publiques

Comptes par nature	LIBELLE	901-1 Sécurité intérieure			
		901-10	901-11 Sécurité intérieure	901-12 Hygiène et salubrité publique	901-14
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	82 590,69	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	4 549,80	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	4 549,80	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	78 040,89	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	35 600,55	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	2 072,89	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	345,16	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 022,29	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 901 – Sécurité et salubrité publiques

Sous-total 901-1	901-2 Hygiène et salubrité publique	TOTAL DE LA FONCTION 901
82 590,69	0,00	82 590,69
4 549,80	0,00	4 549,80
4 549,80	0,00	4 549,80
0,00	0,00	0,00
78 040,89	0,00	78 040,89
0,00	0,00	0,00
35 600,55	0,00	35 600,55
2 072,89	0,00	2 072,89
345,16	0,00	345,16
40 022,29	0,00	40 022,29
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 902 – Enseignement - Formation

Comptes par nature	LIBELLE	902-0 Services communs	902-1 Enseignement du premier degré			
			902-11 Ecoles maternelles	902-12 Ecoles primaires	902-13 Classes regroupées	Sous-total 902-1
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	2 411 728,53	2 411 728,53
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	166 429,05	166 429,05
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	129 941,24	129 941,24
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	1 293,73	1 293,73
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	10 854,00	10 854,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	8 099,19	8 099,19
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	6 018,66	6 018,66
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 222,23	10 222,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	2 245 299,48	2 245 299,48
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 202 979,68	2 202 979,68
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	42 319,80	42 319,80
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	118 231,50	118 231,50
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	118 231,50	118 231,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	118 231,50	118 231,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 902 – Enseignement - Formation

902-2 Enseignement du deuxième degré	902-3 Enseignement supérieur	902-4 Formation continue	902-5 Services annexes de l'enseignement					Sous-total 902-5	TOTAL de la fonction 902
			902-51 Hébergement et restauration scolaire	902-52 Transports scolaires	902-53 Sport scolaire	902-54 Médecine scolaire	902-55 Classes découverte, services annexes		
0,00	0,00	0,00	142 760,70	0,00	0,00	0,00	1 417,50	144 178,20	2 555 906,73
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	35 785,18	0,00	0,00	0,00	1 417,50	37 202,68	203 631,73
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 941,24
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 293,73
0,00	0,00	0,00	6 008,08	0,00	0,00	0,00	0,00	6 008,08	6 008,08
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 854,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 099,19
0,00	0,00	0,00	16 400,70	0,00	0,00	0,00	1 417,50	17 818,20	23 836,86
0,00	0,00	0,00	13 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00	13 376,40	23 598,63
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	106 975,52	0,00	0,00	0,00	0,00	106 975,52	2 352 275,00
0,00	0,00	0,00	106 975,52	0,00	0,00	0,00	0,00	106 975,52	2 309 955,20
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 319,80
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 231,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 231,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 231,50
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

902-2 Enseignement du deuxième degré	902-3 Enseignement supérieur	902-4 Formation continue	902-5 Services annexes de l'enseignement					TOTAL de la fonction 902
			902-51 Hébergement et restauration scolaire	902-52 Transports scolaires	902-53 Sport scolaire	902-54 Médecine scolaire	902-55 Classes découverte, services annexes	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 903 – Culture

Comptes par nature	LIBELLE	903-0 Services communs	903-1 Expression artistique			
			903-11 Expression musicale, lyrique et choré.	903-12 Arts plastiques et activités artistiques	903-13 Théâtres	903-14 Cinémas et autres salles de spectacles
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	17 876,37	0,00	0,00	28 082,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 876,37	0,00	0,00	15 976,52
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	5 845,88
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 456,05	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	7 441,30	0,00	0,00	2 860,23
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 979,02	0,00	0,00	7 270,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	12 106,28
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	12 106,28
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 903 – Culture

Sous- total 903-1	903-2 Conservat° et diffusion des patrimoines					903-3 Action culturelle	Total de la fonction 903
	903-21 Bibliothèques et médiathèques	903-22 Musées	903-23 Archives	903-24 Entretien du patrimoine culturel	Sous-total 903-2		
45 959,17	64 220,16	0,00	0,00	0,00	64 220,16	91 080,50	201 259,83
0,00	40 808,70	0,00	0,00	0,00	40 808,70	0,00	40 808,70
0,00	40 808,70	0,00	0,00	0,00	40 808,70	0,00	40 808,70
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33 852,89	23 411,46	0,00	0,00	0,00	23 411,46	15 219,03	72 483,38
5 845,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 845,88
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 088,13	3 088,13
1 456,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456,05
10 301,53	11 501,67	0,00	0,00	0,00	11 501,67	0,00	21 803,20
16 249,43	11 909,79	0,00	0,00	0,00	11 909,79	12 130,90	40 290,12
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12 106,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 861,47	87 967,75
12 106,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 861,47	87 967,75
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	10 534,91	0,00	0,00	0,00	10 534,91	0,00	10 534,91
0,00	10 534,91	0,00	0,00	0,00	10 534,91	0,00	10 534,91
0,00	10 534,91	0,00	0,00	0,00	10 534,91	0,00	10 534,91
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 904 – Sport et jeunesse

Comptes par nature	LIBELLE	904-0 Services communs	904-1 Sports			
			904-11 Salles de sport, gymnases	904-12 Stades	904-13 Piscines	904-14 Autres équipements sportifs ou de loisir
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	3 923,45	469 139,99
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 152,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	13 152,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 923,45	230 267,40
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	217 521,95
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 582,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 030,05
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 923,45	5 132,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	225 720,59
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	189 106,46
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	36 614,13
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	235 872,63
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	235 872,63
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	235 872,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 904 – Sport et jeunesse

904-15 Manifestations sportives	Sous-total 904-1	904-2 Jeunesse				Sous-total 904-2	Total de la fonction 904
		904-21 Centres de loisirs	904-22 Autres activités pour les jeunes	904-23 Colonies de vacances			
0,00	473 063,44	5 153,76	0,00	0,00	5 153,76	478 217,20	
0,00	13 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 152,00	
0,00	13 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 152,00	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	234 190,85	5 153,76	0,00	0,00	5 153,76	239 344,61	
0,00	217 521,95	0,00	0,00	0,00	0,00	217 521,95	
0,00	1 582,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 582,80	
0,00	6 030,05	0,00	0,00	0,00	0,00	6 030,05	
0,00	9 056,05	5 153,76	0,00	0,00	5 153,76	14 209,81	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	225 720,59	0,00	0,00	0,00	0,00	225 720,59	
0,00	189 106,46	0,00	0,00	0,00	0,00	189 106,46	
0,00	36 614,13	0,00	0,00	0,00	0,00	36 614,13	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	235 872,63	0,00	0,00	0,00	0,00	235 872,63	
0,00	235 872,63	0,00	0,00	0,00	0,00	235 872,63	
0,00	235 872,63	0,00	0,00	0,00	0,00	235 872,63	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 905 – Interventions sociales et santé

Comptes par nature	LIBELLE	905-1 Santé				905-2 Interventions sociales	
		905-10 Services communs	905-11 Dispensaires et établissements sanitaires	905-12 Actions de prévention sanitaire	Sous-total 905-1	905-20 Services communs	905-21 Services à caractère social handicapés
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 905 – Interventions sociales et santé

905-2 Interventions sociales				Total de la fonction 905
905-22 Act° pour l'enfance et l'adolescence	905-23 Act° pour personnes en difficulté	905-24 Autres services	Sous-total 905-2	
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 906 – Famille

Comptes par nature	LIBELLE	906-0 Services communs	906-1 Services en faveur des personnes âgées	906-2 Actions en faveur de la maternité	906-3 Aides à la famille	906-4 Crèches et garderies	TOTAL de la fonction 906
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	11 289,60	0,00	23 708,31	29 336,61	64 334,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 289,60	0,00	23 708,31	19 716,65	54 714,56
21318	Autres bâtiments publics	0,00	11 289,60	0,00	20 026,33	3 778,83	35 094,76
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	623,48	623,48
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	220,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	2 301,58	6 373,41	8 674,99
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 160,40	8 940,93	10 101,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	9 619,96	9 619,96
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 619,96	9 619,96
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 907 – Logement

Comptes par nature	LIBELLE	907-0 Services communs	907-1 Parc privé de la ville	907-2 Aide au secteur locatif	907-3 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL de la fonction 907
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 908 – Aménagement et services urbains, environnement

Comptes par nature	LIBELLE	908 -1 Services urbains						
		908-10 Services communs	908-11 Eau et assainissement	908-12 Collecte et traitement ordures ménagères	908-13 Propreté urbaine	908-14 Eclairage public	908-15 Transports urbains	908-16 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	359 147,81	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	359 147,81	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	359 147,81	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Comptes par nature	LIBELLE	908 -1 Services urbains						
		908-10 Services communs	908-11 Eau et assainissement	908-12 Collecte et traitement ordures ménagères	908-13 Propreté urbaine	908-14 Eclairage public	908-15 Transports urbains	908-16 Autres réseaux et services divers
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1

PRESENTATION PAR NATURE – 908 – Aménagement et services urbains, environnement

908-2 Aménagement urbain					908-3 Environnement				TOTAL de la fonction 908
908-20 Services communs	908-21 Equipements de voirie	908-22 Voirie communale et routes	908-23 Espaces verts urbains	908-24 Autres opérations d'aménagement urbain	908-30 Services communs	908-31 Aménagement des eaux	908-32 Act° spécif. lutte contre la pollution	908-33 Préservation du milieu naturel	
0,00	0,00	6 084,50	117 903,22	1 875 306,35	0,00	0,00	0,00	0,00	2 358 441,88
0,00	0,00	0,00	0,00	20 497,20	0,00	0,00	0,00	0,00	20 497,20
0,00	0,00	0,00	0,00	20 497,20	0,00	0,00	0,00	0,00	20 497,20
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	6 084,50	117 903,22	649 897,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133 032,92
0,00	0,00	0,00	0,00	82 030,24	0,00	0,00	0,00	0,00	82 030,24
0,00	0,00	0,00	0,00	17,04	0,00	0,00	0,00	0,00	17,04
0,00	0,00	0,00	49 169,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 169,79
0,00	0,00	0,00	0,00	185 678,26	0,00	0,00	0,00	0,00	185 678,26
0,00	0,00	0,00	0,00	174 994,98	0,00	0,00	0,00	0,00	174 994,98
0,00	0,00	0,00	0,00	496,39	0,00	0,00	0,00	0,00	496,39
0,00	0,00	0,00	0,00	133 323,23	0,00	0,00	0,00	0,00	133 323,23
0,00	0,00	6 084,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 084,50
0,00	0,00	0,00	0,00	666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 147,81
0,00	0,00	0,00	0,00	982,02	0,00	0,00	0,00	0,00	982,02
0,00	0,00	0,00	66 035,79	47 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 011,79
0,00	0,00	0,00	2 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 028,00
0,00	0,00	0,00	0,00	3 225,23	0,00	0,00	0,00	0,00	3 225,23
0,00	0,00	0,00	669,64	20 508,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 177,64
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	1 204 911,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 204 911,76
0,00	0,00	0,00	0,00	1 204 911,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 204 911,76
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	486 106,64	0,00	0,00	0,00	0,00	486 106,64

908-2 Aménagement urbain					908-3 Environnement				TOTAL de la fonction 908
908-20 Services communs	908-21 Equipements de voirie	908-22 Voirie communale et routes	908-23 Espaces verts urbains	908-24 Autres opérations d'aménagement urbain	908-30 Services communs	908-31 Aménagement des eaux	908-32 Act° spécif. lutte contre la pollution	908-33 Préservation du milieu naturel	
0,00	0,00	0,00	0,00	485 238,10	0,00	0,00	0,00	0,00	485 238,10
0,00	0,00	0,00	0,00	38 390,90	0,00	0,00	0,00	0,00	38 390,90
0,00	0,00	0,00	0,00	446 847,20	0,00	0,00	0,00	0,00	446 847,20
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	868,54	0,00	0,00	0,00	0,00	868,54
0,00	0,00	0,00	0,00	868,54	0,00	0,00	0,00	0,00	868,54
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 909 – Action économique

Comptes par nature	LIBELLE	909-0 Interventions économiques	909-1 Foires et marchés	909-2 Aides à l'agriculture et aux industries	909-3 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	909-4 Aides commerce, services marchands
	DEPENSES – REALISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES – REALISATIONS (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 (2)	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) N'inscrire que les recettes spécifiquement affectées à des équipements.

(2) A l'exclusion du compte 138.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1

PRESENTATION PAR NATURE – 909 – Action économique

909-5 Aides au tourisme	909-6 Aides aux services publics	TOTAL DE LA FONCTION 909
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 15000.00 €			2019-03-28
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	licences, logiciels <15000	1	28/03/2019
L	autres immobilisations incorporelles <15000	1	28/03/2019
L	matériel et outillage d'incendie et de défense civile < 15000	1	28/03/2019
L	matériel et outillage technique < 15000	1	28/03/2019
L	autres installations, matériel et outillages techniques <15000	1	28/03/2019
L	autres immobilisations corporelles <15000	1	28/03/2019
L	licences, logiciels >15000	5	28/03/2019
L	autres immobilisations incorporelles >15000	5	28/03/2019
L	matériel et outillage d'incendie et de défense civile > 15000	5	28/03/2019
L	matériel et outillage technique > 15000	5	28/03/2019
L	autres installations, matériel et outillages techniques >15000	5	28/03/2019
L	autres immobilisations corporelles >15000	5	28/03/2019

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	3 600,00	
ADEMN CITEO	2 063,00	
ADÉLIE ASSO POUR DEV. LOCAL INSERTION E	156 064,00	
AMICALE BOULISTE MONSOISE	3 975,00	
AMIFA - ASSOCIATION	770,00	
APE COLLEGE DESCARTES	2 908,28	
APE COLLEGE RABELAIS	3 727,85	
APE ECOLE LE PETIT PRINCE	508,73	
APE ECOLE PERRAULT	181,69	
APE ECOLE SEVIGNE	397,29	
APE RENAISSANCE	397,45	
APEL INSTITUTION LACORDAIRE	2 741,25	
APEL ST HONORE LA TREILLE	2 122,62	
ARA	2 000,00	
ARARAT - ASSOCIATION	200,00	
ASS U'PERCUT	1 500,00	
ASS' HAUT DE MONS	250,00	
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	6 573,60	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	450,00	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	700,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE DE MONS	600,00	
ASSOCIATION JAZZ A MONS EN BAROE	1 425,00	
ASSOCIATION JEAN BOSCO	350,00	
ASSOCIATION QUATRE SAISONS	350,00	
AZIMUTS	3 605,70	
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	11 250,00	
CADLM	8 334,97	
CARAMBOL'AGES	400,00	
CARAMEL	129 600,70	
CENTRE SOCIAL IMAGINE	222 253,26	
CESAM	4 100,00	
CHORALE DOMINIQUE SAVIO	375,00	
CLCV	1 209,99	
CLUB NORD MADAME	380,00	
COBRAS - ASSOCIATION	1 450,65	
COLOMBIE EN NORD	300,00	
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	16 274,00	
COOP ECOLE LA PAIX	1 449,68	
COOP ECOLE PRIM MONTAIGNE	1 736,55	
COOP RONSARD GPE RENAISSANCE	2 332,72	
COOP SCOL. ECOLE ROLLIN	566,10	
COOP SCOLAIRE GUYNEMER	1 040,00	
COOP SCOLAIRE H. BOUCHER	1 106,70	
COOP SCOLAIRE LA FONTAINE	824,16	
COOP SCOLAIRE R. ASTRID	948,60	
COOP SCOLAIRE SEVIGNE	1 191,87	
COOP. ECOLE PERRAULT	545,06	
COOP. SCOLAIRE LES PROVINCES	1 851,30	
COOP.SCOLAIRE ANNE FRANK	726,75	
COOPERATIVE SCOLAIRE LAMARTINE	902,70	
COOPERATIVE SCOLAIRE LE PETIT PR	508,73	
CYCLO CLUB MONSOIS	490,00	
DANSE EXPRESSION	10 236,46	
DDEN	300,00	
DESTIN SENSIBLE	6 125,00	
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE - AS	12 514,00	
FLASEN - FEDERATION NORD LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	400,00	
FOOTBALL CLUB DE MONS FC MONS	25 746,35	
FÉDÉJEUX	4 150,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MONSOISE	4 817,60	
HARMONIE MUNICIPALE	21 772,00	
INTERFACES POINT SERVICE PARTICULIERS ENTRE	600,00	
JUDO CLUB MONSOIS	8 425,20	
KARATE SHOTOKAN MONSOIS - ASSO.	10 678,36	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA MONDIALE GROUPE LES MONDILOUS	19 031,04	
LEKTURA	46,06	
LES ANCIENS COMBATTANTS	2 700,00	
LES CHEYENNES	2 318,00	
LES MOTS POUR L'ECRIRE	840,00	
LES POTES EN CIEL	3 000,00	
LES SAVEURS DU MARCHE	8 000,00	
LILLE BLUESION	150,00	
LUTTEUR CLUB MONSOIS	9 700,00	
MONS AQUATIQUE CLUB	1 500,00	
MONS ATHLETIC CLUB	69 446,41	
MONS ENTRAIDE	6 630,00	
MONS PETANQUE CLUB MBPC	1 225,00	
MONS SECOURISME	2 150,00	
MONS SPORT HAND BALL	20 700,00	
MONS TENNIS CLUB	9 015,60	
MONS TENNIS DE TABLE	3 140,00	
MONS UNE VILLE A VIVRE	150,00	
MONS VACANCES	3 335,74	
OGEC ST HONORE-ND DE LA TREILLE	85 927,00	
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	6 000,00	
PALM - ASSOCIATION M.DERASSE JEAN-PIERRE	1 050,00	
PARC DE LA SOLITUDE - ASSOCIATIO	150,00	
POTEMKINE	500,00	
PRISME	450,00	
PROMESSE - ASSOCIATION	13 660,00	
RESIDENTS MONS LA CHAPELLE - ASS	150,00	
RESTOS DU COEUR	6 000,00	
SAC A POF - ASSOCIATION	3 600,00	
SAMUELA D	1 000,00	
SCRABBLE A MONS - ASSOCIATION	200,00	
SPORT DANS LA VILLE	20 000,00	
SWING TO YOU	1 500,00	
THEATRE BOREAL	260,00	
THEATRE DU JEUDI - ASSOCIATION	150,00	
UNSS DESCARTES	706,47	
UNSS RABELAIS	630,00	
VITAL SWING - ASSOCIATION	540,00	
VIVAT MUSICA ASSOCIATION	3 000,00	
YOGALA	150,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
ANIS HATICE	194,50	
ANTONY DAMIEN	60,00	
BAGHOUS HAFIDA	314,50	
BAGHOUS HAYAT	315,00	
BARNI LAETITIA	85,00	
BEINAERT CLEMENCE	8,50	
BENCHALLAL ABIBA	300,00	
BOUBON REMI	200,00	
BOUCETHA HOURIA	430,00	
BOUHIER JEAN	120,00	
BOULKHIR ZAKARIA	400,00	
BOULMEAU ELISE	350,00	
BOULMEAU FREDDY	60,00	
BREISACHER ROMAIN	279,90	
BRYSELBOUT RODRIGUE	100,00	
BURIDANS ANNE-MARIE	60,00	
CODEVILLE FREDERIQUE	300,00	
COMYN DANIELLE	400,00	
COURTIN JULIEN	200,00	
DANCHIN FLORE	329,50	
DEMALS ADRIEN	400,00	
DEMAN GERARD	60,00	
DENIS AMANDINE	60,00	
DEU CLEMENT	189,50	
DURAND-DUFRENNE JULIE	60,00	
EL BOUHATI FATIMA	99,99	
EL IDRISSE ABDERRAHIME	330,00	
FLEURY MARLENE	60,00	
GARCIA HENRIETTE	400,00	
GUERIN LOIC	60,00	
HALLAERT JEAN-LUC	160,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Jault Romain	60,00	
Joubay Hamid	359,60	
Landrevie Sabine	200,00	
Leca Lise	60,00	
Leclercq Mikael	85,00	
Loose Florence	179,99	
Maillard Marie	94,75	
Malki Wassil	233,99	
Marchandise Annie	149,70	
Marteel Pierre	60,00	
Mioque Jonathan	60,00	
Moura de Oliveira Lucas	85,00	
Playoult Veronique	60,00	
Pretat Florence	430,00	
Radajewski Eva	259,80	
Rasoanarijaonina Patricia	334,55	
Roussel Julien	360,00	
Soir Laurent et Corinne	271,99	
Vanbelle Caroline	300,00	
Vanhoed Laurence	60,00	
Vouters Florent	327,10	
Zoia Aurelien	145,00	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
DRFIP Hauts de France Service Facturier - Bloc 2	580,00	
DSFIPE DIR Finances Publiques pour l'ET	5 000,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
SIVU Gestion Fourrière Animaux	12 354,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS de Mons en Baroeul	904 000,00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	1 956 574,10	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		63,00	0,00	63,00	49,00	2,00	51,00
Adjoint administratif pal 1 cl	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	19,00	0,00	19,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint administratif terr.	C	11,00	0,00	11,00	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Attaché principal	A	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	7,00	0,00	7,00	3,00	2,00	5,00
Rédacteur principal 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		162,00	3,15	165,15	149,65	1,00	150,65
Adjoint technique pal 1 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	31,00	0,80	31,80	29,80	0,00	29,80
Adjoint technique territorial	C	110,00	2,35	112,35	102,85	0,00	102,85
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	7,00	0,00	7,00	4,00	1,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		32,00	0,50	32,50	18,50	2,00	20,50
Agent social	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Agent social principal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	14,00	0,00	14,00	4,00	0,00	4,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	4,00	0,50	4,50	2,50	2,00	4,50
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		33,00	0,50	33,50	24,00	1,00	25,00
Aide-soignant de cl. normale	B	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Aide-soignant de classe sup	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de soins pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de soins pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	7,00	0,00	7,00	4,00	1,00	5,00

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier soins gén hors class	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Pédicures-pod.ergothérapeutes	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00
FILIERE CULTURELLE (h)		11,00	11,65	22,65	17,36	2,63	19,99
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	1,00	7,24	8,24	7,06	0,00	7,06
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	3,00	3,61	6,61	3,30	1,83	5,13
Assistant ens. artistique	B	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial animation	C	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		337,00	15,80	352,80	287,51	11,63	299,14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	3-2	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	3-2	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	3-2	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	444	0,00	3-2	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	444	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	389	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	389	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	389	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	444	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	3-b	CDD
Adjoint territorial patrimoine	C	CULT	367	0,00	3-1	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-1	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	3-1	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	3-1	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	389	0,00	3-1	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	3-1	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	461	0,00	3-b	CDD
Pédiatre		OTR	0	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-a°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	480	0,00	3-b	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

VILLE DE MONS EN BAROEUL - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2023

TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 178 154,68	6 763 737,31	2 009 108,25	4 405 309,12
RECETTES	13 178 154,68	7 017 585,08	0,00	6 160 569,60
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 146 988,64	24 321 654,49	0,00	5 825 334,15
RECETTES	32 398 747,37	28 259 234,28	0,00	4 139 513,09

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF / N°SIRET : 21590410300235				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	212 097,26	21 498,49	7 610,36	182 988,41
RECETTES	212 097,26	61 452,00	0,00	150 645,26
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	388 347,12	262 073,17	0,00	126 273,95
RECETTES	460 117,00	168 666,87	0,00	291 450,13

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 390 251,94	6 785 235,80	2 016 718,61	4 588 297,53
RECETTES	13 390 251,94	7 079 037,08	0,00	6 311 214,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 535 335,76	24 583 727,66	0,00	5 951 608,10
RECETTES	32 858 864,37	28 427 901,15	0,00	4 430 963,22
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	43 925 587,70	31 368 963,46	2 016 718,61	10 539 905,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	46 249 116,31	35 506 938,23	0,00	10 742 178,08

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 390 251,94	6 785 235,80	2 016 718,61	4 588 297,53
RECETTES	13 390 251,94	7 079 037,08	0,00	6 311 214,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 535 335,76	24 583 727,66	0,00	5 951 608,10
RECETTES	32 858 864,37	28 427 901,15	0,00	4 430 963,22
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	43 925 587,70	31 368 963,46	2 016 718,61	10 539 905,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	46 249 116,31	35 506 938,23	0,00	10 742 178,08

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3),

ADGNOT Brigitte	
ALBA Marie-Josée	
ANSART Sylvie	
BEAUVOIS Ghislaine	
BERGOGNE Michelle	
BLOUME Cédric	
BOSSUT Francis	
BRITO Idalia	
CAMBIEN Philippe	
CORPLET Mélanie	
DA CONCEICAO Diana	
DAOUDI Imane	
DELARUE Lise	
DOIGNIES Rosemonde	
DUBRULLE Véronique	
DUCHAMP Philippe	
DUHAMEL Franck	
ELEGEEST Rudy	
GANSERLAT Raymond	
GONZALEZ Marie-Louise	
HALLYNCK Colette	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HENNOT Claudine	
HERAU Cédric	
JONCQUEL-DINSDALE Nicolas	
LAMPE Jean-Christophe	
LEBON Timothée	
LECONTE Myriam	
LEDE Jean-Marie	
LEROY Sébastien	
MENARD Baptiste	
MICMANDE Francis	
TONDEUX Vincent	
TOUTIN Marc	
VAILLANT Kévin	
VETEAU Isabelle	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21590410300235	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE MONS EN BAROEUL
--	---

POSTE COMPTABLE DE : VILLENEUVE D'ASCQ

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	16
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

17

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 262 073,17	G 168 666,87	G-A -93 406,30
	Section d'investissement	B 21 498,49	H 61 452,00	H-B 39 953,51

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 9 835,75 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 39 136,14 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 293 407,41	Q= G+H+I+J 269 255,01	=Q-P -24 152,40

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 7 610,36	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 7 610,36	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 271 908,92	= G+I+K 168 666,87	-103 242,05
	Section d'investissement	= B+D+F 29 108,85	= H+J+L 100 588,14	71 479,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 301 017,77	= G+H+I+J+K+L 269 255,01	-31 762,76

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 7 610,36	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 610,36	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	207 100,25	202 016,91	902,26	0,00	4 181,08
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
Total des dépenses de gestion courante		207 550,25	202 016,91	902,26	0,00	4 631,08
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		208 050,25	202 016,91	902,26	0,00	5 131,08
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	170 461,12	59 154,00			111 307,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		170 461,12	59 154,00			111 307,12
TOTAL		378 511,37	261 170,91	902,26	0,00	116 438,20
Pour information		9 835,75				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	178 117,00	149 466,25	0,00	0,00	28 650,75
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	10 692,89	0,00	0,00	34 307,11
Total des recettes de gestion courante		223 117,00	160 159,14	0,00	0,00	62 957,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	234 000,00	5 507,73	0,00	0,00	228 492,27
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		457 117,00	165 666,87	0,00	0,00	291 450,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 000,00	3 000,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 000,00	3 000,00			0,00
TOTAL		460 117,00	168 666,87	0,00	0,00	291 450,13
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	206 597,26	18 346,05	7 610,36	180 640,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	206 597,26	18 346,05	7 610,36	180 640,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	152,44	0,00	2 347,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 500,00	152,44	0,00	2 347,56
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	209 097,26	18 498,49	7 610,36	182 988,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 000,00	3 000,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00	3 000,00		0,00
	TOTAL	212 097,26	21 498,49	7 610,36	182 988,41
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 298,00	0,00	202,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 500,00	2 298,00	0,00	202,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 500,00	2 298,00	0,00	202,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	170 461,12	59 154,00		111 307,12
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	170 461,12	59 154,00		111 307,12
	TOTAL	172 961,12	61 452,00	0,00	111 509,12
	Pour information	39 136,14			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	202 919,17		202 919,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	59 154,00	59 154,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		202 919,17	59 154,00	262 073,17

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	9 835,75
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	271 908,92
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 000,00	3 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	152,44	0,00	152,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	18 346,05	0,00	18 346,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		18 498,49	3 000,00	21 498,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	21 498,49
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	149 466,25		149 466,25
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 692,89		10 692,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 507,73	3 000,00	8 507,73
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		165 666,87	3 000,00	168 666,87

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	168 666,87
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 298,00	0,00	2 298,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		59 154,00	59 154,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 298,00	59 154,00	61 452,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	39 136,14
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	100 588,14
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	207 100,25	202 016,91	902,26	0,00	4 181,08
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	700,00	619,75	0,00	0,00	80,25
6063	Fournitures entretien et petit équipement	700,00	1 380,01	180,36	0,00	-860,37
614	Charges locatives et de copropriété	154 000,00	152 770,75	0,00	0,00	1 229,25
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	163,87	721,90	0,00	4 114,23
6156	Maintenance	700,25	0,00	0,00	0,00	700,25
63512	Taxes foncières	46 000,00	45 726,53	0,00	0,00	273,47
63513	Autres impôts locaux	0,00	1 356,00	0,00	0,00	-1 356,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6542	Créances éteintes	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
658	Charges diverses de gestion courante	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		207 550,25	202 016,91	902,26	0,00	4 631,08
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		208 050,25	202 016,91	902,26	0,00	5 131,08
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	170 461,12	59 154,00			111 307,12
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	111 190,12	0,00			111 190,12
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	59 271,00	59 154,00			117,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		170 461,12	59 154,00			111 307,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		170 461,12	59 154,00			111 307,12
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		378 511,37	261 170,91	902,26	0,00	116 438,20
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		9 835,75				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	178 117,00	149 466,25	0,00	0,00	28 650,75
7083	Locations diverses	178 117,00	149 466,25	0,00	0,00	28 650,75
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	10 692,89	0,00	0,00	34 307,11
752	Revenus des immeubles	0,00	10 692,40	0,00	0,00	-10 692,40
7588	Autres	45 000,00	0,49	0,00	0,00	44 999,51
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		223 117,00	160 159,14	0,00	0,00	62 957,86
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	234 000,00	5 507,73	0,00	0,00	228 492,27
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 779,44	0,00	0,00	-2 779,44
775	Produits cessions d'éléments d'actif	234 000,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 728,29	0,00	0,00	-2 728,29
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		457 117,00	165 666,87	0,00	0,00	291 450,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		460 117,00	168 666,87	0,00	0,00	291 450,13
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	206 597,26	18 346,05	7 610,36	180 640,85
2138	Autres constructions	161 597,26	18 346,05	7 610,36	135 640,85
2188	Autres immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		206 597,26	18 346,05	7 610,36	180 640,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	152,44	0,00	2 347,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	152,44	0,00	2 347,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 500,00	152,44	0,00	2 347,56
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		209 097,26	18 498,49	7 610,36	182 988,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 000,00	3 000,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	3 000,00	3 000,00		0,00
13915	Sub. équippt cpte résult.Groupements	3 000,00	3 000,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		212 097,26	21 498,49	7 610,36	182 988,41
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	2 298,00	0,00	202,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 500,00	2 298,00	0,00	202,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 500,00	2 298,00	0,00	202,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	170 461,12	59 154,00		111 307,12
2138	Autres constructions	111 190,12	0,00		111 190,12
28131	Bâtiments	11 306,00	11 306,00		0,00
28138	Autres constructions	47 965,00	47 848,00		117,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		170 461,12	59 154,00		111 307,12
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		170 461,12	59 154,00		111 307,12
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		172 961,12	61 452,00	0,00	111 509,12
Pour information		39 136,14			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	licences, logiciels <15000	1	28/03/2019
L	autres immobilisations incorporelles <15000	1	28/03/2019
L	matériel et outillage d'incendie et de défense civile < 15000	1	28/03/2019
L	matériel et outillage technique < 15000	1	28/03/2019
L	autres installations, matériel et outillages techniques <15000	1	28/03/2019
L	autres immobilisations corporelles <15000	1	28/03/2019
L	licences, logiciels >15000	5	28/03/2019
L	autres immobilisations incorporelles >15000	5	28/03/2019
L	matériel et outillage d'incendie et de défense civile > 15000	5	28/03/2019
L	matériel et outillage technique > 15000	5	28/03/2019
L	autres installations, matériel et outillages techniques >15000	5	28/03/2019
L	autres immobilisations corporelles >15000	5	28/03/2019
L	biens immeubles productifs der revenus	10	28/03/2019

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ADGNOT Brigitte	
ALBA Marie-Josée	
ANSART Sylvie	
BEAUVOIS Ghislaine	
BERGOGNE Michelle	
BLOUME Cédric	
BOSSUT Francis	
BRITO Idalia	
CAMBIEN Philippe	
CORPLET Mélanie	
DA CONCEICAO Diana	
DAOUDI Imane	
DELARUE Lise	
DOIGNIES Rosemonde	
DUBRULLE Véronique	
DUCHAMP Philippe	
DUHAMEL Franck	
ELEGEEST Rudy	
GANSERLAT Raymond	
GONZALEZ Marie-Louise	
HALLYNCK Colette	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

HENNOT Claudine	
HERAU Cédric	
JONCQUEL-DINSDALE Nicolas	
LAMPE Jean-Christophe	
LEBON Timothée	
LECONTE Myriam	
LEDE Jean-Marie	
LEROY Sébastien	
MENARD Baptiste	
MICMANDE Francis	
TONDEUX Vincent	
TOUTIN Marc	
VAILLANT Kévin	
VETEAU Isabelle	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
- (2) L'assemblée délibérante étant : .
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/3 – AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE
LOCATIF

Vu la délibération 1/1 du 11 avril 2024 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 du budget principal de la Ville et du budget annexe Gestion du patrimoine locatif,

Vu la délibération 1/2 du conseil municipal du 20 juin 2024 relative à l'adoption des Comptes Administratifs du budget principal de la Ville et du budget annexe Gestion du patrimoine locatif pour l'exercice 2023,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à l'affectation des résultats,

Considérant les chiffres définitifs d'exécution de l'exercice 2023 présentés ci-dessous :

A- BUDGET PRINCIPAL

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement (A)	28 259 234,28 €
Dépenses de fonctionnement (B)	<u>-24 321 654,49 €</u>
Résultat de fonctionnement 2023 (C= A-B)	3 937 579,79 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (D)	<u>3 977 064,19 €</u>
Résultat de fonctionnement à affecter (C+D)	7 914 643,98 €

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement (A)	3 320 432,04 €
Dépenses d'investissement (B)	<u>-6 763 737,31 €</u>
Résultat d'investissement 2023 (C= A-B)	-3 443 305,27 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (D)	3 697 153,04 €
Déficit antérieur reporté (E)	<u>-2 136 605,68 €</u>
Résultat d'investissement à affecter (hors reports) (F=C+D+E)	-1 882 757,91 €
Solde des reports d'investissement 2023 (G)	<u>-2 009 108,25 €</u>
Besoin en financement de la section d'investissement 2023 = F+G	-3 891 866,16 €

Résultat de fonctionnement à affecter	7 914 643,98 €
<i>Besoin en financement de la section d'investissement 2023 (compte 1068)</i>	3 891 866,16 €
<i>Excédent de fonctionnement (au compte 002)</i>	4 022 777,82 €

Compte tenu de ce qui précède et considérant que les états de calcul du résultat 2023, établis par l'ordonnateur, sont sincères et attestés par le comptable à travers son Compte de Gestion, il est proposé au conseil municipal l'affectation définitive des résultats 2023 pour le budget principal de la Ville de la manière suivante :

- affecter **3 891 866,16 € au compte 1068** en section d'investissement du budget 2024 de manière à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2024, y compris les reports 2023,
- affecter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit **4 022 777,82 €, au compte 002** en recette de la section de fonctionnement du budget 2024,
- reporter le déficit d'investissement de **1 882 757,91 € au compte 001** en dépense de la section d'investissement du budget 2024.

B – BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement (A)	168 666,87 €
Dépenses de fonctionnement (B)	-262 073,17 €
Résultat de fonctionnement 2023 (C=A-B)	-93 406,30 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (D)	-9 835,75 €
Résultat de fonctionnement à affecter (C+D)	-103 242,05 €

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement (A)	61 452,00 €
Dépenses d'investissement (B)	-21 498,49 €
Résultat d'investissement 2023 (C= A-B)	39 953,51 €
Excédent antérieur reporté (D)	39 136,14 €
Déficit antérieur reporté (E)	0,00 €
Résultat d'investissement à affecter (hors reports F=D+E)	79 089,65 €
Solde des reports d'investissement 2023 (G)	-7 610,36
Besoin en financement de la section d'investissement 2023 (F+G)	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter	0,00 €
<i>Excédent de la section d'investissement 2023 (Recette)</i>	<i>79 089,65 €</i>
<i>Besoin en financement de fonctionnement au compte 002 (Dépense)</i>	<i>103 242,05 €</i>

Compte tenu de ce qui précède et considérant que les états de calcul du résultat 2023, établis par l'ordonnateur, sont sincères et attestés par le comptable à travers son Compte de Gestion, il est proposé au conseil municipal l'affectation des résultats 2023 pour le budget annexe Gestion du patrimoine locatif de la manière suivante :

- reporter l'excédent d'investissement, soit **79 089,65 € au compte 001** en recette de la section d'investissement du budget 2024,
- reporter le déficit de fonctionnement, soit **103 242,05 € au compte 002** en dépense de la section de fonctionnement du budget 2024.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/4 – DÉTERMINATION DES RÈGLES ET DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

Conformément au 27° de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires. L'article R.2321-1 précise les catégories de biens amortissables et les modalités de fixation des durées. Doivent être amortis les biens meubles autres que les collections et œuvre d'art, les biens immeubles productifs de revenus, les immobilisations incorporelles autres que les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation. Les durées d'amortissement sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 précise que l'amortissement consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur du bien amortissable. L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. L'amortissement est calculé au prorata du temps prévisible d'utilisation. Néanmoins, un aménagement de la règle du prorata temporis peut être mis en place notamment pour les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Cette mesure de simplification consiste à calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service.

Suite à l'adoption de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Ville depuis le 1^{er} janvier 2024, il est proposé au conseil municipal d'adopter de nouvelles durées d'amortissement en adéquation avec les durées d'utilisation des biens acquis. En effet, la précédente délibération relative aux amortissements pratiqués par la commune date du 28 mars 2019.

Il est également proposé de fixer le seuil des biens considérés de faible valeur à 800 € et de ne pas appliquer la règle du prorata temporis à cette catégorie de biens, qui seront amortis en 1 an à compter du 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

De plus, il est précisé que les subventions d'investissement enregistrées en recettes de la section d'investissement sont amorties sur la durée du bien qu'elles ont servi à financer.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les durées d'amortissements reprises dans les deux tableaux joints figurant ci-dessous,
- de fixer le seuil des immobilisations de faible valeur qui s'amortissent en 1 an à 800 €, et de ne pas appliquer la règle du prorata temporis à ce type de biens qui seront amortis à compter du 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Budget principal (M57) :

Catégorie de biens	Imputation	Durée d'amortissement
Frais d'étude non suivis de réalisation	2031	5 ans
Frais d'insertion	2033	5 ans
Subventions d'équipement versées – biens mobiliers	204.....1	5 ans
Subventions d'équipement versées – biens immobiliers	204.....2	30 ans
Subventions d'équipement versées – infrastructure d'intérêt national	204.....3	40 ans
Logiciels, licences, concessions	2051	3 ans
Plantations	2121	15 ans
Bâtiments producteurs de revenus	21321	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (bâtiments privés)	21352	15 ans
Matériel et outillage technique	2158	3 ans
Travaux d'agencement et d'aménagement des bâtiments producteurs de revenus	2181	5 ans
Matériel de transport	21828	7 ans
Matériel informatique	21831 - 21838	5 ans
Matériel de bureau et mobilier - autres matériels de bureau	21841 - 21848	5 ans
Matériel de bureau et mobilier - mobilier	21841 - 21848	10 ans
Matériel de téléphonie	2185	3 ans
Cheptel	2186	7 ans
Autres matériels	2188	8 ans
Coffre-fort	2188	20 ans
Biens de faible valeur < 800 €		1 an

Budget annexe Gestion du patrimoine locatif (M4) :

Catégorie de biens	Imputation	Durée d'amortissement
Frais d'étude non suivis de réalisation	2031	5 ans
Frais d'insertion	2033	5 ans
Logiciels, licences, concessions	2051	3 ans
Autres agencements de terrains	2128	10 ans
Constructions	2131	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	20 ans
Autres constructions	2138	20 ans
Autres constructions sur sol d'autrui	2148	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10 ans
Mobilier	2184	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	8 ans

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/5 – ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à l'organe délibérant de la commune, d'instaurer et de fixer les tarifs des services municipaux.

Le conseil municipal, par sa délibération n° 7 du 28 mai 2020, a délégué au Maire pour la durée du mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs, dans la limite de 10 % d'augmentation annuelle, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Les tarifs actuellement en vigueur pour les services municipaux sont définis dans diverses délibérations, sans avoir fait l'objet d'un recueil exhaustif. Leur compilation sous la forme d'un recueil permet d'améliorer l'information des usagers et la transparence de l'action publique municipale.

Il est à noter qu'un certain nombre de tarifs n'ont donné lieu à aucune révision au cours des deux à trois derniers exercices, voire davantage. Pour un certain nombre de services et notamment s'agissant de la restauration scolaire, les dernières révisions ont intégré des évolutions de tarifs à la baisse et non à la hausse.

Afin de s'adapter à l'évolution des services et dans le contexte actuel d'inflation et de tension budgétaire subi par les collectivités territoriales, il est proposé de procéder à une révision des grilles tarifaires des services municipaux, applicable à compter du 1^{er} septembre 2024. Cette révision concerne les services suivants :

- Culture,
- Enfance et Jeunesse,
- Piscine,
- Cimetière,
- Location de salles,
- Autres services divers.

Pour les tarifs prenant en compte le Quotient Familial, une progressivité accrue des seuils est prévue pour les tranches supérieures à celles concernées par les dispositions LéA de la CAF. Ainsi, un nombre moins important de familles sera concerné par les tarifs les plus élevés.

Il est aussi précisé que, concernant les tarifs relatifs aux événements et aux activités culturelles, une reconduction globale des tarifs précédemment en vigueur est proposée, compte tenu des événements qui ont touché les principaux équipements culturels municipaux en 2023 et en 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'actualisation des grilles tarifaires des services municipaux conformément au recueil présenté en annexe, et de les rendre applicables à compter du 1^{er} septembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout acte ou document permettant la bonne application desdits tarifs.

ANNEXE :



VOUS ÊTES BIEN À
MONS
EN BARŒUL

RECUEIL GÉNÉRAL DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

[Adopté] en conseil municipal le 20 juin 2024

Applicable au 1^{er} septembre 2024

INDEX

I. CULTURE

- Spectacles et événements culturels
- Stages de pratique artistique et classes de maître
- Bibliothèque
- Conservatoire de musique
- Studios de répétition et d'enregistrement

II. ENFANCE ET JEUNESSE

- Pause méridienne avec restauration
- Autres temps périscolaires
- Mercredis récréatifs
- Accueil de loisirs vacances
- Séjours vacances
- M' Café

III. PISCINE

IV. CIMETIÈRE

V. LOCATION DE SALLES

VI. AUTRES SERVICES DIVERS

- Intervention en reprise des désordres ou nuisances sur l'espace public, de dégradation sur les biens meubles ou immeubles du patrimoine municipal
- Clés ou badges d'accès
- Impressions et copies
- Duplicata de livret de famille
- Banque d'images

CULTURE

Spectacles et événements culturels

Certains spectacles ou événements culturels organisés par la Ville peuvent être gratuits pour l'ensemble des publics.

En dehors de ces cas de gratuité, chaque spectacle ou événement est classé préalablement (au regard du type de spectacle, de son coût et du type de public attendu) dans l'une des 7 catégories suivantes (A à F et Projection), permettant de définir les tarifs TTC appliqués aux différents spectateurs. La dernière ligne de la grille concerne les événements et spectacles qui se déroulent au Trait d'Union.

Catégorie	Tarif Adulte		Tarif réduit	Tarif Moins de 12 ans	
	Monsois	Extérieur		Monsois	Extérieur
A	28 €	35 €	30 €	20 €	23 €
B	18 €	25 €	20 €	10 €	13 €
C	14 €	21 €	16 €	9 €	11 €
D	10 €	15 €	12 €	8 €	9 €
E	7 €	10 €	8 €	5 €	6 €
F	5 €	8 €	6 €	3 €	4 €
Projection	3 €	3 €	3 €	Gratuit	Gratuit
Trait d'Union	3 €	8 €	6 €	3 €	4 €

Le tarif réduit bénéficie aux mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux sur présentation d'un justificatif de moins d'un an.

La gratuité est consentie pour les enfants de moins de 3 ans (hors spectacles Jeune Public dédiés à la petite enfance), ainsi que les invités des partenaires et des compagnies ou productions accueillies.

Un tarif de groupe (associations, établissements, écoles...) peut être accordé à partir de 10 personnes, avec une réduction de 10 % sur le tarif normalement applicable.

Dans le cadre des actions culturelles mises en place, la Ville conserve la possibilité de réserver des places à tarif réduit voire gratuites pour des publics ciblés.

CULTURE

Stages de pratique artistique et classes de maître

> La Ville organise, lors des petites vacances scolaires (hors vacances de Noël), des stages de pratiques artistiques à destination des enfants et adolescents : cirque, théâtre d'ombre, slam, beat-box, théâtre d'objet, magie, ateliers « voix/micro », danse hip-hop...

La tarification applicable s'appuie sur le Quotient Familial, selon la grille suivante :

Tranche	Quotient familial	Tarif TTC par heure
T1	0 à 300	0,50 €
T2	301 à 369	
T3	370 à 430	
T4	431 à 460	0,85 €
T5	461 à 499	
T6	500 à 570	
T7	571 à 600	1,10 €
T8	601 à 640	
T9	641 à 700	
T10	701 à 810	2,15 €
T11	811 à 1000	2,50 €
T12	1001 à 1250	2,65 €
T13	1251 et +	3,20 €
Exterieur		4,50 €

> Il est également organisé périodiquement des classes de maître (ou « masterclasses ») théoriques associées à des ateliers techniques, sur des thématiques autour de la pratique musicale et instrumentale.

La tarification applicable est la suivante :

Durée	Tarif TTC	
	Monsois	Extérieur
3h - ½ journée	5 €	8 €
6h - Journée	10 €	15 €

CULTURE

Bibliothèque

> Le tarif de l'adhésion annuelle à la bibliothèque est fixé selon le tableau suivant :

Catégorie	Tarif annuel	
	Monsois	Extérieur
Enfants et adolescents (0 à 17 ans)	Gratuit	18 €
Adultes	8 €	
Etudiants de moins de 26 ans, bénéficiaires des minimas sociaux		5 €
Assistantes maternelles, collectivités, crèches, écoles		Gratuit

> Les cas de retard dans la restitution des documents empruntés ne donnent pas lieu à facturation, mais à la suspension temporaire des possibilités de prêt.

> En cas de perte ou de détérioration de sa carte personnelle, l'utilisateur pourra obtenir une nouvelle carte moyennant le versement de la somme de 1 €.

> Il arrive à la bibliothèque d'organiser une braderie de livres, afin de céder ses livres retirés des collections (livres ne pouvant être réparés, livres vieillissants ou doublons...). Dans ce cadre, le tarif unique de 1 € par document est appliqué, sans autre distinction.

CULTURE

Conservatoire de musique

La tarification appliquée par le conservatoire de musique est déclinée suivant le cycle de formation et s'appuie sur le Quotient Familial.

> Le tarif annuel est fixé selon le tableau suivant :

Tranche	Quotient familial	Cycle éveil	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
T1	0 à 500	33,60 €	56,70 €	67,20 €	78,80 €
T2	501 à 750	46,40 €	80,20 €	90,70 €	102,30 €
T3	751 à 1000	58,30 €	103,90 €	115,50 €	127,20 €
T4	1001 à 1500	70,30 €	128,90 €	140,60 €	152,30 €
T5	1501 à 2000	89,90 €	155,20 €	178,70 €	190,50 €
T6	2001 à 2500	103,20 €	180,60 €	217,20 €	229,00 €
T7	2501 et +	121,00 €	205,20 €	253,80 €	265,70 €
Exterieur		121,00 €	205,20 €	253,80 €	265,70 €

Une réduction est consentie pour les familles inscrivant plus d'une personne à l'école de musique, soit 10 € de réduction pour le deuxième inscrit et 20 € de réduction par personne supplémentaire à partir du troisième inscrit.

> Les « ateliers » (musique de chambre, ensembles instrumentaux, atelier Jazz) sont inclus dans le coût du cycle où l'élève est inscrit, ou facturés 90 € pour l'année quelle que soit la tranche, si l'élève n'est plus inscrit dans un cycle de formation.

> L'inscription à la pratique d'un instrument supplémentaire est calculée sur la base de 80 % du tarif de la pratique d'un premier instrument.

> Des frais d'inscription administratifs, à hauteur de 30 € par famille, sont également dus dès la remise du dossier d'inscription. Ils ne concernent pas les élèves inscrits en liste d'attente.

> Le conservatoire propose également aux élèves, pendant leurs trois premières années d'apprentissage, la location d'un instrument, suivant les disponibilités du parc instrumental de l'établissement. Cette location est modulée de la façon suivante : 30 € la première année, 60 € la deuxième et 100 € la troisième.

CULTURE

Studios de répétition et d'enregistrement

Les studios de répétitions et d'enregistrement proposent un service de mixage du son complétant les prestations liées à l'enregistrement.

La tarification TTC applicable est la suivante, en fonction des usages :

> Répétition

Modalités	Studios		Belvédère	
	Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur
Tarif horaire « occasionnel »	9 €	13 €	16 €	26 €
Tarif avec engagement sur au moins 1 trimestre d'au moins 30 heures	8 €	11 €	13 €	21 €

> Enregistrement

Durée	Monsois	Extérieur
Demi-journée	126 €	158 €
Journée (8h)	210 €	262 €

Ces tarifs comprennent la mise à disposition du studio blanc (35 m²) ainsi que la présence permanente de l'ingénieur du son. Si l'enregistrement nécessitait la mise à disposition de studios supplémentaires ou du plateau, cela serait facturé selon la grille tarifaire suivante :

Espace	Monsois		Extérieur	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Studio noir : 20 m ²	13 €	21 €	16 €	26 €
Belvédère : 100 m ²	26 €	42 €	32 €	53 €
Plateau : 170 m ²	63 €	105 €	79 €	126 €

> Mixage

Les tarifs de mixage comprennent le traitement complet des pistes : nettoyage, recalage rythmique, égalisation, traitements dynamiques, spécialisation, effets et pré-mastering ou mastering digital. Ils s'adaptent en fonction du nombre de pistes à traiter (une piste = un micro = un instrument).

Pour un projet jusqu'à 8 pistes :

	Monsois	Extérieur
1 titre :	42 €	63 €
2 titres :	35 €/titre	53 €/titre
3 titres :	32 €/titre	47 €/titre
EP (entre 4 et 6 titres) :	27 €/titre	42 €/titre
Album (+ de 6 titres) :	24 €/titre	37 €/titre

Pour un projet jusqu'à 24 pistes :

	Monsois	Extérieur
1 titre :	57 €	84 €
2 titres :	48 €/titre	74 €/titre
3 titres :	42 €/titre	63 €/titre
EP (entre 4 et 6 titres) :	38 €/titre	58 €/titre
Album (+ de 6 titres) :	35 €/titre	53 €/titre

Pour un projet au-delà de 24 pistes :

	Monsois	Extérieur
1 titre :	69 €	105 €
2 titres :	63 €/titre	95 €/titre
3 titres :	59 €/titre	89 €/titre
EP (entre 4 et 6 titres) :	57 €/titre	84 €/titre
Album (+ de 6 titres) :	48 €/titre	79 €/titre

> Options

Des options peuvent également être proposées, selon les tarifs ci-dessous :

- Edition seule : 15 € /titre,
- Sans mastering : 10 € /titre,
- Correction de tonalité et rajouts d'effets : 15 € de l'heure,
- Triggers sur batterie : 15 € /titre,
- CD Master ou fichier DDP : 20 €,
- Forfait « Enregistrement de répétition » - prise live, mixé en direct, sans retouche a posteriori : 60 € /session de 3 heures (en supplément des heures de répétitions réservées).

Une fois le mixage réalisé, deux modifications sont offertes si nécessaire. Au-delà, toute modification supplémentaire sera facturée 10 €.

ENFANCE ET JEUNESSE

Pause méridienne avec restauration

La tarification applicable aux familles pour une participation à la pause méridienne et à la restauration scolaire dans les restaurants scolaires monsois est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif
T1	0 à 315	0,50 €
T2	316 à 387	0,80 €
T3	388 à 452	1,15 €
T4	453 à 483	1,50 €
T5	484 à 524	1,85 €
T6	525 à 600	2,40 €
T7	601 à 672	3,00 €
T8	673 à 735	3,60 €
T9	736 à 900	3,90 €
T10	901 à 1130	4,25 €
T11	1131 à 1420	4,45 €
T12	1421 à 1750	4,85 €
T13	1751 et +	4,95 €
Extérieur		5,50 €

Le tarif « Extérieur » n'est pas applicable :

- aux enfants inscrits en classe UP2A ou ULIS, quelle que soit leur commune d'habitation, leurs parents n'ayant pas la liberté de choisir le lieu de scolarisation ;
- dès lors que l'un au moins des représentants légaux de l'enfant est domicilié dans la commune.

En cas d'absence de réservation préalable des repas et conformément au règlement intérieur du service, le tarif facturé à la famille pour chaque repas pris non réservé est revalorisé de 50 % par rapport au tarif qui leur serait applicable au regard de leur Quotient Familial.

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), des enfants peuvent être accueillis et encadrés sur le temps de la pause méridienne sans consommation d'un repas fourni par la Ville. A ce titre, le tarif correspondant est fixé à 50 % du tarif qui leur serait applicable au regard de leur Quotient Familial.

La Ville se réserve la possibilité d'appliquer temporairement le tarif de la Tranche 1 à des familles justifiant de nécessités économiques et sociales particulières (situation précaire non prise en compte dans les calculs CAF, enfants confiés à des familles d'accueil par l'Aide sociale à l'enfance...), sur fourniture de justificatifs et après instruction de la demande par les services du CCAS.

Un tarif unique de 5 € par repas est applicable aux adultes autorisés à réserver et consommer un repas dans le cadre d'un restaurant scolaire (personnel Education Nationale, agents Ville ou CCAS, membres du conseil d'école...).

ENFANCE ET JEUNESSE

Autres temps périscolaires

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LÉA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700, et le montant des participations liées à l'activité est dissocié des éventuelles participations supplémentaires (repas, sorties, goûter...), qui sont obligatoires sauf en cas de PAI.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux temps périscolaires sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité	Coût du goûter
T1	0 à 315	0,25 €	0,17 €
T2	316 à 369		
T3	370 à 452		
T4	453 à 499	0,45 €	0,28 €
T5	500 à 524		
T6	525 à 700	0,60 €	0,33 €
T7	701 à 735	0,65 €	
T8	736 à 900	1,25 €	0,55 €
T9	901 à 1130	1,45 €	0,65 €
T10	1131 à 1420	1,55 €	0,80 €
T11	1421 à 1750	1,70 €	0,90 €
T12	1751 et +	1,75 €	1,00 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant), la tarification applicable aux familles pour une participation aux temps périscolaires dans les écoles monsoises (sauf Le Petit Prince) est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Garderie du matin (1h30)	Garderie du soir (1h30 avec goûter)	Garderie du soir (2h30 avec goûter)
T1	0 à 315	0,37 €	0,55 €	0,80 €
T2	316 à 369	0,37 €		
T3	370 à 452	0,37 €		
T4	453 à 499	0,67 €	0,96 €	1,41 €
T5	500 à 524	0,67 €		
T6	525 à 700	0,90 €	1,23 €	1,83 €
T7	701 à 735	0,98 €	1,31 €	1,96 €
T8	736 à 900	1,88 €	2,43 €	3,68 €
T9	901 à 1130	2,18 €	2,83 €	4,28 €
T10	1131 à 1420	2,33 €	3,13 €	4,68 €
T11	1421 à 1750	2,55 €	3,45 €	5,15 €
T12	1751 et +	2,63 €	3,63 €	5,38 €

> Considérant la délibération 7/1 du 9 février 2023 modifiant les horaires de l'école maternelle Le Petit Prince, une tarification distincte est applicable aux élèves de cet établissement bénéficiant de temps périscolaires :

Tranche	Quotient Familial	Garderie du matin (1h40)	Garderie du soir (1h20 avec goûter)	Garderie du soir (2h20 avec goûter)
T1	0 à 315	0,42 €	0,50 €	0,75 €
T2	316 à 369			
T3	370 à 452			
T4	453 à 499	0,75 €	0,88 €	1,33 €
T5	500 à 524			
T6	525 à 700	1,00 €	1,13 €	1,73 €
T7	701 à 735	1,08 €	1,19 €	1,84 €
T8	736 à 900	2,08 €	2,21 €	3,46 €
T9	901 à 1130	2,41 €	2,58 €	4,03 €
T10	1131 à 1420	2,57 €	2,86 €	4,41 €
T11	1421 à 1750	2,82 €	3,16 €	4,86 €
T12	1751 et +	2,91 €	3,33 €	5,08 €

> Pour les élèves scolarisés en école élémentaire, une tarification horaire identique à celle du coût de l'heure d'activité de garderie est applicable aux heures dites d'« études surveillées », lorsqu'elles sont pratiquées dans l'établissement.

ENFANCE ET JEUNESSE

Mercredis récréatifs

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LéA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700, et le montant des participations liées à l'activité est dissocié des éventuelles participations supplémentaires (repas, sorties...), qui sont obligatoires, sauf en cas de PAI.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux Mercredis récréatifs sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité pour le mercredi journée	Coût du repas	Coût de l'heure d'activité pour la garderie et péricentre
T1	0 à 315	0,19 €	0,50 €	0,25 €
T2	316 à 369	0,22 €	0,80 €	
T3	370 à 387	0,23 €		
T4	388 à 452	0,24 €	1,15 €	
T5	453 à 483	0,26 €	1,50 €	0,45 €
T6	484 à 499	0,32 €	1,85 €	
T7	500 à 524	0,33 €		
T8	525 à 600	0,40 €	2,40 €	0,60 €
T9	601 à 630	0,45 €	3,00 €	
T10	631 à 672	0,48 €		
T11	673 à 700	0,50 €	3,60 €	
T12	701 à 735	0,51 €	3,60 €	0,65 €
T13	736 à 900	0,60 €	3,90 €	1,25 €
T14	901 à 1130	0,73 €	4,25 €	1,45 €
T15	1131 à 1420	0,86 €	4,45 €	1,55 €
T16	1421 à 1750	1,00 €	4,85 €	1,70 €
T17	1751 et +	1,10 €	4,95 €	1,75 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant), la tarification applicable aux familles pour une participation aux Mercredis récréatifs est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif journalier (8h) avec repas	Tarif mercredi matin (3h) sans repas	Garderie matin (2h)	Garderie soir (2h)
T1	0 à 315	2,00 €	0,75 €	0,50 €	0,50 €
T2	316 à 369	2,56 €			
T3	370 à 387	2,64 €			
T4	388 à 452	3,07 €			
T5	453 à 483	3,58 €	1,35 €	0,90 €	0,90 €
T6	484 à 499	4,41 €			
T7	500 à 524	4,49 €			
T8	525 à 600	5,60 €	1,80 €	1,20 €	1,20 €
T9	601 à 630	6,60 €			
T10	631 à 672	6,84 €			
T11	673 à 700	7,60 €			
T12	701 à 735	7,68 €	1,95 €	1,30 €	1,30 €
T13	736 à 900	8,70 €	3,75 €	2,50 €	2,50 €
T14	901 à 1130	10,09 €	4,35 €	2,90 €	2,90 €
T15	1131 à 1420	11,33 €	4,65 €	3,10 €	3,10 €
T16	1421 à 1750	12,85 €	5,10 €	3,40 €	3,40 €
T17	1751 et +	13,75 €	5,25 €	3,50 €	3,50 €

ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil de loisirs vacances

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LÉA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700. Concernant ce service municipal, le coût du repas est inclus dans le tarif d'activité.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux Accueils de loisirs vacances sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité en journée	Coût de l'heure d'activité pour la garderie
T1	0 à 315	0,215 €	0,25 €
T2	316 à 369	0,246 €	
T3	370 à 387	0,256 €	
T4	388 à 452	0,263 €	
T5	453 à 483	0,308 €	0,45 €
T6	484 à 499	0,366 €	
T7	500 à 524	0,376 €	
T8	525 à 600	0,473 €	0,60 €
T9	601 à 630	0,535 €	
T10	631 à 672	0,575 €	
T11	673 à 700	0,595 €	
T12	701 à 735	0,605 €	0,65 €
T13	736 à 900	0,716 €	1,25 €
T14	901 à 1130	0,870 €	1,45 €
T15	1131 à 1420	1,020 €	1,55 €
T16	1421 à 1750	1,179 €	1,70 €
T17	1751 et +	1,240 €	1,75 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant), la tarification applicable aux familles pour une participation aux Accueils de loisirs vacances est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif journalier (8h) avec repas	Garderie matin (1h30)	Garderie soir (1h30)
T1	0 à 315	1,72 €	0,37 €	0,37 €
T2	316 à 369	1,97 €		
T3	370 à 387	2,05 €		
T4	388 à 452	2,10 €		
T5	453 à 483	2,46 €	0,67 €	0,67 €
T6	484 à 499	2,93 €		
T7	500 à 524	3,01 €		
T8	525 à 600	3,78 €	0,90 €	0,90 €
T9	601 à 630	4,28 €		
T10	631 à 672	4,60 €		
T11	673 à 700	4,76 €		
T12	701 à 735	4,84 €	0,98 €	0,98 €
T13	736 à 900	5,73 €	1,88 €	1,88 €
T14	901 à 1130	6,96 €	2,18 €	2,18 €
T15	1131 à 1420	8,16 €	2,33 €	2,33 €
T16	1421 à 1750	9,43 €	2,55 €	2,55 €
T17	1751 et +	9,95 €	2,63 €	2,63 €

ENFANCE ET JEUNESSE

Séjours vacances

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LÉA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700, et le montant des participations liées à l'activité est dissocié des éventuelles participations supplémentaires (repas, sorties...), qui sont obligatoires, sauf en cas de PAI.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux Séjours vacances sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité en journée	Coût des repas (par jour)
T1	0 à 315	0,215 €	1,28 €
T2	316 à 369	0,246 €	1,49 €
T3	370 à 387	0,256 €	
T4	388 à 452	0,263 €	1,60 €
T5	453 à 483	0,308 €	1,75 €
T6	484 à 499	0,366 €	2,04 €
T7	500 à 524	0,376 €	
T8	525 à 600	0,473 €	2,49 €
T9	601 à 630	0,535 €	2,53 €
T10	631 à 672	0,575 €	3,07 €
T11	673 à 700	0,595 €	3,76 €
T12	701 à 735	0,605 €	
T13	736 à 900	0,716 €	4,07 €
T14	901 à 1130	0,870 €	4,46 €
T15	1131 à 1420	1,020 €	4,55 €
T16	1421 à 1750	1,179 €	4,95 €
T17	1751 et +	1,250 €	6,00 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant et la facturation réalisée à la semaine), la tarification applicable aux familles pour une participation aux Séjours vacances est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif journalier (10h) avec repas
T1	0 à 315	3,43 €
T2	316 à 369	3,95 €
T3	370 à 387	4,05 €
T4	388 à 452	4,23 €
T5	453 à 483	4,83 €
T6	484 à 499	5,70 €
T7	500 à 524	5,80 €
T8	525 à 600	7,22 €
T9	601 à 630	7,88 €
T10	631 à 672	8,82 €
T11	673 à 700	9,71 €
T12	701 à 735	9,81 €
T13	736 à 900	11,24 €
T14	901 à 1130	13,16 €
T15	1131 à 1420	14,75 €
T16	1421 à 1750	16,74 €
T17	1751 et +	18,50 €

ENFANCE ET JEUNESSE

M'Café

Pour participer aux activités proposées aux adolescents par le M'Café, les jeunes ou leur famille doivent acquérir des « Bons Loisirs Adolescents » (BLA). Leur coût unitaire est fonction du Quotient Familial.

La tarification applicable est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 BLA
T1	0 à 369	1,00 €
T2	370 à 499	1,50 €
T3	500 à 700	1,80 €
T4	701 à 810	2,00 €
T5	811 à 1000	2,20 €
T6	1001 à 1250	2,50 €
T7	1251 et +	2,70 €

Le nombre de BLA correspondant à chacune des activités proposées est défini par décision du Maire, en fonction des 7 catégories suivantes :

- Forfait accueil libre pour l'année scolaire (périscolaire)
- Accueil libre vacances scolaire demi-journée
- Sortie à la demi-journée
- Sortie à la journée complète
- Stage de découverte
- Soirée/événementiel (périscolaire)
- Séjour-projet (périscolaire)

PISCINE

La tarification est fixée selon le tableau suivant :

Catégorie	Type d'usager ou de pratique	Monsois	Extérieur
Entrée à l'unité	Adulte	3,15 €	3,45 €
	Moins de 18 ans	2,10 €	2,30 €
	Moins de 4 ans	Gratuit	
Abonnement (10 entrées)	Adulte	25,20 €	27,60 €
	Moins de 18 ans	18,90 €	20,70 €
Entrées groupes	Accueils de loisirs	Gratuit	2,30 €
	Ecoles	Gratuit	2,50 €
	Collèges, lycées	2,00 €	2,50 €
Activités à l'unité	Aquagym	6,30 €	6,90 €
	Aquabike	10,50 €	11,50 €
	Bébés nageurs (pour 1 enfant et 1 à 2 accompagnateurs)	7,00 €	9,00 €
Abonnement aux activités	Aquagym	52,50 €	57,50 €
	Aquabike	84,00 €	92,00 €
Leçons	Adulte	6,30 €	6,90 €
	Enfant (pour l'année)	42,00 €	138,00 €
Forfaits Mini-stages		26,25 €	30,00 €
Location	Ligne d'eau (pour 1h)	63,00 €	69,00 €
	Petit bassin (pour 1h)	130,00 €	140,00 €
Jeton de casier, à l'unité		1,00 €	

Les adultes accompagnant des personnes en situation de handicap bénéficient de la gratuité de leur entrée à l'unité.

CIMETIÈRE

La tarification des concessions et autres interventions liées aux opérations funéraires est fixée selon les tableaux suivant :

Nature de l'emplacement concédé	Redevances / Tarifs TTC						
	Achat ou renouvellement			Superposition ou juxtaposition			
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	Perpetuelle
Adulte (± 2 m ²)	150 €	360 €	970 €	75 €	180 €	485 €	970 €
Enfant (± 1 m ²)	60 €	120 €	320 €	30 €	60 €	160 €	
Urne cinéraire (± 1 m ²)	120 €	270 €	490 €	60 €	135 €	245 €	
Case de columbarium (surplaque incluse si prévue)	340 €	520 €		170 €	260 €		

Autres interventions	Tarif TTC	
Cérémonie civile (dépôt de cercueil)	20 €	
Vacation de police	20 €	
Droits de caveau provisoire	jusqu'à 30 jours	40 €
	par jour suppl.	5 €

LOCATIONS DE SALLES

> Les salles municipales sont mises à disposition gratuitement aux associations dans le cadre de leurs activités courantes, régulières et conformes à leur objet (pratique, entraînement, compétition...) ainsi que pour tenir leur assemblée générale annuelle.

> En dehors de ces utilisations et pour les autres types d'utilisateurs, la tarification hors taxe des locations de salles municipales est fixée selon le tableau suivant :

Catégorie	Salle / Espace	Particulier		Association		Organisme public		Entreprise	
		Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur
Polyvalence	Salle des fêtes du Fort	2 000 €	3 500 €	250 €	2 500 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €
	Marie Curie	720 €	1 440 €	120 €	960 €	960 €	1 200 €	1 200 €	1 680 €
	La Briqueterie (Baroeul)	300 €	600 €	80 €	400 €	400 €	500 €	500 €	700 €
	La Terrasse	240 €	480 €	40 €*	320 €	320 €	400 €	400 €	560 €
	Les Franciscaines	240 €	480 €	40 €*	320 €	320 €	400 €	400 €	560 €
	Les Sarts	240 €	480 €	40 €*	320 €	320 €	400 €	400 €	560 €
	Gabriel Pagnerre	120 €	360 €	40 €*	200 €	280 €	280 €	280 €	440 €
	Boum	180 €	360 €	30 €*	240 €	240 €	300 €	300 €	420 €
	Le Tape Autour (Baroeul)	180 €	360 €	30 €*	240 €	240 €	240 €	300 €	420 €
	Sac au Dos (Baroeul)			25 €*	75 €	75 €	125 €	125 €	225 €
	La Fermette (Baroeul)	90 €	180 €	15 €*	120 €	120 €	150 €	150 €	210 €
Activité culturelle	Allende			480 €	2 880 €	2 880 €	3 360 €	3 360 €	4 320 €
	Le Trait d'Union (Fort)			90 €	495 €	495 €	585 €	585 €	765 €
	Salle d'exposition (Fort)			90 €	495 €	495 €	585 €	585 €	765 €
Sport	Polyèdre				800 €	800 €	1 000 €	1 000 €	1 400 €
	Autre équipement sportif (sauf piscine)				700 €	700 €	900 €	900 €	1 250 €

* : Pour ces 8 tarifs, le nettoyage par les services de la Ville après utilisation n'est pas inclus. Une prestation de nettoyage est proposée en option, au tarif unique de 60 €.

En cas de location d'une même salle par la même personne physique ou morale plusieurs jours de suite, une réduction de 40 % est appliquée sur le tarif dû au titre du 2^e jour et des jours suivants.

Uniquement pour la salle des fêtes du Fort :

- la location est possible en semaine, avec une réduction de 20 % sur le tarif indiqué dans le tableau ci-dessus,
- un chèque de caution de 1 000 € est demandé aux particuliers et aux entreprises, afin de garantir le respect du règlement d'utilisation des lieux. Le chèque de caution sera restitué, sauf en cas de non-respect (il sera alors intégralement encaissé).

> Dans le cas de la location d'équipements sportifs municipaux par le Département du Nord et à l'usage d'élèves des collèges, un tarif de 12 € par heure d'utilisation effective est appliqué, dans le cadre des quotas horaires prévus annuellement par le Département. En cas de dépassement de ces quotas, un tarif de 4 € par heure sera appliqué.

AUTRES SERVICES DIVERS

> Intervention en reprise des désordres ou nuisances sur l'espace public, de dégradation sur les biens meubles ou immeubles du patrimoine municipal

Cette grille de tarification permet de refacturer à des tiers, lorsqu'ils sont identifiés par tout moyen dont disposent les services municipaux (y compris le service de police municipale), les impacts financiers pour la commune de comportements relevant d'incivilités, que la collectivité n'a pas à subir en lieu et place de ceux qui les occasionnent : salissures, dépôts sauvages, tags et affichage illicite, animaux errants, défauts d'entretien impactant l'espace public ou défauts de mise en sécurité de chantiers, dégradation volontaire de mobilier urbain, de biens de toute nature, de bâtiments ou équipements municipaux (parties extérieures et intérieures)...

Ces montants sont révisés annuellement au 1^{er} janvier, sur la base des évolutions de la valeur du point d'indice servant de base au calcul du traitement des agents de la fonction publique intervenues au cours de l'année écoulée.

A la date d'application du présent recueil, la refacturation prévue correspond aux montants suivants :

Type d'intervention	Tarif horaire
Agent d'exécution	37,21
Agent de maîtrise ou technicien	90,37
Camionnette avec chauffeur	53,16
Camion poids lourd avec chauffeur	74,42
Tractopelle avec chauffeur	95,69

Il est imposé un minimum de facturation d'une heure pour toute intervention, même d'une durée moindre.

Par ailleurs, ces montants seront revalorisés à hauteur de 50 % si, en raison de son urgence, l'intervention des services municipaux devait être diligentée en dehors de leurs jours et heures de fonctionnement habituels (nuit, week-end, jours fériés).

Dans le cas où les services municipaux ne seraient pas en capacité de réparer les dommages causés par un tiers sur un bien meuble ou immeuble de la commune et se trouveraient donc dans l'obligation de faire appel à l'intervention d'une entreprise extérieure, ou en cas de perte d'un bien meuble, il sera refacturé au tiers identifié le montant exact de la prestation de remise en état ou de remplacement rendue nécessaire.

> Clé ou badge d'accès

En cas de détérioration ou de perte d'une clé ou badge d'accès confié à un tiers par les services municipaux, la tarification suivante sera appliquée :

Clé simple	15 €
Badge ou clé sécurisée	150 €

En cas de clé ou badge spécifique nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée, il sera refacturé au tiers le montant exact de la prestation de réparation ou de reproduction.

> Impressions et copies

Dans le cadre du traitement administratif des demandes, les services municipaux peuvent être amenés à réaliser des impressions ou copies de documents fournis par les administrés (qui restent libres de refuser la réalisation de copies par leur interlocuteur). Il ne s'agit en aucun cas d'un droit de photocopie alloué aux demandeurs, qui ne peuvent pas prendre l'initiative de la demande. Les copies sont réalisées pour le strict besoin du traitement administratif du dossier.

Par ailleurs, les services municipaux peuvent être sollicités pour la fourniture de documents imprimés dans le cadre de divers usages (archives, bibliothèque...) ou encore dans le cadre de l'accès aux documents administratifs.

Enfin, il peut être sollicité par les associations auprès des services municipaux, la production d'impressions et copies de documents relatifs à des activités ou événements. La Ville est libre de consentir ces impressions à titre gracieux si elle estime que ces documents relèvent d'une information de service public (et notamment en cas de co-organisation par ses soins), ou de demander l'application d'un tarif de reproduction.

Pour l'ensemble de ces situations et en fonction du caractère réalisable ou non de la demande, la grille tarifaire applicable est la suivante :

Coût d'impression ou copie noir et blanc, par face :	
- format A4	0,15 €
- format A3	0,30 €
Coût d'impression ou copie couleur, par face :	
- format A4	0,50 €
- format A3	0,80 €

> Duplicata de livret de famille

Conformément aux dispositions législatives en la matière, la fourniture du livret de famille est gratuite, ainsi que celle du premier duplicata lorsqu'il est demandé.

A compter du second duplicata pour une même famille, un tarif de 15 € par exemplaire est facturé, ce montant couvrant la fourniture du document ainsi que son expédition par voie postale.

> Banque d'images

En cas de demande de fourniture et d'obtention de droits de reproduction d'une image propriété de la commune (photographies, illustrations...), le tarif unique de 5 € par image est appliqué. En aucun cas, cette cession de droits de reproduction n'exonère l'acheteur du respect intégral des droits de propriété artistique, d'exploitation commerciale et de l'ensemble des droits des tiers, identifiables ou non.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/6 – ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

En application des articles L.2125-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), de l'article L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L.113-2 du Code de la Voirie Routière, toute occupation ou utilisation privative du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation et donne lieu au paiement d'une redevance.

Certaines autorisations d'occupations ou d'utilisations sont cependant exclues de ce principe et peuvent être délivrées gratuitement :

- lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
- lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même,
- lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares,
- lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut également être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

De plus, lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.

Les marchés d'approvisionnement font l'objet d'une réglementation et d'une tarification spécifique dans le cadre d'une Délégation de Service Public et ne sont, par conséquent, pas régis par les dispositions de la présente délibération.

En application de l'article L.2125-1-1 du CG3P, peuvent également être accordées à titre gratuit les autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal lorsqu'elles sont sollicitées au bénéfice de personnes morales de droit public ou de personnes privées qui participent au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d'intérêt public en installant et entretenant des dispositifs de végétalisation.

Enfin, la loi du 15 avril 2024 a créé dans ce même Code un nouvel article L.2125-1-2, applicable depuis le 17 avril 2024, disposant que l'organe délibérant de la commune peut décider de délivrer, à titre gratuit, les autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal sollicitées par une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Par ailleurs, il peut être accordé à titre gratuit des autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal lorsque lesdites autorisations sont rendues nécessaires pour la mise en œuvre de projet d'intérêt général relatif au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) ou de toutes autres démarches menées par la collectivité ou un acteur public ou investi d'une mission de service public. Ces dispositions ne sont pas de droit et relèvent de l'appréciation circonstanciée de la Ville.

Pour les différents cas d'occupation du domaine public à des fins commerciales, les montants de redevance appliqués par la Ville n'ont pas évolué depuis 8 à 15 ans. Il semble donc opportun de réévaluer ces derniers et de prendre en compte des situations non prévues précédemment, afin de se mettre en conformité avec les dispositions précitées.

Il est toutefois proposé d'exonérer de droits de place les occupations à caractère commercial intégrées dans toutes manifestations d'intérêt général à caractère culturel, traditionnel, social, sportif et associatif, organisées sur le domaine public, à la demande de la commune ou coorganisées par celle-ci.

Les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} septembre 2024 sont repris dans le tableau joint en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'abroger la délibération 3/1 du 4 février 2016 relative à la tarification de l'occupation du domaine public à des fins commerciales, ainsi que la délibération 11/1 du 18 juin 2009 relative à la révision des tarifs du droit de stationnement des taxis,
- d'approuver les tarifs repris dans le tableau joint en annexe, et de les rendre applicables sur le territoire de la commune pour les autorisations d'occupation du domaine public délivrées à compter du 1^{er} septembre 2024,
- d'inscrire les recettes desdites redevances au budget principal de l'exercice en cours, selon les articles et comptes nature correspondants,
- d'approuver l'application de la gratuité pour les différents cas explicités aux articles L.2125-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ainsi que pour les cas spécifiques présentés dans la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Catégorie	Nature ou motif de l'occupation du domaine public	Unité de facturation	Redevance applicable selon la durée cumulée de l'occupation du domaine public				
			Jour	Semaine	Mois	Année	
Activités commerciales	Etals divers et installations de prospection :	Par ml ou m ²		2,50 €	10,00 €	50,00 €	
	- attenante au commerce porteur de la demande						
	- non attenante à un commerce porteur de la demande		2,50 €	10,00 €			
	Terrasse (restaurant, café)	Par m ²			5,00 €	20,00 €	
	Véhicule équipé pour l'exploitation commerciale de toute nature (foodtruck, glaces...)	Par emplacement	15,00 €		60,00 €		
	Conteneur de récupération (vêtements, livres...)				5,00 €	50,00 €	
Distributeur automatique (billets, boissons, pain...), exposition de véhicule				100,00 €			
Mobilités	Emplacement pour un vélo en box sécurisé (particuliers autorisés)	Par engin ou véhicule en faisant usage				36,00 €	
	Emplacement réservé pour vélo à assistance électrique en libre service (opérateurs agréés par la MEL)					20,00 €	
	Emplacement réservé pour automobile en autopartage (opérateurs labellisés par la MEL)						
	- pour 1 à 2 véhicules					250,00 €	
	- pour 3 à 4 véhicules					150,00 €	
	- pour 5 véhicules et plus					120,00 €	
Emplacement réservé pour taxi (professionnels autorisés à stationner dans la commune)					60,00 €		
Travaux	Camion de déménagement (particulier ou professionnel), benne	Par emplacement	5,00 €*				
	Nacelle, camion-toupie, grue mobile, engin élévateur, compresseur, groupe électrogène		10,00 €				
	Echaffaudage fixe ou roulant	Par ml	0,75 €*				
	Emprise de chantier, base vie, dépôt de matériaux	Par m ²	0,75 €*				
Autres	Tournage d'œuvres audiovisuelles :	Par journée	75,00 €				
	- occupation du domaine public en extérieur (voirie, parking...)		100,00 €				
	- occupation du domaine public en intérieur (bâtiments non disponibles à la location)	Par heure	250,00 €				
	- fermeture de voie (sous réserve d'accord préalable de l'autorité compétente)	Par m ²	2,50 €				
	Autre nature ou motif non repris ci-avant ou non assimilables à ceux repris ci-avant, et n'ayant pas donné lieu à une délibération spécifique du conseil municipal ou décision du Maire	Par emplacement	10,00 €				
Frais	Frais administratifs pour modification de la demande, à partir de la 2 ^e modification	Par modification	20,00 €				
	Frais administratifs pour la régularisation d'une occupation illicite du domaine public	Par dossier	200,00 €				

* : Redevance applicable à partir du 2e jour (gratuit le 1er jour)

> Toute fraction de jour, semaine, mois ou année débutée est comptée pour un entier et due en intégralité.

> La superficie ou longueur des installations sera arrondie à l'entier supérieur pour procéder à la facturation.

> Pour les activités commerciales, en cas de décomposition possible de la période d'occupation, le tarif le plus avantageux pour l'occupant est retenu.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

1/7 – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025

Vu les articles L.454-39 à L454-77 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), créés par l'ordonnance n° 2023-1210 du 20 décembre 2023,

Vu la délibération du 18 juin 2009, par laquelle le conseil municipal a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur le territoire de la commune de Mons en Barœul,

Considérant que le conseil municipal a la possibilité d'actualiser chaque année avant le 1^{er} juillet les tarifs applicables sur le territoire de la commune, pour une entrée en application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante,

Il convient de confirmer les tarifs de la TLPE applicables pour l'année 2025, conformément aux principes déjà validés lors de l'adoption de la délibération 3/3 du 9 juin 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2025 une grille tarifaire basée (sauf cas d'exonération) sur les tarifs maximaux définis par l'Etat pour une commune de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus :

Descriptif technique du support	Tarif 2025 par m², par face et par an
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes à affichage non numérique et d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	24,40 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes à affichage non numérique et d'une superficie supérieure à 50 m ²	48,80 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes à affichage numérique et d'une superficie inférieure ou égale à 50 m ²	52,97 €*
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes à affichage numérique et d'une superficie supérieure à 50 m ²	106,53 €*
Enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Exonération
Enseignes d'une superficie comprise entre 12,01 et 50 m ²	37,10 €
Enseignes d'une superficie supérieure à 50 m ²	74,20 €

Pour l'application des revalorisations permises par l'Etat sur certaines catégories de supports (marquées * dans le tableau précédent), il est tenu compte, le cas échéant, de l'article L.454-59 du CIBS qui prévoit que l'augmentation annuelle d'un tarif normal de la taxe ne peut excéder 5 € par mètre carré d'un support.

Conformément à l'article L.454-58 du CIBS, l'ensemble des tarifs sera revalorisé annuellement à hauteur des tarifs maximaux applicables en matière de TLPE, sur la base du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Il est également précisé que les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ne sont concernés par la perception de la TLPE que lorsque aucune redevance d'occupation du domaine public n'est contractuellement prévue les concernant. Dans le cas où existe une telle redevance, ces dispositifs sont exonérés du paiement de la TLPE, l'article L.2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'il ne peut être perçu, au titre du même support ou de la même pré-enseigne, à la fois un droit de voirie ou une redevance d'occupation du domaine public et la TLPE.

Le recouvrement de la TLPE se déroule sur la base de l'état précédemment connu par les services municipaux ainsi que des déclarations modificatives établies par les exploitants, qui doivent intervenir dans les deux mois suivant l'installation ou la suppression d'un support publicitaire.

Il est proposé au conseil municipal de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure selon les conditions reprises ci-avant.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

3/1 – PRÉSENTATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIÈRES OPÉRÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le bilan annuel des acquisitions et cessions opérées par la commune donne lieu à une délibération du conseil municipal,

Considérant que ce bilan doit ensuite être annexé au Compte Administratif de la commune relatif à l'exercice concerné,

L'année 2023 a donné lieu à plusieurs acquisitions et cessions immobilières, qui sont reprises dans les deux tableaux suivants :

ACQUISITIONS DE LA VILLE DE MONS EN BAROEUL EN 2023

REF. DE L'ACTE	DESIGNATION	VENDEUR	REFERENCE(S) CADASTRALE(S)	SURFACE CADASTRALE	ADRESSE	PRIX	DATE D'ACQUISITION
Décision de préemption 28/11/2022	Requalification du Parc des Sarts	M. VANWYNSBERGHE	AM778	294 m ²	5 rue Marcel Pinchon	116 000 €	24/03/2023
Délib. 3/2 du 23/03/2023	Îlot Pasteur	Mme POPPE, née PARSY	AD346 + droits indivis sur AD342	753 m ²	Rue Pasteur	80 000 €	07/07/2023
Total acquisitions :						196 000 €	

CESSION DE LA VILLE DE MONS EN BAROEUL EN 2023

REF. DE L'ACTE	DESIGNATION	ACQUEREUR	REFERENCE(S) CADASTRALE(S)	SURFACE CADASTRALE	ADRESSE	PRIX	DATE DE CESSION
Délib. 3/1 du 23/03/2023	134 de Gaulle (étages)	SCI Le Goût du Chiffre	AO47 et AO48	70 et 135 m ² (division en volume)	134 rue du Général de Gaulle	234 400 €	01/06/2023
Total cessions :						234 400 €	

Il est proposé au conseil municipal de valider la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2023, tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

3/2 – LANCEMENT DU DISPOSITIF « BOX À VÉLOS SÉCURISÉS »
ET ADOPTION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En concordance avec le plan métropolitain des mobilités, la Ville de Mons en Barœul s'est donnée pour objectif de développer l'usage du vélo en ville. Le réaménagement progressif de l'espace public monsois en faveur des mobilités douces, le déploiement régulier d'arceaux de stationnement, la mise en œuvre des stations de vélo à assistance électrique en libre-service, le renforcement de la couverture V'Lille, et le dispositif d'aide à l'achat de vélos prorogé depuis 2021, en constituent des traductions concrètes.

Dans la même perspective, la Ville a souhaité s'engager dans l'implantation sur l'espace public d'un dispositif de « Box à vélos sécurisés ». Il s'agit d'une solution de stationnement résidentiel des cycles, permettant aux habitants bénéficiaires d'un emplacement de stationner leur vélo près de chez eux, en toute sécurité et à l'abri des intempéries.

Pour la première vague de déploiement, prévue au cours de l'été 2024, la Ville entend implanter sur le territoire de la commune quatre consignes à vélos, d'une capacité de six engins par box. Les localisations prévues privilégient les quartiers constitués de maisons dites « 1930 » et où ont pu déjà être exprimées des demandes. Elles sont les suivantes : rue du Becquerel, rue Jeanne Parmentier, rue Thiers et rue Gabriel Péri.

A partir du 1^{er} septembre 2024, chaque emplacement de stationnement fera l'objet, en fonction des inscriptions réceptionnées par la Ville, d'une attribution nominative, donnant lieu à un conventionnement avec un particulier. Les places seront attribuées pour une durée d'une année (avec reconduction possible sur demande expresse) du 1^{er} septembre au 31 août, dans la limite de leur disponibilité et dans l'ordre d'arrivée des demandes. Une liste d'attente sera constituée pour les demandes qui n'ont pas pu être satisfaites immédiatement. S'agissant d'une occupation du domaine public, l'abonnement sera facturé aux bénéficiaires à hauteur de 36 € par emplacement et par an. Une pénalité financière de 15 € est également prévue en cas de perte de clé ou de badge par un utilisateur.

Pour cette première vague de déploiement, l'ouverture des inscriptions aura lieu le lundi 1^{er} juillet à 8h30, par voie de dépôt horodaté à la mairie provisoire, 23 bis rue du Maréchal Lyautey, ou de courrier électronique adressé à l'adresse suivante : boxavelos@ville-mons-en-baroeul.fr. Il ne sera pas tenu compte des dossiers qui seraient transmis avant ces date et heure ou qui seraient transmis incomplets.

De nouvelles implantations, pour certaines d'ores et déjà identifiées, seront progressivement engagées au cours des prochaines années, si cette expérimentation remporte la réussite espérée.

Le bon fonctionnement de ce dispositif exige par ailleurs l'adoption d'un règlement de fonctionnement et d'utilisation, qui fixe les engagements réciproques de la Ville, des demandeurs et des attributaires des emplacements mis à la disposition des Monsois dans ces box sécurisés.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer le lancement du dispositif « Box à vélos sécurisés », à compter du 1^{er} septembre 2024,
- d'adopter le projet de règlement de fonctionnement et d'utilisation annexé à la présente délibération et de le rendre applicable, à partir du 1^{er} juillet 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'instruction des demandes, l'attribution des emplacements et la gestion du dispositif,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article fonctionnel 93020, compte nature 70321 du budget principal de l'exercice concerné.

**PROJET DE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET D'UTILISATION
DU DISPOSITIF DES BOX À VÉLOS SÉCURISÉS**

1. Objectif du dispositif

La Ville de Mons en Barœul souhaite favoriser et développer l'usage du vélo. C'est dans ce cadre, et en complément d'autres actions déjà menées ou en cours de développement, que la commune souhaite déployer sur son territoire une solution de stationnement résidentiel des cycles sur l'espace public. Ce dispositif vise à permettre aux habitants bénéficiaires d'un emplacement de stationner leur vélo près de chez eux, en toute sécurité et à l'abri des intempéries.

2. Description du dispositif

Il s'agit d'un dispositif de consignes à vélos, d'une capacité de 6 engins par box, valable uniquement sur inscription et attribution nominative préalable par la Ville. Il s'adresse aux Monsois qui ne disposent pas d'une autre solution pratique et sécurisée de stationnement de leur vélo.

En cas d'attribution d'un emplacement à son bénéficiaire, l'utilisateur dispose d'une clé ou badge personnel d'accès. Il est alors libre d'utiliser le box et l'emplacement qui lui ont été désignés (chaque emplacement étant attribué à un utilisateur unique pour l'attache d'un seul vélo), 24h sur 24h et 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou de maintenance.

Les consignes à vélos sont strictement réservées au stationnement des véhicules à deux roues sans moteur, qu'il s'agisse de vélos de ville ou de vélos à assistance électrique. Les trottinettes, tricycles, scooters, tandems, cyclomoteurs et motocyclettes notamment ne sont pas autorisés. Le box n'est pas adapté à l'accueil de vélos-cargos ou autres engins de plus grande dimension qu'un vélo classique.

Il est strictement interdit d'occuper les consignes à des fins autres que celles décrites dans le présent règlement.

3. Adhésion au service

Seules les personnes majeures, habitant à Mons en Barœul (résidence principale) et titulaires ou bénéficiaires d'une police d'assurance en responsabilité civile sont autorisées à souscrire un contrat de location. L'attribution est limitée à un emplacement simultané par foyer.

L'adhésion au service est payable d'avance pour une durée d'une année. L'abonnement annuel (constitutif d'une redevance d'occupation du domaine public) est fixé à 36 euros.

L'abonnement est souscrit pour une durée maximale d'un an, jusqu'au 31 août de chaque année. Il peut toutefois être résilié à tout moment par son bénéficiaire, par simple courrier postal ou électronique. Aucun remboursement ne pourra être réalisé pour les mois non consommés suite à une décision de résiliation.

En cas de location de l'emplacement pour une durée inférieure à un an (suite à un emplacement devenu disponible en cours d'année, avant la date initialement prévue par la convention), le tarif applicable jusqu'au 31 août suivant sera établi au prorata du nombre de mois restant à accomplir, le nombre de mois et le montant en euros de l'abonnement étant arrondis au chiffre entier supérieur.

L'inscription se fait par envoi postal à l'adresse de la Ville, par dépôt sous enveloppe des documents au format papier auprès de l'accueil des services municipaux, ou par envoi dématérialisé à l'adresse électronique suivante :
boxavelos@ville-mons-en-baroeul.fr

L'attribution des emplacements se fait dans l'ordre d'arrivée des demandes pour chaque box sécurisé concerné, et ne peut concerner qu'un dossier complet (il ne sera pas tenu compte des dossiers fournis incomplets, qui seront retournés au demandeur pour être complétés sous un délai maximum de 7 jours). En cas de demandes identiques arrivant de façon totalement simultanée (même jour en cas de réception par voie postale ou par dépôt en mairie sans horodatage, même heure en cas de réception par voie dématérialisée) et si toutes ne peuvent pas recevoir une réponse favorable, il sera procédé à un tirage au sort entre les demandes reçues simultanément.

En cas de demande qui ne peut pas recevoir une réponse favorable immédiate faute d'emplacement disponible, il est établie une liste d'attente, pour chaque box. En cas de libération d'un emplacement en cours d'abonnement ou de non-renouvellement au 1^{er} septembre suivant, les demandeurs sont contactés par téléphone et/ou courrier électronique dans l'ordre de la liste d'attente établie. En cas de refus ou d'absence de réponse au terme d'une période de 15 jours maximum, la place est attribuée de plein droit à la personne figurant à la suite sur la liste d'attente, si elle confirme sa demande dans le délai prévu. La liste d'attente est établie pour une durée maximale de 3 ans : les demandeurs sont invités à renouveler leur demande dans l'année précédant le terme de leur demande initiale, si celle-ci reste d'actualité.

En cas de déploiement de nouvelles consignes, les demandeurs inscrits sur liste d'attente pour les box déjà existants seront prioritaires lors de la première attribution, par ordre d'ancienneté de leur demande. Ils pourront alors choisir sur quelle liste d'attente (chacune étant liée à un box spécifique) ils souhaitent figurer.

4. Renouvellement du contrat

Le contrat ne sera pas reconduit tacitement d'une année sur l'autre. L'utilisateur devra contacter la Mairie au moins 30 jours avant l'échéance de son contrat pour le renouveler. Tout vélo qui resterait dans la consigne au terme du contrat sera enlevé à la charge et au risque de l'utilisateur, dans un délai de 15 jours après mise en demeure restée sans réponse par lettre recommandée avec accusé de réception.

La signature du présent règlement par l'utilisateur vaut acceptation irrévocable des présentes conditions générales d'utilisation. Toute éventuelle modification est disponible sur le site internet de la Ville et peut également être fourni aux utilisateurs sur simple demande écrite par courrier postal ou électronique.

5. Engagement de l'utilisateur

L'autorisation accordée est personnelle et incessible.

Lors du stationnement, l'utilisateur s'engage à attacher son vélo au point d'attache situé à l'intérieur de la consigne. Par ailleurs, la porte principale doit être systématiquement verrouillée à l'aide de la clé ou du badge fourni lors de l'inscription.

L'utilisateur de la consigne est l'unique responsable du vélo et des accessoires stationnés dans la consigne. La Ville ne pourra être tenue responsable des vols ou dégradations commises dans une consigne collective. L'utilisateur devra, à l'inscription, fournir une preuve d'assurance personnelle de responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du matériel loué.

L'utilisateur doit procéder au nettoyage intérieur du box (détritus, feuilles, etc.) et s'engage à signaler dans les plus brefs délais toute dégradation ou défaut qu'il constaterait sur l'équipement. L'utilisateur se doit également de laisser la consigne propre toute l'année et/ou de la nettoyer si nécessaire lors de son départ. L'utilisateur s'engage à laisser la consigne libre de toute occupation au terme de son année d'utilisation.

L'utilisateur est responsable des dégradations causées à l'intérieur de son emplacement individuel, à l'exclusion des dommages liées à une usure normale de celui-ci ou au vandalisme. En cas de destruction, dégradation ou détérioration volontaire d'une consigne, la Ville se réserve le droit d'entamer des poursuites.

En cas de perte ou de vol de la clé ou du badge, l'utilisateur doit le signaler à la Ville dans les plus brefs délais. Un montant de 15 € sera facturé à l'utilisateur en cas de demande de fourniture d'une nouvelle clé ou badge ou d'impossibilité de la ou le restituer au terme de son abonnement.

Ce service est destiné prioritairement aux personnes utilisant leur vélo régulièrement. Toute non-utilisation du service pendant plus de trois mois est interdite. La Ville se réserve le droit de résilier l'abonnement de l'utilisateur si celui-ci ne se sert pas de la consigne pendant trois mois consécutifs. Il ne sera procédé à aucun remboursement des mois non consommés.

6. Responsabilité de la Ville

En cas de manquement de l'utilisateur aux obligations spécifiées dans le présent règlement, la Ville se réserve le droit de résilier l'abonnement. Il ne sera procédé à aucun remboursement des mois non consommés.

Ce service ouvre un droit au stationnement et non un droit de garde, de dépôt ou de surveillance. L'utilisateur de la consigne est l'unique responsable du vélo et des accessoires stationnés dans la consigne. La Ville ne pourra être tenue responsable des vols ou dégradations commises dans une consigne individuelle.

La Ville assure la maintenance de l'équipement. Elle n'est toutefois pas tenue à intervenir de façon immédiate ni en dehors de ses horaires habituels de fonctionnement des services afin de procéder à toute réparation rendue nécessaire par un dysfonctionnement. L'accès permanent et ininterrompu des abonnés à leur cycle stationné dans le box ne peut donc pas être garanti. La Ville mettra néanmoins en œuvre les moyens dont elle dispose pour limiter la durée et la récurrence d'éventuels dysfonctionnements.

La Ville se réserve le droit de déplacer la consigne collective sur un autre site, notamment si le taux d'occupation devient insuffisant. L'utilisateur en sera tenu informé 20 jours avant le déplacement, par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de déplacement au-delà d'un rayon de 300 mètres, l'utilisateur pourra demander le remboursement de son abonnement au prorata des mois non consommés.

La Ville pourra décider de l'arrêt ou de la suspension du service et du retrait du box à tout moment, notamment en cas de contrainte de maintenance ou pour tout autre motif d'intérêt général, sans que l'utilisateur ne puisse se prévaloir d'aucun droit de quelque sorte que ce soit. Elle s'engage à avertir l'utilisateur par mail et affiche apposée sur le box au moins 72 heures avant le début des travaux pour faire libérer la consigne. Les vélos non déplacés seront retirés à titre conservatoire.

7. Règlement des litiges et traitement des données

Toute réclamation doit être adressée par écrit à la Ville, 27 avenue Robert Schuman 59370 Mons en Barœul. La Ville s'engage à traiter toute réclamation dans les plus brefs délais. Tout litige relatif au présent règlement relève du droit français applicable et de compétence exclusive des tribunaux de Lille.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Ville, destiné à permettre la gestion des utilisateurs du service de location des emplacements en box à vélos sécurisé. Les données personnelles, reprises dans une convention de mise à disposition, ne seront communiquées à aucun prestataire extérieur de la Ville. Les nom et prénom apparaîtront dans l'arrêté attribuant un emplacement, qui a un caractère public.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) peut être contacté par courriel à l'adresse électronique suivante : dpd-mutualises@lillemetropole.fr

Conformément à la réglementation applicable, les demandeurs et bénéficiaires disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Ils peuvent faire valoir leurs droits en contactant le DPD de la Ville et en justifiant de leur identité. En cas de litige, ils disposent du droit de saisir une autorité de contrôle. Ils bénéficient du droit de retirer leur consentement à tout moment en le signalant, en notant néanmoins que toute demande d'effacement des données est susceptible d'empêcher l'exécution du dossier.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

3/3 – PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT DE LA FERMETURE DU FORT POUR LE TITULAIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU RESTAURANT DU FORT

Dans l'enceinte du Fort de Mons, la Ville dispose de locaux à vocation économique, permettant l'installation d'un établissement de type restaurant. Depuis le 9 avril 2018, cet espace de 481 m², complété d'un droit d'installation d'une terrasse dans la cour du Fort, fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public établie entre la Ville, propriétaire, et la société FORT 8, exploitant retenu pour le Restaurant du Fort.

L'état de conservation du Fort est suivi avec attention par la Ville et des interventions et travaux ont été menées sur différentes portions du bâtiment ces dernières années et singulièrement ces derniers mois (injections, sécurisation des traversants...). Toutefois, le Fort subit, depuis quelques mois, des dégradations et dommages liés en outre aux précipitations exceptionnelles rencontrées depuis l'automne 2023.

Suite à la découverte de morceaux de briques tombés depuis l'acrotère dans la cour centrale du Fort, il a été décidé, par mesure de sécurité, de procéder à la fermeture totale et temporaire du Fort de Mons, à compter du 17 avril 2024 à 12h00, par voie d'arrêté pris sur le fondement des pouvoirs de police du Maire.

Les travaux de sécurisation (réparation des acrotères endommagés, vérification et rejointoiement des briques) ont pu démarrer dans des délais particulièrement réduits. L'installation d'échafaudages permet également de prévenir tout risque de chute de débris sur les personnes circulant dans l'enceinte du Fort. Des travaux d'ampleur vont se poursuivre dans les prochains mois, afin de terrasser les espaces situés au-dessus des voûtes et de procéder à l'installation d'un système de toiture provisoire et d'évacuation des eaux de pluie et de ruissellement. Ces dispositions permettront le déroulement de l'important programme de travaux qui était prévu de longue date, notamment pour améliorer le confort d'usage des locaux du conservatoire de musique.

Malgré l'avancée du chantier, qui a permis de rouvrir partiellement le Fort à compter du 25 mai à 10h, la société FORT 8 a été impactée par cette fermeture soudaine et sans préavis et le sera également dans le cadre des futurs travaux.

Les principales conséquences pour l'exploitant sont les suivantes :

- l'arrêt total d'exploitation subi par l'établissement entre le 17 avril et le 25 mai 2024,
- l'impossibilité d'exploiter les espaces de terrasse de la cour centrale du Fort, conformément à ce que prévoit la convention d'occupation, et ce pour une durée prévisionnelle d'environ six mois,
- diverses nuisances susceptibles d'altérer la qualité de prestation proposée aux clients de l'établissement.

Il faut également noter qu'un nouvel arrêt total d'exploitation sera nécessaire avant la fin de l'année, selon un calendrier restant à confirmer, du fait de travaux de terrassement et de couverture exigeant l'évacuation totale des lieux.

Dans ces conditions, il est proposé que la commune prenne en compte les conséquences de ces travaux et compense, à la fois sur le plan financier et sur le plan organisationnel, l'impact pour la société FORT 8 de la fermeture et des travaux menés au Fort, tout en restant dans les limites de ce que permettent les lois et règlements en vigueur concernant l'aide aux entreprises par une collectivité.

De façon complémentaire et cumulative, plusieurs mesures de compensation sont soumises au conseil municipal.

1. Exonération totale de la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public au titre de la période d'arrêt total de l'exploitation

Lors de la crise Covid19, la société FORT 8 a bénéficié (au même titre que les autres locataires de locaux professionnels appartenant à la Ville soumis à une fermeture administrative durant les périodes de confinement) d'une exonération de la redevance d'occupation prévue par la convention, pour deux périodes de trois mois chacune.

Considérant que les conditions rencontrées par l'entreprise au cours de la période d'arrêt total de l'exploitation sont sensiblement identiques à celles occasionnées par les fermetures survenues en 2020 et 2021, une exonération totale de la part fixe de la redevance est proposée, pour une durée correspondant à deux mois.

Le montant mensuel de la part fixe de la redevance due à la Ville par l'exploitant s'élève à 830 € HT, soit 1 660 € HT au total. Il est proposé d'exonérer l'exploitant de ce montant.

2. Exonération partielle de la part fixe de la redevance d'occupation du domaine public au titre de la période d'indisponibilité de la terrasse et des nuisances générées pour l'exploitation des espaces intérieurs de l'établissement.

Le droit de l'exploitant à installer et utiliser une terrasse dans une partie de la cour centrale du Fort est garanti par la convention d'occupation dont il dispose.

Compte tenu des travaux qui s'y déroulent et de la présence d'échafaudages, la Ville a décidé d'interdire l'exploitation de cet espace à titre de terrasse, à compter du 25 mai (réouverture partielle du Fort) et pour une période qui devrait s'étaler jusqu'à l'automne 2024, soit pendant la période estivale qui est la plus propice à l'utilisation de ladite terrasse.

Par ailleurs, la situation actuelle des locaux ainsi que le chantier en cours à proximité sont susceptibles de générer diverses nuisances, en termes

notamment de facilité des accès ou de bruit occasionné par les entreprises intervenantes.

Pour ces motifs, il est proposé d'exonérer l'exploitant de 50 % du montant de la redevance due à la Ville au titre des mois compris entre la réouverture partielle de l'établissement (25 mai) et le retrait des échafaudages présents dans la cour centrale du Fort, qui lui permettra de retrouver la jouissance normale de ses droits d'occupation et des conditions d'exploitation conformes à celles prévues par la convention.

A titre indicatif, cette exonération partielle pourrait concerner une période de six mois. Le coût estimatif pour la Ville, appelé à être précisé en cas de rétablissement anticipé ou retardé des conditions normales d'exploitation du restaurant, s'élève à 2 490 € HT.

3. Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au titre des espaces provisoires de terrasse de substitution et de tenue d'événements dans l'enceinte du Fort.

Compte tenu de l'indisponibilité de la terrasse dans les conditions prévues par la convention d'occupation, il a été proposé à l'exploitant de pouvoir bénéficier de l'installation à titre provisoire et révocable d'une terrasse située sur l'espace public, entre la salle des fêtes et l'entrée du Fort.

Au vu de l'intérêt exprimé par l'exploitant, cette occupation a été autorisée par voie d'arrêté pour une durée initiale de quatre mois et cinq jours à compter du 25 mai 2024, soit jusqu'au 30 septembre 2024, et est susceptible d'être prolongée jusqu'au rétablissement effectif de la terrasse habituelle.

L'installation d'une terrasse de restauration sur l'espace public constitue un motif de perception de redevance d'occupation du domaine public, défini par la délibération en vigueur au moment de l'autorisation (en l'occurrence, la délibération 3/1 du 4 février 2016). Le montant mensuel de la redevance pour la surface concernée (150 m²) s'élève à 150 € par mois, soit 750 € pour cinq mois.

Il faut également noter que compte tenu de la configuration des lieux et conformément aux échanges entre l'exploitant et la Ville, cette terrasse sur voie publique ne donne pas lieu à exploitation sur l'ensemble des temps d'ouverture de l'établissement, son usage en soirée étant exclu.

Pour ces motifs, il est proposé d'exonérer l'exploitant de la redevance relative à cette terrasse provisoire, ce qui correspond selon le tarif actuellement en vigueur à un montant indicatif total de 750 €.

Par ailleurs, la terrasse provisoire n'est pas en capacité, au regard de son positionnement sur l'espace public, d'accueillir les activités événementielles proposées par le Restaurant du Fort partiellement en extérieur, essentiellement en début de soirée ou en journée durant le week-end, en complément de son activité de restauration traditionnelle.

Aussi, il a été proposé à l'exploitant de pouvoir bénéficier, à titre

ponctuel, d'un droit d'usage de l'espace dit du « Jardin de Thalie » situé dans l'enceinte du Fort, pour une surface d'environ 380 m².

L'usage à titre commercial de cet emplacement relevant de l'espace public municipal constitue un motif de perception de redevance d'occupation du domaine public, défini par la délibération en vigueur au moment de l'autorisation (en l'occurrence, la délibération 3/1 du 4 février 2016). Le montant mensuel de la redevance pour la surface concernée (380 m²) s'élève à 380 € par mois, soit 1 900 € pour cinq mois.

Il faut toutefois noter que cette proposition s'accompagne, conformément aux échanges entre l'exploitant et la Ville, de diverses mesures visant à garantir la tranquillité des riverains et usagers ainsi que la sécurité des participants, notamment une restriction de jours (uniquement les vendredi, samedi et dimanche) et d'heures (pas d'usage une fois la nuit tombée).

Pour ces motifs, il est proposé d'exonérer l'exploitant de la redevance relative à cette occupation provisoire du « Jardin de Thalie », ce qui correspond selon le tarif actuellement en vigueur à un montant indicatif de 1 900 €.

4. Réduction des charges refacturables par le propriétaire correspondant aux périodes concernées par un arrêt total d'exploitation.

Pour la période de deux mois directement impactée par une période d'arrêt total de l'exploitation, et conformément à ce qui avait été effectué au titre de la crise sanitaire causée par la pandémie de Covid19, il apparaît opportun d'accorder à l'exploitant une réduction des charges qui lui sont normalement refacturées par la Ville en tant que propriétaire des locaux.

Il s'agit principalement des refacturations de taxes ainsi que des refacturations de charges d'énergie et fluides ne donnant pas lieu à une facturation directe des fournisseurs à l'exploitant et mesurées par un décompte individuel, conformément à l'article 9.2 de la convention. Il faut d'ailleurs noter que la fermeture de l'établissement sur décision municipale a obligé l'exploitant à maintenir en alimentation des équipements à alimentation électriques (réfrigération, ventilation, déshumidification) sans percevoir de recettes d'exploitation permettant de compenser cette dépense.

A titre indicatif, sur la base des éléments relatifs aux dernières années, le montant concerné s'élèverait à environ 1 150 € au titre des taxes et environ 3 265 € au titre des charges d'énergie et fluides, sachant que celles-ci devraient être moindres compte-tenu de la période d'arrêt d'exploitation.

Il est donc proposé de réduire la refacturation desdites charges par la Ville à l'exploitant à concurrence d'un montant maximal de 4 500 €, sur la base des justificatifs disponibles (avis d'imposition 2024 et relevés des décomptes).

5. Dédommagement au titre des denrées périssables perdues du fait de la décision de fermeture du 17 avril 2024 et de la durée de l'arrêt total d'exploitation de l'établissement qui s'en est suivi.

La société FORT 8 ne dispose que d'un lieu unique de préparation et de vente de restauration, constitué des locaux dont la Ville est propriétaire. La fermeture du site par voie d'arrêté sans préavis a donc empêché toute réalisation de vente de nourriture sur la période du 17 avril au 25 mai 2024.

Compte tenu du risque constaté par la Ville, la fermeture de l'établissement a eu un caractère soudain, intervenant le jour même de son annonce. Dans ce contexte, il n'a pas été possible à l'exploitant de prendre la moindre disposition en termes de gestion de stock.

Dans les jours et semaines qui ont suivi cette fermeture, un certain nombre de produits périssables ont donc dépassé leur date de consommation possible, sans pouvoir être écoulés. Un premier relevé fourni par l'exploitant fait état de pertes estimées à 3 670,25 € HT.

Compte tenu du lien de causalité certain entre la décision municipale de fermeture et le préjudice que représente la perte financière pour l'exploitant, la Ville accepte de prendre à sa charge le coût de ces denrées qui ont été achetées mais n'ont pas pu donner lieu à commercialisation.

Il est proposé que la Ville procède au paiement, sur la base d'un certificat établi à son intention par l'exploitant, du montant correspondant au coût d'achat HT des denrées identifiées, sans aucune autre charge ou marge appliquée, pour un montant maximal de 3 800 €. Seules les dépenses justifiées par la fourniture de copies de factures en bonne et due forme, établies à des dates préalables à la décision de fermeture et présentant des délais de péremption cohérents avec la nature du produit, seront toutefois prises en compte.

Il est précisé qu'aucune prise en charge de même type n'est envisagée, au titre du nouvel arrêt total d'exploitation qui devrait se produire à l'automne selon un calendrier restant à confirmer, considérant qu'il appartiendra à l'exploitant d'anticiper ce calendrier en lien avec les services municipaux.

6. Engagement d'une démarche de conclusion d'un accord transactionnel global.

Les diverses mesures précisées ci-avant permettront à l'exploitant de disposer d'une meilleure visibilité sur l'accompagnement envisagé par la Ville et de préserver sa trésorerie, qui apparaît fortement éprouvée par cette période.

Pour autant, il apparaît nécessaire d'engager avec l'exploitant ou ses représentants, un travail méticuleux qui doit permettre de mesurer, de façon exhaustive, les effets induits par les décisions municipales sur les résultats de l'entreprise.

Si, malgré les différentes mesures proposées par cette délibération, ces effets devaient être importants, il est proposé que la Ville entre dans une démarche de conclusion d'un accord transactionnel avec l'exploitant. Celui-ci donnerait lieu, le cas échéant, au versement d'une indemnité compensatrice par la Ville. Il appartiendrait alors au conseil municipal d'en déterminer le montant et d'autoriser le Maire à procéder à sa signature.

Ce protocole transactionnel viendrait également mettre à terme à toute possibilité de recours ultérieur par l'exploitant au titre du préjudice subi.

Afin de s'appuyer sur des bases pertinentes, ce travail de fond ne pourra toutefois être mené qu'au terme de l'année comptable en cours de la société, soit le 31 août 2024, et après établissement de son bilan d'exercice par son expert-comptable. De plus, au regard de la temporalité des événements et des travaux en cours et à venir, une démarche similaire pourrait être envisagée au terme de l'année comptable suivante, le 31 août 2025.

Cette démarche est conditionnée à la fourniture, par l'exploitant ou ses représentants, de l'ensemble des éléments justificatifs demandés par la commune et nécessaires à l'instruction du dossier.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder à la société FORT 8, les exonérations totales ou partielles de redevances d'occupation du domaine public listées dans la présente délibération, conformément aux dispositions indiquées et aux tarifs des redevances applicables au moment où celles-ci sont autorisées, pour un montant estimatif cumulé de 6 800 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer, au titre de la compensation des périodes d'arrêt total d'exploitation, les mesures de réduction des charges refacturables et de paiement de denrées périssables non consommables tel qu'évoqué dans la présente délibération, pour un montant maximal de 8 300 €, modulé en fonction des éléments justificatifs fournis,

- d'engager la commune dans une démarche volontaire de conclusion d'un accord transactionnel global, sur la base des pièces fournies par l'exploitant, permettant de mesurer l'impact des décisions municipales sur les résultats d'exploitation au terme de son année comptable et de les compenser le cas échéant, étant précisé que ledit accord transactionnel sera obligatoirement soumis au conseil municipal en vue d'une éventuelle adoption,

- de prévoir qu'il soit rendu compte aux membres du conseil municipal, à titre informatif et au terme de la période d'accompagnement de l'exploitant par les services de la Ville, des nature et montant exacts des diverses mesures d'exonération, réduction de refacturations ou paiement de denrées concédées par la Ville au titre de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

3/4 – PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT ET SAISIE DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu les articles L.1411-4 et L.253-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique,

Les marchés d'approvisionnement contribuent à la qualité de vie des Monsois et à l'activité économique et commerciale de la commune.

Suite à une procédure de publicité et mise en concurrence conduite conformément au Code de la Commande Publique et au CGCT, l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement est assurée depuis le 1^{er} mars 2021 dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public, attribué à la société SOMAREP. Le contrat en cours prendra fin le 31 décembre 2024.

L'article L.1411-4 du CGCT précise que le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). La saisine de la CCSPL relève des compétences du conseil municipal.

Si le conseil municipal approuve le principe de la gestion déléguée, une procédure de mise en concurrence avec publicité sera mise en œuvre. Le choix de l'attributaire sera soumis au conseil municipal après avis de la Commission de Délégation des Services Publics.

La mise en œuvre d'une procédure de Délégation de Service Public nécessite donc plusieurs mois, même lorsque cette procédure est simplifiée. Or, les événements récents ont fortement bouleversé la planification desancements et renouvellements des contrats publics de la collectivité.

Il est donc proposé de modifier par voie d'avenant le contrat actuel, afin de le prolonger pour une durée de 3 mois. Ce délai supplémentaire permettra aux services municipaux de mener les étapes nécessaires à l'éventuel renouvellement de la Délégation de Service Public, tout en garantissant la continuité du service d'exploitation des marchés d'approvisionnement. Le nouveau contrat, si ce mode de gestion était retenu par le conseil municipal, pourrait donc ainsi débiter le 1^{er} avril 2025.

La prolongation du contrat en cours a pour incidence financière une augmentation des produits sur la durée du contrat de 8,58 %, équivalent à approximativement 5 000 €, pour un chiffre d'affaires contractuel estimé à 58 270 €, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique, les modifications introduites par l'avenant de prolongation ne sont pas substantielles.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer un avenant de prolongation au contrat d'affermage en cours, pour porter la fin de la Délégation de Service Public au 31 mars 2025,
- saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le mode de gestion du service d'exploitation des marchés d'approvisionnement, à compter du 1^{er} avril 2025.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

4/1 – ADOPTION DE LA CHARTE EUROPÉENNE DE L'ARBRE D'AGRÉMENT
ET DU BARÈME D'ÉVALUATION DE LA VALEUR DES ARBRES

La Ville de Mons en Barœul affiche, depuis de nombreuses années, une forte ambition en matière de développement de la nature en ville, de végétalisation de son territoire et de protection de son patrimoine arboré, tant dans ses espaces naturels et ses parcs que sur l'espace public.

Ainsi, le « Programme 1 000 arbres » a été initié en 2020, avec pour objectif de planter 1 000 arbres sur le territoire de la commune sur la période 2020/2026. A ce jour, plus de 750 arbres ont déjà été implantés dans ce cadre, avec un soin tout particulier apporté à la sélection d'essences variées.

Afin de développer davantage encore l'action menée en faveur de la protection des arbres, il apparaît souhaitable d'inscrire la commune dans un mouvement plus vaste et de lui permettre de bénéficier des bonnes pratiques portées par des acteurs spécialisés tels que la Société Française d'Horticulture.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur de l'adoption, à titre symbolique, de la Charte européenne de l'arbre d'agrément, annexée au présent projet de délibération.

Rédigée à l'occasion du 2^e Congrès Européen d'Arboriculture tenu à Versailles le 29 septembre 1995 et signée alors par les représentants de 9 pays membres de l'International Society of Arboriculture, cette charte a pour objet de régir les principaux rapports entre l'Homme et l'arbre d'agrément.

Il est également proposé au conseil municipal d'approuver la mise en application du « Barème d'évaluation de la valeur des arbres », élaboré par l'association Plante & Cité et différents partenaires associatifs et institutionnels.

Pour que l'Homme bénéficie de leurs bienfaits, les arbres doivent en effet être en bonne santé, alors même qu'en ville ils sont soumis à rude épreuve, notamment du fait de travaux fréquents réalisés à leur proximité et qui présentent un risque important pour leur santé, leur longévité et leur stabilité.

L'adoption d'un barème de calcul de la valeur de chaque arbre permettra de mieux les protéger :

- de façon préventive, en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont de travaux réalisés à proximité,
- de façon curative, lors de constatation de dégâts.

Ce barème est accessible librement et gratuitement sur le site internet www.baremedelarbre.fr, et s'articule autour de deux volets :

- La Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre (VIE), qui permet d'évaluer la valeur d'un arbre, exprimée en euros. Elle constitue un élément d'appréciation et de débat permettant de mieux connaître les arbres. Elle sensibilise à leur présence et à leurs bénéfices en ville. Les données à renseigner afin de calculer la VIE couvrent plusieurs thèmes : écologie, environnement, paysage, protections réglementaires, dimensions et état de l'arbre, caractère remarquable.

- Le Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre (BED) qui, en cas de dégâts occasionnés à un arbre, permet de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement. Ce montant calculé automatiquement peut ensuite être réclamé à l'auteur des dégâts. Le BED permet ainsi de protéger les arbres de façon répressive. Les données à renseigner prennent en compte différents paramètres, selon que la dégradation concerne l'arbre entier, le houppier, le tronc et/ou les racines.

En adoptant ce barème, la Ville se réserve le droit de l'appliquer de façon préventive ou curative à l'ensemble des arbres gérés par la collectivité. A la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation permettra de calculer le montant d'indemnisation que la Ville sera en droit de réclamer à l'auteur des faits.

A cette indemnité, la Ville se réserve le droit de rajouter tous les frais supplémentaires inhérents aux dégâts causés et aux mesures prises : diagnostic phytosanitaire et mécanique, travaux d'élagage, d'abattage ou de dessouchage, replantation avec aménagement d'une fosse et fourniture des végétaux, temps passé pour la constatation des dégâts et le traitement du dossier... Le montant de ces frais sera calculé sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et du tarif horaire adopté par la collectivité. Ces frais seront soit directement pris en charge par l'auteur des dégâts (commande de sa part auprès des entreprises titulaires des marchés), soit ajoutés à l'indemnité de dédommagement due.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les principes de la Charte européenne de l'arbre d'agrément, repris en annexe n° 1, ainsi qu'un guide des bonnes pratiques pour la protection des arbres, repris en annexe n° 2,

- d'approuver la mise en application par la commune du barème d'évaluation de la valeur des arbres en cas de demande de dédommagement consécutive à une dégradation, complétée le cas échéant du montant des frais inhérents,

- d'inscrire les éventuelles recettes liées à ces dédommagements au budget principal de l'exercice en cours, selon les articles et comptes nature correspondants,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.



Charte européenne de l'arbre d'agrément



Préambule

La présente Charte a pour objet de régir les principaux rapports entre l'Homme et l'Arbre d'Agrément. Elle a été rédigée à l'occasion du 2^e Congrès Européen d'Arboriculture tenu à Versailles le 29 septembre 1995 et signée alors par les représentants de l'International Society of Arboriculture présents (France, Italie, Espagne, Allemagne-Autriche, Danemark, Angleterre et Irlande, Norvège).

Article 1

L'arbre est un être vivant : il naît, s'épanouit et meurt. Cependant son existence n'est pas à la mesure de l'échelle humaine et peut s'étendre sur plusieurs siècles.

Article 2

L'arbre d'agrément, planté et entretenu dans les aménagements urbains, parcs et jardins, en accompagnement des voies ou du bâti, joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de la plupart de nos lieux de vie. Il y apporte du bien-être et les embellit.

Par ses rôles et son histoire, il se distingue des arbres forestiers, agricoles ou fruitiers, plantés et entretenus à des fins essentiellement utilitaires.

Parfois cependant, l'arbre d'agrément, héritier de ces derniers, est aussi le survivant d'usages passés et à ce titre participe à la mémoire du territoire.



Article 3

Les arbres d'agrément, porteurs d'histoires et de symboles, sont les témoins de l'évolution des sociétés humaines. Ils constituent un patrimoine vivant que nous avons reçu, que nous devons maintenir et embellir pour le transmettre.

La pérennité de tels patrimoines, tenant compte de la diversité des situations d'ordre écologique ou culturel, ne peut être garantie que par l'élaboration de programmes complets comprenant :

- L'information de la population, le développement de la recherche et toutes les actions de conception, de gestion, d'entretien et d'enrichissement de ces plantations dans un souci constant de qualité.

- Les édiles qui sont les garants de cette pérennité et de la transmission de ce patrimoine doivent encourager l'élaboration de tels programmes à long terme et veiller à leur mise en œuvre.



Article 4

La connaissance scientifique de l'arbre commence à se développer mais demeure embryonnaire. Les progrès de la science en ce domaine nécessitent des moyens techniques, financiers et humains qui doivent être pris en compte par des institutions publiques ou privées, soutenues par les communautés nationales, européennes et internationales.

Article 5

L'arbre d'agrément est soumis à des contraintes spécifiques qui impliquent de lui prodiguer des soins particuliers afin de le maintenir dans un état satisfaisant et d'assurer la sécurité des usagers. L'organisation et la réalisation de ces travaux sont porteurs d'une activité économique créatrice d'emplois et de richesses qu'il y a lieu de soutenir.



Article 6

Les compétences requises pour une gestion dynamique d'un tel patrimoine demandent des formations spécifiques à tous les niveaux de la conception, de la décision et de l'intervention. L'harmonisation de ces informations doit être réalisée au sein de la Communauté Européenne en tenant compte des singularités culturelles.

Article 7

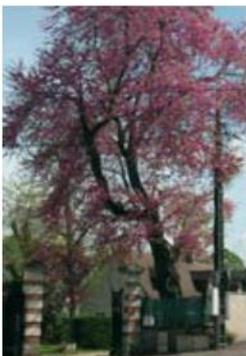
La conduite des arbres relève des pratiques de l'arboriculture ornementale.

Une même volonté d'échange et de coopération doit animer les praticiens afin de faire progresser les méthodes et techniques pour atteindre un même niveau de compétence dans tous les pays de la Communauté Européenne.

Article 8

L'information du public doit être soutenue par un constant souci d'éducation aussi bien de l'enfant à l'école que de l'adulte et de la famille en tous lieux.

Cette sensibilisation doit permettre aux citoyens de découvrir les arbres et de s'impliquer dans la préservation de ce patrimoine.



Guide des bonnes pratiques pour la protection des arbres

Les chantiers peuvent causer des dommages irréversibles aux arbres situés à proximité. Un chantier se déroulant à moins de 15 mètres d'un arbre nécessite la mise en place de mesures particulières afin de le protéger. Pour rappel, le système racinaire est plus étendu que le houppier, partie visible de l'arbre.

Toute altération d'une partie de l'arbre affecte l'ensemble de l'organisme, à plus ou moins long terme.

Les parties vitales de l'arbre où circulent les sèves se trouvent juste sous l'écorce. Une blessure, même superficielle, sur les tiges ou les racines implique de graves conséquences sur l'état sanitaire de l'arbre (développement de maladies et champignons).

Un arbre ayant subi des dommages sur sa partie non visible (les racines) présente un défaut caché et devient ainsi un danger pour les usagers dont l'ampleur ne peut être appréciée. Ainsi, chaque intervenant à proximité des arbres sur l'espace public (concessionnaire, entreprise de BTP, promoteur...) doit suivre rigoureusement les prescriptions de la Ville en termes de protection de l'arbre, données et décrites dans la présente charte. La responsabilité des intervenants est engagée en cas d'atteinte au patrimoine arboré ou d'accident.

Liste des recommandations

Avant le chantier

- Informer les services techniques de la ville de Mons en Baroeul, afin de définir les mesures de protection à mettre en place suivant la nature des travaux et les caractéristiques des arbres. Il faut anticiper le chantier en phase d'étude, afin d'adapter le projet aux arbres présents (en se tenant au maximum à distance et en cherchant les solutions ayant le moins d'impact).
- Réaliser un diagnostic de l'état phytosanitaire et mécanique des arbres et éventuellement un suivi avant, pendant et après le chantier. Un expert externe peut être missionné.
- Mettre en place le dispositif de protection défini avec la Ville pour les parties aériennes et souterraines pendant toute la durée du chantier et veiller à son état.
- Mettre en place des mesures prophylactiques pour protéger les arbres des maladies.

Pendant le chantier

- Passer par un professionnel certifié et agréé pour la coupe et taille de branches ou racines.
- Laisser un chantier propre notamment aux abords des sujets.

Liste des interdictions

- Couper des racines de plus de 3 cm de diamètre dans un rayon de 5 mètres mesurés à partir du fût (écorce) autour de l'arbre.
- Couper des branches de plus de 5 cm de diamètre sans autorisation expresse des services techniques de la Ville.
- Déchausser ou remblayer au pied de l'arbre dans les 5 mètres mesurés à partir du fût.

- Verser ou stocker des produits issus du chantier au pied de l'arbre, accrocher tout objet, par quelque moyen qui soit, à son tronc ou ses branches.

En cas de préjudice porté à un arbre du domaine public, la Ville de Mons en Baroeul se réserve le droit d'appliquer un procès-verbal d'indemnité au responsable du préjudice, calculé sur le fondement du barème adopté par délibération du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

4/2 – ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉNOVATION DU STADE FÉLIX PELTIER DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS » DE LA MEL

Vu l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours,

Vu les délibérations 15 C 0639 du 19 juin 2015 et 24 C 0032 adoptées le 9 février 2024 par le conseil de la Métropole Européenne de Lille,

La Métropole Européenne de Lille propose depuis 2015 un plan de soutien aux communes pour leurs investissements dans la création ou la rénovation d'équipements qui participent à la dynamique sportive du territoire.

L'outil juridique mobilisé est le fonds de concours qui permet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Au titre du fonds de concours « Équipements sportifs (hors piscines) » sont éligibles les dépenses d'investissement relatives aux grands terrains de jeux, aux salles de sport collectif et individuel.

Le stade Félix Peltier est un espace multisports, implanté en cœur de ville, qui permet la pratique de diverses activités sportives par de nombreux habitants de notre ville. Plusieurs associations, clubs sportifs et établissements scolaires se partagent l'accès à ces équipements et y pratiquent tout au long de l'année, leurs activités physiques et sportives.

La restructuration du stade Félix Peltier est un projet qui vise l'évolution du bâti existant et, à terme, la modernisation d'une partie des équipements sportifs qui sont accessibles sur le site. C'est un signal fort qui concourt également à renforcer l'accès des jeunes à un équipement structurant, très largement utilisé par les élèves des collèges.

Ce projet de restructuration se déroule en deux grandes phases. Les opérations de la première phase consistant en la réalisation des travaux sur les bâtiments ont démarré en octobre 2023 et devraient être achevés en mars 2025. La seconde phase est axée sur la réalisation de travaux sur les équipements sportifs (piste d'athlétisme 3 couloirs, terrain de football synthétique...). La sélection d'un maître d'œuvre pour accompagner ces travaux est en cours. Les travaux de rénovation des équipements sportifs devraient être achevés à la fin du 2^{ème} trimestre 2025. L'opération globale comprend également des travaux de réfection de la toiture de la salle de futsal et du réseau d'assainissement de la salle Renaissance.

Le montant total des investissements est estimé à 5 494 394,95 € HT. Dans ce cadre, cette opération bénéficie déjà du soutien financier de l'État et du Conseil Départemental du Nord.

La Ville a sollicité le fonds de concours de la MEL à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable restant à charge de la Ville, étant précisé que le plafonnement du fonds de concours équipements sportifs est fixé à 1 000 000 € par dossier déposé.

Deux dossiers ont été déposés : l'un portant sur les travaux de démolition, la réalisation des travaux programmés sur les bâtiments ainsi que sur la réfection du réseau d'assainissement de la salle Renaissance ; l'autre, sur la rénovation des équipements sportifs.

Pour la 1^{ère} phase (démolition, bâtiments, assainissement), le montant maximal du co-financement de la MEL est fixé à 981 992,71 €.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	MONTANT (HT)	RECETTES	MONTANT
Démolition	55 774,04 €	État - DPV 2019 (bâtiments)	1 200 000,00 €
Phase 1 : bâtiments		État - DPV 2023 (équip. sportifs)	590 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et PI	232 437,35 €	CD59 - PTS 2023 (bâtiments + équip. sportifs)	450 000,00 €
Travaux	3 616 383,56 €		
Réfection assainissement salle Renaissance	100 000,00 €	Fafa	50 000,00 €
Phase 2 : équipements sportifs			
Maîtrise d'œuvre et PI	64 800,00 €	MEL - Fonds de concours (bâtiments)	981 992,71 €
Travaux	1 385 000,00 €	MEL - Fonds de concours (équip. sportifs)	390 932,00 €
		Ville de Mons en Barœul	1 831 470,24 €
Toiture de la salle de futsal	40 000,00 €		
TOTAL GLOBAL	5 494 394,95 €	TOTAL GLOBAL	5 494 394,95 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement établie avec la MEL pour la première phase de l'opération portant sur les bâtiments, ainsi que tout autre document permettant la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

4/3 – CONSTITUTION DU JURY DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE,
INDEMNISATION DES MEMBRES QUALIFIÉS DU JURY ET FIXATION DE LA
PRIME AUX CANDIDATS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DES
ÉCOLES PROVINCES ET LAMARTINE

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2125-1.2°, R2162-15 à R2162-26,

Vu la délibération n° 1/1 du 12 décembre 2019 approuvant la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille et la convention établie avec l'ANRU, notamment le contenu du volet « équipements » du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) pour le quartier du « Nouveau Mons »,

L'équipement scolaire Provinces-Lamartine, composé d'une école maternelle, d'une école élémentaire et de deux restaurants scolaires, se situe dans le périmètre d'intervention du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons ». Sa rénovation et le traitement de ses abords font partie des projets intégrés à la convention NPRU.

En effet, ces bâtiments sont fortement enclavés, avec une entrée peu visible, même s'ils bénéficient déjà d'une amélioration de leur environnement grâce à la démolition partielle de l'immeuble « Platane » par le bailleur Vilogia. Les travaux de réaménagement des espaces publics permettront d'offrir une visibilité aux écoles ainsi qu'un cœur d'îlot agréable et apaisé, où les familles pourront se retrouver au sein d'un nouveau parvis paysager et piéton qui leur sera dédié.

Par ailleurs, l'état des bâtiments nécessite une réhabilitation lourde visant à leur modernisation, leur mise aux normes et l'amélioration des performances énergétiques conformément aux exigences environnementales de la Ville et aux objectifs fixés par le « Décret tertiaire ».

L'opération consiste donc en la réhabilitation des écoles Provinces et Lamartine. De manière globale, cette réhabilitation permettra d'offrir :

- des lieux de vie agréables, adaptés à l'échelle, à la taille et aux différents âges des enfants,
- des espaces fonctionnels et modulables favorables au développement de projets pédagogiques,
- des écoles plus ouvertes sur le quartier, les nouveaux espaces publics et la salle de sport située à proximité.

Un des enjeux de ce projet de réhabilitation sera d'optimiser les espaces existants par la mutualisation. En effet, la reconfiguration des écoles Provinces et Lamartine offre l'opportunité de repenser les espaces par un questionnement collectif sur les usages, en concertation avec les équipes pédagogiques.

La définition d'espaces partagés, non seulement par les publics mais aussi par les professionnels, constitue un levier majeur afin de favoriser les collaborations interprofessionnelles et les projets pédagogiques communs, mais aussi d'optimiser le foncier dans le souci de proposer un projet économe et performant, de limiter les surfaces à construire et de libérer des mètres carrés artificialisés au profit d'espaces végétalisés pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur.

Cette opération permettra également de répondre aux problématiques de sécurisation, d'accessibilité, de confort thermique et acoustique, et d'usage de l'équipement. Au regard des ambitions environnementales fortes portées par la Ville, le projet constituera une rénovation exemplaire avec des performances dépassant le niveau BBC rénovation.

Les travaux de réhabilitation permettront :

- de créer deux accès à l'équipement, un pour chaque école, depuis le parvis,
- de végétaliser les cours d'écoles (poursuite du programme « Des cours aux jardins d'école »),
- de moderniser et de mutualiser le restaurant scolaire (ligne de self, office fonctionnel, accès facilité pour les livraisons...),
- de créer des espaces adaptés pour les services municipaux (blanchisserie, stockage des produits d'entretien et du matériel de cuisine, bureaux...),
- de reconfigurer les espaces existants au regard de l'évolution des usages et des pratiques pédagogiques,
- de créer des espaces partagés entre les différents publics et les différents temps d'utilisation : bibliothèque et salle orchestre communes aux deux écoles, salles d'activités mutualisées avec le périscolaire... afin de favoriser les projets pédagogiques communs et transversaux.

Le chantier se déroulant en site occupé, une grande attention devra être portée aux contraintes de phasage et d'interface avec les autres opérations de travaux menées à proximité ainsi qu'à la sécurité des élèves, des professionnels et des parents.

Conformément aux engagements contractualisés dans le cadre du NPNRU, les travaux devront démarrer avant mai 2026 et être achevés en juin 2029.

Le montant des travaux est estimé à 8 750 000 € HT valeur juin 2024. Les honoraires de la maîtrise d'œuvre sont estimés à 787 500 €. La Ville recherchera différents co-financements concernant cette opération.

Organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre – constitution d'un jury :

Le Code de la Commande Publique (CCP) définit le concours comme la technique par laquelle un acheteur choisit un projet, après mise en concurrence et avis d'un jury.

Le rôle du jury est d'examiner les candidatures, de formuler un avis motivé puis d'analyser les plans et projets présentés de manière anonyme par les candidats admis à participer.

Au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, le Maire fixe la liste des candidats admis à concourir puis choisit le ou les lauréats du concours. Pour assurer une concurrence réelle, il semble pertinent d'admettre 3 à 5 participants.

Conformément à l'article R.2162-22 et suivants du CCP, le jury est composé, d'une part des membres élus de la Commission d'Appels d'Offres, d'autre part d'au moins un tiers de membres possédant une qualification professionnelle équivalente ou identique à celle exigée pour les participants aux concours (maîtres d'œuvre).

Au titre des membres qualifiés avec voix délibérative seront représentées les compétences en matière architecturale et technique.

Le jury est présidé par le Maire, président de la CAO, ou son représentant. Celui-ci peut inviter des personnalités qualifiées.

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours, après avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Montant de la prime versées aux candidats admis à concourir

Conformément aux articles R.2172-4 et suivants du CCP et sur proposition du jury, les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime, dont le montant est au moins égal à 80 % du prix estimé des études à effectuer.

Le montant de la prestation demandée au candidat (esquisse +) est estimé à 39 375 € HT.

Le montant de la prime versée à chaque candidat pourrait être fixé à 31 500 € HT maximum. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury.

Modalités de fixation des indemnités des personnalités qualifiées membres du jury

La participation de maîtres d'œuvre (personnalités qualifiées prévues par le CCP) au jury du concours donne généralement lieu à indemnisation. Cette indemnisation ne concerne pas les personnalités à voix consultative.

L'indemnisation proposée est une indemnisation forfaitaire de 340 € HT maximum par demi-journée de présence, frais de déplacement inclus.

Les réunions du jury se déroulent généralement sur deux demi-journées, l'une pour la phase d'examen des candidatures, l'autre pour la phase de sélection des projets.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'organisation et au déroulement du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des écoles Lamartine et Les Provinces,
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner nominativement, par arrêté, les membres à voix délibérative et consultative du jury et à fixer les règles de fonctionnement de ce jury,
- d'autoriser Monsieur le Maire à arrêter la liste des candidats admis à concourir, qui devra compter 3 candidats minimum à 5 candidats maximum,
- d'autoriser Monsieur le Maire à choisir le lauréat du concours, au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury,
- de fixer le montant de la prime à 31 500 € HT maximum par candidat ayant remis des prestations conformes au règlement du concours,
- d'approuver les modalités de fixation des indemnités des maîtres d'œuvre membres du jury,
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses au budget principal de l'exercice concerné.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

5/1 – CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et après avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service et notamment de procéder aux créations et suppressions de postes.

La direction des ressources humaines a débuté une réactualisation du tableau des effectifs en regard des départs, des recrutements, des avancements de grade et promotions internes et des postes réellement vacants. Dans le cadre de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs, avec la suppression de postes qui ne sont plus pourvus, afin de s'approcher au plus près des effectifs réels.

Dans cette perspective, il est proposé :

- la suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- la transformation d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet en un poste d'attaché territorial à temps complet,
- la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (17,5/35^{ème}),
- la suppression d'un poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet à compter du 25 juin 2024.

Pour le bon fonctionnement de la collectivité et compte tenu de l'évolution des nécessités de service, il est également proposé :

- la création d'un poste d'archiviste à temps complet (H/F) aux grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine ou aux grades du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Sous l'autorité du directeur du Secrétariat général, l'archiviste (H/F) assure les missions principales suivantes :

- piloter la chaîne archivistique de la collectivité en lien avec les services : suivi des collectes, intégration des versements, suivi des éliminations, suivi des inventaires et du classement...
- assurer le lien avec les services municipaux et leur sensibilisation à la question de l'archivage (accompagnement interne, suivi des procédures, développement des pratiques d'archivage électronique et de dématérialisation),
- effectuer des recherches à vocation interne ou externe et la préparation des documents pour la consultation, accueillir le public, assurer la valorisation des documents d'archives et le lien avec les autorités et partenaires.

Pour répondre à ce besoin, il est nécessaire de créer un emploi de catégorie B relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine ou de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Toutefois, compte tenu de la spécificité des missions et des exigences relatives notamment aux expériences professionnelles et aux compétences particulières, la recherche d'un candidat statutaire pourrait se révéler infructueuse. Dès lors, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article L.332-8-2° du CGFP, pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Dans ce cas, le niveau de rémunération sera fixé par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine ou des grades du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la collectivité pour les agents relevant de ces grades, en fonction de la compétence effective et du niveau d'expérience réel du candidat recruté.

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 5 août 2024.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser les créations et suppressions des emplois mentionnés ci-avant,
- d'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du CGFP pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et suppressions d'emplois,
- d'inscrire les crédits correspondant au budget principal de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

5/2 – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES
CONTRATS ET RÈGLEMENTS SOUSCRITS PAR LES AGENTS DE LA
COLLECTIVITÉ POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE PAR LE CDG 59

La Ville de Mons en Barœul attache une grande importance à l'action sociale, collective ou individuelle, qui vise à améliorer les conditions de travail et plus largement de vie de ses agents.

Lorsque l'état de santé des agents territoriaux nécessite des soins et/ou les contraint à interrompre leur activité professionnelle, ceux-ci bénéficient d'une protection sociale de base constituée de prestations en nature (soins, médicaments...) et en espèces (maintien de rémunération, indemnités journalières...). En complément du régime de protection sociale de base, ils peuvent s'assurer individuellement afin de bénéficier d'une protection sociale complémentaire.

La protection sociale complémentaire, constituée par les prestations financières qui viennent en complément de celles prévues par le statut de la fonction publique et le Code de la Sécurité Sociale, concerne deux risques :

- Le risque santé, également appelé « complémentaire santé ». En cas de maladie, d'accident ou de maternité, ce contrat permet de bénéficier, en complément des remboursements de base effectués par la Sécurité Sociale, du remboursement de soins de santé (consultations, médicaments, examens, hospitalisation, soins d'optique ou dentaires...).

- Le risque prévoyance, également appelé « maintien de salaire ». En cas de maladie, d'accident, de maternité ou d'invalidité, ce contrat permet de bénéficier, en complément de la rémunération maintenue par l'employeur, d'une indemnité complémentaire destinée à compenser partiellement la perte de rémunération.

Après avis du Comité Social Territorial et adoption d'une délibération en ce sens, les employeurs territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent.

Le décret n° 2111-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement fixent le cadre permettant aux collectivités de verser une aide aux agents qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance).

En ce qui concerne la santé, la Ville a déjà fixé, par la délibération 5/1 adoptée en date du 27 juin 2013, une participation à hauteur de 15 € par mois au titre d'une souscription à un contrat labellisé.

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion de la fonction publique territoriale concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation conclue par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59) en date du 10 juillet 2023 avec la société Collecteam - Generali Vie,

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial lors de sa séance du 7 juin 2024, la Ville de Mons en Barœul souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents, dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par agent.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2025, la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus,

- d'inscrire les crédits nécessaires à son paiement au budget principal de l'exercice concerné,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

8/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2024 AUX ASSOCIATIONS
DU DOMAINE SCOLAIRE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves et aux coopératives scolaires au titre de l'année 2024, selon la proposition suivante :

Structure	Etablissement concerné	Montant (€)
Association de parents d'élèves	Collège Descartes	3 088,05
	Collège Lacordaire	2 614,01
	Collège Rabelais	3 646,76
	Ecole Le Petit Prince	485,78
	Ecole Perrault	162,56
	Ecole Saint-Honoré La Treille	2 105,28
	Ecole Sévigné	363,38
	Groupe scolaire Renaissance	371,38
Coopérative scolaire	Ecole Guynemer	864,45
	Ecole Rollin	459,00
	Ecole Sévigné	1 090,13
	Ecole Anne Frank	680,85
	Ecole Hélène Boucher	1 178,10
	Ecole La Paix	1 351,25
	Ecole Lamartine	925,65
	Ecole Le Petit Prince	485,78
	Ecole Perrault	487,69
	Ecole Reine Astrid	887,40
	Ecole Ronsard	936,77
	Ecole La Fontaine	710,43
	Ecole maternelle Montaigne	481,95
	Ecole primaire Montaigne	1 361,70
	Ecole Provinces	1 836,00
TOTAL		26 574,35

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents justificatifs attestant des actions menées. Pour les coopératives, les versements seront réalisés directement ou par l'intermédiaire de la section départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE).

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations du domaine scolaire, conformément au tableau reproduit ci-dessus, et d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 92213, compte nature 6574 du budget principal de l'exercice 2024.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

8/2 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENT À L'ASSOCIATION « CYCLO CLUB MONSOIS »

Par la délibération 8/2 du 11 avril 2024, le conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution des montants des subventions aux associations sportives de la commune pour l'exercice 2024.

Pour l'association « Cyclo Club Monsois », une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 € a été votée à cette occasion.

Suite à la régularisation du dossier de demande de subvention transmis par l'association, il est proposé de verser également à cette structure une subvention d'équipement, relative au projet suivant :

Association bénéficiaire	Nature	Montant
Cyclo Club Monsois	Achat de tenues « Ville de Mons en Barœul »	963,00 €

Cette subvention sera versée sur présentation des factures correspondant à ces équipements, acquittées par le club.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association « Cyclo Club Monsois », pour un montant de 963 €,
- d'inscrire cette dépense au budget principal de l'exercice 2024, à l'article fonctionnel 65748 et compte nature 93325.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

9/1 – PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT DE LA FERMETURE TEMPORAIRE
DU FORT POUR LES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE

A la suite des épisodes de pluviométrie atypiques subis par le territoire ces derniers mois et au vu des risques identifiés, la fermeture provisoire du Fort de Mons a été décidée par arrêté municipal le 17 avril 2024.

Cette fermeture concernant tout ou partie de l'équipement est définie pour une durée correspondant au temps nécessaire à la réalisation des études et des travaux permettant de répondre aux objectifs de sécurisation du bâtiment.

Dès le 17 avril et avec le soutien des autres services municipaux, le service de la bibliothèque a mobilisé ses agents pour proposer aux abonnés et plus globalement aux Monsois de nouvelles formes d'usage du service, par le biais notamment de permanences et d'animations « hors les murs » qui rencontrent un grand succès.

Pour autant, le fonctionnement et les activités de la bibliothèque ont dû être adaptés au regard de l'indisponibilité des locaux, diminuant considérablement la capacité d'accès aux collections et, de ce fait, la qualité du service actuellement rendu au public.

Afin de tenir compte du désagrément causé aux usagers de la bibliothèque ayant actuellement une adhésion payante en cours de validité, la Ville souhaite compenser l'impact de la fermeture temporaire de l'équipement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter, à titre exceptionnel, une mesure de prolongation de l'ensemble des adhésions à la bibliothèque en cours à la date du 17 avril 2024, pour une durée de quatre mois.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

9/2 – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les règles générales d'organisation des services municipaux,

Considérant que la version actuellement en vigueur du règlement intérieur de la bibliothèque municipale a été adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du 27 juin 2019,

Il s'avère opportun d'apporter, en amont de la prochaine rentrée, diverses modifications au règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Ces modifications concernent notamment la suppression de l'application de pénalités financières de retards de restitution des documents empruntés pour les usagers de la bibliothèque. En lieu et place, un nouveau principe de pénalité sera instauré en cas de retard, sous la forme d'une suspension de la capacité de prêt de l'adhérent concerné.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque municipale conformément au projet annexé à la présente délibération, et de le rendre applicable à compter du 1^{er} septembre 2024,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tout acte ou document permettant la bonne application de ce règlement intérieur.

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ART. 1 La bibliothèque municipale est un service public chargé de contribuer à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs de la population.

ART. 2 L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres, gratuits et ouverts à tous.

ART. 3 Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux en utiliser les ressources. La bibliothèque est placée sous l'autorité du Maire.

ART. 4 Pour l'ensemble du présent règlement, le terme de « document » désigne l'ensemble des imprimés, documents sonores, ressources numériques qui peuvent être consultés sur place et/ou empruntés.

II. INSCRIPTION ET PRÊT

ART. 5 Le prêt de documents n'est consenti qu'aux usagers dont l'inscription est valide.

ART. 6 Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. L'utilisateur doit également remplir et signer une fiche d'inscription. Pour les mineurs, la fiche d'inscription doit être signée par le représentant légal.

L'abonnement est valable un an, de date à date, et non-remboursable en cas d'abonnement payant. Le tarif des abonnements est fixé par le conseil municipal. Une carte personnelle au nom de l'utilisateur est établie et est indispensable pour le prêt et le retour des documents. En cas de perte ou de détérioration, l'utilisateur pourra obtenir une autre carte, moyennant une somme dont le montant est déterminé par le conseil municipal. En cas de perte ou de vol de la carte, l'adhérent est responsable de l'usage qui peut en être fait aussi longtemps qu'il n'a pas informé la bibliothèque.

Tout changement d'adresse doit être signalé à la bibliothèque dans les plus brefs délais.

ART. 7 Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

ART. 8 La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée. Toutefois certains documents signalés (encyclopédies, dictionnaires...) sont exclus du prêt.

ART. 9 L'utilisateur peut réserver un document actuellement emprunté par un autre usager. Une fois le document disponible, l'utilisateur est prévenu par lettre ou par courriel et dispose de 10 jours pour l'emprunter.

ART. 10 L'utilisateur peut prolonger un prêt une fois, pour une durée égale à celle du prêt, à condition de ne pas être en retard, que son inscription soit toujours valide et que le document ne soit pas réservé par un autre lecteur.

ART. 11 En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour en assurer le retour :

- Lettres et/ou courriels de rappels envoyés aux usagers,
- Pénalité de retard sous la forme d'une suspension de la capacité d'emprunt.

ART. 12 Après trois lettres et/ou courriels de rappel sans réponse, la bibliothèque transmet le dossier de l'utilisateur au comptable public, qui émet un titre de paiement égal au prix de remplacement des documents, augmenté des frais de perception.

ART. 13 En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer le remplacement ou le remboursement du document au prix du neuf.

ART. 14 Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à fournir des informations individuelles pour la gestion des prêts et la récupération des ouvrages prêtés, ainsi que pour l'édition d'états statistiques dépersonnalisés pour les besoins de gestion et d'amélioration des services rendus. Les destinataires des données sont le Directeur de la bibliothèque et les agents du service, le sous-traitant opérant la gestion du logiciel, ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données. La durée de conservation des données est limitée au temps d'utilité administrative. L'adhérent dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. L'adhérent a également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL par exemple).

Le délégué à la protection des données (DPD) peut être contacté par courriel à l'adresse électronique suivante : dpd-mutualises@lillemetropole.fr

III. SALLE MULTIMEDIA ET WIFI

ART. 15 L'accès aux différents services de la salle multimédia est conditionné à l'acceptation de la charte de l'utilisateur de la salle multimédia et au respect du présent règlement. Cette charte est affichée sur place.

ART. 16 La bibliothèque propose un accès Internet WIFI ouvert aux personnes fréquentant ses espaces. L'utilisation par les mineurs de ce service s'effectue sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux. L'utilisation de ce service est soumise à l'acceptation de la charte Informatique lors de l'inscription sur le portail d'accès.

IV. RECOMMANDATIONS ET INTERDICTIONS

ART. 17 Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés. Il est interdit de les annoter, de les surligner ou d'enlever quelque élément de l'équipement que ce soit. Il est demandé de signaler les documents abîmés sans chercher à les réparer.

ART. 18 En cas de détérioration répétée des documents de la bibliothèque, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt ou à la consultation sur place, de façon provisoire ou définitive.

ART. 19 Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la bibliothèque. Ils sont tenus de les réserver à leur usage strictement personnel. Les tarifs de reprographie sont fixés par arrêté municipal.

ART. 20 Pour ne pas compromettre le bon fonctionnement de la bibliothèque ni troubler la tranquillité des lecteurs à l'intérieur des espaces, tout comportement agressif, insultant, indécent, ou toute autre attitude susceptible d'incommoder les autres usagers ou le personnel est interdit.

Pour préserver la qualité des conditions de lecture et de travail des autres usagers, l'utilisateur est prié de respecter le calme à l'intérieur de la bibliothèque, notamment d'éviter les conversations à voix haute et l'utilisation d'appareils bruyants (radio, baladeur, instrument de musique...).

Circuler en rollers, skate ou autre engin dans l'enceinte de la bibliothèque n'est pas autorisé.

Il est interdit de fumer dans les locaux de la bibliothèque.

Boire et manger est toléré dans la limite du respect des documents, du mobilier et des locaux.

L'utilisation des téléphones mobiles est tolérée. Les conversations téléphoniques doivent se faire dans le respect des usagers ou du personnel, de préférence dans des lieux à l'écart.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque, sauf chiens guides d'aveugle et d'assistance.

Toute propagande politique, religieuse, commerciale ou syndicale est interdite dans les locaux ouverts au public.

V. APPLICATION DU REGLEMENT

ART. 21 Tout usager, par le fait de son inscription s'engage à se conformer au présent règlement ainsi qu'à la charte d'utilisation de la salle multimédia (affichés sur place) et accepte que soit conservé temporairement l'historique des documents empruntés.

ART. 22 Les bibliothécaires sont chargés de l'application du présent règlement. En cas de manquement grave, ils peuvent décider de l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive d'un usager, en particulier en cas de comportement agressif, insultant ou incommode. Dans les cas particulièrement graves, des plaintes pourront être déposées.

ART. 23 La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de vols ou détérioration d'objets personnels.

ART. 24 Un exemplaire est affiché en permanence au sein de la bibliothèque municipale.

ART. 25 Le règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

11/1 – DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE DE LA COMMUNE

La fonction de correspondant défense a été créée par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, au travers de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Cette mesure répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce à des actions de proximité.

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils disposent à ce titre d'un espace spécifique sur le site internet du ministère de la défense.

Leur mission s'organise autour de trois axes :

- les activités de défense (volontariat, préparations militaires, réserve militaire),
- le parcours de citoyenneté (enseignement de défense à l'école, recensement et journée d'appel de préparation à la défense),
- la mémoire et le patrimoine.

Il est proposé au conseil municipal :

- de pourvoir à cette désignation pour la commune de Mons en Barœul,
- de désigner en qualité de correspondant défense de la commune à compter du 1^{er} juillet 2024.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

14/1 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA RESTAURATION ET À LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ÉTAT CIVIL PROPOSÉ PAR LE CDG 59

En vertu de l'article R.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes ont l'obligation de faire relier les délibérations du conseil municipal et les arrêtés et décisions du Maire. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels pour la collectivité tant d'un point de vue historique que juridique peuvent nécessiter des opérations de restauration ou de numérisation appropriées. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire des communes, conformément à l'article L.2321-2 du CGCT.

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59) a décidé de constituer un groupement de commandes, dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres,
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens,
- la fourniture de papier permanent,
- la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le CDG 59 comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services. La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche de groupement de commandes s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CDG 59 en qualité de coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, conformément au modèle repris en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à compter du lancement et pour toute la durée des marchés conclus dans ce cadre.

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

**Convention constitutive du groupement de commandes
pour la restauration et la reliure
des actes administratifs et/ou de l'État civil**

Il est constitué entre les parties représentées par les soussignés,

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dont le siège est situé 14 rue Jeanne Maillotte, 59013 Lille Cedex, représenté par son Président, Monsieur Éric DURAND, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil d'administration, désigné ci-après, par les termes « le CDG 59 »,

ET

Les collectivités et établissements publics adhérents,
Représentés par les personnes habilitées à signer la présente convention par délibération de leur assemblée délibérante, désignés ci-après, par les termes « les adhérents »,

Un groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

PRÉAMBULE :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le code du patrimoine ;
Vu le code civil ;
Vu les dispositions inscrites dans l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Afin de répondre aux préoccupations concrètes des collectivités liées à l'obligation des collectivités et établissements publics d'assurer les frais nécessaires à une bonne conservation de leurs archives aussi bien technique que réglementaire, le CDG 59, en lien avec les Archives départementales du Nord, a constitué un groupement de commande permettant la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) dans le cadre de ce groupement.

La présente convention a pour objet de déterminer les règles de constitution et de fonctionnement du groupement et les obligations contractuelles des parties.

Article 1 - Objet

1.1 Objet de la convention

La présente convention qui prend acte du principe et de la création du groupement de commandes a pour objet :

- De définir les modalités de fonctionnement du groupement, la passation et l'exécution des marchés tel que précisé à l'article 1.2 de la présente convention ;
- De répartir les diverses tâches nécessaires à la préparation, la passation et l'exécution des marchés susvisés ;
- De définir les rapports et obligations de chacune des parties.

1.2 Objet des marchés visés par la présente convention

Le groupement constitué par la présente convention a pour objet de permettre à ses membres de bénéficier, à hauteur de leurs besoins propres, de prestations portant sur la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil par les collectivités et établissements publics du Nord.

Les marchés passés pour le compte du groupement de commandes auront pour objet les prestations suivantes :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives anciens et/ou la réalisation de reliures traditionnelles ;
- la fourniture de papier permanent ;

- des prestations de numérisation.

Article 2 - Durée

La présente convention prend effet à compter de son entrée en vigueur, consécutivement à sa signature par les membres du groupement, à sa transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture et à l'accomplissement des formalités de publication de droit commun.

La présente convention perdurera jusqu'à l'échéance des marchés publics concernés. Les marchés sont prévus pour une durée maximale de quatre ans.

Article 3 - Fonctionnement du groupement

3.1 Désignation d'un coordonnateur du groupement

- Identification du coordonnateur du groupement :

Le CDG 59 assure la coordination du groupement.

Le siège du CDG 59 est situé 14 rue Jeanne Maillotte, CS 71222, 59013 Lille Cedex.

- Missions du CDG 59, coordonnateur du groupement :

En qualité de coordonnateur du groupement, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de choix des prestataires de services, et ce, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, les adhérents donnent mandat au CDG 59 pour signer, notifier et exécuter les marchés susvisés au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

En conséquence, le CDG 59 est notamment chargé :

- De définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation en accord avec les membres adhérents du groupement de commandes ;
- De procéder au recensement et de centraliser les besoins des membres adhérents ;
- D'élaborer l'ensemble des pièces des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins préalablement recensés et définis ;
- De publier les avis d'appel public à la concurrence et d'attribution des marchés susvisés ;
- D'envoyer les dossiers de consultation aux candidat-es intéressé-es ;
- De gérer l'information auprès des candidat-es (réponse(s) aux questions des candidat-es, modifications et compléments apportés aux dossiers de consultation, etc.) ;
- De réceptionner les plis contenant les candidatures et les offres ;
- De procéder à l'ouverture et à l'examen des candidatures, et le cas échéant, de demander aux candidats de compléter leur candidature (pièces absentes ou incomplètes) ;
- De convoquer les membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement pour le choix du ou des titulaires ;
- D'analyser les offres et le cas échéant, de négocier ;
- De demander aux candidats auxquels il est envisagé d'attribuer les marchés la production des pièces énumérées aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique ;
- De la mise au point des composantes des marchés et notamment les demandes de pièces justificatives auprès des titulaires ;

- D'informer les candidats non retenus, dont la communication des motifs de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- De l'autorisation donnée au Président du CDG 59 pour signer l'ensemble des pièces de consultation ;
- De la rédaction des rapports de présentation des procédures de passation prévus aux articles R2184-1 à R2184-6 du Code de la commande publique ;
- De la transmission au service chargé du contrôle de légalité de la Préfecture ;
- De la notification des marchés aux titulaires ;
- De l'information des membres du groupement en ce qui concerne les éléments financiers des marchés et l'identité des titulaires retenus.

Une fois les marchés susvisés entrés en vigueur, le CDG 59 est mandaté pour s'assurer de leur bonne exécution au nom des adhérents. À ce titre, il assure notamment :

- Un rôle d'interface avec les prestataires retenus, garantissant l'adéquation entre les prescriptions énoncées dans les marchés susvisés et les prestations réalisées ;
- La gestion de tous les actes et pièces juridiques nécessaires à la bonne réalisation des marchés susvisés (exemple : acceptation et agrément d'éventuels sous-traitants) ;
- Le cas échéant, les opérations de reconduction expresse des marchés susvisés, la préparation et la passation d'avenants aux marchés susvisés.

Le CDG 59 s'engage à transmettre aux membres du groupement, sans délai, toute information relative aux marchés dont il aurait connaissance et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution des marchés susvisés.

Le CDG 59 tient à la disposition des membres du groupement les informations relatives à l'activité du groupement.

- *Fin de la mission du coordonnateur du groupement :*

La mission du CDG 59 prend fin à l'expiration de la présente convention.

3.2 Commission d'appel d'offres du groupement

Le CDG 59 reçoit mandat des adhérents pour signer, notifier et exécuter les marchés en leur nom.

La commission d'appel d'offres du CDG 59 est désignée commission d'appel d'offres du groupement en application des dispositions de l'article L1414-3 II du code général des collectivités territoriales.

Les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du groupement sont élaborés par le CDG 59 .

Article 4 - Obligations de chacun des membres du groupement

4.1 Définition des besoins

Chaque adhérent s'engage à évaluer ses besoins à l'aide du formulaire « grille de recensement des besoins » et les communiquer au coordonnateur du groupement.

Le service Archives du CDG 59 et les Archives départementales du Nord assistent si nécessaire les adhérents dans la définition de leurs besoins.

Cette définition des besoins n'engage pas la collectivité et n'a pas valeur de bon de commande.

4.1 Les obligations des adhérents

Les parties s'engagent à :

- Transmettre l'évaluation de leurs besoins avant le lancement des procédures de marché ;
- S'informer mutuellement de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés par les titulaires ou leurs sous-traitants ;
- Le cas échéant, régler les participations financières telles que définies à l'article 5 de la présente convention ;
- Transmettre au CDG 59 un bilan annuel de l'exécution des marchés.

Article 5 - Dispositions financières

5.1 Rémunération du CDG 59

La mission du CDG 59 comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

5.2 Exécution financière des marchés

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement sont fixés dans les marchés passés pour le compte de chacun des membres du groupement.

Les membres du groupement assurent l'exécution financière des prestations dont ils bénéficient dans le cadre du groupement de commandes.

Article 6 - Adhésion des membres et retrait

6.1 Les membres

La constitution du groupement de commandes ne devient définitive qu'après signature de la présente convention et transmission au service chargé du contrôle de légalité. Elle est valable pour la durée de validité de la présente convention.

6.2 Retrait d'adhérents au groupement

Chacune des parties peut se retirer du groupement. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante de l'adhérent qui fixe la date de sortie du groupement et des modalités financières.

Une copie de la délibération est notifiée à l'ensemble des membres du groupement.

6.3 Adhésion de nouveaux membres

Tout nouveau membre est réputé adhérer de plein droit aux stipulations de la présente convention, ainsi qu'à toute décision ou document opposable et applicable aux membres du groupement de commandes.

Aucune adhésion ne pourra être réalisée après le lancement d'une procédure de consultation et ce, jusqu'à son terme.

Article 7 - Modifications des termes de la présente convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par chacune des parties et devra être validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des adhérents au groupement. La modification ne prend effet que lorsque chacune des parties a approuvé les modifications.

Article 8 - Litiges

Toute contestation née de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les membres du groupement.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif compétent.

Article 9 - Pièces constitutives de la présente convention

Est annexée à la présente convention, la délibération de l'adhérent.

<p>Pour le CDG 59 Le Président, Éric DURAND</p> <p>Le</p> <p>Signature</p>	<p>Pour l'adhérent</p> <p>Le</p> <p>Signature</p>
--	--

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

14/2 – ACCORD PRÉALABLE POUR UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEM VILLE RENOUVELÉE DANS UNE SOCIÉTÉ DE PROJET

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », qui comporte de nouvelles mesures visant à renforcer le contrôle des collectivités territoriales et EPCI sur les SAEM/SPL dont ils sont actionnaires et leurs filiales,

Vu l'article L.1524-5 du CGCT qui prévoit désormais, à peine de nullité, que toute prise de participation directe d'une Société d'Economie Mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance,

Considérant que la Ville de Mons en Barœul dispose d'un siège au conseil d'administration de la SAEM Ville Renouvelée et doit donc, à ce titre, donner son accord par délibération pour la création de toutes filiales et autoriser toutes prises de participation de la SAEM Ville Renouvelée dans les sociétés dédiées,

Considérant que, par un courrier électronique en date du 30 mai 2024, la SAEM Ville Renouvelée a informé la Ville de Mons en Barœul qu'elle envisageait, par le biais de sa filiale Ville Renouvelée Investissement (SASU détenue à 100 %) de constituer avec la société iDéel (filiale de Rabot Dutilleul Construction) une société de projet.

Il s'agira d'une société de projet de type SCCV détenue à 40 % par la SASU Ville Renouvelée Investissement et à 60 % par la société iDéel. Cette société de projet sera dotée d'un capital social de 1 000 euros.

Cette démarche fait suite à la délibération n° 24-C-0104 adoptée par le conseil de la Métropole Européenne de Lille en date du 19 avril 2024, portant cession des immeubles Moreau et Fontenoy situés sur le territoire de la commune de Roubaix au profit du groupement SAEM Ville Renouvelée / iDéel et en vue de la réhabilitation de ces bâtiments, pour y développer 27 000 m² d'activité, bureaux et services.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SAEM Ville Renouvelée à réaliser la constitution de la société de projet envisagée dans ce cadre, ainsi que les prises de participation nécessaires dans les conditions reprises ci-avant.

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

14/3 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEM VILLE RENOUVELÉE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des Sociétés d'Économie Mixte locales dont elles sont actionnaires.

La Ville de Mons en Barœul est actionnaire de la Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) Ville Renouvelée et dispose d'un représentant au sein de son conseil d'administration.

Le rapport présenté à ce titre s'appuie sur le contenu du rapport d'activité produit par la SAEM Ville Renouvelée pour l'année 2023, ainsi que sur le contenu des rapports de gouvernance et de gestion pour l'année 2023. Ces différents documents sont fournis aux membres du conseil municipal en annexe de la présente délibération.

Les membres du conseil municipal sont également informés qu'ils peuvent consulter, sur simple demande auprès du Secrétariat Général, les états financiers de la structure ainsi que les annexes aux rapports de gouvernance et de gestion pour l'année 2023.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du rapport annuel du représentant de la commune au conseil d'administration de la SAEM Ville Renouvelée.

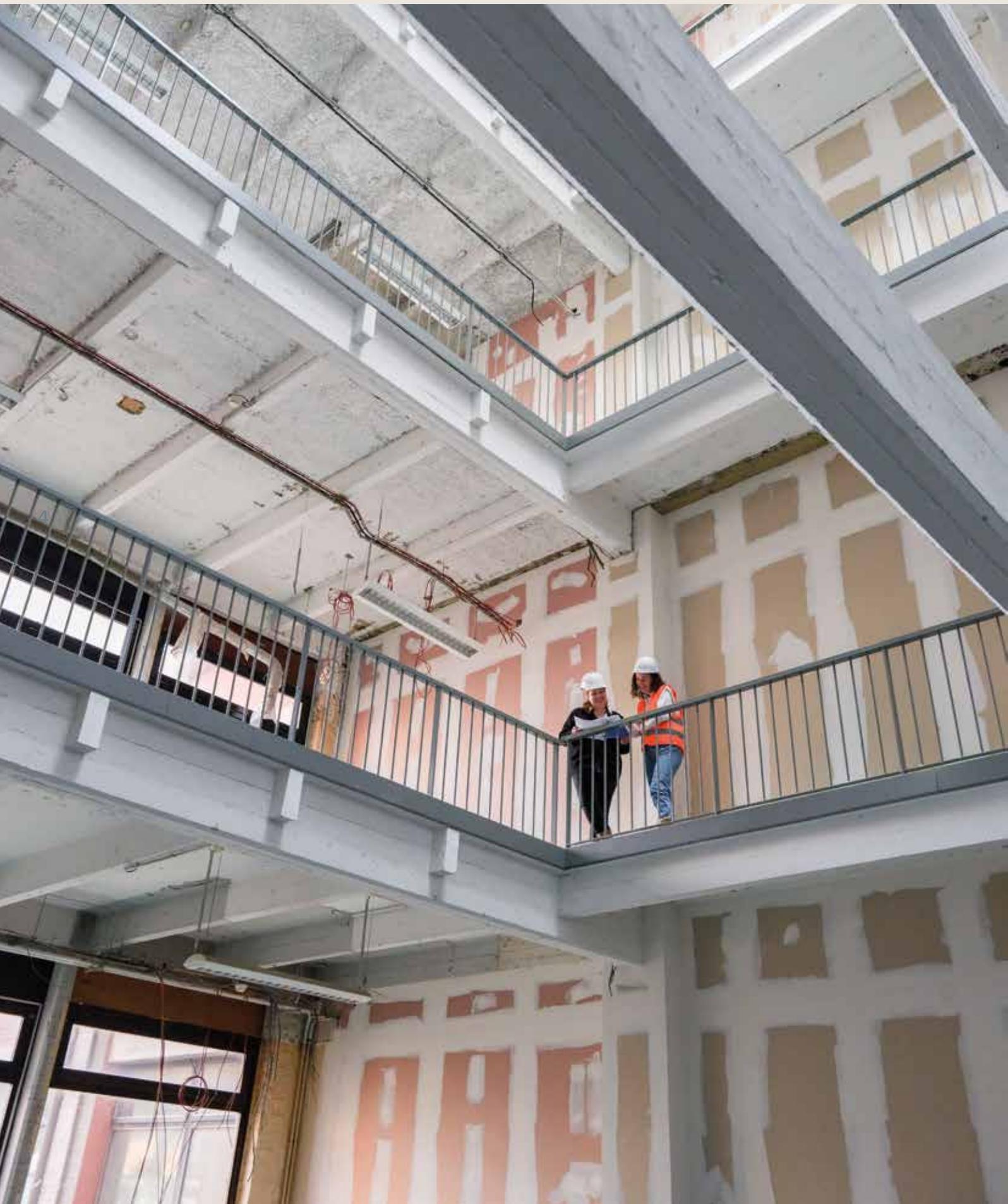
Activateur urbain

Rendre possibles de nouveaux instants de vi(II)e



Sommaire

06	Édito	
08	Cartographie des projets 2023	
10	Imaginer une ville durable	
	11 Aménager	
		Penser une ville plus vivante et respectueuse de son environnement
	12 Renouvellement urbain : 15 années pour transformer 126 ha en nouveaux espaces de vi(II)es	
	16 Loger	
		Penser l'attractivité résidentielle et la mixité sociale dans les quartiers
	18 Animer	
		Urbanisme temporaire : quand l'éphémère inspire la ville
	19 Innover	
		Un marché R&D pour innover en matière d'économie circulaire
20	Dynamiser l'attractivité et stimuler le développement économique	
	21 La Plaine Images	
		Créatrice de valeurs
	22 L'esport, un potentiel de développement remarquable pour le territoire	
	24 Nouvelles filières	
		Un campus hôtelier à Roubaix
	25 L'immobilier d'entreprises	
		Rester un outil stratégique de l'implantation d'entreprises
26	Promouvoir une mobilité durable	
	27 Stationnement et mobilité urbaine	
30	Bilan financier	



Activateur urbain

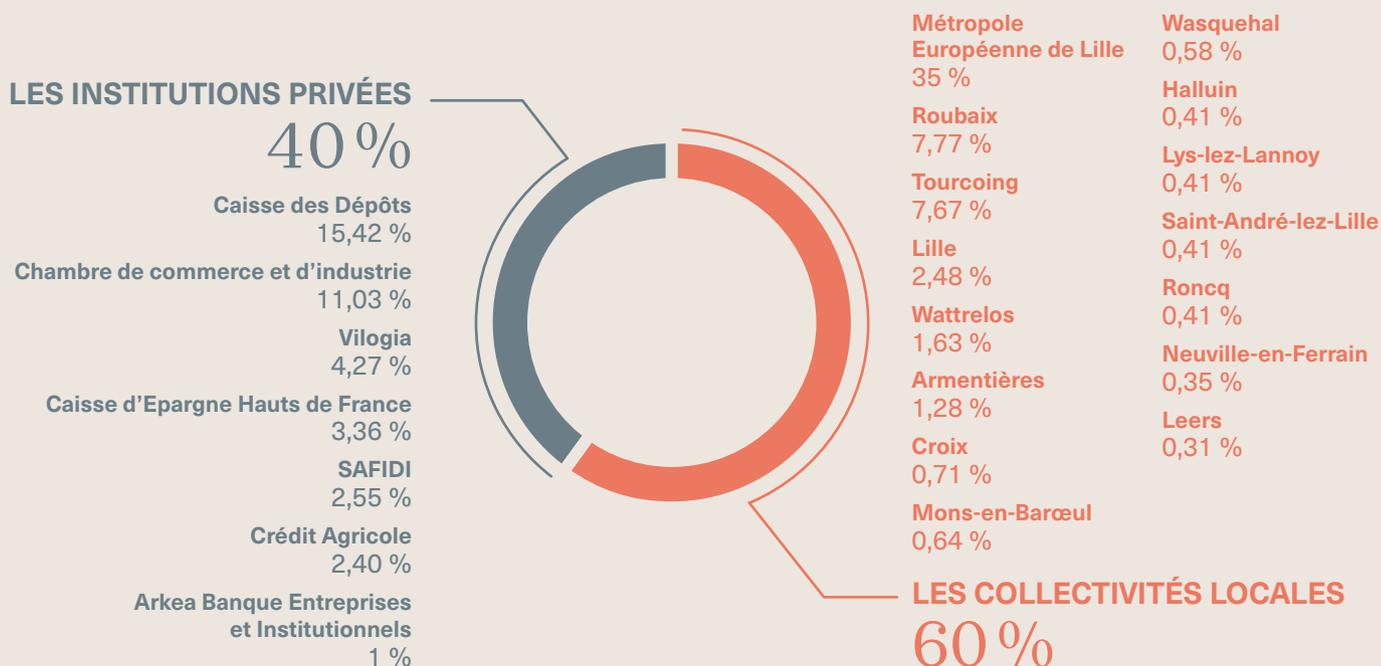
Ville Renouvelée est l'activateur urbain de la métropole lilloise. Outil de la Métropole Européenne de Lille, nous développons et rendons possibles de nouveaux espaces, de nouveaux instants de villes à travers nos différents champs d'actions : aménagement durable, renouvellement urbain, construction et promotion, immobilier d'entreprise, développement économique, stationnement et mobilité urbaine, animation de filières...

Notre perception de la ville sobre et innovante, notre volonté d'inscription dans le temps long, celui de la ville, le respect de l'histoire du territoire et du bien-être collectif guident notre action.

Notre diversité de services et notre double culture privée / publique (société d'économie mixte) nous permettent de mettre en place les conditions durables de réussite pour relever les défis du territoire et participer à son attractivité.

La force d'un actionnariat mixte

Entreprise publique locale, notre actionnariat mixte est le gage de notre engagement sans faille et quotidien pour permettre de réussir la transformation des territoires. Opérateur privé des collectivités publiques, nous allions la meilleure partie des deux pour répondre avec souplesse aux enjeux d'intérêts généraux.





6

Interview croisée

Isabelle Mariage
PRÉSIDENTE

Giuseppe Lo Monaco
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Quels sont les temps forts de l'année 2023 que vous retenir ?

Isabelle Mariage : En réfléchissant à l'année 2023, je suis profondément marquée par la collaboration fructueuse que nous avons entretenue avec nos partenaires et les collectivités. Ce travail en étroite coopération a été le moteur de nos avancées significatives sur le plan stratégique de notre entreprise. Ce temps de réflexion partagée nous a permis de définir avec précision nos ambitions pour la ville de demain et de nous réinventer afin de mieux répondre aux défis qui se dressent devant nous.

Ce qui a également retenu mon attention en 2023, ce sont les bénéfices concrets de nos projets sur les habitants. Les nombreuses inaugurations et les initiatives d'urbanisme temporaires que nous avons mises en œuvre ont permis de créer un lien direct et tangible avec les usagers. Et nous constatons l'impact positif de ces actions sur leur quotidien. L'année 2023 restera pour moi une année où nous avons su allier vision stratégique et proximité avec les habitants pour construire ensemble la ville de demain.

Giuseppe Lo Monaco : 2023 restera une année importante puisqu'avec l'ensemble des administrateurs, nous avons approuvé le nouveau plan stratégique qui fixe les ambitions de Ville Renouvelée pour les prochaines années. Ce plan stratégique renforcera nos missions historiques pour assurer leur pérennité et a pour ambition de diversifier nos activités. La redynamisation des cœurs de ville et la gestion des actifs commerciaux, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la requalification des zones d'activités économiques sont autant de nouveaux enjeux à développer pour accompagner au mieux les collectivités sur les problématiques urbaines et environnementales.

Outil de la Métropole Européenne de Lille, nous abordons cette nouvelle page de notre histoire en nous appuyant sur une équipe unie, pluridisciplinaire, complémentaire et, aujourd'hui, au complet avec notamment l'arrivée de nouveaux talents. Chaque réussite, chaque chiffre présenté dans ce rapport d'activité témoigne de l'engagement et de la contribution précieuse des 107 collaborateurs de Ville Renouvelée pour faire du territoire un acteur majeur du renouveau urbain.

Comment avons-nous intégré les préoccupations environnementales dans nos décisions d'aménagement en 2023 ?

Isabelle Mariage : Cela fait longtemps que nous intégrons activement les préoccupations environnementales dans nos projets, avec notamment la mise en place des cahiers de solutions environnementales sur certains de nos projets. Ces outils nous permettent de construire une ville responsable et durable, en adoptant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement. On retrouve également cette volonté dans la façon dont nous avons pensé notre futur siège sous l'angle RSE, en intégrant le label Osmoz.

Cependant, nous avons conscience que l'enjeu environnemental exige une ambition accrue. C'est pourquoi, nous souhaitons créer un référentiel de construction durable. Notre objectif est clair : aller au-delà des normes réglementaires en élevant les standards de durabilité en matière de construction, à l'échelle de l'ensemble des promoteurs opérant sur nos droits à construire.

Nous sommes convaincus que cette approche proactive contribuera à façonner une ville plus durable, résiliente et adaptée aux défis environnementaux. Nous nous devons d'être moteur à ce sujet et de contribuer à œuvrer en ce sens pour le bien-être des générations futures.

60

marchés publics

25

actes (5 promesses, 13 ventes, 7 acquisitions)

225 922

vues de nos publications sur LinkedIn

132

locataires en immobilier d'entreprises

51 091 m²

de projets économiques (signé, chantier ou livré)

745

nouveaux habitants accueillis sur nos projets

935 691

clients dans les parkings gérés par Ville Renouvelée Mobilité

Comment Ville Renouvelée garantit la qualité et la pertinence des projets dans ses opérations ?

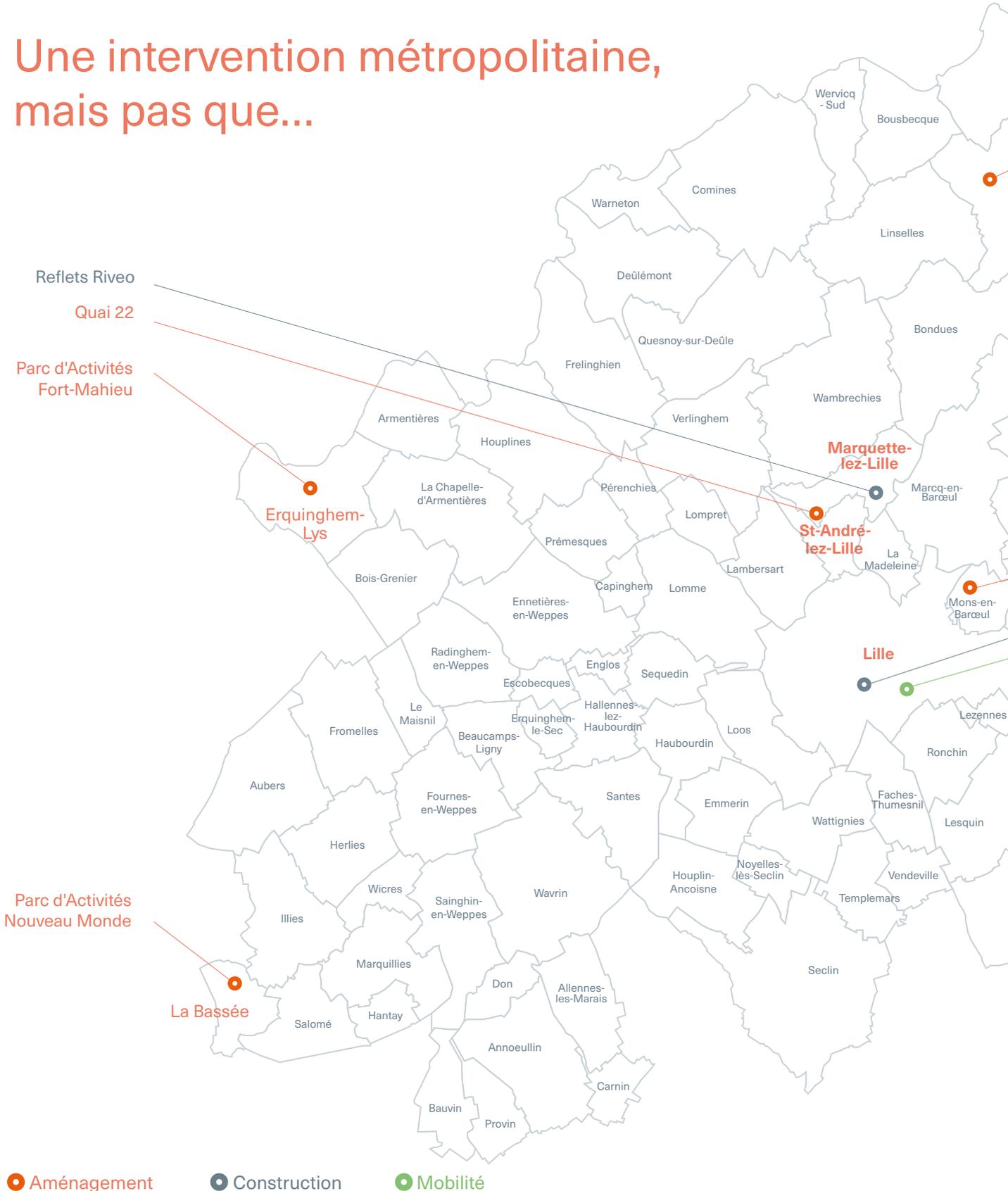
Giuseppe Lo Monaco : Notre approche va bien au-delà de la simple commercialisation de nos fonciers ou de nos biens. Nous sommes convaincus que chaque projet urbain est unique et nécessite une approche sur mesure pour répondre efficacement aux besoins des collectivités et des habitants. C'est pourquoi nous mettons en œuvre des méthodologies innovantes dans le but d'optimiser les résultats et d'augmenter la qualité des réalisations. Nous organisons notamment des workshops avec les promoteurs, des dialogues compétitifs et des appels à projets, autant de formats qui favorisent l'émergence d'idées novatrices et la mise en commun des expertises.

Cette approche dynamique nous incite à nous remettre en question en permanence. Nous refusons de nous contenter de ce que nous savons déjà faire, et nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue pour répondre aux enjeux toujours plus complexes et évolutifs de la ville de demain.

CARTOGRAPHIE DES PROJETS 2023

Une intervention métropolitaine, mais pas que...

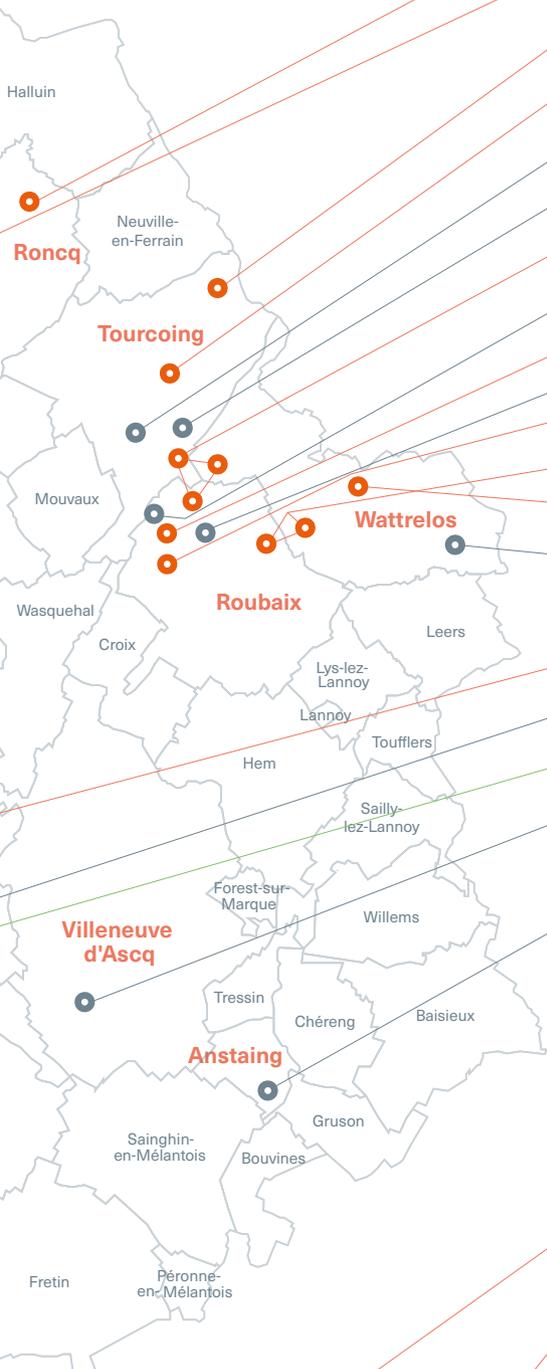
8



● Aménagement

● Construction

● Mobilité



Parc d'Activités Pierre Mauroy

Étude site Coubronne (centre-ville)

NPRU Bourgogne | Groupe scolaire Jacques Chirac | Centre social

Quadrilatère des Piscines | AMO programme de logements "Starter" | Nouveau siège Ville Renouvelée

AMO Complexe Sportif Léo Lagrange

Gare de Tourcoing

L'Union | Habiter demain | Campus sport

Le SMART

NPNRU Alma

Blanchemaille

Campus Gare

La Lainière

Quartier de l'Hippodrome

AMO Partenord Beltrame St Liévin

NPRU Nouveau Mons

Préfecture de Lille

Centre de la mobilité

AMO Université de Lille IUT A

Petit Paris (site Damafior)

Hôtel d'entreprises du Saubois

Les Pierres Blanches (clôture en cours)

Parc d'Activités 6 Marianne (clôture en cours)



St-Amand-les-Eaux

Denain

Escaudain

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR NOS ACTIONS

Retrouvez l'ensemble de nos projets sur notre site Internet :

www.ville-renouvelee.fr

Imaginer une ville durable

Aménager

Construire

Loger

Animer

Innover



AMÉNAGER

Penser une ville plus vivante et respectueuse de son environnement

Ville Renouvelée réinvente, transforme et recycle la ville dans une recherche continue d'innovation et de respect des politiques publiques locales. Notre volonté est de rendre chaque coin de la ville, du centre à la périphérie, plus agréable, durable et fonctionnel en lien avec les spécificités de chaque territoire. Nos équipes ont une vision de la ville centrée sur les habitants et usagers, pour que les aménagements et les constructions conçus aujourd'hui soient, demain, pleinement vécus et habités par les résidents, les travailleurs, les promeneurs...

Le Quadrilatère des piscines

Tourcoing (concession d'aménagement pour la ville de Tourcoing)

Nouveau quartier du centre-ville, le Quadrilatère des Piscines devient un véritable pôle attractif de la vie tourquennoise grâce aux logements, aux différents équipements, aux commerces, bureaux et activités et aux nouveaux espaces publics qui sortent de terre depuis 2016. De nombreux programmes ont déjà été livrés, faisant du secteur central le trait d'union avec le cœur de ville : un groupe scolaire (2019), un parking rénové (2021), un jardin design (2022), un centre multi-accueil (2022), une résidence de 55 logements avec ses trois cellules commerciales (2023), sans oublier la nouvelle promenade piétonne et les espaces publics requalifiés.

De l'autre côté de la rue Dewyn, le secteur Measure entre à son tour dans sa mue. L'année 2023 marque le lancement de cette deuxième phase de la concession d'aménagement. Le permis d'aménager ayant été accordé par la ville, nous avons pu désigner à l'issue d'appels d'offres, les entreprises lauréates des espaces publics dont les travaux vont débiter. Un travail partenarial avec la ville permettra de lancer, au premier semestre 2024, le tout premier appel à opérateurs pour la réalisation de 81 logements.

11

15 521 m²

d'espaces publics réalisés

420

logements au total dans le projet

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur le développement du secteur central du Quadrilatère des Piscines, qui dispose aujourd'hui de jolis espaces publics desservant les programmes sortis de terre, et ceux à venir. Maintenant, nous allons démarrer les travaux côté Measure. Cela va donner une nouvelle impulsion au projet !

Nina Schäfer,
RESPONSABLE D'OPÉRATIONS.



Projection du secteur Measure, Quadrilatère des Piscines - Tourcoing
(Maîtrise d'œuvre urbanistes : Atelier 9.81, Verdi, Slap).

Renouvellement urbain : 15 années pour transformer 126 ha en nouveaux espaces de vi(II)es

La Métropole Européenne de Lille a confié à Ville Renouvelée trois nouvelles concessions d'aménagement dans le cadre du NPNRU* : la Bourgogne à Tourcoing, le Nouveau Mons à Mons-en-Barœul et l'Alma à Roubaix.

12

Notre rôle est de rénover et revitaliser de manière harmonieuse ces quartiers en difficulté afin d'améliorer les conditions de vie des habitants en agissant sur plusieurs aspects comme le logement, l'emploi, les équipements et les espaces publics, l'environnement... À travers ces concessions, nous agissons également en faveur de l'inclusion sociale et de la mixité urbaine.

Pour permettre la réussite de ces projets et assurer la transformation positive de ces quartiers prioritaires, nous nous appuyons sur notre expérience de plus de 40 ans dans la revitalisation des quartiers, ainsi que sur notre connaissance des enjeux socio-économiques, politiques et environnementaux de la métropole lilloise. En 2023, nos équipes se sont mises en ordre de marche pour impulser la mise en œuvre de ces projets d'envergure.



Créer du lien social

Pour réussir la revitalisation des quartiers NPNRU, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension du fonctionnement urbain et des besoins du quartier. Ces projets urbains se font sur le temps long. Pour favoriser l'adhésion des habitants, il est primordial d'apporter des réponses aux préoccupations des usagers. Aujourd'hui, il faut aller plus loin que la seule gestion urbaine et sociale de proximité. Depuis plusieurs années, nous avons fait évoluer nos pratiques en expérimentant de nouvelles manières de faire, pour aller vers les habitants, et créer du lien social. L'urbanisme temporaire, c'est-à-dire le fait d'occuper et d'animer des fonciers vacants, de préfigurer les aménagements et les transformations à venir, est une approche que nous mettons au cœur de notre action. Nous pensons également que la communication est complémentaire à cette approche. Compréhensible et ludique, elle doit favoriser le déploiement du projet dans le quartier. Aujourd'hui, l'équipe projet est composée de toutes ces expertises complémentaires.

Véronique Buret,
DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT.



Le quartier de la Bourgogne à Tourcoing (Urbaniste en chef de projet de renouvellement urbain : Saison Menu).

La Bourgogne

Tourcoing

La nouvelle page de l'histoire de la Bourgogne est une chance de l'adapter à de nouveaux usages pour ses habitants, de renforcer son caractère verdoyant, d'améliorer le cadre de vie, le confort des logements et de construire de nouveaux équipements plus modernes.

En 2023, l'équipe a poursuivi le développement du projet : définition des stratégies par thématiques, articulation des procédures réglementaires et élaboration des feuilles de route. La finalisation des études d'avant-projet des espaces publics permet d'entrevoir le visage de la Bourgogne de demain, avec ses grands axes.

De premières avancées opérationnelles s'observent également en 2023 avec la démolition de l'ancienne école Chateaubriand qui laissera place à un groupe scolaire, le lancement des études pour l'extension du centre social et de la nouvelle crèche, le démarrage des actions d'urbanisme temporaire avec les habitants et la création d'une identité autour du projet pour favoriser l'adhésion des habitants.



POUR EN SAVOIR +



Le Nouveau Mons

Mons-en-Barœul

Il s'agit de faire du Nouveau Mons un espace où densité et qualité de vie se conjuguent harmonieusement en veillant à : réconcilier ville et nature ; proposer des logements neufs ou réhabilités de qualité, répondant aux enjeux climatiques ; contribuer au développement d'activités économiques ; et moderniser l'offre d'équipements publics. En 2023, l'AVP a été validé et les études d'impact se sont poursuivies afin de créer la ZAC en 2024. Pour favoriser la transition des fonciers libérés (comme c'est le cas pour la résidence Coty démolie en 2023), une stratégie d'urbanisme temporaire a été pensée. Elle viendra faire vivre le récit et l'identité visuelle du projet, travaillée en 2023.



POUR EN SAVOIR +



L'Alma

Roubaix

Ouvrir le quartier en créant de nouveaux lieux de rencontre, des espaces verts, retravailler les lieux qui génèrent de l'insécurité, construire et rénover des logements et des équipements qui répondent aux attentes des habitants, sont autant d'objectifs qui rassemblent les acteurs de ce projet. En 2023, nous avons démarré nos missions d'aménageur en poursuivant les études de l'urbaniste en chef et de la maîtrise d'œuvre pour finaliser l'AVP des espaces publics.

POUR EN SAVOIR +





14



01. Le quartier Campus Gare à Roubaix
(Urbaniste en chef : Saison Menu).

02. L'espace coworking de la nouvelle résidence
Adrienne Bolland (GBL Architectes).

03. L'événement "dép'art urbain 2" sur le rooftop
du parking de la gare de Roubaix.

CAMPUS GARE

Une année 2023 fructueuse entre livraisons, chantiers et nouveaux horizons !

Roubaix (concession d'aménagement pour la Métropole Européenne de Lille)

Cela commence par un événement festif autour de l'art urbain sur le rooftop du parking de la gare en juin dernier. Une première dans ce lieu atypique, qui offre une vue panoramique sur les toits de la ville aux 1 000 cheminées. La dynamique s'est poursuivie avec la livraison de 165 chambres étudiantes par le promoteur Cogedim. Une résidence tout confort (salle de sport, coworking, espace détente, laverie, espaces verts...) qui répond à l'offre de formation qui est, dans le secteur, dense et attractive avec des écoles de renommée internationale.

Non loin de là, le groupe 3F Notre Logis a poursuivi la construction de sa nouvelle résidence de 40 logements locatifs sociaux dont la livraison est prévue mi 2024. Enfin, le groupe Vatel (management hôtelier) a signé en fin d'année l'implantation de son nouveau campus "Vatel academy" de 13 000 m² à l'horizon 2027 (plus d'infos page 22). Une étape importante dans l'aboutissement de ce nouvel espace, car il s'agissait des derniers fonciers disponibles.



- 01. Un appel à projets a été lancé en 2023 pour sélectionner l'opérateur qui transformera l'émblématique site Terken à l'Union (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos).
- 02. Le futur siège de Ville Renouvelée : un bâtiment démonstrateur avec une architecture sobre et vertueuse au cœur du Quadrilatère des Piscines à Tourcoing pour 2026. Le bâtiment accueillera aussi la maison des associations et une salle polyvalente (Blau architectes).
- 03. À Anstaing, un ambitieux éco-quartier alliant habitat diversifié, commerces et bureaux.
- 04. La future voie verte de la Lainière.



PETIT PARIS

D'un site industriel à un quartier de vi(II)e

Anstaing (co-promotion avec Demathieu & Bard)

Au programme de la reconversion de l'ancien site industriel Damafloor à Anstaing : 30 logements seniors, 32 maisons (accession et locatif social), 15 logements collectifs (locatif social), des commerces, des bureaux et des activités. Véritable projet vertueux qui mêle qualité urbaine, intégration harmonieuse dans l'existant, développement de l'économie locale, développement de dynamiques solidaires, le projet sera alimenté par une chaufferie biomasse collective qui fonctionnera à 100 % en granulés bois issus du recyclage de palettes, produits à moins de 50 km. Une idée ingénieuse qui garantit des prix bas et stables pour les habitants. Petit Paris a été distingué par une pyramide de l'innovation industrielle fin 2023, remise par la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France.

LA LAINIÈRE

Métamorphose d'un ancien fleuron du textile en quartier de vie et de travail

Roubaix, Wattrelos (concession d'aménagement pour la Métropole Européenne de Lille)

La Lainière, c'est l'histoire d'un ancien fleuron de l'industrie du textile qui, plus de vingt ans après, réécrit son histoire en (re)devenant un quartier d'activité habité où salariés et habitants se côtoient... En 2023, des projets se sont concrétisés comme le lancement de la première phase du programme mixte tertiaire/activités de 10 600 m² de SPIRIT entreprises. Côté espaces publics, 80 % des aménagements ont été finalisés l'an passé, avec notamment le démarrage des travaux de la voie verte qui prendra place sur l'ancienne voie ferrée (printemps 2024). Enfin, Tisserin promotion a débuté son chantier de construction de 69 logements qui seront occupés à l'automne 2025.

LOGER

Penser l'attractivité résidentielle et la mixité sociale dans les quartiers

Activateur urbain de la métropole, nous attachons une attention particulière au logement. À travers nos opérations, nous nous engageons à promouvoir le logement dans les quartiers que nous transformons pour renforcer l'attrait résidentiel du territoire. Notre priorité est de créer des logements offrant une belle qualité de vie, de favoriser la diversité sociale et de répondre aux demandes croissantes en matière de logement.

Habiter l'Union, sous toutes ses formes

Le quartier de l'Union, à la croisée de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, se transforme aujourd'hui en un quartier vivant, dynamique et attractif mêlant habitat, activités économiques et espaces naturels, dans un cadre paysager remarquable. Différents projets ont fait l'actualité en 2023 :

- la résidence Cime & Parc (Icade) de 223 logements collectifs et individuels (locatif et accession) a été livrée à l'été. L'événement "bienvenue à l'Union" a été organisé à l'automne pour accueillir chaleureusement ses habitants ;

- en juin dernier, nous posons la première pierre du programme "Nouvel'Aire", développé par Carrere, pour de l'accession à la propriété (96 logements), et le bailleur social ICF Habitat Nord-Est (45 logements) ;
- nous avons cédé à Nacarat un foncier pour la réalisation d'un nouveau programme de 85 logements et une cellule d'activités ;
- côté logements étudiants, le quartier de l'Union a accueilli deux projets majeurs avec les campus ARTFX (livré) et esport (en chantier) ;
- le chantier en cours du programme mixte (co-living et foyer) de Name Immobilier
- le démarrage en novembre de la construction d'un foyer pour jeunes femmes en difficulté qui sera géré par l'Afeji).

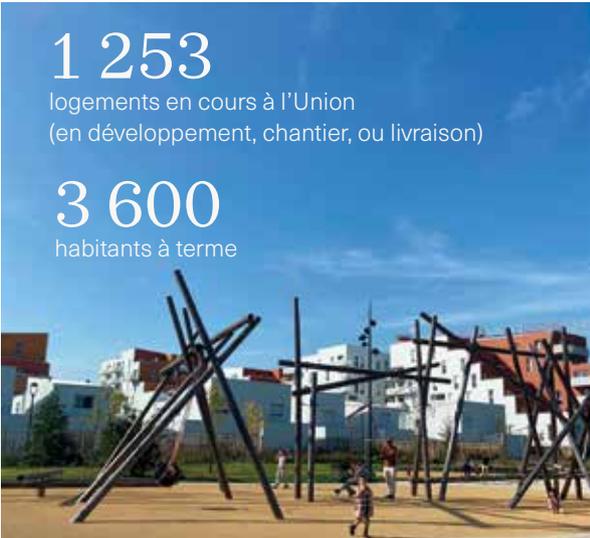
16

1 253

logements en cours à l'Union
(en développement, chantier, ou livraison)

3 600

habitants à terme



L'Union est le quartier de la diversité des modes d'habitat. Cela nous permet de répondre aux besoins de profils variés : des familles, des jeunes ménages, des étudiants, des personnes seules... Ces projets proposent des logements plus confortables, en lien avec les défis environnementaux de la société. Plus tard, ils seront complétés par une offre de loisirs, de restauration, de commerces de proximité, de services à la personne...

Marie-Gabrielle Xavier,
CHEFFE DE PROJET UNION.

Bienvenue à l'Union ! (accueil des nouveaux habitants).



- 01.** Trois nouveaux programmes de logements sont en construction dans le quartier de l'Hippodrome à Wattlelos - perspective : programme LMH de 44 logements. (Architecte : KVDS).
- 02.** La ville de Tourcoing, aux côtés de CDC Habitat et de Ville Renouvelée, a inauguré le jeudi 13 juillet 2023 la nouvelle résidence de 46 logements du Quadrilatère de Piscines : le starter (Architecte : Tandem +).
- 03.** Le futur programme de 69 logements (53 collectifs et 16 maisons) développé par Tisserin à la Lainière à Wattlelos. (Architecte : Handouche & Bréard).



Comment habiter demain ?

Dans le cadre de l'initiative de la Métropole Européenne de Lille visant à promouvoir l'habitat collectif innovant, un dialogue compétitif sur le thème "Habiter demain" a été lancé début 2023, sur les lots PL 5 et 6 de l'Union. En collaboration avec LMH, nous sommes engagés dans une démarche de co-promotion, pour la conception et la production de logements collectifs. Au sein de ce programme comprenant 200 logements, nous aspirons à développer un modèle abordable et pertinent, mettant l'accent sur la qualité d'usage. Trois équipes ont été retenues pour la suite du dialogue. Le lauréat sera désigné fin 2024.



- 01. Des ateliers ont été proposés aux riverains à proximité de la future voie verte de la Lainière.
- 02. L'open air de la Tossée à l'Union a réuni plus de 1 500 festivaliers le temps d'un week-end festif (gestion transitoire).



ANIMER

Urbanisme temporaire : quand l'éphémère inspire la ville

18

Les actions d'activation, d'animation et de gestion transitoire de Ville Renouvelée sont pensées au service du renouveau de l'aménagement du territoire, comme une opportunité de soutenir la transition des villes au travers des espaces vacants. Cet urbanisme peut être éphémère via une occupation dans l'attente d'un renouveau déjà figé, ou il peut être préfigurateur de nouveaux usages à imaginer ensemble, au service d'une ville désirable et résiliente.



Une allée pensée par les enfants

Longeant le centre social, l'école sainte Clotilde d'une part et le futur groupe scolaire Jacques Chirac d'autre part, c'est un chemin piéton très fréquenté par les familles. Baptisé "allée des enfants" par les habitants, il fera l'objet d'une rénovation complète dans le cadre du NPNRU dans les mois à venir. D'ici là, nous avons proposé aux enfants des "copains de la planète" d'imaginer des aménagements ludiques et temporaires pour égayer l'espace. C'est ainsi qu'Amel, Inès, Giulian, Ayoub, Sacha, Abdelmalik et Enzo ont joué les urbanistes en herbe pendant des ateliers organisés à l'automne 2023 et animés par Récréations urbaines, en partenariat avec le centre social. Rendez-vous au printemps 2024 pour découvrir l'ensemble de ces aménagements qui viendront faire de La Bourgogne et son allée des enfants un paysage où il fait bon grandir.

L'Union en mouvements

L'Union en mouvements est un dispositif participatif d'animation conforté l'an passé avec un travail autour de la gouvernance : acteurs du territoire, financeurs et Ville Renouvelée. L'objectif : faire de l'Union un quartier peuplé et animé à travers l'activation des nouveaux espaces publics et ceux encore en transition. L'ingénierie de ce dispositif est portée par Ville Renouvelée, accompagnée par la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature. En 2023, 30 associations locales ont participé à l'Union en mouvements, proposant 23 événements d'avril à novembre.



INNOVER

Un marché R&D pour innover en matière d'économie circulaire

Les activités du bâtiment et des travaux publics génèrent en moyenne près de 230 millions de tonnes de déchets par an. Soit près de deux-tiers des déchets produits en France. Face à ce constat, au contexte réglementaire contraignant et à l'augmentation des coûts des matériaux, nous avons mandaté l'entreprise Néo-Eco pour nous accompagner dans cette démarche. Blandine Lebourg, responsable innovation et maîtrise d'usage chez Ville Renouvelée, répond à nos questions.

À quoi sert ce marché de R&D ?

L'économie circulaire concerne toute la chaîne de valeur sur laquelle nous intervenons. L'idée est simple : développer une méthodologie vertueuse à partir d'un projet test pour créer un guide de l'économie circulaire et l'appliquer ensuite à l'échelle de l'entreprise.



Le futur groupe scolaire Jacques Chirac de la Bourgogne est le projet pilote de ce marché R&D.

Penser la ville durable c'est bien, se donner les moyens de la faire, c'est mieux ! Nous avons mis en place en 2023 un marché de recherche et développement pour innover en matière d'urbanisme circulaire.

Comment ce partenariat contribue-t-il à relever les défis de la gestion durable des matériaux et du réemploi ?

Ce partenariat aborde trois grands enjeux : identifier et connaître nos gisements, les filières existantes et créer des synergies avec les acteurs locaux ; imaginer une plateforme de transformation des gisements excédentaires à partir de ces nouveaux matériaux ; et enfin mener une opération pilote de déconstruction - reconstruction.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans ce projet ?

Nous finalisons le premier volet de recherche sur nos gisements, les filières et les synergies, le pilote est en cours et d'autres expérimentations sont à l'étude afin de déterminer les opportunités de la création de la plateforme. À travers ce projet, nous souhaitons contribuer, à notre niveau, à la création d'un écosystème durable de filières de l'économie circulaire sur la métropole lilloise.



Blandine Lebourg,
RESPONSABLE
INNOVATION ET
MAÎTRISE D'USAGE.

Dynamiser l'attractivité et stimuler le développement économique

Plaine Images

Filières d'excellence

Implantations

Immobilier d'entreprises





LA PLAINE IMAGES

Créatrice de valeurs

Aider à entreprendre

La Plaine Images développe deux dispositifs permettant de repérer et révéler les talents du territoire sur les sujets de l'entrepreneuriat et des métiers des industries créatives. La **"Fabrique à Entreprendre"**, financée par la Métropole Européenne de Lille, est pensée pour faire de l'Imaginarium, le bâtiment totem de la Plaine Images, un lieu ressource et relais pour accompagner tous types de porteurs de projet.

La **"Cité éducative de Tourcoing"** est co-pilotée par la préfecture du Nord, le rectorat de l'Académie de Lille et la Ville de Tourcoing. Objectifs : promouvoir la continuité pédagogique et ouvrir le champ des possibles pour les jeunes Tourquennois de 0 à 25 ans.

Les deux dispositifs ont connu une année particulièrement dynamique. En 2023 La "Fabrique à entreprendre" a orienté 135 personnes, dont 70 % issues des quartiers prioritaires de la ville. Cela donne du sens avec les missions de Ville Renouvelée, notamment avec les projets NPNRU. Nous avons concentré nos efforts sur la création de synergies entre les porteurs de projets à travers une programmation d'événements variés qui ont accueilli 128 personnes. Cité éducative a permis de sensibiliser 432 collégiens et lycéens à l'entrepreneuriat, et 259 aux métiers des industries culturelles et créatives. Cette année, un événement phare a été organisé à la Préfecture du Nord, les "Mois Quartiers", permettant

La Plaine Images est un lieu de développement économique dédié aux industries créatives, situé à Roubaix et Tourcoing : audiovisuel, jeu, réalité augmentée et virtuelle, design. De la start-up à l'entreprise internationale, la structure a pour objectif d'accélérer l'innovation et le business. Ce lieu unique en Europe a été lancé en 2012 par Ville Renouvelée pour créer des solutions au service d'un projet MEL, tourné vers l'attractivité territoriale. La Plaine Images est un espace de ville créateur de valeurs.



à une centaine de jeunes d'assister à des speed-meeting avec des entrepreneurs et de découvrir un symbole de la vie citoyenne. À travers ces deux dispositifs,

la Plaine Images a contribué à la création de quinze entreprises, dont dix basées à Tourcoing, principalement dans les domaines du bien-être, du BTP, de l'artisanat... Indirectement, grâce à ces jeunes talents, nous créons de la valeur sur le territoire, et c'est une véritable satisfaction.

Thibaud Chivet,
ANIMATEUR ENTREPRENEURIAT
À LA PLAINE IMAGES.

21

Un programme de création d'entreprises innovantes

Take-off, l'incubateur de la Plaine Images, a évolué en 2023. Ce tremplin pour les entrepreneurs des industries créatives (de la musique au jeu vidéo), qui propose un accompagnement et un réseau pour faire décoller leur idée d'entreprise, propose désormais une période de pré-incubation de trois mois. Cette phase supplémentaire, qui s'ajoute aux phases d'incubation (conception) et d'accélération, permet de travailler en amont : étude de marché, prototypage, business model...

52

projets pré-incubés

62

projets incubés accompagnés

L'esport, un potentiel de développement remarquable pour le territoire

La deuxième phase de la Plaine Images lancée par Ville Renouvelée à Roubaix et Tourcoing va accueillir d'ici l'été 2025 un tout nouveau campus esport. Ce complexe polyvalent de 10 500 m², situé dans le quartier de l'Union, le long du quai de Boulogne, regroupera trois programmes indépendants dans un seul et même bâtiment moderne et confortable.

Avec l'arrivée de ce campus esport, en plus de celui d'ARTFX et de Pôle IIID (Piktura), la Plaine Images poursuit son expansion, au-delà de son site historique. Ce projet illustre parfaitement son ambition de positionner durablement la Métropole Européenne de Lille et la Région des Hauts-de-France comme territoire de premier rang des industries créatives en Europe.

22

Les acteurs du projet

Ce projet est porté par Idéel (promoteur), et financé par CDC Habitat (investisseur). Le chantier est réalisé par Rabot Dutilleul Construction. Ville Renouvelée accompagne Idéel par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est l'agence Atelier 9.81 qui a imaginé ce complexe, avec le principe d'un rez-de-chaussée actif afin de dynamiser l'espace public et d'assurer l'ouverture sur le quartier et ses habitants.

Un projet audacieux et moderne

Le campus sera composé :

- d'une résidence étudiante de 8 412 m² avec 280 logements (gestion par Twenty Campus by Sergic), équipée d'une salle de fitness, d'une cafétéria, d'une salle de musique, d'un espace détente, d'un espace de co-learning ;
- d'un centre de formation avec sept salles de classe, sur une surface de 674 m² ;
- d'un centre esport conçu pour les passionnés de jeux vidéo et les amateurs de compétition en ligne avec une aréna pouvant accueillir jusqu'à 150 spectateurs, un espace gaming, deux salles de sport, un game hub. Le centre esport sera exploité par BigC, expert espagnol en esport.

Le campus esport s'inscrit dans la continuité de ce qu'on fait déjà à la Plaine Images : soutenir et développer l'écosystème des industries créatives. Ce ne sera pas qu'un pôle d'entraînement : il y aura aussi une partie ouverte sur le quartier avec l'aréna et des liens seront tissés avec les clubs esport métropolitains.

Emmanuel Delamarre,
DIRECTEUR DE LA PLAINE IMAGES.



Perspective du futur campus esport (Architecte : Atelier 9.81).

51 091 m²

de projets économiques en 2023
(signatures, chantiers, livraisons)



Accompagner les entreprises dans leur développement

Ville Renouvelée joue un rôle central dans le soutien au développement des entreprises sur le territoire en leur offrant un environnement favorable à leur croissance et en les accompagnant tout au long de leur parcours résidentiel. De l'Union à Quai 22, l'année 2023 a été particulièrement active avec pas moins de 51 091 m² de projets économiques (signatures, chantiers, livraisons). Petit tour d'horizon de certains de ces projets.

- 01.** Quiétudes est le nouveau programme de bureaux en développement situé dans le parc tertiaire Rivéto à Marquette-lez-Lille. Composé de deux bâtiments disponibles à la vente ou à la location pour tout type d'entreprises, ce programme bénéficie d'un emplacement privilégié en bord de Deûle (TAG atelier d'architecture).
- 02.** Composé de structures bois, une première à cette échelle sur le territoire, l'impressionnant nouveau siège de Dalkia (GBL Architectes) a été livré en 2023 dans le nouveau quartier Quai 22 à Saint-André-lez-Lille que nous aménageons avec Linkcity et Nhood.
- 03.** Le Smart est le nouvel immeuble de bureaux livré en 2023 au cœur de la Plaine Images. Il a été pensé pour faciliter la vie de ceux qui y travaillent et pour s'adapter à toutes les configurations (Architecte : Saison Menu).
- 04.** En 2023, Spirit a démarré son chantier de campus d'entreprises de 8 866 m² pour des activités et bureaux destinés à la location. La livraison d'une première phase est prévue en 2024.
- 05.** En octobre 2023, nous inaugurons le nouveau campus ARTFX, école de cinéma et d'animation (Architecte : Valode & Pistre). La Plaine Images n'a pas été choisie par hasard pour cette implantation qui participe activement au rayonnement économique du territoire.



NOUVELLES FILIÈRES

Un campus hôtelier à Roubaix

L'année 2023 s'est achevée avec la signature d'un projet économique prestigieux pour le quartier Campus Gare à Roubaix. Le groupe Vatel, école hôtelière renommée, y ouvrira un campus "Vatel Academy" en 2027.

24

Cette implantation s'inscrit dans la dynamique croissante de la métropole lilloise en tant que pôle universitaire majeur, fort de ses 125 000 étudiants. Après l'arrivée récente du campus ARTFX et le projet à venir de Piktura, le campus Vatel ajoutera une nouvelle dimension à cet élan éducatif.

Le campus de 13 000 m² offrira des formations de qualité dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, et de la cuisine. Les installations comprendront une école, un hôtel et un restaurant

d'application, un foodcourt-foyer, une résidence étudiante et des logements en co-living. Plus qu'un campus, cette école proposera de véritables lieux de vie à la fois pour les étudiants, mais également pour les habitants qui pourront profiter du food court et du restaurant d'application.

Cette réalisation est le fruit d'une collaboration fructueuse entre le Groupe Vatel, Groupe Partim, Océanis Promotion (Uxco Group), la Métropole Européenne de Lille, la ville de Roubaix, l'agence d'attractivité Hello Lille, et Ville Renouvelée.

L'innovation dans le tourisme

Créé en 2023 et hébergé à Plaine Images, le projet Hauts-de-France Innovation Tourisme a pour vocation d'être la première plateforme dédiée à l'innovation actionnable dans la filière tourisme des Hauts-de-France. Son objectif est de fédérer tous les acteurs du tourisme (offices de tourisme, entrepreneurs, hôteliers, prestataires d'activités...) autour de projets innovants qui permettent de penser le tourisme de demain en créant des synergies positives pour toutes les parties prenantes du tourisme : professionnels, touristes, habitants et territoires. L'équipe s'est constituée en 2023, afin de développer ce projet indéniablement tourné vers l'innovation.

Les femmes et les hommes du groupe Vatel se retrouvent autour de cinq valeurs fondamentales : le partage, l'ouverture, l'engagement, le respect et la bienveillance. Notre objectif est que les diplômés Vatel puissent, à l'issue de leur cursus, contribuer au développement de leur pays, de leur région, en soutenant l'économie touristique locale. Nous sommes très heureux de nous implanter dans ce beau territoire de la métropole lilloise à Roubaix.

Karine Sebban-Benzazon,
PRÉSIDENTE DU GROUPE VATEL.

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rester un outil stratégique de l'implantation d'entreprises

Ville Renouvelée porte et gère 37 000 m² d'immobilier au service des écosystèmes économiques pour accompagner les entreprises et les filières dans leur développement. À ce jour, plus de 175 entrepreneurs nous font confiance pour développer leur activité économique au sein de nos biens.

Du studio créatif à l'industrie textile, nous nous adaptons au secteur d'activités avec une offre de bureaux, de locaux d'activités mais aussi de commerces (immeubles tertiaires, hôtels d'entreprises, commerces, locaux d'activités ou industriels...). Avec notre équipe dédiée de dix personnes, nous proposons une diversité de services : la gestion locative et technique, l'animation, l'activité de syndic de copropriété...

Notre stratégie 2023 s'est orientée vers la diversification de nos activités et de nos services. C'est le cas par exemple avec la gestion d'une Aful (Association foncière urbaine libre) pour un parking privé à l'Union, partagé entre les entreprises et les habitants.

Transformer les ailes de la gare en centre d'affaires

Une nouvelle concession nous a été confiée le 23 octobre 2023 pour l'aménagement et la gestion des ailes de la gare de Tourcoing. Notre équipe construction et maîtrise d'ouvrage pilote la rénovation intérieure de 1 600 m². Ces espaces sont destinés à accueillir des services, des commerces, des bureaux et de la restauration. Leur gestion et commercialisation seront assurées par notre équipe immobilière pour les treize années à venir. Les études d'avant-projet sont en cours, pour une réalisation des travaux en 2025. L'objectif est de faire de ce lieu un nouveau centre d'affaires haut de gamme grâce aux atouts dont il dispose (accès gare et métro, commerces, services...). La qualité de rénovation sera soignée afin de rendre à ces bâtiments leur allure patrimoniale (Architecte : Agence Nathalie T'kint).

25

Un taux d'occupation à

94 %

37 284 m²

de surface locative gérée

29

immeubles

DÉCOUVREZ NOS OPPORTUNITÉS D'IMPLANTATION DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE SUR NOTRE SITE :



Promouvoir une mobilité durable

Déplacements

Stationnements

Gestion

26

k i n g d e l a g a r e

1m90



Stationnement et mobilité urbaine

Depuis maintenant 28 ans, notre expertise dans le domaine de la mobilité s'est consolidée. Nous intervenons dans la construction de parkings, l'exploitation et la gestion des stationnements en ouvrage ou en voirie, ainsi que dans le déploiement de services adaptés aux besoins des citoyens.

Des parkings mutables pour optimiser l'espace urbain

Au-delà de leur fonction première, la caractéristique des parkings que nous construisons et exploitons dans nos opérations d'aménagement réside dans leur conception structurelle, qui en fait des équipements mutables qui s'adapteront aux besoins et usages de la ville en transition.

C'est le cas du parking de la Tossée dans le quartier de l'Union, qui est bien plus qu'un simple parking. Il est effectivement mutable en immeuble de bureaux. Imaginé par l'agence Tank Architectes, le parking se compose d'une seule structure de béton, sur l'ensemble de l'îlot. Cela permet d'imaginer plus tard une programmation mixte de bureaux et de parkings selon les besoins à venir.



Sa trame répétitive et ses hauteurs sous plafond ont été pensées pour permettre cette mutation. Le parking de la Plaine Images, des agences De Alzua+ architectures et Ekoa, est également mutable.

La construction de parkings mutables présente un moyen innovant et efficace d'optimiser l'utilisation de l'espace urbain, tout en répondant aux besoins changeants des utilisateurs et en favorisant une approche durable du développement immobilier.

8

parkings gérés pour la Métropole Européenne de Lille et la ville de Roubaix

5 500

places

3 500

abonnés

Une qualité de service certifiée

L'excellence et la continuité de service aux utilisateurs sont les maîtres mots de notre politique, récompensée par une certification ISO 9001 renouvelée en septembre 2023. La propreté, la sûreté, la sécurité, l'accueil sont autant de facteurs déterminants pour la satisfaction de notre clientèle, auxquels nous accordons une place centrale.

Un troisième parking silo pour l'écoquartier de l'Union

Pour répondre aux enjeux de l'écoquartier de l'Union, économe en termes de stationnement, un troisième parking silo mutable a été livré : le parking du parc. Ce parc de 252 places est destiné aux logements réalisés par les promoteurs Icade et Carrere et à de futurs locaux tertiaires. Au rez-de-chaussée, une conciergerie, propriété des membres de la copropriété, sera proposée avec un local vélos attenant : cet espace pourra être Point relais ou encore accueillir la livraison de paniers maraîchers. Côté architecture, le parking s'intègre parfaitement dans l'environnement urbain notamment avec son jeu de bandeaux horizontaux, de rampes apparentes, de double hauteur et de boîte intérieure colorée. Il se distingue également par la végétalisation de sa façade principale et la qualité de ses espaces.

À l'Union, la mobilité a été pensée différemment. Un parti-pris fort en termes d'aménagement et d'équipement est défendu pour faire de ce quartier le premier espace de ville de la métropole lilloise où circuler n'est pas synonyme de voiture. Ici tout est pensé et réalisé pour réduire son empreinte sur l'espace public. On privilégie la qualité paysagère des aménagements pour permettre de véritables et confortables circulations cyclistes et piétonnes. La création de parkings silos mutables, la gestion du stationnement et évidemment la connexion et le maillage fin avec les solutions de transports en commun permettent de circuler autrement.

Ce nouvel ouvrage répond à la politique de stationnement et de mobilité de l'Union, qui vise à réduire au maximum l'impact de la voiture par la création de parkings de proximité, proches des logements ou des bureaux.

Jean-Pierre Grisey,
DIRECTEUR DE VILLE RENOUVELÉE MOBILITÉ.

28

Une seconde extension du stationnement payant à Roubaix

Dans le cadre de notre DSP pour la gestion du stationnement en voirie à Roubaix, nous avons mis en place en septembre dernier, une extension de stationnements payants de 717 places dans plusieurs zones de la ville. Trouver plus facilement une place pour se garer près de son domicile ou d'un commerce, c'est l'objectif de cette nouvelle extension. Il s'agit de la seconde phase après la mise en place, début 2022, d'une première extension permettant de décongestionner l'espace public, de lutter contre les incivilités et la fraude, de favoriser la rotation des véhicules, d'inciter à l'usage des mobilités douces (marche, vélo, trottinette) et d'investir les parkings en ouvrage au sein ou en marge des secteurs payants.



Mise en place d'un contrôle automatique

En lien avec l'extension des zones de stationnement payant à Roubaix, le nombre de places à contrôler, notamment celles éloignées du centre-ville, a considérablement augmenté. Pour maintenir un niveau de service égal, nous avons mis en place un véhicule à lecture automatique des plaques d'immatriculation (Lapi). Il circule en moyenne deux fois par jour sur des plages horaires de 2 h 30 pour sillonner l'ensemble des rues payantes de la ville.



La DSP Roubaix : c'est gagné !

La Métropole Européenne de Lille a choisi de nous attribuer à nouveau la délégation de service public pour la gestion de ses parkings mutualisés à Roubaix. Une excellente nouvelle, qui confirme notre rôle d'acteur de la mobilité urbaine. Ce contrat, d'une durée de sept ans, va mobiliser quatorze collaborateurs (agents et personnel administratif) pour assurer la gestion et l'exploitation des quatre parkings : Grand Rue, Lannoy, Gambetta et Winston Churchill.



6 463 m²
de parkings

252
places de stationnement

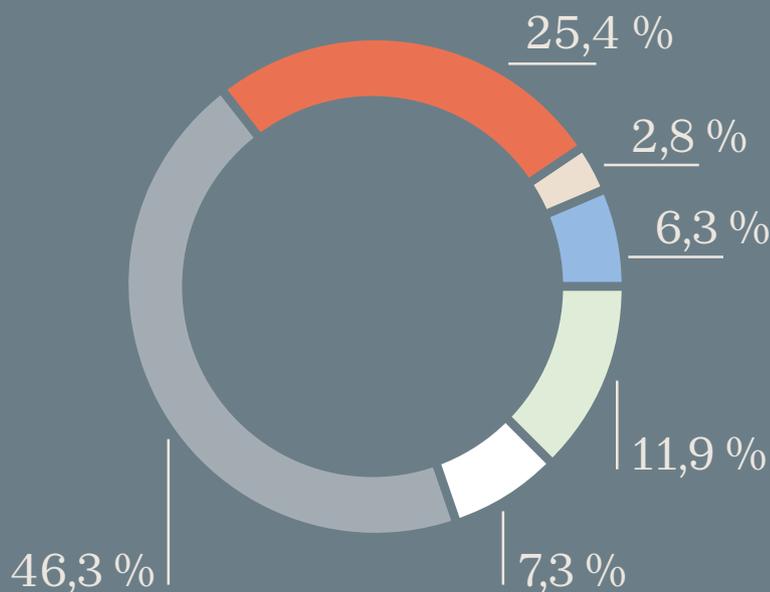
10 mois
de travaux

Bilan financier

Le résultat 2023 présente un bénéfice de **603 K€** contre 672 K€ en 2022.

Répartition des résultats par activités :

30



- Immobilier d'entreprises, gestion locative : **11,9 %**
- Ville renouvelée Mobilité : **7,3 %**
- Aménagement : **46,3 %**
- Construction et maîtrise d'ouvrage : **25,4 %**
- Plaine Images : **2,8 %**
- Autres (dividendes filiales, produits financiers...) : **6,3 %**

Les pôles aménagement et construction représentent **71,7 %** du résultat. Pour l'aménagement, les nouvelles opérations NPNRU et notamment celle de la Bourgogne représentent plus de 50 % de l'activité de 2023. Pour la construction, le résultat progresse légèrement grâce aux opérations du SMART, de l'AMO sur esport et du mandat Blanchemaille.

Les pôles immobilier d'entreprises et mobilité représentent **19,2 %** du résultat. Pour la mobilité, les chiffres sont en progression sur le dernier trimestre, notamment sur la DSP stationnement de la ville de Roubaix où la mise en place de la LAPI dynamise les recettes. Pour l'immobilier, le résultat en légère hausse par rapport à 2022 s'explique par les résultats des structures en dissolution : SCI des 6 Marianne et SCI Tourcoing Alhena.

La Plaine Images, hub européen dédié aux industries créatives, incubateur et accélérateur d'entreprises, se renforce sur ses missions d'accompagnement des entreprises de la filière.



Rapport d'activité 2023
Édité en avril 2024 en 400 exemplaires.

Crédits photos

Charles Delcourt, Studio Artzone, Logifac - Xavier Ferrand,
Sébastien Jarry, Ville Renouvelée, Light Motiv - Mathieu Drean,
atelier bien vu, ARTFX, Maxime Dufour, Jérôme Coton.

Crédits perspectives

Studio Artzone, Willy Pulse, VDDT Architectes, TANK, Agence BLAU,
KVDS, Handouche & Breard Architectes, Atelier 9.81 (esport),
TAG (Quiétudes), Ory (campus d'entreprise Union), EAI (Vatel).

Création graphique

artel-studio.com

Réalisation

alcalie.fr

Imprimeur

Nord Imprim

Activateur Urbain

Ville Renouvelée
75 rue de Tournai - CS 40117 Tourcoing
Tél : +33(0) 3 20 11 88 11
contact@ville-renouvelee.fr
www.ville-renouvelee.fr



v!lle renouvelée



RAPPORTS DE
GOUVERNANCE ET DE
GESTION 2023

Sommaire

I.	RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	3
A.	Liste des mandats.....	3
B.	Conventions réglementées	5
C.	Etat des délégations accordées par l'Assemblée Générale	6
D.	Modalité d'exercice de la Direction Générale.....	6
	1) Statuts- Direction Générale.....	6
	2) Désignation-Nominations.....	7
	3) Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023.....	8
	4) Mandat des administrateurs.....	9
	5) Réunion des organes dirigeants.....	9
II.	RAPPORT DE GESTION	10
A.	Capital social	10
B.	Personnel.....	11
C.	Chambre Régionale des Comptes	12
D.	Système de gestion et sécurisation des données informatiques.....	12
E.	Présentation de l'activité opérationnelle	12
F.	Participations.....	13
G.	Présentation des comptes de l'exercice 2023	16
H.	Evénements postérieurs à la clôture du bilan	23
I.	Proposition d'affectation du Résultat – Distribution des dividendes	23
J.	Résultat des cinq derniers exercices.....	24
K.	Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.....	25
L.	Budget 2024-205.....	26

I. RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

A. Liste des mandats

En application des dispositions du Code du Commerce et de la loi relative aux Nouvelles Régulations Economiques, dite « loi N.R.E », la Société a saisi les Administrateurs afin qu'ils communiquent la liste des mandats qu'ils exercent dans d'autres Sociétés.

DIRECTION GENERALE		FONCTIONS EXERCEES	SOCIETE
CUNAT Hubert		Directeur Général du 11/01/2021 jusqu'au 08/02/2023	SEM Ville Renouvelée
LO MONACO Giuseppe		Directeur Général depuis le 08/02/2023	SEM Ville Renouvelée
ADMINISTRATEURS	ACTIONNAIRE REPRESENTE	FONCTIONS EXERCEES	SOCIETE
CHALAH Mehdi	MEL	Conseiller Métropolitain	MEL
		Conseiller municipal de l'opposition	Ville de Roubaix
COLIN Michel	MEL	Vice-Président	MEL
		Maire	Ville de Lannoy
CORBILLON Matthieu	MEL	Conseiller métropolitain	MEL
		Maire	Ville de Sainghin en Weppes
LEGRAND Dominique	MEL	Conseiller métropolitain	MEL
		Maire	Ville de Marquette-lez-Lille
		Vice-Président	SIGAL
		Membre titulaire	Conseil syndical SIVOM Alliance Nord-Ouest
		Membre du conseil de surveillance	EPSM Lommelet
		Membre	EHPAD Résidence Obert Wambrechies
		Gérant (à titre professionnel)	Cabinet de formation DLC Formation
		Administrateur	SEM Ville Renouvelée
VUYLSTEKER Jean-Marie	MEL	Conseiller métropolitain	MEL
		Adjoint au Maire	Ville de Tourcoing
MASSE Elisabeth	MEL	Conseillère métropolitaine	MEL
		Maire	Ville de Saint André-Lez-Lille
		Conseillère Départementale	Conseil Départemental
		Vice-Présidente déléguée à la Gériatrie	SIVOM
		Vice-Présidente emploi	CDG59

		Administratrice	SORELI
		Administratrice	SEM Ville Renouvelée
		Présidente du Conseil de Surveillance	EPSM Agglomération Lilloise
GAVORY Benoit	Caisse d'Épargne Haut de France	Directeur Immobilier Professionnel et Logement Social	Caisse d'Épargne Haut de France
PLANCKE Ghislain	Ville de Wasquehal	Premier Adjoint au Maire	Ville de Wasquehal
		Conseiller métropolitain	MEL
		Salarié	Capgemini TS
		Président du CA	Société Wasquehalienne d'économie mixte et d'aménagement "LE GRAND COTTIGNIES" jusqu'au 30 juin 2023
		3ème Vice-Président	SIVU THALASSA
LEBLOND François	Ville de Croix	Adjoint au Maire	Ville de Croix
MEESE Matthieu	SAFIDI	Directeur Développement Territorial	SAFIDI
DELBAR Guillaume	Ville de Roubaix	Maire	Ville de Roubaix
LOIODICE Romain	Arkea	Directeur de centre d'affaires	Arkea banque entreprises et institutionnels
LEDE Jean-Marie	Ville de Mons en Baroeul	Adjoint au Maire	Ville de Mons en Baroeul
LEVERT Marc	Caisse des Dépôts et Consignations	Directeur Territorial Métropole	Caisse des Dépôts et Consignations
		Administrateur	SAEM de rénovation et de restauration de Lille
		Administrateur	SEM Ville Renouvelée
		Censeur	SPL Euralille
		Administrateur	SAEM Euralimentaire
		Administrateur personnalité qualifiée	Lille Métropole Habitat OPH
MARCILLY Patrick	Crédit Agricole Nord de France Entreprises	Directeur du Pôle Développement des Territoires	Crédit Agricole Nord de France Entreprises
GRENIER Francis	CCI Grand Lille	Président	Nord Asphalte
		Membre	C.G.H
		Membre	BIOSYNERGIE
NGUYEN Dong	VILOGIA SA	Directrice opérationnelle	VILOGIA SA
MARIAGE Isabelle	Ville de Tourcoing	Adjointe au Maire	Ville de Tourcoing
		Présidente	SEM Ville Renouvelée
CENSEURS	ACTIONNAIRE REPRESENTÉ	FONCTIONS EXERCÉES	SOCIÉTÉ
CAPPE Alain	Ville de Halluin	Adjoint à l'urbanisme et au développement territorial durable	Ville de Halluin
DE BRUILLE Philippe	Ville de Lys-lez-Lannoy	Adjoint a renouvellement urbain	Ville de Lys-lez-Lannoy
MERTEN Jean-Louis	Ville d'Armentières	Adjoint au Maire	Ville d'Armentières
KERLIDOU Catherine	Ville de Leers	Adjointe au Maire	Ville de Leers

FARINEAUX Joséphine	Ville de Saint-André-Lez-Lille	Adjointe au Maire	Ville de Saint-André-Lez-Lille
DENDIEVEL Stanislas	Ville de Lille	Adjoint au Maire	Ville de Lille
OSSON Catherine	Ville de Wattrelos	Adjointe au Maire	Ville de Wattrelos
		Conseillère métropolitaine	MEL
TONNERRE- DESMET Marie	Ville de Neuville en Ferrain	Maire	Ville de Neuville en Ferrain
DESMET Rodrigue	Ville de Roncq	Maire	Ville de Roncq

B. Conventions réglementées

Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

■ Avec la ville de Roncq :

Le ou les personnes concernées sont :

Monsieur le Maire de Roncq

Monsieur Rodrigue DESMET

⇒ **Bon de commande pour l'étude de renouvellement urbain du site Coubron** signé le 28 novembre 2023.

Cette mission se déroulera sur 9 mois et concerne l'étude de renouvellement urbain du site Coubron. Elle sera réalisée par plusieurs prestataires, qui seront payés directement par la ville.

La signature du bon de commande a été autorisée lors du CA de la SEM Ville renouvelée du 22 février 2024.

Aucun produit est comptabilisé en 2023 pour cette convention.

■ Avec la ville de Roubaix :

Le ou les personnes concernées sont :

Monsieur le Maire de Roubaix

Monsieur Guillaume DELBAR

La ville de Roubaix a mandaté Ville Renouvelée Mobilité pour traiter, vérifier et enregistrer les pièces pour les accès par bornes escamotables des zones piétonnes du centre-ville (gestion des immatriculations).

⇒ **Lettre de commande bornes escamotables** signé le 16 mai 2023

La signature du bon de commande a été autorisée lors du CA de la SEM Ville renouvelée du 22 février 2024.

Aucun produit n'a été comptabilisé sur 2023.

■ **Avec la SCET :**

Le ou les personnes concernées sont :

Monsieur Marc LEVERT

⇒ **Convention de mise à disposition de locaux de 12 m² pour Nathalie MARTIN**

La convention de mise à disposition de locaux a été signée le 7 juillet 2022 pour un délai d'un an, puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2025 par l'avenant n° 1, signé le 21 avril 2023 pour un montant de 525 € HT par mois.

Les produits comptabilisés sur 2023 sont de 9 975€ HT dont 3 675€ correspondant à l'exercice 2022.

C. Etat des délégations accordées par l'Assemblée Générale

Cet état présente les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Aucune délégation en cours.

D. Modalité d'exercice de la Direction Générale

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 09 septembre 2020 les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Adhésion à un groupement d'employeur

1) Statuts- Direction Générale.

Monsieur Giuseppe Lo Monaco a été nommé Directeur Général lors du Conseil d'Administration du 8 février 2023 en tant que représentant de la SEM Ville Renouvelée et pour assurer la présidence de la SASU VRI jusqu'au 31 décembre 2023.

Lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023, la décision a été prise de réaliser une ouverture de poste à l'externe pour recruter le futur(e) Directeur(rice) Général de Ville Renouvelée. En raison des délais inhérents à ce recrutement le mandat en intérim de Directeur Général de monsieur Giuseppe LO MONACO a été prorogé jusqu'au terme du recrutement, et dans les mêmes conditions que précédemment.

2) Désignation-Nominations

Le Conseil d'Administration en date du 21 mars 2023 a pris acte de la désignation de Monsieur Francis Grenier comme représentant de la CCI Grand Lille Hauts-de-France au sein des instances de Ville Renouvelée en remplacement de Monsieur Francis Picha.

Le Conseil d'Administration en date du 2 mai 2023 a pris acte de la désignation de Monsieur Romain Liodice en qualité de représentant de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnel au Conseil d'Administration de Ville Renouvelée en remplacement de Monsieur Maxime Jean.

Le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 a pris acte de la désignation de Monsieur Jean-Louis MERTEN, en qualité de représentant permanent pour siéger au sein du Conseil d'Administration de Ville Renouvelée, en remplacement de Monsieur Bernard Haesebroeck.

3) Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023.

➤ Sous la Présidence de Madame Isabelle Mariage

Collectivités Locales disposant en propre d'au moins un siège au Conseil d'Administration

- La Métropole Européenne de Lille représentée par
 - M. Mehdi Chalah Administrateur
 - M. Michel Colin Administrateur
 - M. Matthieu Corbillon Administrateur
 - M. Dominique Legrand Administrateur
 - Mme Elisabeth Masse Administrateur
 - M. Jean-Marie Vuylsteker Administrateur
- La Ville de Roubaix représentée par M. Guillaume Delbar Administrateur
- La Ville de Tourcoing représentée par Mme Isabelle Mariage Administrateur

Représentants des Collectivités Locales ne disposant pas en propre d'un siège au Conseil d'Administration et désignés par Assemblée Spéciale

- La Ville de Croix représentée par M. François Leblond Administrateur
- La Ville de Mons en Baroeul représentée par M. Jean-Marie Ledé Administrateur
- La Ville de Wasquehal représentée par M. Ghislain Plancke Administrateur

Représentants des actionnaires autres que Collectivités Locales ou leur groupement

- La Caisse des Dépôts représentée par M. Marc Levert Administrateur
- La CCI Grand Lille représentée par M. Francis Grenier Administrateur
- La Caisse d'Epargne Hauts de France représentée par M. Benoît Gavory Administrateur
- Le Crédit Agricole Nord de France représenté par M. Patrick Marcilly Administrateur
- HLM Vilogia SA représenté par Mme Dong Nguyen Administrateur
- SAFIDI représenté par M. Matthieu Meese Administrateur
- Arkea Banque El représenté par M. Romain Loiodice Administrateur

Participants également au Conseil d'Administration sans voix délibérative

- La Ville d'Armentières représentée par M. Jean-Louis Merten Censeur
- La Ville de Lille représentée par M. Stanislas Dendievel Censeur
- La Ville d'Halluin représentée par M. Alain Cappe Censeur
- La Ville de Leers représentée par Mme Catherine Kerlidou Censeur
- La Ville de Lys-lez-Lannoy représentée par M. Philippe De Bruille Censeur
- La Ville de Neuville-en-Ferrain représentée par Mme Marie Tonnerre Desmet Censeur
- La Ville de Wattrelos représentée par Mme Catherine Osson Censeur
- La Ville de Saint-André-Lez-Lille représentée par Mme Joséphine Farineaux Censeur
- La Ville de Roncq représentée par M. Rodrigue Desmet Censeur
- M. Dominique Verlinde Censeur

4) Mandat des administrateurs

Comme chaque année, les représentants des 12 Communes ne disposant pas d'un siège d'administrateur (*Armentières, Croix, Halluin, Leers, Lille, Lys lez Lannoy, Mons en Baroeul, Neuville en Ferrain, Saint André lez Lille, Roncq, Wasquehal, Wattrelos*) ont été réunis en Assemblée Spéciale le jour de l'AGO arrêtant les comptes aux fins de procéder à la désignation de leurs 3 représentants communs appelés à siéger au Conseil d'Administration pour l'année à venir. Ont été ainsi désigné pour la période de juin 2023 à juin 2024 les représentants des communes de Mons en Baroeul, de Croix et de Wasquehal.

5) Réunion des organes dirigeants

Sous la Présidence de Madame Isabelle Mariage, le Conseil d'Administration s'est réuni les 21 mars, 2 mai, 20 juin, 10 octobre et 12 décembre 2023.

L'Assemblée Générale d'approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2023 s'est réunie le 20 juin 2023.

II. RAPPORT DE GESTION

A. Capital social

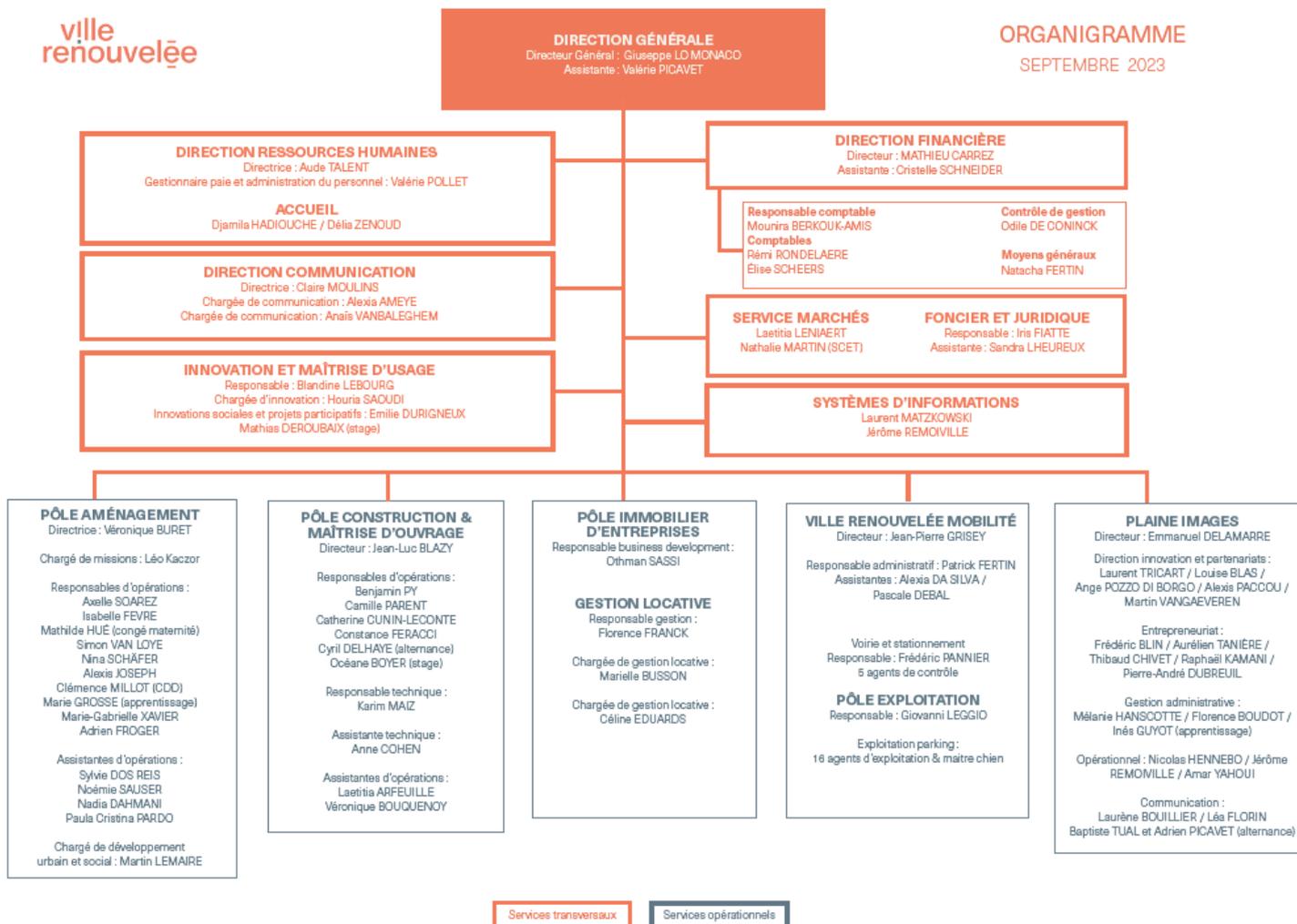
Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Le capital social de la société est réparti de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	CAPITAL	%
MEL	2 909 775,00 €	34,91 %
ROUBAIX	647 790,00 €	7,77 %
TOURCOING	639 210,00 €	7,67 %
LILLE	207 130,00 €	2,48 %
WATTRELOS	136 125,00 €	1,63 %
ARMENTIERES	106 727,50 €	1,28 %
CROIX	59 510,00 €	0,71 %
WASQUEHAL	46 750,00 €	0,56 %
HALLUIN	34 512,50 €	0,41 %
LYS LEZ LANNOY	34 512,50 €	0,41 %
MONS EN BAROEUL	53 350,00 €	0,64 %
SAINT ANDRE	34 512,50 €	0,41 %
RONCQ	33 935,00 €	0,41 %
NEUVILLE EN FERRAIN	29 012,50 €	0,35 %
LEERS	25 465,00 €	0,31 %
TOTAL PUBLIC	4 998 317,50 €	59,96 %
CDC	1 285 515,00 €	15,42 %
CCI	919 820,00 €	11,03 %
CAISSE D'EPARGNE HDF	280 142,50 €	3,36 %
SAFIDI	212 520,00 €	2,55 %
CREDIT AGRICOLE	199 980,00 €	2,40 %
SA HLM VILOGIA	356 015,00 €	4,27 %
CREDIT MUTUEL ARKEA	83 380,00 €	1,00 %
PERSONNES PHYSIQUE	82,50 €	0,00 %
TOTAL PRIVE	3 337 455,00 €	40,04 %
TOTAL GENERAL	8 335 772,50 €	100,00 %

B. Personnel

L'organisation de la Société à fin 2023 est reprise sur l'organigramme ci-après :



Le bilan social a été présenté au Conseil d'Administration du 12 décembre 2023.

C. Chambre Régionale des Comptes

Un contrôle de la CRC portant sur les comptes a été réalisé sur les comptes 2017-2021.

Il a donné lieu à un rapport d'observations définitives présenté au Conseil d'Administration du 10 octobre 2023.

D. Système de gestion et sécurisation des données informatiques

Les mesures suivantes sont mis en œuvre sur 2023-2024 afin de renforcer la sécurité informatique :

- Enrôlement des nouveaux smartphones et ordinateurs dans **MS Intune**
- Migration des boîtes aux lettres @semvr.fr vers un **nouveau Tenant MS365** (nouveau nom de domaine : @ville-renouvelée.fr)
- Migration des dossiers personnels « utilisateurs » de notre serveur de fichiers vers **OneDrive**
- Signature électronique avec la solution **YouSign**
- Préparation de la migration des dossiers « métiers » vers **SharePoint**
- **Nouveau Portail WIFI** Cisco/Méraki pour le siège de V.R.
- Passage en **EBICS TS** pour les transactions bancaires
- Solution « **AvePoint Cloud Backup** » pour la sauvegarde des données hébergées chez MS.
- **Authentification forte** des utilisateurs sur Azure A.D. /ENTRA
- Mise en place de la **MFA**
L'authentification multifacteur (MFA) est une méthode d'authentification dans laquelle l'utilisateur doit fournir au minimum deux facteurs de vérification pour accéder à une ressource de type application.
- **MS Defender** pour la sécurité de la messagerie, en remplacement de Sophos
- **POC A.V.D.** en vue de la migration de notre serveur Progisem (GO7, Nuévo, GL15)
(Azure Virtual Desktop est un système basé sur Microsoft Azure permettant de virtualiser les systèmes d'exploitation Windows, fournissant des bureaux et des applications virtualisés en toute sécurité dans le cloud).

E. Présentation de l'activité opérationnelle

Le rapport d'activités opérationnelles, joint au dossier annexe, détaille l'activité 2023 des pôles de Ville Renouvelée (Aménagement, Construction-Maîtrise d'Ouvrage, Immobilier d'Entreprises, Plaine Images, Ville Renouvelée Mobilité, Pôle Innovation et Maîtrise d'Usage).

F. Participations

1) Prise de participations dans des structures dédiées par la SAEM VR ou via la SASU VRI

La SAS Seclin a été définitivement liquidée par AGE en date du 01 juin 2023. La clôture de liquidation va permettre le remboursement total de 33 000 € du compte courant de la société (1^{er} semestre 2024).

La SCI 6 Marianne a été définitivement liquidée par AGE en date du 13 octobre 2023. La clôture de liquidation a permis le remboursement total du capital de 250 000 € et le versement d'un boni de liquidation de 14 729 € dans les comptes 2023 de la société.

Etat des participations au 31 décembre 2023 :

Participations au capital social

Structures	Associés	Capital	Part capital	Capital libéré	Observations
<u>Filiales de Ville Renouvelée</u>				800 000 €	
SASU VRI	SAEM	50 000 €	100%	50 000 €	
SCI Initiative Renouvelée	SAEM/BATIXIA	500 000 €	50%	250 000 €	(Provision 44 %)
SCI HE HQE BECK	SAEM/BATIXIA	1 000 000 €	50%	500 000 €	(Provision 100 %)
<u>Filiales de la SASU VRI</u>				862 105 €	
SAS LES PORTES DE L'ABBAYE	VRI/LINKCITY/CITANIA	1 100 000 €	52%	572 000 €	
SCCV ARMENTIERES LES LUMIERES	VRI/EIFFAGE IMMOBILIER	1 500 €	99%	1 485 €	
SCCV ALHENA	VRI/NACARAT	10 000 €	49%	4 900 €	
SCI ALHENA	VRI/BATIXIA	550 000 €	50%	275 000 €	
SAS SEMVR EFFIA ROUBAIX	VRI/EFFIA	10 000 €	50%	5 000 €	
SCIC GAME IN LAB	VRI/ASSOCIES	11 300 €	22,12%	2 500 €	(Provision 100 %)
SCCV TOURCOING SEBASTOPOLE	VRI/EIFFAGE	1 000 €	49%	490 €	
SCCV RIVEO LOGEMENT		200 €	40%	80 €	
SCV DAMAFLOR Anstaing	VRI/Demathieu & Bard	1 000 €	45%	450 €	
SCCV MARQUETTE LPDL	VRI	200 €	40%	200 €	
TOTAL		3 235 200 €		1 662 105 €	

Avances en compte courant d'Associés

COMPTES COURANTS ASSOCIES		31/12/2023	COMMENTAIRE
SCI DU BECK	REMUNERE	3% 839 666 €	
SCI Cité Initiative		225 000 €	
SASU VRI		3 493 609 €	
TOTAL		 4 558 275 €	

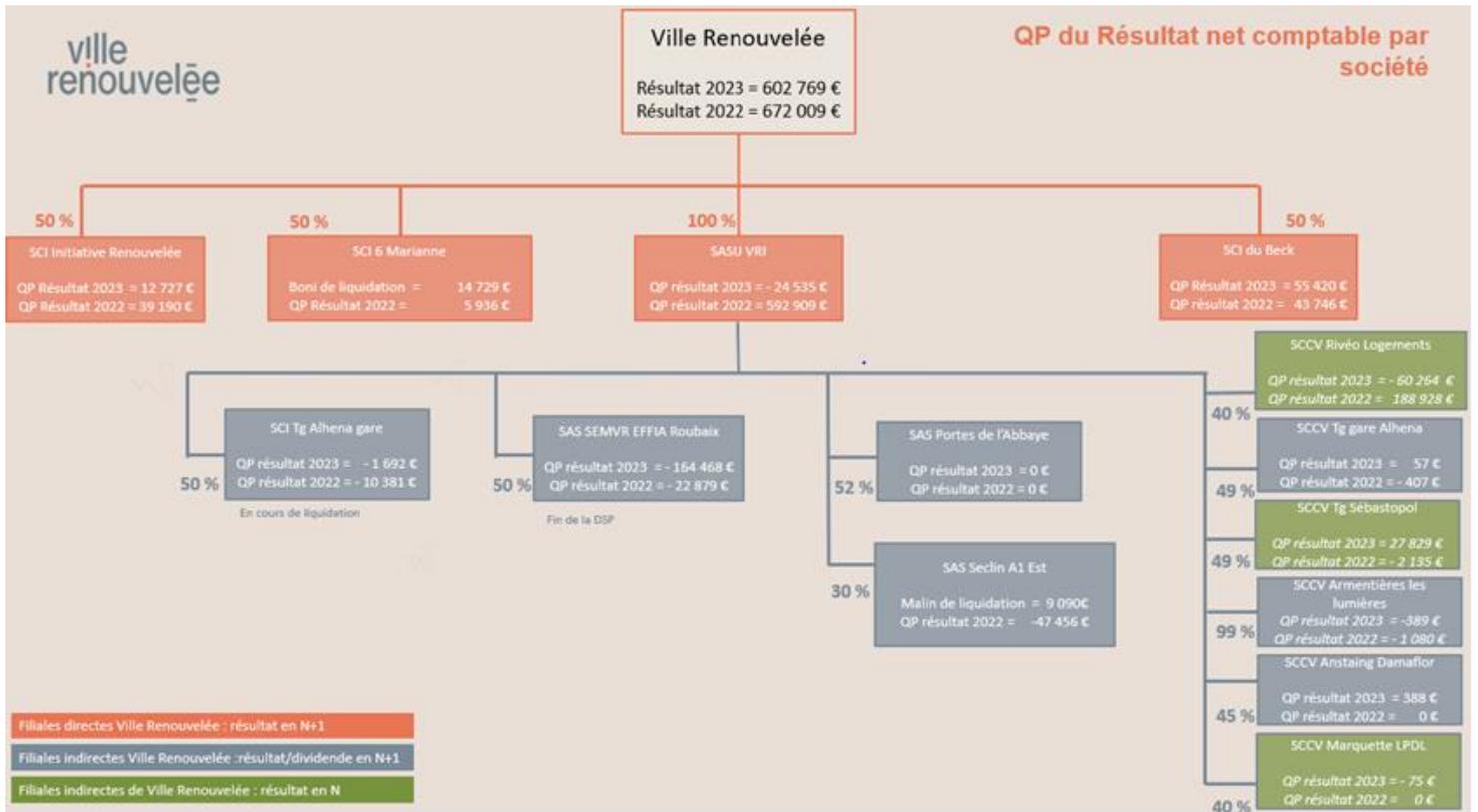
A la fin 2023, la situation des fonds propres des différentes structures dans lesquelles la Société est associée est la suivante :

Filiales	Capital	% détenu	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Fonds Propres 31/12/2023 (y compris subvention investissement)
<u>Filiales de Ville Renouvelée</u>						
SASU VRI	50 000	100%	149 385	592 909	-24 536	680 399
SCI Village du Beck	1 000 000	50%	-43 426	87 492	110 839	749 747
SCI Cité Initiative	500 000	50%	-17 626	78 379	25 454	936 771
<u>Filiale de la SASU VRI</u>						
SCI Alhénéa Gare	550 000	50%	1 048 432	-20 762	-3 384	611 285
SCCV Alhénéa	10 000	49%	841	-830	-115	10 000
SCCV Les Lumières	1 500	99%	-791	-1 091	-393	1 106
SAS Portes de l'Abbaye	1 100 000	52%	0	0	0	1 106 490
SCIC GAME IN LAB	11 300	22,12%	-912	28 295	NC	2 500
SAS SEM VR Effia	10 000	50%	-50 160	-45 757	-328 936	-335 096
SCCV TG SEBASTOPOL	1 000	49%	-54 435	-4 358	56 793	57 793
SCCV RIVEO LOGEMENTS	200	40%	0	472 319	-150 659	200
SCCV Damaflor Anstaing	1 000	45%	-863	0	863	1 000
SCCV MARQUETTE LPDL	200	40%	0	0	-189	200

G. Présentation des comptes de l'exercice 2023

1) Synthèse du résultat des différentes structures

Ci-dessous le résultat de Ville Renouvelée ainsi que la quote-part du résultat des filiales intégré dans VRI.



2) Présentation des comptes annuels de Ville Renouvelée au 31/12/2023 par activité

SOCIETE SAEMVR							
BILAN ACTIF - VENTILE		PAR	ACTIVITE		au 31/12/23		
	Exercice 2023						
ACTIF	FONCTIONNEMENT	OPERATIONS	S.TOTAL FCT +	CONV.PUBLIQUE	MANDATS	CONCESSIONS	TOTAL
	T	PROPRES	OPE PROPRES	AMENAGEMENT		D'EXPLOITATION	
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de recherche et de développement							
Concessions, brevets et droits assimilés	18 191,05	0,00	18 191,05				18 191,05
Fonds commercial (1)	0,00						
Autres immobilisations incorporelles	0,00	67 104,93	67 104,93			128 000,00	195 104,93
Immobilisations incorporelles en cours	0,00						
Av. & acomptes s/immobilisations incorporelles	0,00						
Immobilisations corporelles							
Terrains	0,00	347 082,72	347 082,72			214 956,03	562 038,75
Constructions	3 861,73	4 730 783,38	4 734 645,11			8 467 923,41	13 202 568,52
Inst.techniq. matériel & outillage industriels	0,00	10 294,22	10 294,22			282 053,86	292 348,08
Autres immobilisations corporelles	19 128,73	68 194,19	87 322,92			17 446,12	104 769,04
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00				1 725,00	1 725,00
Av. & acomptes s/immos corporelles	0,00						
Immobilisations financières (2)							
Participations	190 000,00		190 000,00				190 000,00
Créances rattachées à des participations	0,00						
Autres titres immobilisés	1 040 385,57		1 040 385,57				1 040 385,57
Prêts	0,00						
Autres immobilisations financières	71 255,74	3 000,00	74 255,74	237,00		11 226,70	85 719,44
TOTAL I	1 342 822,82	5 226 459,44	6 569 282,26	237,00	0,00	9 123 331,12	15 692 850,38
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en cours							
Mat. prem et autres approvisionnements							
En cours de production biens		1 551 864,38	1 551 864,38	101 764 749,27			103 316 613,65
En cours de production services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Av. & acomptes versés s/commande	1 850,99	5 525,01	7 376,00	265 329,49	32 554,32	229,98	305 489,79
Créances							
Créances clients et comptes rattachés (3)	844 640,80	955 780,60	1 800 421,40	1 827 926,99	485 524,08	794 684,95	4 908 557,42
Mandants		922,29	922,29		213 391,99		214 314,28
Autres créances (3)	5 874 645,72	1 166 688,65	7 041 334,37	3 768 092,89	659 036,82	33 942,65	11 502 406,73
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	4 081 450,52	-2 799 259,22	1 282 191,30	37 519 824,22	107 692,16	168 142,20	39 077 849,88
Charges constatées d'avance (3)	134 435,25	68 275,18	202 710,43			57 174,05	259 884,48
TOTAL II	10 937 023,28	949 796,89	11 886 820,17	145 145 922,86	1 498 199,37	1 054 173,83	159 585 116,23
Charges à répartir s/plusieurs exercices (III)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement obligations (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Neutralisation du résultat intermédiaire			0,00	16 330 262,34		0,00	16 330 262,34
TOTAL VI (I+II+III+IV+V+VI)	12 279 846,10	6 176 256,33	18 456 102,43	161 476 422,20	1 498 199,37	10 177 504,95	191 608 228,95
Comptes de liaison (VII)	12 364 945,60	1 469 316,24	13 834 261,84	49 513 540,62	576 420,69	2 990 187,57	66 914 410,72
TOTAL GENERAL - ACTIF	24 644 791,70	7 645 572,57	32 290 364,27	210 989 962,82	2 074 820,06	13 167 692,52	258 522 639,67
(1) DONT DROIT AU BAIL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
(2) DONT PART A MOINS D'UN AN (BRUT)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
(3) DONT PART A PLUS D'UN AN (BRUT)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

BILAN PASSIF VENTILE PAR ACTIVITE

PASSIF	Exercice 2023						
	FONCTIONNEMENT NT	OPERATIONS PROGES	S.TOTAL FCT + OPE PROPRES	CONV.PUBLIQUE AMENAGEMENT	MANDATS	CONCESSIONS D'EXPLOITATION	TOTAL
CAPITAUX PROPRES							
Capital (1) (*)	8 335 772,50	0,00	8 335 772,50	0,00	0,00	0,00	8 335 772,50
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Ecart de réévaluation (2)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Réserves							
Réserve légale	833 577,25	0,00	833 577,25	0,00	0,00	0,00	833 577,25
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Réserves réglementées (3)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Autres réserves	282 407,07	0,00	282 407,07	0,00	0,00	0,00	282 407,07
Report à nouveau	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	143 426,83	401 452,43	544 879,26	0,00	0,00	57 889,76	602 769,02
Subventions d'investissement	0,00	1 173 735,81	1 173 735,81	0,00	0,00	967 878,90	2 141 614,71
Provisions réglementées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL I	9 595 183,65	1 575 188,24	11 170 371,89	0,00	0,00	1 025 768,66	12 196 140,55
AUTRES FONDS PROPRES							
Produits des émissions de titres participatifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Avances conditionnées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Droit du concédant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL I BIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour risques	0,00	0,00		6 197 326,10	0,00	0,00	6 197 326,10
Provisions pour charges	136 552,79	0,00	136 552,79	19 189 269,90	0,00	0,00	19 325 822,69
TOTAL II	136 552,79	0,00	136 552,79	25 386 596,00	0,00	0,00	25 523 148,79
DETTES (4)							
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	143 950,67	1 264 815,71	1 408 766,38	5 633 943,59	547,11	7 802 983,86	14 846 240,94
Emprunts et dettes financières divers (6)	0,00	120 664,29	120 664,29	1 923 165,55	0,00	878 335,00	2 922 164,84
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	186,49	40 341,85	40 528,34	0,00	0,00	0,00	40 528,34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228 818,20	1 639 773,35	1 868 591,55	3 388 037,27	327 049,64	415 681,96	5 999 360,42
Dettes fiscales et sociales	1 213 393,33	126 144,22	1 339 537,55	657 131,80	0,00	156 721,21	2 153 390,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 978,73	0,00	4 978,73	0,00	0,00	38 744,40	43 723,13
Mandants	0,00	0,00		0,00	1 123 817,03	0,00	1 123 817,03
Autres dettes	22 141,55	676 610,02	698 751,57	755 561,59	46 785,52	-153 451,93	1 347 646,75
Produits constatés d'avance (4)	1 201 992,74	33 836,45	1 235 829,19	0,00	0,00	9 471,86	1 245 301,05
TOTAL III	2 815 461,71	3 902 185,89	6 717 647,60	12 357 839,80	1 498 199,30	9 148 486,36	29 722 173,06
Ecart de conversion passif (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Neutralisation du résultat intermédiaire(V)			0,00	124 077 592,27		0,00	124 077 592,27
TOTAL V (I+I bis+II+III+IV+V)	12 547 198,15	5 477 374,13	18 024 572,28	161 822 028,07	1 498 199,30	10 174 255,02	191 519 054,67
Comptes de liaison (VI)	12 097 593,54	2 168 198,44	14 265 791,99	49 167 934,75	576 420,76	2 993 437,50	67 003 585,00
TOTAL GENERAL - PASSIF	24 644 791,70	7 645 572,57	32 290 364,27	210 989 962,82	2 074 620,06	13 167 692,52	258 522 639,67

SOCIETE SEMVR							
COMPTÉ DE RESULTAT							
au 31/12/23							
PAR ACTIVITE							
COMPTÉ DE RESULTAT	Exercice 2023						
	FONCTIONNEMENT	OPERATIONS	S.TOTAL FCT	CONV.PUBLIQU	MANDATS	CONCESSIONS	TOTAL
	T	PROPRES	+ OPE PROPRES	E AMENAGEMENT T		D'EXPLOITATIO N	
Produits d'exploitation (I)							
Vente de marchandises	0,00	0,00		0,00		0,00	
Production vendue biens et produits	1 112 067,89	7 499 750,18	8 611 818,07	49 408 019,97		4 558 823,04	62 578 661,08
Production vendue services	0,00	0,00		0,00		0,00	
Montant net du chiffre d'affaires	1 112 067,89	7 499 750,18	8 611 818,07	49 408 019,97	0,00	4 558 823,04	62 578 661,08
Production stockée biens et produits	0,00	0,00		-21 219 879,68		0,00	-21 219 879,68
Production stockée services	0,00	-2 181 480,82	-2 181 480,82	0,00		0,00	-2 181 480,82
Production immobilisée	0,00	0,00		0,00		0,00	
Subventions d'exploitation	12 500,00	1 939 593,97	1 952 093,97	0,00		89 655,19	2 041 749,16
Reprise stprov. & amort. - transf. de charges	6 200 807,17	164 956,74	6 365 763,91	17 869 514,62		34 046,70	24 269 325,23
Autres produits	3 779,05	2 497,45	6 276,50	2,44		0,97	6 279,91
TOTAL I Produits d'exploitation	7 329 154,11	7 425 317,52	14 754 471,63	46 057 657,35	0,00	4 682 525,90	65 494 654,88
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises	0,00	0,00		0,00		0,00	
Variation de stocks de marchandises	0,00	0,00		0,00		0,00	
Achats de mat. Prem. et autres approv.	0,00	0,00		0,00		0,00	
Variat. de stocks mat. prem. & autres approv.		0,00		0,00		0,00	
Autres achats et charges externes (3)	1 361 238,40	6 583 581,96	7 944 820,36	26 061 543,49		2 915 681,13	36 922 044,98
Impôts, taxes et versements assimilés	153 909,52	156 941,00	310 850,52	0,00		148 842,55	459 693,07
Salaires et traitements	3 937 377,09	0,00	3 937 377,09	0,00		0,00	3 937 377,09
Charges sociales	1 990 055,36	0,00	1 990 055,36	0,00		0,00	1 990 055,36
<i>Dotations aux amortissements & provisions</i>		0,00					
Dot. aux amort. sur immobilisations	17 791,08	352 427,72	370 218,80	0,00		1 083 438,34	1 453 657,14
Dot. aux provisions sur immobilisations	0,00	0,00		0,00		9 188,88	9 188,88
Dot. aux provisions sur actif circulant	0,00	13 894,24	13 894,24	0,00		0,00	13 894,24
Dot. aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00		14 165 282,15		92 299,96	14 257 582,11
Autres charges	7 618,59	2 302,77	9 921,36	5 830 831,71		278 929,43	6 119 682,50
TOTAL II Charges d'exploitation	7 467 990,04	7 109 147,69	14 577 137,73	46 057 657,35	0,00	4 528 380,29	65 163 175,37
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-138 835,93	316 169,83	177 333,90	0,00	0,00	154 145,61	331 479,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0,00	0,00		0,00		0,00	
Perte supportée ou bénéfice transférée (IV)	0,00	0,00		0,00		0,00	
Produits financiers							
Pdts fin. de participations	0,00	0,00		0,00		0,00	
Pdts fin. autres valmob et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00		0,00		0,00	
Autres intérêts et produits assimilés	885 095,44	0,00	885 095,44	0,00		0,00	885 095,44
Reprises sur provisions et transferts de charges	184 167,58	0,00	184 167,58	0,00		39 934,31	224 101,89
Différences positives de change	0,00	0,00		0,00		0,00	
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement	0,00	0,00		0,00		0,00	
TOTAL V Produits financiers	1 069 263,02	0,00	1 069 263,02	0,00	0,00	39 934,31	1 109 197,33
Charges financières							
Dot. financières amortissements et provisions	0,00	0,00		0,00		0,00	
Intérêts et charges assimilées	798 886,52	23 856,37	822 742,89	0,00		419 796,42	1 242 539,31
Différences négatives de change	0,00	0,00		0,00		0,00	
Ch. nettes sfoes. de val. Mobilières placement	0,00	0,00		0,00		0,00	
TOTAL VI Charges financières	798 886,52	23 856,37	822 742,89	0,00	0,00	419 796,42	1 242 539,31
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	270 376,50	-23 856,37	246 520,13	0,00	0,00	-379 862,11	-133 341,98
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	131 540,57	292 313,46	423 854,03	0,00	0,00	-225 716,50	198 137,53
Produits exceptionnels							
Pdts except. sur opérations de gestion	14 729,00	0,00	14 729,00	0,00		130 117,90	144 846,90
Pdts except. sur opérations en capital	650,00	111 395,65	112 045,65	0,00		153 502,12	265 547,77
Reprises sur prov. & transferts de charges	0,00	0,00		0,00		0,00	
TOTAL VII Produits exceptionnels	15 379,00	111 395,65	126 774,65	0,00	0,00	283 620,02	410 394,67
Charges exceptionnelles							
Ch. except. sur opérations de gestion	0,00	27,52	27,52	0,00		13,76	41,28
Ch. except. sur opérations en capital	3 492,74	2 229,16	5 721,90	0,00		0,00	5 721,90
Dot. except. amortissements et provisions	0,00	0,00		0,00		0,00	
TOTAL VIII Charges exceptionnelles	3 492,74	2 256,68	5 749,42	0,00	0,00	13,76	5 763,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	11 886,26	109 138,97	121 025,23	0,00	0,00	283 606,26	404 631,49
Participat. salariés aux résultats (IX)	0,00	0,00		0,00		0,00	
Impôts sur les bénéfices (X)	0,00	0,00		0,00		0,00	
TOTAL des produits (I-III+V-VII)	8 413 796,13	7 536 713,17	15 950 509,30	46 057 657,35	0,00	5 006 080,23	67 014 246,88
TOTAL des charges (II-IV+VI+VIII+X+XI)	8 270 369,30	7 135 260,74	15 405 630,04	46 057 657,35	0,00	4 948 190,47	66 411 477,86
BENEFICE OU PERTE	143 426,83	401 452,43	544 879,26	0,00	0,00	57 889,76	602 769,02

3) Présentation du compte de résultat 2023 global de Ville Renouvelée

Résultats	2023	2022
Opérations locatives	391 334	120 531
OP Propres dont le	391 334	120 531
Smart	209 394	0
Plaine Images	13 708	98 545
VR Mobilité	54 300	-3 227
OP Propres	-3 589	11 683
DSP	57 890	-14 910
Fonctionnement	143 427	456 159
Résultat Ville renouvelée	602 769	672 009

4) Détail de la ligne fonctionnement

Compte de résultat Fonctionnement	2023	2022	Variation	
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires	1 112 068	1 236 304	-124 236	-10,05%
Subvention d'exploitation	12 500	10 000	2 500	
Reprise provision	16 990	352 477	-335 487	-95,18%
Transfert de charges d'exploitation	2 739 328	3 040 924	-301 596	-9,92%
Rémun.Coordination opérationnelle	2 321 943	1 340 031	981 912	73,28%
Rénum. Autres	863 240	607 527	255 712	42,09%
Rénumun. Sur cessions	259 306	829 068	-569 763	-68,72%
Autres produits	3 779	2 830	949	33,54%
Total des produits d'exploitation	7 329 154,11	7 419 161,30	-90 007,19	-1,21%
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	1 361 238	1 519 156	-157 918	-10,40%
Impôts, taxes et versements assimilés	153 910	145 917	7 992	5,48%
Salaires et traitements	3 937 377	3 688 228	249 149	6,76%
Charges sociales	1 990 055	1 797 799	192 257	10,69%
Dotations aux amortissements	17 791	21 282	-3 491	-16,40%
Dotation aux provisions	0	10 719	-10 719	-100,00%
Autres charges	7 619	835	6 784	812,50%
Total des charges d'exploitation	7 467 990,04	7 183 936,29	284 053,75	3,95%
Résultat d'exploitation	-138 835,93	235 225,01	-374 060,94	-159,02%
Produits financiers				
Produits financiers	885 095	215 160	669 935	311,37%
Reprise sur provision et transfert de charges	184 168	846 210	-662 042	-78,24%
Charges financières	798 887	791 058	7 829	
Dotations aux amortissements et aux provisions			0	
Résultat financier	270 376,50	270 312,00	64,50	0,02%
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels	15 379	622	14 757	2372,87%
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles	3 493	50 000	-46 507	-93,01%
Résultat exceptionnel	11 886,26	-49 378,09	61 264,35	
Participation des salariés aux résultat				
Participation des salariés aux résultat		0,00	0,00	
Impôts sur les bénéfices				
Impôts sur les bénéfices		0,00	0,00	
BENEFICE OU PERTE	143 427	456 159	-312 732	
Mouvements liés aux dotations et provisions				
Mouvements liés aux dotations et provisions				
	2023	2022	Variation	
Reprise provision	16 990	352 477	-335 487	-95,18%
Dotation aux provisions	0	10 719	-10 719	-100,00%
Reprise sur provision et transfert de charges	184 168	846 210	-662 042	-78,24%
Total	201 158	1 198 687	-997 529	-83,22%

H. Evénements postérieurs à la clôture du bilan

Néant

I. Proposition d'affectation du Résultat – Distribution des dividendes

Le Résultat de l'exercice 2023 est bénéficiaire de 602 769,02 euros.

Il est soumis à l'Assemblée Générale la résolution suivante :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme de 602 769,02 euros, de la façon suivante :

Résultat net de l'exercice :	602 769,02 €
Report à nouveau exercice précédent :	0,00 €
Montant distribuable :	602 769,02 €
Affectation au report à nouveau :	602 769,02 €
Distribution de dividendes pour un montant de :	0,00 €
Total :	602 769,02 €

L'Assemblée Générale acte l'absence de distribution de dividendes.

Compte de la décision d'affectation du résultat, la situation des fonds propres de la société au 31 décembre 2023 (hors subventions d'investissement) s'élève à 10 054 525,84 € se répartissant de la façon suivante :

- Capital social = 8 335 772,50 €
- Réserve légale et autres réserves = 1 115 984,32 €
- Résultat de l'exercice affecté au report à nouveau = 602 769,02 €

J. Résultat des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 335 773	8 335 773	8 335 773	8 335 773	8 335 773
Nombre d'actions					
- ordinaires	303 119	303 119	303 119	303 119	303 119
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	62 578 661	51 062 735	40 042 596	32 041 695	33 415 139
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	10 716 649	5 807 583	5 764 969	12 738 357	5 535 338
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	10 113 880	5 135 574	6 171 963	12 768 637	5 330 999
Résultat net	602 769	672 009	-406 994	-30 280	204 338
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	35,35	19,16	19,02	42,02	18,26
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,99	2,22	-1,34	-0,1	0,67
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	90	86	88		
Masse salariale	3 937 377	3 688 228	3 547 223	3 375 547	3 414 663
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 990 055	1 797 799	1 587 431	1 560 949	1 647 838

K. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En application des dispositions de l'article L441 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1624	X				354	808	X				469
Montant cumulé des factures concernées TTC	15 686 746,13	718 646,54	29 767,43	55 020,06	86 639,41	890 073,44	1 671 861,72	158 930,52	199 572,93	46 259,07	803 523,08	1 208 285,60
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	94,63%	4,34%	0,18%	0,33%	0,52%	5,37%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						58,05%	5,52%	6,93%	1,61%	27,90%	41,95%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	26						21					
Montant total des factures exclues	532 875,25						659 399,24					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

L. Budget 2024-2025



Résultat 2023 - Budgets 2024 - 2025

Compte de résultat - Définitif 2023 et RCI 2024-2025

CHARGES	2023	2024 prev.	2025 prev.	PRODUITS	2023	2024 prev.	2025 prev.
Achats, services extérieurs, études, impôts	310,8	460,8	467,8	Pôle services urbains	1 035,6	795,1	719,3
Loyers et charges bâtiments	462,8	503,0	513,1	Immobilier d'entreprises, gestion locative	640,5	468,1	425,8
Marchés SCET	222,9	198,0	198,0	Link	106,2	70,5	82,4
Communication	44,2	48,7	48,7	La Blanchisserie	15,6	11,5	11,6
Charges de personnel	3 476,5	3 690,8	3 746,7	Les fabricants	66,3	63,4	83,7
Formation	46,8	30,6	28,8	Beck	38,1	7,2	7,2
CSE	45,8	49,1	49,6	Cité de l'Initiative	31,3	26,0	26,2
Innovation	7,7	13,5	13,5	Alhena	20,0	-	-
Informatique	195,9	230,0	200,0	6 Marianne	14,7	-	-
				Teinturerie 2	32,7	2,7	2,7
				Pictanovo	0,4	1,5	1,5
				Cavrois	26,4	24,0	24,2
				Roussel	40,9	39,6	42,5
				Epeule	6,7	7,3	7,7
				PJJ et Crouy	61,9	62,9	64,2
				Jean Renoir	31,7	19,3	19,5
				Doisneau	17,3	16,9	18,0
				Union Gestion	130,2	115,4	34,3
				Ville renouvelée Mobilité	395,1	327,0	293,5
				DSP Ville Roubaix	238,3	182,0	184,8
				DSP MEL	111,8	100,0	100,0
				Union PI et Tossée	30,0	30,0	7,5
				Campus gare Roubaix	15,0	15,0	1,3
				Pôle fabrique urbaine	3 864,7	4 004,0	4 478,2
				Aménagement	2 494,9	3 022,9	3 612,8
				PA Nouveau monde	38,1	6,3	-
				Campus gare	-	23,8	60,7
				Fort Mahieu	-	25,2	40,9
				Le Saubois	15,0	5,0	-
				ZAC CV Wattrelos	60,5	108,8	141,3
				ANRU Mons	297,3	303,3	343,7
				La lainière	-	403,1	343,7
				Quai 22	-	66,5	59,2
				ANRU Bourgogne	1 163,5	731,7	894,1
				ANRU Alouette	4,7	10,5	-
				Quadrilatère	66,2	190,4	149,2
				ANRU Alma	177,0	416,9	373,4
				Union	605,2	731,3	306,5
				Quartier gare Roubaix	20,1	-	-
				Valorparc	1,2	-	-
				Clôture (La Houssoye, Pierre Mauroy)	46,2	-	900,0
				Construction et maîtrise d'ouvrage	1 369,8	981,1	865,4
				Contrats AMO	617,6	382,5	249,3
				SMART	209,4	-	-
				Honoraires filiales VRI	256,4	116,3	83,5
				EP Quadrilatère	-	32,8	19,7
				EP Bourgogne	-	220,3	173,4
				IUT C	13,8	-	-
				Mandats	83,9	-	-
				Gare de Tourcoing	-	90,6	122,5
				Mandat Blanchemaille	188,7	126,0	200,2
				Opérations propres	-	12,6	17,0
				Pôle ICC	152,6	202,2	205,7
				Back office Plaine Images	138,9	152,2	155,7
				Résultat PI	13,7	50,0	50,0
				Autres produits	659,1	280,0	150,0
				Dividendes VRI	-	60,0	70,0
				Produits financiers	255,0	90,0	50,0
				Divers	83,4	130,0	30,0
				Reprise provisions / Avancement PMT	320,8	-	-
TOTAL CHARGES	5 109,2	5 274,5	5 316,1	TOTAL PRODUITS	5 712,0	5 281,4	5 553,1
PROFIT	602,8	6,8	237,0	PERTE	-	-	-
TOTAL	5 712,0	5 281,4	5 553,1	TOTAL	5 712,0	5 281,4	5 553,1

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

15 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 7 DU 28 MAI 2020 DONNANT DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décision du 23 février 2024 – Avenant au bail commercial dérogatoire relatif au local situé 32 ter, avenue Robert Schuman

Bail commercial dérogatoire pour l'exploitation du local cité moyennant un loyer mensuel de 380 € hors taxes. L'objet de cet avenant est d'accorder 3 mois de gratuité de loyer (de mars à mai 2024), suite aux difficultés rencontrées par le preneur pour raccorder le local loué à la fibre et permettre ainsi l'exploitation de son commerce dans des conditions satisfaisantes.

Décision du 25 mars 2024 – Demande de cofinancement dans le cadre du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » de la MEL pour la deuxième phase des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public

Demande de subvention auprès de la MEL au titre du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » mis en place par la MEL, en vue de participer au financement de la deuxième phase des travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public.

La demande de subvention s'élève à 99 752,50 €, représentant 40 % du coût total de l'opération estimé à 249 381,00 € HT.

Décision du 4 avril 2024 – Demande d'aide à la diffusion auprès du Département du Nord

Sollicitation d'une aide à la diffusion auprès du Département du Nord dans le cadre du spectacle « Simon La Gadouille », de la compagnie Théâtre du Prisme.

Décision du 4 avril 2024 – Contrats de cession pour des représentations dans le cadre de la programmation culturelle 2023/2024

Signature des contrats de cession :

- avec l'association Sans Tambour ni Trompette, pour une représentation du concert « Trio Brassens Inoublié », pour un montant de 700 € TTC,
- avec la compagnie Théâtre du Prisme, pour trois représentations du spectacle « Simon La Gadouille », pour un montant total de 6 880,48 € TTC.

Décision du 8 avril 2024 – Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024

Demande de subventions auprès du Préfet du Nord dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2024, en vue de solliciter une participation au financement des travaux relatifs aux projets suivants :

- réaménagement des espaces d'accueil du public au sein de l'Hôtel de Ville s'élevant à hauteur de 1 442 934,29 €,
- renouvellement du dispositif d'alarmes intrusion et contrôles d'accès des bâtiments communaux s'élevant à hauteur de 221 100,15 €,
- réfection de la toiture du boulodrome s'élevant à hauteur de 110 060,80 €,
- mise aux normes/sécurité et rénovation intérieure du Fort de Mons s'élevant à hauteur de 1 301 187,77 €.

Décision du 10 avril 2024 – Demande de cofinancement dans le cadre du fonds de concours « soutien en investissement aux équipements sportifs » de la MEL pour les travaux de réhabilitation du stade Félix Peltier

Demande de subvention au titre du fonds de concours plan de soutien à l'investissement dans les équipements sportifs mis en place par la Métropole Européenne de Lille en vue de participer au financement des travaux de rénovation du stade Félix Peltier.

La demande de subvention est établie à hauteur du montant maximum prévu par le fonds de concours, pour un coût total de dépenses éligibles estimé à 5 529 032,17 € HT.

Décision du 29 avril 2024 – Signature d'un bail d'habitation pour un logement appartenant au domaine privé de la Ville

Signature d'un bail d'habitation pour le bien immobilier appartenant à la Ville et situé 6 rue Charles Perrault, pour une durée de 6 ans à compter du 18 mai 2024, moyennant un loyer mensuel de 660 € hors charges.

Décision du 2 mai 2024 – Demande de cofinancement dans le cadre du fonds de concours « soutien en investissement aux équipements sportifs » de la MEL pour les travaux de réhabilitation du stade Félix Peltier – Construction tribunes et vestiaires

Annule et remplace la décision du 10 avril 2024. Demande de subvention au titre du fonds de concours plan de soutien à l'investissement dans les équipements sportifs mis en place par la Métropole Européenne de Lille en vue de participer au financement des travaux de rénovation du stade Félix Peltier – construction de tribunes et vestiaires.

La demande de subvention est établie à hauteur du montant maximum prévu par le fonds de concours, pour un coût total de dépenses éligibles estimé à 3 976 697,17 € HT.

Décision du 3 mai 2024 – Convention d'occupation précaire d'un logement appartenant au domaine privé de la Ville

Signature d'une convention d'occupation précaire pour le bien immobilier appartenant à la Ville et situé 174 rue Jean Jaurès, pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2024, moyennant une indemnité d'occupation de 100 € par mois hors charges.

Décision du 17 mai 2024 – Contrats de cession pour des représentations dans le cadre de la programmation culturelle 2023/2024

Signature des contrats de cession :

- avec les éditions Obriart pour un atelier parents/enfants « Un livre à soi » dans le cadre du projet « Des livres à soi », pour un montant de 450 € TTC,
- avec l'association « Du vent dans les mots » pour 2 lectures musicales dans le cadre du projet « Des livres à soi », pour un montant de 250 € TTC,
- avec l'association « Du vent dans les mots » pour un atelier conte « Au creux de l'oreille » dans le cadre de la programmation des « Samedis ça me dit » et de l'évènement « Passons par les plaines », pour un montant de 323 € TTC,
- avec la compagnie « Un triton au plafond » dans le cadre des actions « Politique de la Ville », pour un montant de 1 350 € TTC,
- avec l'agence Tandem Prod pour une représentation du spectacle « Le manège écochenille » dans le cadre de l'évènement « Les dimanches du Barœul », pour un montant de 3 313,97 € TTC.

Décision du 4 juin 2024 – Acceptation d'un don qui n'est grevé ni de conditions ni de charges

Don effectué par un particulier au bénéfice de la commune, pour un montant de 1 000 €, qui n'est grevé d'aucune condition ou charge.

Décision du 10 juin 2024 – Convention d'occupation précaire d'un logement appartenant au domaine privé de la Ville

Signature d'une convention d'occupation précaire pour le bien immobilier appartenant à la Ville et situé 7 rue Mirabeau, pour une durée de 3 mois à compter du 12 juin 2024, moyennant une indemnité d'occupation de 450 € par mois hors charges.

Décisions prises en matière de marchés publics

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales pour attribuer les marchés suivants :

MARCHÉS DE TRAVAUX					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
MARCHÉS ENTRE 90 000 € HT ET 5 538 000 € HT					
Travaux dans les bâtiments communaux et adap 2024	Lot n°2 : menuiserie	29/04/2024	SAS DELEPIERRE	62 210,00 €	74 652,00 €
	Lot n°6 : sol souple	29/04/2024	SPDE	5 966,80 €	7 160,16 €
	Lot n°4 : électricité	30/04/2024	LEDIEU ELECTRICITE	7 956,89 €	9 548,27 €
	Lot n°3 : serrurerie	03/05/2024	METALESPLACE SAS CLOTURESPACE	28 542,00 €	34 250,40 €
	Lot n°5 : plomberie	07/05/2024	PLOMBERIE DU HAINAUT	5 997,06 €	7 196,47 €
Travaux de rénovation et extension de l'école maternelle A. Frank - avenant 2	Lot n°1 : démolition gros œuvre VRD carrelage	29/04/2024	BAUDIN CHATEAUNEUF ARTOIS	7 208,78 €	8 650,54 €
Travaux de rénovation et extension de l'école maternelle A. Frank - avenant 3	Lot n°8 : électricité	29/04/2024	SAS LEDIEU ELECTRICITE	4 673,72 €	5 608,46 €
Travaux de rénovation et extension de l'école maternelle A. Frank - avenant 2	Lot n°9 : plomberie chauffage ventilation	07/05/2024	RAMERY ENERGIES THERMIC	1 422,00 €	1 706,40 €

Travaux de rénovation et extension de l'école maternelle A. Frank - avenant 2	Lot n°6 : menuiseries intérieures plâtrerie	07/05/2024	SPIE BATIGNOLLES NORD KARPINSKI/AMG	2 038,11 €	2 445,73 €
Travaux de rénovation du pôle culturel Allende suite à un sinistre	Lot n°1 : gros œuvre curage démolition	01/05/2024	TOMMASINI CONSTRUCTION	127 000,00 €	152 400,00 €
	Lot n°2 : étanchéité désenfumage	30/04/2024	SARL LUC DANIEL COUVERTURE	72 935,10 €	87 522,12 €
	Lot n°4 : menuiserie intérieure plâtrerie	13/05/2024	SPACING NORD	254 073,02 €	304 887,62 €
	Lot n°5 : peinture sols souples	06/05/2024	SPDE	140 114,95 €	168 137,94 €
	Lot n°6 : échafaudages intérieurs	06/05/2024	REALISATIONS TUBULAIRES SAS	27 540,00 €	33 048,00 €
	Lot n°7 : électricité	30/04/2024	LEDIEU ELECTRICITE	205 479,42 €	246 575,30 €
Réparation des acrotères et maçonneries extérieures du Fort de Mons		14/05/2024	TOMMASINI CONSTRUCTION	66 056,80 €	79 268,16 €
Pose d'une étanchéité provisoire au Fort de Mons	Lot 0: location et pose d'échafaudages	06/05/2024	ONORD	46 708,64 €	56 050,37 €

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Lot	Date du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
MARCHÉS ENTRE 40 000 € HT ET 90 000 € HT					
Mission de programmation pour la restructuration du groupe scolaire Provinces - avenant n°2		08/04/2024	SAS VERDI CONSEIL / H3C ENERGIES	17 862,50 €	21 435,00 €
Mission de programmation pour la restructuration du groupe scolaire Provinces - avenant n°3		08/04/2024	SAS VERDI CONSEIL / H3C ENERGIES	2 800,00 €	3 360,00 €

MARCHÉS ENTRE 90 000 € HT ET 221 000 € HT					
Fourniture et maintenance d'un service antenne de télévision		05/04/2024	SFR FIBRE SAS	109 494,00 €	120 443,40 €
MARCHÉS SUPERIEURS A 221 000 HT					
Accord-cadre pour des prestations d'élagage et d'abattage d'arbres - marché subséquent n°2 - avenant 1		27/03/2024	SMDA	1 785,00 €	2 142,00 €